



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 046 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

**Le lundi 31 janvier 2005
(Partie A)**

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 31 janvier 2005

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

• (1100)

[Français]

VACANCE DE SIÈGE

LABRADOR

Le Président: J'ai reçu avis d'une vacance de siège survenue dans la députation à la Chambre des communes pour la circonscription électorale de Labrador, dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador, à la suite du décès de M. Lawrence O'Brien.

[Traduction]

Il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que, conformément au paragraphe 28(1) de la Loi sur le Parlement du Canada, j'ai adressé le mardi 21 décembre 2004 au directeur général des élections l'ordre officiel d'émettre un bref d'élection en vue de pourvoir à cette vacance.

Comme il est 11 h 05, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 26 novembre, de la motion portant que le projet de loi C-259, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (suppression de la taxe d'accise sur les bijoux), soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois cette année que j'interviens dans cette Chambre, je profite de ce discours pour souhaiter la meilleure des années non seulement à tous mes collègues, mais aussi à tous les citoyens et citoyennes de ma circonscription, ainsi qu'aux gens du Québec et du Canada. Je leur souhaite donc que 2005 soit la plus belle année possible.

J'interviens ce matin sur le projet de loi qui vise à faire disparaître la taxe d'accise sur les bijoux. Cette taxe date de 1917. Elle avait été mise en place pour faire face aux besoins financiers pendant la Première Guerre mondiale. À la suite de la guerre, compte tenu de la pratique habituelle du gouvernement fédéral, on a maintenu la taxe. Même s'il n'y avait plus de guerre, elle a survécu jusqu'à aujourd'hui.

À mon avis, on a besoin de faire un peu de ménage dans la façon dont on traite nos dossiers. À ce sujet, je me réfère au discours de mon collègue de Portneuf—Jacques-Cartier, qui est intervenu le 26 novembre dernier pour faire connaître la position du Bloc dès la première heure de débat. Notre position est assurément claire à cet égard, et ce, depuis un bon bout de temps. Des représentations ont été faites au Comité permanent des finances. En décembre 1996, on avait déjà dit que la taxe d'accise devait être abolie sur les bijoux. Notre parti, comme tous les partis représentés au comité, avait accepté cette recommandation qui avait été intégralement reprise dans le rapport de décembre 1997.

Effectivement, il y a eu des représentations subséquentes. L'Association des bijoutiers du Canada souhaite la disparition de la taxe. Imaginez qu'aujourd'hui, cette taxe s'applique encore sur la vente de bijoux qui coûtent 3 \$, alors qu'on sait que la réalité a complètement changé. Dans l'ensemble budgétaire du gouvernement, l'abolition de cette taxe entraînerait des coûts additionnels de 55 millions de dollars, alors qu'on connaît l'effet d'entraînement que cela peut avoir sur le marché de l'emploi. Particulièrement, il ne faut pas oublier qu'au Canada, entre autres, il y a un marché concernant le diamant qui est en train de se développer et de prendre place.

Une table ronde mise sur pied par le gouvernement, soit par le ministère des Richesses naturelles, souhaitait que la taxe de 10 p. 100 disparaisse dans le contexte de la mise en place d'une industrie canadienne et québécoise du diamant. Il y a des intérêts dans différentes parties du Canada, mais particulièrement dans l'est du Québec, à Matane. En effet, une école de coupe de diamant est en train de se mettre en place et une industrie s'ajoutera possiblement à cela. Ce serait pertinent, en ce moment, de faire disparaître des irritants comme cette taxe de 10 p. 100 sur les bijoux.

Cette taxe est incluse dans le prix. Elle peut être à montant fixe sur différents autres produits. Dans le cas des bijoux, c'est 10 p. 100 du coût. Elle est encore en vigueur sur l'essence, le tabac, l'alcool et les bijoux. Dans la plupart des cas, elle a pour objectif de décourager la vente. Dans le cas des bijoux, ce n'est pas le cas.

Au moment où on avait mis en place cette taxe, il n'y avait pas de TPS comme aujourd'hui, qui vient taxer la consommation. Effectivement, si quelqu'un décide d'acheter un bijou de grand prix, il est déjà taxé sur le plan de la TPS. La taxe d'accise, pour le moment, n'est plus maintenant qu'un frein au développement d'une industrie qui aurait besoin de prendre davantage sa place. Je parlais de l'industrie du diamant, mais c'est aussi vrai pour toutes les bijouteries qu'il y a dans chacune de nos circonscriptions, que ce soit des bijouteries d'envergure ou des bijouteries plus petites qui sont des propriétés familiales ou quelque chose semblable.

Initiatives parlementaires

Donc, il faudrait absolument que le gouvernement en vienne à l'argument à l'occasion du budget qui s'en vient. Tant mieux si le projet de loi actuel est débattu et adopté. En effet, le gouvernement pourrait prendre les devants et, dès le prochain budget, aller de l'avant en faisant disparaître cette taxe, d'autant plus qu'il a l'appui de l'industrie concernée et du Comité permanent des finances. Compte tenu de la situation financière actuelle, le gouvernement devrait faire des calculs, parce que je ne suis pas certain qu'au net, il est présentement gagnant de maintenir la taxe d'accise de 10 p. 100. Cette taxe d'accise est une taxe fédérale perçue pour les biens soit importés, fabriqués ou produits au Canada suivant la valeur de l'équité des importations ou le prix de vente, soit l'article fabriqué ou produit au Canada, selon le cas qui se présentait.

Le Bloc québécois invite les députés de cette Chambre à voter en faveur de ce projet de loi pour permettre qu'effectivement, on fasse disparaître cette taxe archaïque et qu'ainsi, on donne un coup de main intéressant à l'industrie du bijou. C'est un secteur industriel qui, dans le domaine du commerce, est souvent la propriété de citoyens et citoyennes de notre coin de pays. À certains égards, c'est aussi une façon de contrer les effets négatifs de la mondialisation et de permettre à nos commerces d'avoir une offre de services plus intéressante, ainsi que de permettre aux gens d'acquérir les produits à un prix intéressant.

• (1110)

Les gens nous disent que c'est une taxe sur des articles de luxe. Cependant, comme le disait la présidente de l'Association des bijoutiers du Canada, il y a des produits de base que nous devrions pouvoir acquérir car aujourd'hui, ils font partie du commerce régulier. Effectivement, il y a déjà une autre taxe pour compenser, soit la TPS sur la valeur du produit qu'on achète. Par conséquent, le fait que ce soit taxé à partir de 3 \$ nous apparaît complètement archaïque et dépassé.

Les bijoutiers soutiennent que la taxe est injuste parce qu'elle ne s'applique qu'à leurs produits, ce qui contribue à faire diminuer leurs ventes. En bout de ligne, cela leur coûte des emplois et encourage la contrebande et le commerce au noir. Pour ces raisons et après avoir évalué l'impact financier d'une telle taxe, le Bloc québécois considère qu'il serait préférable de la faire disparaître.

Nous allons donc appuyer le projet de loi C-259, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (suppression de la taxe d'accise sur les bijoux). Nous croyons qu'il serait important que la Chambre aille en ce sens.

En conclusion, il y a beaucoup de secteurs de la fiscalité canadienne qui ont besoin d'être dépoussiérés. Il faudrait qu'on fasse le ménage et qu'on organise les choses autrement. Il semble qu'on en voit ici une manifestation très claire et très évidente. À mon avis, nous ne sommes plus à la période 1994-2004, où le mot d'ordre du premier ministre actuel, qui était le ministre des Finances à l'époque, était de presser le citron afin de ramasser de l'argent. Nous avons vu les résultats du côté de la caisse de l'assurance-emploi, où on est allé chercher 45 milliards de dollars de plus pour combler le déficit et pour des dépenses autres que celles destinées au régime de l'assurance-emploi.

Dans la pratique, nous sommes devant la même situation en ce qui a trait à la taxe actuelle. C'était une façon d'accumuler le plus d'argent possible. Enfin, pour l'ensemble de l'économie, le gouvernement fédéral devrait prioriser une vision de gouvernement plutôt que celle d'une compagnie comme telle. Il ne s'agit pas simplement de ramasser le plus d'argent possible dans les caisses du gouvernement fédéral, mais de s'assurer qu'il y a un équilibre et que

notre fiscalité correspond à la réalité économique que nous vivons aujourd'hui.

Donc, pour toutes ces raisons, le Bloc québécois votera en faveur du projet de loi.

• (1115)

[Traduction]

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, je suis heureuse de parler ce matin du projet de loi C-259, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.

Ce projet de loi a été présenté par notre collègue de l'île de Vancouver-Nord. Il tend à supprimer la taxe d'accise sur les bijoux, une taxe de luxe qui est discriminatoire, une taxe de 10 p. 100 versée par les fabricants sur le prix de vente des bijoux fabriqués au Canada et par les importateurs, sur la valeur à l'acquitté des bijoux importés. Les exceptions comprennent les articles religieux, les montres de moins de 50 \$ et les gemmes et les bijoux coûtant moins de 3 \$.

Cette taxe, qui a été instaurée pour la première fois en 1918, après la Première Guerre mondiale, est une taxe désuète qu'aucun autre pays industrialisé du monde n'impose à son industrie joaillière. Il est temps que le gouvernement reconnaisse la nécessité d'éliminer cette taxe injuste.

L'industrie joaillière du Canada est composée de jusqu'à 5 000 entreprises, la plupart étant de petites entreprises familiales privées. D'un point de vue économique, c'est une industrie qui représente 1,2 milliard de dollars par année et qui emploie 40 000 Canadiens.

Permettez-moi de donner aux députés certains faits. Le Canada est l'un des plus importants producteurs de diamants du monde et tout indique qu'il pourrait connaître une forte croissance à l'avenir. En 2004, 40 p. 100 des dépenses de prospection de diamants dans le monde ont été consacrées à la recherche de diamants au Canada. Nous venons maintenant au troisième rang pour ce qui est de la valeur de la production globale de diamants bruts.

Le Canada pourrait renforcer sa position internationale encore davantage en encourageant et en favorisant la fabrication au Canada, qu'il s'agisse de diamants ou d'autres secteurs de l'industrie joaillière. En soutenant ce projet de loi, nous encourageons la fabrication de bijoux au Canada au lieu d'imposer à l'industrie une taxe aussi désuète.

La taxe d'accise visée par le projet de loi C-259 est tout à fait discriminatoire à l'égard de l'industrie joaillière, qui est le secteur de consommation le plus lourdement taxé au Canada à l'exception de l'alcool, du tabac et de l'essence.

On ne peut plus avoir pour argument qu'il s'agit d'un produit de luxe. En fait, les bijoux sont des produits qui sont largement achetés par les gens de toutes les couches de la société canadienne, des très pauvres aux très riches.

Une grande partie de la taxe est perçue sur des bijoux de faible valeur achetés par des Canadiens ordinaires. Selon l'Association canadienne des bijoutiers, les foyers à revenus faible et moyen représentent plus de 50 p. 100 des achats de bijoux et de montres.

Alors qu'une paire de boucles d'oreilles de 10 \$ et une alliance de 500 \$ sont assujetties à la taxe, il n'y a aucune taxe de luxe sur un flacon de parfum de 250 \$, un costume de 2 000 \$ ou une automobile de 80 000 \$.

L'élimination de cette taxe permettrait à l'industrie joaillière d'être sur le même pied que les autres industries de luxe qui ne sont pas assujetties à cette taxe discriminatoire.

Initiatives parlementaires

La taxe d'accise sur les bijoux et les montres a des conséquences néfastes pour les petites entreprises. Plus de 90 p. 100 des fabricants de bijoux comptent moins de 20 employés. Il en coûte plus cher à ces petites entreprises pour financer leur stock. L'industrie de la joaillerie recèle un potentiel considérable en matière de création d'emplois, particulièrement comme industrie artisanale. Tandis que d'autres industries ne peuvent naître ou survivre dans des endroits éloignés ou en milieu rural, ces petites entreprises dans le domaine de la joaillerie peuvent connaître le succès et donc créer des emplois pour les Canadiens.

Notre régime fiscal élimine des emplois puisqu'il favorise les bijoux importés plutôt que ceux qui sont produits dans notre pays. En effet, les bijoux importés sont frappés d'une taxe sur leur valeur à l'acquitté au moment de leur entrée au Canada. Cette valeur est nettement inférieure à la valeur imposable d'articles semblables pour lesquels les fabricants canadiens payent la taxe d'accise. Les fabricants canadiens de bijoux enregistrent une marge de profit inférieure et perdent donc du terrain aux mains des importateurs.

Le Canada produit certains des meilleurs diamants au monde et, pourtant, la taxe d'accise fait en sorte qu'ils se vendent plus cher dans notre pays que nulle part ailleurs au monde.

Quand la taxe d'accise est refilée aux consommateurs par une augmentation des prix, cela porte un autre coup à notre économie. Les Canadiens sont alors incités à acheter montres et bijoux au cours de leurs déplacements au sud de la frontière ou de leurs voyages à l'étranger et se prévalent, à cette fin, d'une exemption personnelle qui peut atteindre 750 \$ pour une semaine d'absence, et cela une fois par année.

Si cette taxe était supprimée, les réductions de coûts qui s'ensuivraient seraient en partie transférées aux consommateurs, ce qui se traduirait par une augmentation des ventes de bijoux, par une croissance de cette industrie et par la création d'emplois.

Il importe également de tenir compte du marché noir et du fait que supprimer la taxe d'accise sur les bijoux contribuerait à réduire l'incitation à importer des bijoux en contrebande.

Selon une étude, la taxe d'accise compterait pour plus de la moitié de la différence entre le prix d'un bijou passé en contrebande et celui d'un bijou identique acheté en toute légalité au Canada.

L'adoption du projet de loi C-259 aiderait les fabricants canadiens à récupérer la part de marché accaparée par le marché noir. Selon une autre étude, l'importation en contrebande de bijoux à laquelle se livrent les individus qui voyagent aux États-Unis et ailleurs, et qui est très difficile à contrôler efficacement, pourrait coûter jusqu'à 15 p. 100 du marché aux fabricants canadiens. Là encore, des emplois sont perdus au Canada.

Par ailleurs, cette taxe est complexe et difficile à administrer. Pour les fabricants de bijoux qui payent cette taxe, il y a des complications constantes dans l'application des définitions, dans l'établissement de la valeur exacte des bijoux pour fins fiscales et dans la définition de ce qui constitue la fabrication. À titre d'exemple, la taxe peut s'appliquer aux bijoux d'imitation en plastique, à tout bijou fait en partie ou en totalité de coraux ou de coquillages naturels et aux bijoux en or ou en argent, à l'exception des articles de cuisine plaqués or servant à préparer et à servir des aliments ou des boissons.

Les failles relatives à cette taxe en favorisent l'évitement et l'évasion, ce qui entraîne une perte importante de recettes gouvernementales en TPS et en impôt sur le revenu.

Les mêmes complexités et problèmes s'appliquaient à la taxe fédérale sur les ventes des fabricants. Toutefois, la différence dans le

cas de cette dernière taxe, c'est que ses lacunes et la faiblesse structurelle de son administration ont finalement entraîné son retrait en 1991.

Outre les pressions exercées par l'industrie joaillière, le vérificateur général a remis cette taxe en question. Dans son rapport de 1996, le vérificateur général fait état de nombre de problèmes pratiques entravant une administration juste et efficace de la taxe. Par surcroît, le Comité permanent des finances de la Chambre des communes en a recommandé l'élimination à deux reprises.

En 1996 et plus récemment en octobre 2004, dans un rapport sur les mesures fiscales concernant les petites entreprises, cette taxe est qualifiée d'anachronisme qui ne répond plus à aucun objectif de politique sociale. Elle ne possède pas non plus les qualités que devrait présenter une taxe, soit l'équité, l'efficacité, la facilité d'administration et la transparence. Il est temps que le Canada se joigne au reste du monde industrialisé pour éliminer cette taxe injuste et discriminatoire.

• (1120)

En conclusion, je signale que le député provincial de Great Slave applaudit son homologue fédéral de l'Île de Vancouver-Nord qui a présenté cette mesure législative. À ce sujet, il a dit que les ressources diamantifères exceptionnelles des Territoires du Nord-Ouest font de ce territoire et du Canada un des plus grands producteurs de diamants au monde. Le député provincial a ajouté que les Territoires du Nord-Ouest ont adopté des positions très fermes pour faire en sorte que les résidents du Nord tirent un profit substantiel du développement de ces ressources. Il a ensuite ajouté que cela a entre autres donné lieu à l'établissement de quatre usines de taille et de polissage des diamants dans la ville de Yellowknife. Enfin, il félicite et remercie son homologue fédéral d'avoir présenté cette mesure législative et dit avoir bon espoir que l'ensemble de la Chambre y donnera son appui.

Appuyons la création d'emplois et l'investissement dans le Canada en abrogeant la taxe d'accise sur les bijoux. J'exhorte les députés à appuyer le projet de loi C-259.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat, qui se tient à la Chambre, je crois, depuis mon élection comme député. Le Comité des finances est saisi de la question depuis un certain nombre d'années. Comme les députés le savent, le comité a recommandé l'abolition de cette taxe.

En 1993, lorsqu'on a soulevé la question de la TPS, nous avons évoqué un peu la genèse de la taxe sur les ventes des fabricants, que la TPS a remplacée. Sauf erreur, les mêmes arguments en faveur de l'abolition, du remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants et de sa conversion en taxe à la consommation avaient été présentés, pour les mêmes raisons, et on aurait dû en traiter par la même occasion.

Il s'agit là d'une taxe discriminatoire, étant donné que la concurrence étrangère n'a pas le même fardeau à supporter. En outre, il existe maintenant le commerce par Internet, de sorte que les gens ont beaucoup plus de facilité à importer des bijoux. Nous ne parlons pas que d'articles de luxe tels qu'on les définit habituellement. Il s'agit de produits de consommation ordinaires, de l'achat de montres et de la consommation générale de bijoux qui fait partie de la vie quotidienne. Cette taxe n'a plus de raison d'être, car elle s'applique à des bijoux qui ne sont plus considérés comme des articles de luxe.

Initiatives parlementaires

Nous assistons également à une fusion des marchés, même en ce qui concerne des articles comme les diamants. Les diamants font partie intégrante de la vente des bijoux. Je sais que des taxes de ce genre ne devraient jamais constituer un facteur important dans les habitudes de consommation des Canadiens. Si des produits étrangers peuvent être attrayants pour les Canadiens, je crois qu'ils obtiendront la part de marché qu'ils méritent.

Je sais que l'Association canadienne des bijoutiers a rédigé ce que j'estime être un document objectif pour informer les députés de cette bataille qui subsiste depuis quelque temps. Permettez-moi de résumer les quatre points qu'expose l'association pour expliquer pourquoi la taxe d'accise détruit des emplois au Canada.

Premièrement, elle exerce une discrimination contre la fabrication intérieure de bijoux en faveur des importations. Deuxièmement, elle augmente le coût des stocks des grossistes et des détaillants. Troisièmement, elle encourage les Canadiens à acheter des bijoux à l'étranger et à les rapporter au Canada en franchise d'impôt, en vertu de l'exemption personnelle d'au plus 750 \$. Enfin, la taxe réduit la marge bénéficiaire des détaillants et décourage l'investissement et l'emploi dans le secteur.

D'autres documents ont également été rédigés au sujet de la taxe d'accise, comme celui du cabinet Ernst & Young, qui fait valoir le même argument: essentiellement, cette taxe détruit des emplois. C'est un aspect important à retenir, non seulement en ce qui concerne la taxe sur les bijoux, mais aussi à l'égard de la politique et de la doctrine fiscales, car il s'agit de servir les intérêts supérieurs de tous les Canadiens.

L'un des aspects notables de l'industrie de la joaillerie est, selon moi, l'importante économie clandestine de ce secteur. On parle de revenus de l'ordre d'un peu moins de 100 millions de dollars. Cette économie clandestine est un sujet nébuleux sur lequel il faut se pencher.

Bien qu'il soit difficile de le prouver d'un secteur à l'autre, je crois qu'il y a suffisamment de signes qui portent à croire que le pendant clandestin de l'industrie de la joaillerie est très vigoureux. Il nous incombera, en cas d'annulation de cette taxe, de faire tout en notre pouvoir pour que cette économie, ce commerce, doive rendre des comptes, puisqu'elle est aussi dommageable pour les entreprises honnêtes du secteur de la joaillerie que l'est cette taxe.

En fait, l'économie clandestine nuit à toutes les entreprises. C'est notoire que si chaque citoyen payait sa juste part d'impôt, tous les Canadiens paieraient moins. Il est donc dans notre intérêt, avant d'apporter de tels changements, de veiller à ce que la réduction de cette taxe-ci ou de n'importe quelle autre taxe entraîne des avantages réels, comme, par exemple, une augmentation de l'activité économique ou d'autres conséquences favorables.

Je crois que le Parlement devrait garder à l'esprit la question de l'économie clandestine. Nous avons déjà pris des mesures modestes dans le secteur de la construction et de la sous-traitance, mais il s'agit d'une économie clandestine estimée à quelque 30 milliards de dollars. Imaginez les revenus fiscaux perdus.

● (1125)

Je suis un grand partisan des projets de loi d'initiative parlementaire. Je crois qu'ils soulèvent d'importantes questions sur lesquelles la Chambre peut se pencher, mais nous avons des leçons à tirer de chaque exemple. Ce projet de loi ne porte pas que sur les emplois en soi. Je crois qu'il devrait aussi y avoir un réexamen des pratiques et politiques en place relativement à l'impôt sur le revenu visant à garantir que les iniquités ou les conséquences non souhaitées sont traitées, et ce avec célérité.

Cette question n'a pas été traitée avec célérité. De bons arguments sont présentés depuis plusieurs années. Les arguments n'ont pas beaucoup changé au fil des ans, mais on note de la réticence.

Je veux aussi parler du processus des projets de loi d'initiative parlementaire et de leur capacité à influencer sur l'imposition. La gestion des finances d'un pays est une question très importante. Le projet de loi dont nous sommes saisis préconise l'élimination d'environ 100 millions de dollars de recettes. Ce montant doit venir de quelque part. Les gouvernements doivent adopter une approche équilibrée pour que nous puissions continuer de répondre aux besoins des Canadiens et d'appuyer les programmes législatifs. Les députés savent que plus des deux tiers de nos dépenses sont prévues par des lois. En fait, je crois que c'est au-delà de 70 p. 100.

Cela signifie que lorsque nous touchons à des recettes qui devraient servir à appuyer des programmes et services pour les Canadiens, nous pouvons finir par nous retrouver avec un montant important. À mon avis, tous les projets de loi d'initiative parlementaire qui ont une incidence sur le flux des recettes ou augmentent les dépenses du gouvernement ont une incidence sur la capacité du gouvernement à gérer les finances du pays.

Par conséquent, nous devons nous assurer de ne pas utiliser cela comme un modèle qui permettrait d'influer sur les finances du pays, soit sur une base individuelle ou cumulative au moyen des projets de loi.

De nombreuses règles s'appliquent aux projets de loi d'initiative parlementaire. Ces derniers font maintenant tous l'objet d'un vote. Cependant, certains relèvent de la prérogative royale et nécessitent la sanction royale. Ils ont tendance à pousser les limites. Il ne s'agit donc pas d'une question linéaire, c'est-à-dire d'une taxe qui a une incidence sur les emplois. La capacité du gouvernement à fournir ses programmes peut même être touchée, si la question n'est pas bien réglée. L'économie clandestine ainsi que la philosophie et les pratiques entourant l'impôt sur le revenu au Canada sont également touchées.

● (1130)

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer à ce débat aujourd'hui.

Tout d'abord, je veux souhaiter une très bonne année, à vous, monsieur le Président, et à tout le personnel de la Chambre. Le Nouveau Parti démocratique est de retour, revigoré, et prêt à se remettre au travail. Nous sommes prêts à faire marcher ce Parlement minoritaire au profit de tous les Canadiens.

La première partie de la présente session parlementaire a connu un démarrage plutôt lent. Certaines des promesses de ce Parlement minoritaire n'ont pas été vraiment évidentes pour les Canadiens, qui espèrent mieux. Ils s'attendent à ce que les libéraux au pouvoir ne les tiennent pas pour acquis.

Nous sommes convaincus qu'un parlement minoritaire a beaucoup de possibilités. Nous voulons faire en sorte qu'il travaille au profit des Canadiens. En l'espèce, nous débattons une question cruciale qui montre bien qu'à l'intransigeance des libéraux lorsqu'ils forment un gouvernement minoritaire, on peut opposer les possibilités d'action qu'offre un parlement minoritaire.

Je tiens à remercier le député de North Vancouver qui a été très inspiré d'avoir pris l'initiative de saisir le Parlement de cette question. Il s'agit là d'une de ces questions qui n'ont que trop traîné; il faut agir.

Initiatives parlementaires

Le Parlement a été saisi de cette question à de nombreuses reprises, et nous la débattons à nouveau. En 1996, le comité des finances a recommandé de mettre fin à cet anachronisme qu'est la taxe d'accise sur la bijouterie. Aucune mesure n'a été prise à l'époque.

J'estime que les libéraux ont un certain toupet de dire aujourd'hui en Chambre qu'il est urgent d'agir relativement à cette question, de dire qu'il y a des leçons à tirer de ce genre de situations, et de nous dire qu'il faut prendre les mesures qui s'imposent et investir dans l'économie canadienne afin de faire en sorte d'obtenir plus de recettes fiscales, de mettre fin à une économie clandestine, et de faire pour le mieux pour nos petites entreprises.

Qu'est ce qui a empêché les libéraux d'agir depuis qu'ils ont pris le pouvoir en 1993? Qu'est ce qui les a empêchés d'agir depuis 1996 lorsque le comité a fait des recommandations on ne peut plus claires? En outre, pourquoi cette question nous occupe-t-elle aujourd'hui alors que nous aurions pu le faire il y a plusieurs mois quand le comité des finances actuel a formulé les mêmes recommandations que les comités antérieurs et appelé le gouvernement à supprimer la taxe d'excise sur la bijouterie? Pourquoi faut-il toujours secouer les puces au gouvernement pour qu'il se décide à agir?

L'automne dernier, le Comité des finances a examiné plusieurs questions en suspens. L'une d'elles portait sur la taxe d'accise sur les bijoux et l'autre concernait les décrets de remise dans les secteurs du vêtement et du textile. Les deux rapports avaient été soumis simultanément, mais ils n'ont pas donné les mêmes résultats. En effet, le gouvernement a fini par prendre des mesures touchant l'industrie du textile en raison du grand nombre de préoccupations exprimées par l'industrie et des pressions exercées par les parlementaires. Son embarras l'a contraint à l'action. C'était la onzième heure, l'industrie était sur le point de sombrer dans une grave crise et le gouvernement a décidé d'agir.

Pourquoi sommes-nous saisis aujourd'hui d'une autre recommandation tirée du rapport déposé à la Chambre l'automne dernier par le Comité des finances? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas agi sur-le-champ? Pourquoi n'a-t-il pas dit qu'il avait un plan visant à éliminer progressivement la taxe d'accise sur les bijoux? La Chambre peut imaginer notre sentiment de frustration.

D'autre part, nous constatons que ce gouvernement minoritaire est en train de changer d'attitude. Les libéraux sont peut-être en train de comprendre qu'ils ne peuvent continuer à imposer leur programme de force. Ils commencent peut-être à comprendre qu'ils ne peuvent continuer à entraver le travail du Parlement et à faire obstacle à toutes les bonnes idées qui sont soulevées. Cette fois, nous aurons peut-être la chance de mettre en oeuvre une toute petite initiative peu coûteuse qui fera toute la différence pour les Canadiens.

Je voudrais parler des effets que cela aura sur l'ensemble de l'industrie diamantaire au Canada. Nous devons commencer à parler de nos propres ressources naturelles. Nous devons veiller à ce que notre pays et tous les Canadiens profitent de leurs ressources naturelles. Comment pouvons-nous justifier le maintien de cette taxe d'accise au moment même où l'on assiste à l'explosion des découvertes de gisements diamantaires?

Nous avons été témoins d'une incroyable croissance dans ce domaine dans le Nord et d'autres régions du pays. Comment pouvons-nous justifier le maintien de cette taxe d'accise, qui est responsable de cette anomalie en vertu de laquelle les Canadiens paient plus cher les diamants produits au Canada que ceux venant de l'étranger? C'est ridicule. Quel genre d'incitatif est-ce cela pour l'industrie et l'avenir du secteur minier?

Ne sous-estimons pas l'importance du secteur diamantaire dans notre pays ni celle de l'avenir de l'exploration minière dans le Nord. Selon un article paru dans le *Yellowknifer* à la fin de l'année dernière:

L'avenir de l'exploration minière dans le Nord semble radieux. Des permis ont été émis pour 26 million d'acres de droits minéraux en 2004, et quatre millions d'acres de gisements miniers ont été concédés. Selon Scott Cairns, le géologue de district du NWT Geoscience Office et conférencier sur l'exploration minière dans les Territoires du Nord-Ouest au 32^e Colloque annuel sur les sciences de la terre tenu la semaine dernière, nous avons été témoins, en 2004, du niveau d'activité d'exploration diamantaire le plus élevé depuis trois ou quatre ans.

● (1135)

Et ce n'est là qu'un exemple parmi d'autres. C'est un secteur qui recèle une grande richesse à mettre en valeur, tant sur le plan de la productivité que de la création d'emplois. Grâce à cette richesse, notre économie peut cesser d'être une économie de porteurs d'eau. Nous avons maintenant la chance de modifier notre politique fiscale, d'aider une industrie à croître, de la rendre plus forte et plus prospère, et de veiller à ce qu'elle s'intègre à l'économie autochtone du Canada et profite à tous les Canadiens.

Passons donc à l'action. N'hésitons plus. Faisons ce que les Canadiens veulent, c'est-à-dire débarrassons le pays d'une taxe qui est entrée en vigueur en 1918 en tant que taxe de luxe visant à financer l'effort de guerre à l'époque de la Première Guerre mondiale. Aujourd'hui, du fait que le gouvernement n'a pas su moderniser ses lois, le Canada est le seul pays qui pratique une telle taxe sur les bijoux. Les deux seuls autres pays qui avaient une taxe semblable, la Russie et l'Australie, l'ont supprimée.

Il ne s'agit pas de produits de luxe. Il ne s'agit pas d'une mesure qui est à l'avantage des riches seulement. La plupart des Canadiens dépensent un peu d'argent pour les bijoux. Le ménage canadien moyen y consacre entre 100 \$ et 200 \$ par année. Il ne s'agit pas non plus d'articles coûteux, puisque la taxe frappe n'importe quel bijou qui vaut plus de 3 \$.

M. Nathan Cullen: C'est ridicule.

Mme Judy Wasylycia-Leis: Imaginez. C'est ridicule, comme le dit mon collègue de Skeena—Bulkley Valley.

Selon la petite entreprise, selon les bijoutiers canadiens—la question a déjà été clairement expliquée à la Chambre, avec une solide intervention de l'Association canadienne des bijoutiers—, selon le point de vue d'une nouvelle industrie prospère au Canada, celle de l'extraction des diamants, il ne faut pas tergiverser davantage.

Veillons à ce que le Parlement adopte le projet de loi à l'étude et force le gouvernement à agir. Il faut éviter qu'il ne continue de temporiser et de refuser aux Canadiens les avantages d'une politique fiscale raisonnable, lorsqu'il s'agit d'une mesure aussi dépassée, aussi anachronique que la taxe d'accise sur les bijoux.

Des libéraux ont dit à la Chambre aujourd'hui que nous avons un problème sur les bras à cause de cette taxe et de l'économie souterraine. Nous perdons d'importantes recettes fiscales parce que nous faisons tout de travers. Nous avons imposé une taxe d'accise sur certains produits en dépit du bon sens. Certains sont obligés de vendre des bijoux au noir, ce qui, bien entendu, nous fait perdre des recettes fiscales considérables. À tous les points de vue, il est insensé que le gouvernement continue de faire la sourde oreille et de retarder une mesure aussi fondamentale.

Initiatives parlementaires

● (1140)

Je vais terminer en disant au gouvernement que les recommandations du Comité des finances sont tout à fait justifiées et rationnelles. Elles donnent au gouvernement un moyen de prendre les mesures voulues sans provoquer le profond bouleversement qu'entraînerait une perte soudaine et appréciable de recettes fiscales.

Je renvoie les députés ministériels à notre recommandation voulant que le gouvernement applique l'une des solutions suivantes:

éliminer graduellement sur cinq ans la taxe d'accise fédérale sur les bijoux; ou relever graduellement sur cinq ans le seuil d'application de la taxe jusqu'à l'élimination de la taxe à la fin de la période. Au moment de choisir entre les deux options, le gouvernement devrait privilégier celle qui est la plus expéditive et la plus simple sur le plan administratif pour le secteur de la bijouterie.

Il y a une option raisonnable, une solution à la disposition du gouvernement. Il faudrait adopter le projet de loi et le mettre en oeuvre pour obéir aux vœux et à la volonté du Parlement et du Comité des finances.

● (1145)

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Monsieur le Président, à l'instar de mon collègue, je voudrais tout d'abord transmettre à tous mes meilleurs vœux pour 2005. Le projet de loi C-259 est le premier article à l'ordre du jour en ce début d'année et il est tout indiqué que nous nous penchions sur cette question. À mon avis, c'est le sujet le plus important dont nous puissions parler aujourd'hui.

Ce projet de loi ne revêt aucun caractère politique. Bon nombre de personnes ont pris la parole à ce sujet au cours des derniers mois puisque c'est la deuxième heure qui est consacrée au débat sur ce projet de loi. Je remercie mon collègue du Bloc, le député de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, ainsi que les députés de Blackstrap, de Mississauga-Sud et de Winnipeg-Nord de l'appui qu'ils m'ont accordé aujourd'hui.

Il importe également au plus haut point de reconnaître que nous avons obtenu l'appui de députés de tous les partis représentés à la Chambre. De plus, des discussions privées ont également eu lieu à ce sujet. Par exemple, je sais que le député qui occupe le fauteuil, mon collègue de Hull—Aylmer, a un point de vue très arrêté sur cette question puisque, dans sa circonscription, bon nombre de personnes ont perdu leur emploi dans le secteur de la joaillerie à cause de cette taxe. Cette taxe nuit à l'emploi. Pendant la première heure de débat, nous avons également reçu un appui très ferme de la part de la députée libérale d'Ahuntsic. Ce projet de loi a été très bien accueilli à la Chambre.

Comme l'ont fait remarquer de nombreux intervenants, cette question retient depuis longtemps l'attention du Comité des finances. Il s'agit aussi d'une question que j'inscris au *Feuilleton* depuis un certain nombre d'années en qualité de projet de loi d'initiative parlementaire.

Au cours des dernières législatures, nous sommes arrivés à renforcer les dispositions relatives aux initiatives parlementaires. Cela n'est pas simplement dû au fait que nous sommes en situation de gouvernement minoritaire. Cela est dû au fait que les partis politiques et les députés pris individuellement ont travaillé fort et ont mis à profit les occasions d'apporter des changements à l'activité des simples députés pour lui donner davantage de poids. Nous vivons une ère tout à fait nouvelle. L'activité des simples députés est lourde de sens et importante. Toute une gamme de personnes, y compris les lobbyistes, doivent prêter attention aux documents que les députés peuvent déposer. Il se peut que des initiatives parlementaires importantes soient déposées sur la table et le gouvernement ne peut

plus les mettre sous le boisseau, les reléguer au second plan ou s'en débarrasser par des moyens ingénieux.

Le député de Mississauga-Sud a déclaré que si nous devons mettre fin à une taxe, cela devrait entraîner certains avantages. La suppression de la taxe procurerait des avantages de première importance.

Si nous jetons un regard différent sur la taxe, nous constaterons que nous nous imposons des droits pour nous assurer que les biens fabriqués au Canada sont plus onéreux que les biens que nous importons. Personne ne prendrait une telle mesure, mais c'est pourtant ce que nous avons fait. Voilà le résultat net des mesures que nous avons prises. Nous avons fait disparaître des emplois.

Je crois qu'il y a une autre chose très importante. La situation a changé depuis la première fois où nous avons examiné cette question; notre secteur du diamant—et rappelons que 50 p. 100 des ventes de bijoux au Canada comportent un volet diamant—, n'existait pour ainsi dire pas il y a cinq ans. Aujourd'hui, il fournit au gouvernement fédéral des recettes annuelles de 500 millions de dollars.

● (1150)

Pour le secteur, il faut que cette taxe soit éliminée. Nous recevons un très large soutien de l'Association minière du Canada, de l'Association canadienne des bijoutiers, des provinces et des territoires.

J'ai assisté la semaine dernière à une réunion de la Chambre des mines de la Colombie-Britannique et du Yukon à Vancouver et il y avait beaucoup de fébrilité. Il faut que nous supprimions cette taxe. J'ai rencontré à Vancouver un homme qui a 71 robots qui taillent et polissent des diamants 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Pour que ce secteur du diamant canadien continue de prospérer, il faut que cette taxe soit éliminée.

J'encourage chacun de vous à appuyer le projet de loi, à le renvoyer au comité et à le ramener à la Chambre pour l'étape du rapport final dans les meilleurs délais.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La question porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent des finances.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La séance est suspendue jusqu'à midi, heure à laquelle débiteront les initiatives ministérielles.

(La séance est suspendue à 11 h 50.)

• (1200)

[Français]

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à midi.)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Comme il est midi, la Chambre reprend ses travaux, sous la rubrique des ordres émanant du gouvernement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES FINANCES

L'hon. Carolyn Bennett (au nom du leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que la Chambre prenne note du troisième rapport du Comité permanent des finances.

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Monsieur le Président, avant de parler de la motion dont la Chambre est saisie et qui porte sur le troisième rapport du Comité permanent des finances, j'aimerais remercier quelques personnes que je n'ai pas eu l'occasion de remercier officiellement depuis l'ouverture de la 38^e session parlementaire.

Avant tout, je remercie mes électeurs de m'avoir à nouveau accordé leur soutien au cours des dernières élections et, bien évidemment, je remercie ma famille et mes amis, qui n'ont pas cessé de m'épauler depuis mon premier mandat. J'aimerais aussi souhaiter à tous les Canadiens une heureuse et prospère année 2005.

Dès mon élection à la présidence du Comité permanent des finances, la première tâche importante de ce dernier a été de procéder aux consultations prébudgétaires pour l'année 2005.

Comme ce fut le cas ces dernières années, le comité a entendu les opinions des Canadiens concernant les impôts, les dépenses, et d'autres mesures qui devraient être prises en compte dans le prochain budget fédéral. Contrairement aux années précédentes, cependant, le comité ne disposait que de trois semaines pour mener ses consultations prébudgétaires à bien et, par conséquent, n'a pas pu se déplacer. Nous avons quand même pu entendre le témoignage de presque 300 personnes représentant près de 200 groupes au cours des audiences prébudgétaires, qui ont duré plus de 40 heures.

Le défi pour la préparation du rapport principal du comité a été d'obtenir le consensus dans la plus grande mesure possible. L'unanimité n'a pas été possible pour chaque question ou recommandation, mais j'ai constaté avec satisfaction que le comité s'est efforcé de dégager un consensus sur le plus grand nombre possible de questions.

Lorsque nous avons amorcé l'examen de l'ébauche du rapport, ce dernier contenait 33 recommandations. À la fin de l'examen, il en contenait toujours 33. Même si nous avons rejeté un nombre restreint de recommandations et remplacé certaines d'entre elles par d'autres qui faisaient l'objet d'un consensus plus vaste, bon nombre des recommandations ont bénéficié de l'appui de la plupart des membres du comité, avec modifications mineures, ou sans aucune modification.

Je constate donc avec satisfaction que, aujourd'hui, tous les parlementaires auront l'occasion non seulement de débattre du rapport du comité mais aussi de partager leurs idées dans le cadre de

Initiatives ministérielles

la préparation du budget, comme tous les Canadiens qui l'ont fait devant le Comité des finances.

• (1205)

[Français]

C'était la première fois que je présidais un comité parlementaire permanent ici, à la Chambre des communes. Je suis fier du travail accompli par mes collègues, les députées d'Edmonton—Spruce Grove, de Beaches—East York et de Winnipeg-Nord, ainsi que des députés de Saint-Hyacinthe—Bagot, de Peace River, de North Vancouver, de Portneuf—Jacques-Cartier, de Miramichi, de Scarborough—Guildwood, de Portage—Lisgar et de Medicine Hat. Grâce à la diversité de leurs opinions et de leurs expériences, ils ont réussi, ensemble, à produire un rapport qui, croyons-nous, aidera à faire progresser le pays.

Lorsqu'il a fallu choisir les recommandations les plus porteuses de prospérité, de croissance et de réussite pour les particuliers et les entreprises du pays, leur conscience professionnelle a eu raison de leur partialité politique, ce qui nous a valu des débats fort intéressants. Ils n'en poursuivaient pas moins le même but, soit équilibrer les priorités et faire des choix pour l'avenir. À voir l'étendue du consensus que nous sommes arrivés à dégager malgré nos divergences, je suis fier d'être Canadien.

[Traduction]

Compte tenu de l'excellent travail des gouvernements libéraux antérieurs, le Canada est aujourd'hui en excellente posture. La croissance économique est vigoureuse, l'inflation est relativement faible et stable, la croissance de l'emploi est forte, les taux de chômage sont relativement bas, la valeur du dollar canadien augmente par rapport à celle de la devise étatsunienne, les coûts d'emprunt sont relativement bas, la dette des ménages est raisonnable et l'on s'attend à un excédent du budget fédéral à chaque année pour l'avenir prévisible.

[Français]

Dans ce contexte, la difficulté consistait à déterminer comment tirer le meilleur parti possible de tous ces atouts. Il faudra faire la part des choses entre les priorités et faire les choix adaptés à l'économie du XXI^e siècle, une économie dans laquelle les entreprises et les citoyens du Canada pourront maximiser leur potentiel et prospérer.

[Traduction]

C'est en pensant à l'avenir que le comité a demandé aux témoins de répondre aux questions qui, selon nous, les membres du comité, sont importantes pour déterminer l'orientation future du pays sur le plan des finances publiques. Nous leur avons demandé quelles devraient être les priorités du gouvernement fédéral dans le prochain budget notamment en ce qui a trait aux dépenses de programme et à la fiscalité. Quelles mesures budgétaires fédérales sont nécessaires pour garantir une économie forte, avec de faibles taux de chômage et une bonne performance sur le plan de la recherche, de la productivité et de l'innovation? Les recettes fiscales fédérales sont-elles suffisantes pour nous permettre d'investir comme il se doit dans nos citoyens, régions et secteurs d'activités et pour que nous offrions aux gens des services adéquats?

Nous leur avons aussi demandé de nous fournir le coût estimatif de leur proposition et de nous dire, le cas échéant, quelles dépenses de programme devraient être réduites ou quels changements fiscaux devraient être apportés pour financer la mise en oeuvre de leur proposition.

Initiatives ministérielles

Quatrièmement, nous leur avons posé la question suivante: Une fois que sera terminé le programme quinquennal de réduction des impôts du gouvernement fédéral, devrait-il lancer un autre vaste programme de réduction des impôts et, dans l'affirmative, quels impôts ou taxes devraient être réduits et de combien?

Cinquièmement, compte tenu de l'engagement global pris par le gouvernement fédéral de présenter des budgets équilibrés et de gérer sagement les finances publiques, dans quelle mesure peut-on réduire le fardeau fiscal des familles à revenus faibles ou moyens par des réductions des taux d'imposition et des changements dans les seuils? Quels sont les coûts et avantages de ces choix?

Sixièmement, y aurait-il lieu d'apporter des changements aux arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires pour corriger ce que certains appellent le déséquilibre fiscal et pour atténuer les autres pressions financières de manière à stabiliser la situation, et dans l'affirmative, quels changements apporteriez-vous?

Septièmement, quel est le taux optimal de croissance des dépenses de programmes fédérales par rapport à l'économie canadienne?

Huitièmement, s'il y a un excédent budgétaire fédéral, quelle proportion de celui-ci devrait être consacrée au remboursement de la dette, aux transferts aux provinces et aux territoires, aux réductions d'impôt et, tout en tenant compte de la répartition constitutionnelle des compétences, à l'accroissement des dépenses dans des domaines comme les soins à l'enfance, l'enseignement postsecondaire, le logement, la recherche et le développement?

À partir de ce vaste éventail de questions, qui d'ailleurs étaient des questions difficiles, le comité a reçu un éventail tout aussi vaste d'idées. Les témoins, qui représentaient des intérêts divers, ont fait de nombreuses propositions novatrices et utiles. Nous nous en sommes inspirés pour formuler 33 recommandations. Nous croyons que si ces recommandations sont mises en oeuvre, le pays fera un pas en avant.

Nous pensons que notre succès futur dépendra de nos réalisations à plusieurs niveaux: au niveau gouvernemental, où une saine gestion des finances publiques nous donnera les moyens de planifier pour l'avenir; au niveau des entreprises, dont la prospérité a des retombées sur les Canadiens et leurs collectivités; et enfin au niveau des citoyens, auxquels il importe d'offrir des soins de santé, des possibilités d'éducation continue et des emplois, des collectivités écologiquement viables, des logements abordables et les diverses mesures de soutien dont ils auront besoin tout au long de leur vie.

Pour moi et pour le comité, gouvernements, entreprises et citoyens sont interdépendants: le succès de l'un dépend du succès des deux autres.

Nous ne devons pas étudier les gouvernements isolément: il importe en effet de tenir compte des effets des décisions gouvernementales sur l'activité des entreprises et sur le comportement des citoyens. Nous ne devons pas non plus prendre les entreprises isolément: il nous faut penser qu'elles ont besoin de travailleurs instruits et productifs et d'un cadre de fonctionnement concurrentiel. Nous ne pouvons pas plus traiter les citoyens isolément: ils ont besoin d'emplois et de services publics. Cette interdépendance signifie que tous les paliers de gouvernement, l'industrie et les citoyens doivent collaborer sur divers fronts et ont des responsabilités les uns envers les autres.

Le rapport sur les consultations prébudgétaires que nous avons présenté en décembre comporte quatre chapitres. Le chapitre un est axé sur les mesures propres à préserver la discipline financière du Canada, car c'est grâce à elle que nous disposons d'un bon éventail

de choix. Nous avons formulé six recommandations prenant en compte les documents fédéraux et le point de vue des témoins.

Le chapitre deux porte sur les investissements nécessaires pour que nous puissions vivre et travailler dans des collectivités viables. La qualité de vie des Canadiens et leur prospérité dépendent d'un environnement viable, d'une infrastructure municipale adéquate et bien entretenue, demême que d'un contexte humain et culturellement riche. Ce chapitre présente cinq recommandations.

Le chapitre trois met l'accent sur les entreprises, en particulier sur les mesures qui assureront leur croissance et leur prospérité en influant sur le régime fiscal, la réglementation tant nationale qu'internationale, le commerce, le capital, la recherche et l'innovation. On y traite aussi de la défense de notre pays et de la gestion de notre frontière avec les États-Unis, notre principal partenaire commercial. Le comité présente 12 recommandations par rapport aux thèmes de ce chapitre.

• (1210)

Le chapitre quatre traite des particuliers, notamment des groupes vulnérables et des mesures à prendre par rapport à des questions comme les soins de santé, l'éducation permanente et l'imposition, pour veiller à maximiser le potentiel et les perspectives d'avenir des Canadiens. Ce chapitre comprend dix recommandations.

À mesure que notre pays évolue, que les priorités sont équilibrées et que des choix sont faits, les bonnes décisions concernant les finances fédérales, les collectivités, les entreprises et les particuliers aideront à ce que le Canada continue de faire l'envie de nombreux pays dans le monde. Nous voulons nous assurer que les Canadiens, les entreprises et les particuliers aient l'avenir qu'ils méritent.

Lorsqu'il a comparu devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes le 16 novembre 2004, le ministre des Finances lui a demandé son avis sous forme de cinq questions:

Premièrement, comment le gouvernement fédéral doit-il répartir tout excédent budgétaire entre les programmes économiques et sociaux, les réductions d'impôts et le remboursement de la dette, et suivant quels critères?

Deuxièmement, concernant le discours du Trône d'octobre 2004 et la volonté de rehausser la productivité et la compétitivité du Canada dans une économie mondialisée, quelles mesures le gouvernement pourrait-il prendre dès le prochain budget en vue d'atteindre cet objectif?

Troisièmement, concernant les défis que pose le vieillissement de la population, quelles autres mesures le gouvernement fédéral devrait-il prendre dès maintenant pour préparer l'économie canadienne au grand changement démographique à venir?

Quatrièmement, dans quelle mesure faut-il faire preuve de prudence économique dans le prochain budget?

Enfin, comment le comité peut-il contribuer à la prise de décisions financièrement responsables et cohérentes et que peut-on faire pour assurer que les dépenses et les mesures fiscales proposées fassent l'objet d'un examen objectif et tenant compte de l'ensemble des priorités en vue de leur éventuelle inclusion dans le budget fédéral?

Initiatives ministérielles

En réponse à la première question, à savoir la distribution de tout excédent budgétaire fédéral entre les programmes économiques et sociaux, les réductions d'impôts et le remboursement de la dette et les critères qui devraient guider ces décisions, le comité estime qu'il faut adopter une approche équilibrée. Nous ne préconisons pas de formule particulière parce que nous croyons que, dans un monde en mutation rapide, il faut disposer d'une certaine flexibilité pour pouvoir s'adapter à l'évolution des priorités des Canadiens en tant que citoyens, employés et employeurs.

Les besoins changent, les aspirations changent, les priorités changent et les modalités de répartition d'éventuels excédents changent. Au moment de répartir tout excédent budgétaire, le gouvernement fédéral doit tenir compte des priorités les plus élevées des Canadiens puisque l'excédent leur appartient dans toute la force du terme.

On a demandé au comité de formuler des observations sur les mesures initiales qui devraient être prises dans le prochain budget fédéral pour favoriser le mieux possible les objectifs qui consistent à améliorer la productivité et la compétitivité canadiennes au sein de l'économie mondiale. Selon nous, les recommandations que nous formulons tout au long du rapport doivent être mises en oeuvre, si l'on veut assurer la productivité et la compétitivité canadiennes.

Notre pays a besoin de politiques fiscales fédérales saines. De plus, les dépenses fiscales et les dépenses de programmes doivent être axées sur les priorités les plus importantes des Canadiens et des entreprises canadiennes. Nous avons besoin d'un régime fiscal compétitif pour les entreprises et les particuliers, d'incitatifs appropriés afin de favoriser les investissements dans la recherche, le développement et l'innovation, ainsi que de mécanismes pour mettre en marché les résultats de cette recherche.

Nous avons besoin de collectivités fortes, dotées d'infrastructures adéquates et bien entretenues, d'un environnement durable et d'un appui aux activités de bienfaisance et à la culture, qui enrichissent la vie des Canadiens et qui bonifient le contexte dans lequel les entreprises exercent leur activité.

Nous avons besoin d'une main-d'oeuvre en santé, instruite et spécialisée qui fait sienne la notion d'apprentissage permanent, notion qui est essentielle afin d'assurer une prospérité commerciale à long terme et qui enrichira la vie de ces travailleurs.

Il nous faut fournir un appui aux personnes vulnérables dans la société canadienne, y compris les chômeurs, les sans-abri, les autochtones, les handicapés, les personnes âgées et les enfants, ainsi qu'aux personnes vulnérables qui vivent à l'extérieur de notre pays. Cet appui doit être adéquat, sur les plans tant de la forme qu'il prendra que des sommes engagées. Nous sommes d'avis que des progrès doivent être accomplis dans chacun de ces secteurs si nous voulons être aussi productifs et compétitifs que nous sommes capables de l'être. Tous ces éléments font partie de la solution.

En ce qui a trait aux mesures supplémentaires que le gouvernement fédéral devrait prendre dès maintenant pour préparer l'économie canadienne à faire face aux changements démographiques qui se produiront dans l'avenir, le comité est d'avis, là encore, que la mise en oeuvre d'un bon nombre des recommandations que nous formulons tout au long du rapport nous aidera à nous préparer en conséquence.

• (1215)

Si les finances de l'État fédéral sont saines, nous serons en mesure de financer des programmes comme la Sécurité de la vieillesse et d'assurer les soins de santé et les autres soutiens—comme le logement à prix abordable—dont peuvent avoir besoin les personnes

âgées. Les mesures fiscales qui incitent à épargner pour la retraite permettront aux personnes âgées de vivre plus dignement leurs vieux jours et auront des incidences favorables sur le niveau de financement des programmes comme le Supplément de revenu garanti.

Les incitatifs à la recherche, au développement et à l'innovation encourageront l'éducation permanente de tous les Canadiens, immigrants et natifs, et assureront aux entreprises la main-d'oeuvre hautement qualifiée dont elles ont besoin. À notre avis, il faut adopter une approche multiforme si nous voulons maintenir la prospérité de notre pays, de nos entreprises et de nos concitoyens dans un contexte d'évolution démographique.

Le ministre des Finances a également demandé au comité dans quelle mesure le gouvernement devra faire preuve de prudence économique dans le prochain budget. Nous réaffirmons notre soutien à la réserve pour éventualités et à la mesure de prudence économique. Au chapitre un, nous recommandons que la réserve soit d'au moins 3 milliards de dollars par an. Nous faisons aussi remarquer à ce propos qu'il faudrait environ 170 ans pour éponger la dette fédérale si l'on se contentait d'y affecter une réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars. C'est en partie pour cette raison que nous recommandons de prévoir une réserve pour éventualités d'au moins ce montant.

En outre, selon nous, cette réserve doit continuer de servir à rembourser la dette fédérale si elle n'est pas nécessaire à autre chose. Le remboursement de la dette contribue grandement à alléger le service de la dette, ce qui libère les crédits nécessaires pour financer les priorités les plus élevées des Canadiens. Nous ne pouvons pas recommander de chiffre précis pour la mesure de prudence économique, mais nous croyons qu'il en faut une pour éviter d'enregistrer à nouveau des déficits budgétaires.

Comme nous le notons au chapitre un, prévoir est loin d'être une science exacte et, plus la période à l'étude est éloignée dans le temps, moins les prévisions sont dignes de confiance. Nous ne pouvons pas faire mieux que de suggérer que le chiffre en matière de prudence économique soit celui que les experts considèrent comme suffisant.

Enfin, quant à la question de savoir comment le comité peut contribuer à la prise de décisions financièrement responsables et cohérentes et ce qu'il faut faire pour s'assurer que les dépenses et les mesures fiscales proposées fassent l'objet d'un examen objectif et tenant compte de l'ensemble des priorités en vue de leur éventuelle inclusion dans le budget, plusieurs des observations et des recommandations que nous faisons dans le rapport nous reviennent à l'esprit. Nous continuons de croire que nos consultations prébudgétaires annuelles sont un élément important du processus budgétaire fédéral puisqu'elles offrent aux Canadiens l'occasion de faire part, par notre entremise, au ministre des Finances de leurs priorités courantes.

Il importe de noter cependant que, cette année, nos consultations prébudgétaires ont été abrégées en raison du calendrier parlementaire et qu'elles constituent un outil parmi d'autres pouvant servir à communiquer les priorités des Canadiens au ministre des Finances. Nous sommes favorables à la notion d'examen permanent des dépenses et nous estimons que les consultations que nous recommandons de mener auprès des Canadiens pour connaître leurs priorités aideront grandement à déterminer les mesures budgétaires que doit prendre le gouvernement fédéral.

Initiatives ministérielles

En conclusion, je crois que les pouvoirs publics, les entreprises et les particuliers doivent continuer de travailler ensemble. Les pouvoirs publics comptent sur les entreprises et les particuliers pour payer les impôts nécessaires au financement des dépenses. Les entreprises comptent sur les pouvoirs publics pour prendre les décisions propres à créer un environnement où elles puissent prospérer et sur les particuliers pour jouer un rôle clé comme employés et consommateurs. Les particuliers comptent sur les pouvoirs publics pour leur fournir les services qu'ils souhaitent et sur les entreprises pour les employer et pour leur fournir les biens et les services qu'ils veulent. Nous partageons bel et bien le même avenir et, si nous voulons tous prospérer, il faut que tout le monde ait part au succès.

● (1220)

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir au début de la nouvelle année parlementaire et de contribuer à lancer le débat sur le budget, sujet que nous aborderons au cours des trois prochaines semaines. D'entrée de jeu, j'offre mes meilleurs vœux pour la nouvelle année. Ici, à la Chambre des communes, l'année commence à un moment différent, et je profite de l'occasion aujourd'hui pour souhaiter à mes collègues et à leurs familles une bonne année et beaucoup de santé et de prospérité.

Avant de faire des observations, je tiens également à souligner que je crois que nombre de Canadiens tiennent pour acquis la liberté dont nous jouissons au Canada. Au cours des derniers jours, nous avons été témoins d'une remarquable manifestation de démocratie en Irak. Les Irakiens ont participé au premier scrutin démocratique à avoir lieu en 50 ans dans leur pays. En dépit de toute la violence et des menaces incessantes, nous avons vu à quel point ils étaient enthousiastes d'aller voter. Quel spectacle inspirant. C'est une inspiration pour nous tous dans cette enceinte, car, parfois, nous avons tendance à tenir nos libertés pour acquis.

Je remercie mon collègue qui est intervenu il y a quelques instants. Il préside le Comité des finances de la Chambre des communes. C'est sous sa direction que nous avons tenu des audiences prébudgétaires. Les Canadiens nous ont exprimé toutes sortes de points de vue quant au contenu du budget.

Néanmoins, une des choses qui est revenue souvent, et qui, selon moi, n'a pas été traitée adéquatement dans le rapport du Comité des finances sur les audiences prébudgétaires, c'est que les Canadiens estiment que leur charge fiscale est trop lourde. Le gouvernement n'a pas accordé une attention adéquate à cette doléance au cours des dernières années et, maintenant, il faut payer les pots cassés.

C'est ce que nous constatons puisque les Canadiens rentrent chez eux avec en poche un salaire net moins élevé. Le revenu disponible augmente à peine. Nous constatons également que l'économie est nettement moins robuste qu'elle pourrait l'être. Cela signifie qu'il n'y a pas autant d'emplois qu'il pourrait y en avoir. Cela veut également dire que le gouvernement n'encaisse pas autant de recettes qu'il le devrait à long terme, notamment pour financer adéquatement les programmes sociaux, aujourd'hui et plus tard lorsque la génération du baby boom arrivera à la retraite. Le gouvernement aura besoin de suffisamment de recettes pour financer la grande dette non provisionnée que représentent les soins de santé et, évidemment, ce vaste filet de sécurité sociale que constituent les régimes de pensions qui seront soumis à d'énormes pressions dans les années à venir.

Il ne s'agit pas simplement de mon point de vue. Ce sont aussi les points de vue de nombreux témoins et de nombreux experts qui ont comparu devant le Comité des finances cet automne. Ces derniers

nous ont dit que nous devons en faire plus afin de nous assurer d'encaisser ces recettes pour protéger les programmes sociaux du Canada à l'avenir.

Nous revenons d'une pause de six semaines qui a été fort profitable. Ce fut merveilleux de rentrer à la maison et de voir les gens, malgré le froid qui sévissait dans le sud de l'Alberta. Beaucoup d'entre nous avons participé à des assemblées publiques locales et avons assisté à des matchs de hockey, comme j'ai l'occasion de le faire puisque j'ai un fils qui joue encore au hockey. Beaucoup d'entre nous sommes allés dans des cafés et avons parlé aux gens. De nombreuses personnes m'ont parlé des difficultés qu'elles éprouvaient à bien des égards.

Les gens ont choisi différentes façons pour s'exprimer. Certains m'ont dit qu'ils avaient hâte de finir de payer l'hypothèque et de pouvoir économiser pour leur retraite ou le fonds d'études de leurs enfants, ou autre chose. Certains m'ont raconté que leur voiture était presque finie et qu'ils devaient en acheter une nouvelle. Certains ont de la difficulté à faire réparer leur maison. Les parents d'enfants handicapés aimeraient avoir un peu plus d'argent pour acheter des médicaments ou répondre aux besoins spéciaux de leurs enfants. Voilà les préoccupations qui nous ont tous été racontées de mille et une façons lorsque nous étions à la maison ces six dernières semaines.

Le Parlement pourrait faire quelque chose pour donner aux Canadiens une hausse salariale nationale dans le but d'accroître leurs revenus disponibles. Nous l'affirmons depuis longtemps. Ce n'est pas une nouvelle idée de la part du Parti conservateur. Nous avons soutenu que le gouvernement pourrait jouer un rôle direct pour faire en sorte que les personnes qui ont du mal à boucler le budget puissent garder une plus grande partie de leur salaire si durement gagné.

● (1225)

Dans l'esprit de certaines personnes, les exemples que je viens de donner peuvent sembler insignifiants. Cependant, alors que le seuil d'exemption des particuliers augmente quelque peu, les personnes âgées qui paient de l'impôt cette année sur un revenu fixe de 8 400 \$ paient en fait de l'impôt sur leur pauvreté. C'est tout simplement injuste. Nous devons en faire plus pour stimuler la création d'emplois au pays et pour veiller à ce que notre économie soit assez forte pour pouvoir soutenir nos programmes sociaux à long terme. Nous devons également en faire plus aujourd'hui pour aider les gens qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus. Des gens dont le revenu annuel s'élève à 8 400 \$ paient des cotisations d'assurance-emploi et du RPC. Ils paient de l'impôt sur le revenu et des taxes sur l'essence. Ils paient de l'impôt foncier municipal. Ils paient de la TPS. Ils paient des douzaines de taxes différentes. Ils paient toutes ces taxes avec un revenu annuel de 8 400 \$.

Pendant ce temps, la part des revenus récupérée par le gouvernement fédéral augmente chaque année. Au cours des six dernières années, les dépenses totales du gouvernement fédéral ont augmenté de 40 p. 100. Les recettes du gouvernement ont grimpé de façon marquée. Les dépenses du gouvernement ont augmenté de 40 p. 100 au cours des dernières années.

Initiatives ministérielles

Je demande aux députés s'ils croient sincèrement que la valeur des services qui nous sont offerts correspond bien à cette hausse de 40 p. 100 des dépenses. En avons-nous vraiment pour notre argent? Constatons-nous une amélioration du service de 40 p. 100 lorsque nous téléphonons pour obtenir un passeport? Les services d'immigration se sont-ils améliorés de 40 p. 100? Je ne crois pas. Le ministère de l'Immigration nous offre plutôt une série de scandales pendant que les listes d'attente s'allongent. Y a-t-il un secteur qui se soit amélioré de 40 p. 100? Cela se reflète-t-il dans la qualité de l'équipement ou dans les capacités de nos forces armées? Pas du tout.

Tout ce que nous constatons, c'est que le gouvernement s'en met de plus en plus dans les poches et qu'il en reste de moins en moins pour les Canadiens. Les services offerts par le gouvernement ne se sont pas améliorés. Si l'économie continue de croître, chaque contribuable devra obtenir une plus grande part du gâteau.

Les contribuables gèrent beaucoup mieux cet argent que les fonctionnaires et les politiciens. Nous le constatons souvent ici du fait que, durant la période des questions, il nous faut malheureusement talonner parfois assez durement le gouvernement au sujet de certaines situations carrément scandaleuses et même de cas de corruption parfois et, dans d'autres cas, de mauvaise gestion dont l'ampleur se chiffre non seulement en millions mais en milliards de dollars de l'argent des contribuables. Il faut que ça change.

Nous avons pris connaissance de rapports du genre au cours des audiences prébudgétaires. Les témoins nous exposaient leurs théories concernant les dépenses gouvernementales, la fiscalité et le remboursement de la dette.

L'un des rapports les plus impressionnants que j'ai pu voir par la suite a été celui de Don Drummond, économiste principal de la banque Toronto-Dominion et ancien sous-ministre des Finances. Il répondait à la demande du président de sa banque dont les anciens camarades de classe du secondaire se plaignaient de travailler de plus en plus fort sans constater d'amélioration de leur revenu net. Le président voulait savoir pourquoi et il a demandé à Don Drummond de se pencher sur la question. M. Drummond a donc rédigé un rapport, qui est fort impressionnant. J'aurais aimé pouvoir le présenter au ministre des Finances avec notre proposition prébudgétaire.

• (1230)

Essentiellement, selon son rapport, depuis 1989, la production par travailleur a augmenté de 21,8 p. 100. Le revenu national a augmenté, mais le montant d'argent disponible aux travailleurs n'a augmenté que de 3,6 p. 100. Comment expliquer la différence? Elle est attribuable au fait que le gouvernement a prélevé une partie toujours plus grande des gains des travailleurs, de sorte que chaque travailleur en a conservé de moins en moins. M. Drummond soutient qu'un allègement fiscal d'envergure à l'avantage de tous les Canadiens a déjà beaucoup trop tardé.

Son rapport est fascinant. Il rappelle les divers arguments du gouvernement au sujet de réduction d'impôts. Le gouvernement a déclaré à plusieurs reprises qu'il n'était pas nécessaire de réduire les impôts. Il a soutenu par ailleurs l'avoir déjà fait. Il soutient aujourd'hui que même s'il a promis de réduire les impôts dans les amendements au discours du Trône, la chose est peu prioritaire. M. Drummond constate que le gouvernement n'a pas réduit les impôts de façon importante. Nous en disons autant depuis de nombreuses années. Nos collègues de ce côté-ci de la Chambre le savent bien.

Dans le cadre des élections de 2000, le gouvernement, qui était pressé d'esquiver un défi lancé par l'Alliance canadienne à l'époque, a déposé un mini budget tout juste avant les élections et a

bruyamment annoncé une réduction d'impôt de 100 milliards de dollars. Nous avons immédiatement dit qu'il ne s'agissait pas d'une réduction d'impôt de 100 milliards de dollars. Le gouvernement n'a fait que reprendre d'une main ce qu'il avait donné de l'autre. Malheureusement, un bon nombre des médias ne s'en sont pas rendu compte, et le gouvernement s'en est tenu à ce message.

Cependant, dans son rapport, Don Drummond a révélé que, en fait, telle était la situation. D'une part, le gouvernement réduisait dans une certaine mesure l'impôt sur le revenu. D'autre part, les cotisations au Régime de pensions du Canada atteignaient des sommets inégalés. Il a signalé que ce que le gouvernement appelait réduction d'impôt n'en était pas du tout une en ce qui avait trait à l'impôt sur le revenu des particuliers. Le gouvernement a annulé les augmentations d'impôt futures quand il a rétabli l'indexation du système fiscal; c'était une bonne chose, et je suis heureux qu'elle ait été faite. Cependant, elle ne s'est pas traduite par une augmentation du revenu disponible des personnes. Le gouvernement n'a rien fait de plus qu'annuler les augmentations d'impôt futures. Il a dit aux Canadiens qu'il leur accordait une réduction d'impôt et, malheureusement, un bon nombre de médias sont tombés dans le panneau et ont obligeamment annoncé une réduction d'impôt de 100 milliards de dollars.

Il y a un autre point sur lequel M. Drummond est resté muet: le fait que le gouvernement comptait la prestation fiscale pour enfants comme une réduction d'impôt, ce qui n'était pas du tout le cas. Cet argent est prélevé sur le revenu de tous les Canadiens, par exemple sous forme d'impôt sur le revenu, ou de TPS. Il est intégré aux recettes générales et le gouvernement le redistribue aux personnes dont le revenu est le plus faible, sous la forme soit d'un allègement fiscal, soit d'un chèque. Il s'agit d'une redistribution de revenu. Le gouvernement a compté cette mesure dans son grand allègement d'impôt de 100 milliards, mais cela n'avait rien à voir.

Après avoir décortiqué tout cela, nous avons constaté que le gouvernement avait offert une faible réduction d'impôt. Cela veut dire que de nombreux autres pays faisaient mieux que nous à l'époque. De nombreux autres pays adoptaient des réductions d'impôt beaucoup plus importantes. Cela voulait aussi dire, chose très importante pour tous les Canadiens, qu'ils étaient bien loin de se voir accorder le droit de conserver une aussi grande partie de leurs revenus que ce que le gouvernement leur avait laissé entendre.

Comme le fait remarquer M. Drummond, le revenu disponible par travailleur a donc augmenté de 3,6 p. 100 en 15 ans. Cela est plutôt lamentable. Pour replacer ces chiffres dans une perspective historique, nous devons nous rappeler qu'après la Seconde Guerre mondiale, jusqu'à la fin des années 60, l'économie canadienne a connu une croissance fulgurante et la qualité de vie a atteint des sommets. Pourquoi? Le gouvernement, grâce à une gestion avisée ou simplement par hasard, n'imposait pas trop lourdement les Canadiens. Le gouvernement était petit et efficace. Il prenait peu d'initiatives mais certaines étaient très bien. Les impôts restaient très bas. Nous pouvions alors compter sur un financement stable.

Voilà donc les mesures qu'il faut vraiment prendre pour rendre notre économie prospère. Nous n'avons pas besoin d'un paquet de ressources naturelles. En fait, nous n'avons pas besoin de grand chose. Nous avons besoin d'une main-d'oeuvre instruite, ce qui aide beaucoup. Il nous faut d'abord un gouvernement frugal et efficace, capable d'assurer la primauté du droit, un système de justice permettant d'établir nos titres fonciers, ainsi que les outils nécessaires pour mener des affaires. Pour le reste, l'économie peut fonctionner de façon autonome.

Initiatives ministérielles

●(1235)

Pendant la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale, les revenus individuels ont atteint des sommets. Malheureusement, nous avons oublié les leçons de notre histoire. Aujourd'hui, le gouvernement fait de l'embonpoint et il prélève des impôts plus lourds qui ralentissent l'économie. Nous maintenons actuellement une croissance économique de 3 p. 100 par année. On dit que c'est très bon. Auparavant, c'était 6 ou 7 p. 100 par année, mais cela est de l'histoire ancienne. Il y a actuellement quelque 1,2 million de chômeurs au Canada. À l'époque, notre taux de chômage était inférieur à celui des États-Unis. De nos jours, il lui est de 40 p. 100 supérieur. Cela est inacceptable. Nous pouvons faire mieux.

Monsieur Drummond a également mentionné un fait très intéressant dans son rapport, un point que nous avons également soulevé, pendant la dernière campagne électorale. Nous en avons même fait un enjeu électoral. Nous avons dit que, de nos jours, les Canadiens à revenus moyens qui sont au bas de l'échelle d'imposition moyenne sont lourdement pénalisés par notre système fiscal. Dans certaines fourchettes d'imposition, les contribuables paient le taux moyen d'imposition, mais, pour tout dollar supplémentaire qu'ils gagnent, le gouvernement leur retire certains avantages comme la Prestation nationale pour enfants.

Le taux d'imposition effectif sur chaque dollar de revenu gagné par les contribuables les moins bien rémunérés est de 80 p. 100. Autrement dit, sur chaque dollar de revenu en temps supplémentaire, 80 cents sont empochés par le gouvernement sous forme d'impôt ou destinés à financer des prestations réduites.

Tous les députés ici présents connaissent l'importance des mesures incitatives. En d'autres termes, si les gens font des heures supplémentaires, c'est qu'ils veulent gagner de l'argent pour subvenir aux besoins de leur famille. Toutefois, avec un taux d'imposition effectif de 80 p. 100, la motivation qu'il faut pour travailler plus fort, prendre des risques, démarrer une entreprise, faire prospérer l'économie et relever le niveau de vie, tout cela s'envole.

C'est un problème qui existe depuis des années, un problème que le gouvernement refuse tout simplement de reconnaître. Nous l'avons souligné des douzaines de fois à la Chambre, mais le gouvernement n'a rien fait. À cause de cela, 1,2 million de gens sont sans emploi et des millions d'autres sont sous-employés. Ils ont les compétences, l'expérience et l'instruction nécessaires pour en faire plus, pour avoir de meilleurs emplois et gagner davantage. Ces emplois n'existent pas parce que notre système d'imposition nuit à la croissance économique et à la motivation. Cela doit changer, autrement nous allons condamner des millions de gens à une vie beaucoup moins prospère que celle à laquelle ils peuvent aspirer. Cela n'est pas acceptable.

En tant que député canadien, et j'espère parler au nom de tous les députés, j'affirme que cela n'est pas acceptable. Nous ne pouvons pas, en toute conscience, croire que nous faisons du bon travail si nous nous contentons de ce genre d'économie au Canada. Cela est moralement inacceptable.

Dans une lettre que nous avons adressée dernièrement au ministre des Finances, nous recommandions au gouvernement de prendre au sérieux le problème de la stagnation du revenu disponible des particuliers canadiens, stagnation qui les empêche de bien gagner leur vie. À longue échéance, le gouvernement doit se doter d'une stratégie concernant le niveau de vie conçue pour supprimer les entraves à l'investissement et à l'accumulation du capital, ce qui est nécessaire pour l'expansion et le lancement des entreprises au Canada. Une telle stratégie doit prévoir des investissements dans

certain domaines de manière à ce que nous puissions mettre des produits et des services sur le marché. Autrement dit, nous devons consacrer de l'argent à l'infrastructure pour que notre main-d'oeuvre soit bien formée.

●(1240)

Je sais que nombre d'entre nous avons été la cible de démarches insistantes de la part des étudiants, des universités et des collèges. Ils nous disent que nous devons les aider, car ils s'enlisent de plus en plus. Le gouvernement doit tenir compte de ce problème dans sa stratégie concernant le niveau de vie. Nous avons défendu ce point de vue dans une lettre adressée au ministre des Finances. Si nous n'agissons pas, nous mettons en péril le niveau de vie des Canadiens à long terme. Au cours des dernières années, de nombreux pays beaucoup moins bien nantis que nous sur le plan des ressources et des avantages naturels ont vu leur niveau de vie dépasser celui du Canada.

Je me permets ici une digression. Si vous consultez le site Web de l'OCDE et que vous regardez la performance de pays comme l'Irlande, l'Islande et les Pays-Bas, vous verrez que leur niveau de vie est dorénavant plus élevé que le nôtre, même s'ils ne disposent d'aucun des avantages qui nous sont propres. C'est choquant et honteux. Lorsque les Canadiens regardent leur pays, ils se disent privilégiés, avec tant de ressources naturelles et une main-d'oeuvre bien formée. Pourtant, nous ne profitons pas de ces avantages ou nous n'en exploitons pas tout le potentiel.

Je ne crois pas que nous tirions vraiment tout le profit possible de notre principal avantage, c'est-à-dire l'accès illimité que nous avons au plus riche marché de l'histoire, le marché américain. Nous n'en profitons pas au maximum pour les Canadiens. Les intérêts de mes électeurs et des Canadiens en général me tiennent réellement à coeur et je trouve très frustrant de voir que nous ne profitons pas de toutes ces occasions. Il n'y a rien d'abstrait dans tout cela. Il s'agit de l'argent dont les Canadiens disposent. Cela signifie que certains n'ont pas l'argent nécessaire pour envoyer leurs enfants à l'université, payer leur hypothèque ou prendre des vacances.

Nous en avons eu un exemple juste après Noël. Bon nombre de gens ont été consternés de voir les dégâts causés par le tsunami en Asie. Les gens ont partagé leurs maigres deniers. Dans bien des cas, les gens ont donné tout ce qu'ils pouvaient donner. C'était merveilleux à voir. Je dois reconnaître que le gouvernement a accepté de faire un don équivalent à l'ensemble des dons recueillis. Imaginez un peu ce que les Canadiens pourraient donner, même ceux qui ont du mal à joindre les deux bouts aujourd'hui, s'ils avaient davantage d'argent dans leurs poches. Ils donneraient plus d'argent parce que les Canadiens sont très généreux et qu'ils veulent aider. Si les gens n'ont pas d'argent, ils n'en emprunteront pas pour le donner aux autres.

Nous passons à côté de la plaque. Nous manquons tellement d'occasions. L'attitude du gouvernement me frustre au plus haut point. Je connais bien mon collègue d'en face. Il a occupé plusieurs postes au comité des finances et a été secrétaire parlementaire. Je vais donc lui adresser mon commentaire. Cela me frustre énormément d'entendre toutes ces belles paroles qui ont été prononcées ces derniers temps par les fonctionnaires du ministère des Finances, le premier ministre et le ministre des Finances relativement à la question de la réduction des impôts et au problème du niveau de vie des Canadiens.

Initiatives ministérielles

Au cours de la dernière campagne électorale, le parti conservateur a souligné que ces questions étaient importantes. Nous avons dit qu'il fallait aider les gens à se remettre sur pied et aider l'économie à progresser. Nous avons présenté un programme qui prévoyait des réductions d'impôts, le remboursement de la dette et des hausses ciblées des dépenses et nous étions d'avis que c'étaient là de bonnes façons d'aider le pays à aller de l'avant. Le gouvernement a eu tôt fait de nous attaquer, affirmant que, si on agissait ainsi, le pays connaîtrait à nouveau des déficits. Certains économistes ont appuyé ces dires.

Dans les semaines qui ont suivi la victoire électorale libérale, le ministre des Finances a annoncé un programme de dépenses dépassant les projections financières qu'il avait utilisées pendant la campagne électorale. Il déclarait alors que nous ne pourrions éviter un déficit en engageant les dépenses que nous voulions engager. Or, il a dépensé davantage que nous n'avions prévu de faire. Bien sûr, le gouvernement était à l'abri d'un déficit étant donné qu'il s'était soudainement rendu compte que l'excédent dépasserait de loin ses prévisions.

Au cours de la campagne électorale, les libéraux projetaient un excédent de 1,9 milliard de dollars. Convaincus que l'excédent serait beaucoup plus élevé, nous les avons traités d'insensés. Ils ont continué de soutenir que l'excédent représenterait 1,9 milliard de dollars. Dans les semaines suivantes, le ministre des Finances a reconnu que le gouvernement s'était trompé et que l'excédent serait de 9,1 milliard de dollars. Des milliards de dollars étaient donc disponibles, exactement comme nous l'avions dit.

• (1245)

Les libéraux ont trompé le public au cours de la campagne électorale, mais le pire était à venir. Lors du débat sur le discours du Trône, pour ne pas parler de débâcle, les libéraux ont déclaré: « Nous allons agir comme un gouvernement majoritaire. C'est notre discours du Trône. Nous sommes dans une situation minoritaire, mais c'est ce que nous allons faire et tant pis si les gens n'aiment pas cela. » Je suis fier de dire que le chef de mon parti a répliqué ceci: « Non, vous ne dirigerez pas ce gouvernement minoritaire comme s'il était majoritaire, comme vous l'avez fait pendant les 11 dernières années. » Nous nous sommes mis d'accord avec les autres partis de l'opposition, le NPD et le Bloc, et nous avons proposé des modifications au discours du Trône. Nous avons réclamé notamment une réduction du fardeau fiscal des Canadiens à faible et à moyen revenu.

Nous avons réclamé des conseils indépendants en matière de prévisions financières, compte tenu surtout du fait que le gouvernement avait trompé le public pendant la campagne électorale. Qui plus est, ce n'était pas la première fois que le gouvernement induisait les Canadiens en erreur au sujet de la taille de l'excédent.

Nous avons dit que nous souhaitions qu'une commission indépendante étudie l'assurance-emploi, étant donné que les personnes qui contribuent au fonds ont été spoliées à hauteur de 46 milliards de dollars au cours des dernières années. C'est à ce montant énorme que s'élève l'excédent nominal dans ce compte. Mais en réalité, le compte ne contient plus un seul cent. Tout son contenu a été dépensé. Il a été versé aux recettes générales et il s'est envolé. Les Canadiens n'en avaient pas moins l'impression que le fonds d'assurance-emploi leur serait versé en prestations ou servirait à abaisser leurs cotisations, mais il s'est envolé. Et pour toujours.

Nous avons présenté ces amendements durant le débat sur le discours du Trône. Le gouvernement s'y est opposé. En fin de

compte, lorsqu'il est devenu clair que le Bloc québécois et le Parti conservateur étaient vraiment disposés à ne pas appuyer le discours du Trône présenté par le gouvernement s'ils n'obtenaient pas ces amendements, le premier ministre a convoqué mon chef et celui du Bloc québécois pour leur demander: « Que devons-nous faire pour que le discours du Trône soit adopté? »

Le gouvernement a alors accepté nos amendements. En particulier, il a accepté l'amendement visant à réduire les impôts des Canadiens à revenu faible et moyen. Il a affirmé que l'amendement serait intégré au discours du Trône et, nous l'avons présumé, au programme gouvernemental de la prochaine session. C'est la raison d'être du discours du Trône: énoncer les priorités gouvernementales pour l'avenir.

L'une des priorités consiste à réduire les impôts pour les Canadiens à revenu faible et moyen. À peine le gouvernement avait-il donné son accord qu'il a fait volte-face et a affirmé qu'une réduction des impôts figurait au bas de sa liste de mesures à prendre. Il ne s'agissait plus d'une priorité du gouvernement. Une fois de plus, il nous a trompés par ce geste immoral.

L'hon. Wayne Easter: Nous avons déjà effectué les réductions d'impôt les plus importantes de l'histoire. Nous avons accordé les réductions d'impôt les plus importantes jamais vues.

M. Monte Solberg: Mon collègue a visiblement raté une partie de mes propos puisqu'il vient de déclarer que son gouvernement a procédé aux réductions d'impôt les plus importantes de l'histoire. Je lui fais remarquer que ce mythe a été totalement démoli par Don Drummond dans son récent rapport. Nul besoin d'en dire davantage.

Le gouvernement trompe les Canadiens à nouveau. Il a affirmé qu'une réduction de l'impôt pour les Canadiens à revenu faible et moyen était maintenant inscrite à son programme. C'est ce qu'il a fait en acceptant d'inclure ces amendements dans le discours du Trône. À peine avait-il fait cette affirmation que le ministre des Finances et le premier ministre ont déclaré qu'il ne s'agissait pas là d'une priorité, qu'ils n'allaient pas y donner suite et qu'ils avaient d'autres priorités.

Lorsque je présente ces arguments, et je l'ai fait à de nombreuses reprises depuis 11 ans que je siége dans cette enceinte, des gens disent que je défends mes propres intérêts politiques et que j'ai un autre objectif. Eh bien, s'ils ne me croient pas, je leur demande alors d'examiner les rapports de gens comme Don Drummond, un ancien sous-ministre des Finances, qui est maintenant économiste en chef du Groupe Financier Banque TD. Un rapport publié récemment par l'Institut C.D. Howe précise que le Canada accuse un retard de plus en plus grand sur le plan de l'impôt des sociétés.

Je suis persuadé que mon collègue, le député d'Edmonton—Leduc, notre porte-parole en matière d'industrie, parlera de cela dans le cadre de son discours plus tard aujourd'hui. Cela a des répercussions directes sur l'emploi. J'y reviendrai si j'ai le temps. Je suppose que j'ai un temps de parole illimité et que je pourrais donc parler toute la journée.

J'essayais de dire que des experts, des gens qui étudient ces choses depuis des années, s'inquiètent vivement de voir que le Canada perd peu à peu sa place dans le monde sur le plan économique. C'est ce que je trouve exaspérant et j'en ai parlé brièvement auparavant.

Initiatives ministérielles

• (1250)

Le Canada a longtemps été un chef de file dans le monde dans bien des domaines. Ce n'est plus le cas. Après la Seconde Guerre mondiale, nous avons une grande armée. Son importance a été grandement réduite. Nous avons beaucoup de poids dans le monde sur le plan de la politique étrangère. Ce n'est plus vrai. Nous avons une grande réputation en tant que chef de file économique. Nous étions l'un de ces grands tigres avant même que la notion des tigres d'Asie n'existe. Nous étions l'un des grands chefs de file dans le monde quant à la productivité de notre économie.

Pour une raison quelconque, nous semblons accepter de nos jours de ne plus être cela. Je ne l'accepte pas. Je pense que nous pouvons à nouveau être un chef de file mondial comme la Suède, l'Irlande, l'Australie, qui progresse à grands pas, et les Pays-Bas. Le Luxembourg a l'un des revenus par habitant les plus élevés du monde. En fait, je pense que c'est le plus élevé. Comment est-il parvenu à cela? Pouvait-il compter sur du pétrole dans son sous-sol? Non. S'est-il appuyé sur des impôts élevés? Non, pas du tout. Ce pays prend simplement des décisions judicieuses sur le plan de la politique publique. Il a des niveaux d'imposition intelligents qui attirent les investissements. C'est ce que nous devons faire au Canada.

Si nous ne faisons pas cela, nous allons éloigner les investisseurs. Les investisseurs vont là où ils obtiennent le meilleur rendement. Si ce n'est pas au Canada, nous perdrons des emplois, des possibilités et, en bout de ligne, les revenus nécessaires pour financer nos programmes sociaux. Nous ne pouvons continuer dans cette veine. Nous entendons de toutes parts des spécialistes qui disent que le Canada est en sérieuse difficulté, que nous perdons sans cesse du terrain.

L'une des choses que nous constatons, et je parie que certains députés s'en sont rendus compte au cours de la pause parlementaire lorsqu'ils étaient dans leur circonscription, c'est que la valeur élevée du dollar canadien porte un coup très dur aux entreprises. Nous exportons une proportion très importante de notre production. Environ 40 p. 100 de notre revenu national est lié au commerce extérieur.

L'hon. John McKay: Vous avez changé votre fusil d'épaule.

M. Monte Solberg: Je me fais houspiller par le secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Il fait allusion au fait que dans le passé nous nous plaignions de la faible valeur du dollar. Je vais lui répondre s'il cesse de parler pendant un moment.

C'est exact. Il fut un temps où nous nous plaignions de la faible valeur du dollar. Cette situation illustre le fait que notre économie n'était pas aussi productive qu'elle aurait pu l'être. Aujourd'hui, la valeur élevée du dollar canadien est le reflet de la chute spectaculaire du dollar américain. Malheureusement, étant donné que notre capacité de production n'a pas augmenté parallèlement à la valeur de notre dollar, il s'ensuit que les exportateurs sont très durement touchés. On est à même de le constater un peu partout.

Je suis certain que les députés l'ont constaté lorsqu'ils étaient dans leur circonscription. Je sais que, pour l'industrie agricole dans ma région c'est une question importante. On en entend constamment parler. Je vois que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture hoche la tête. C'est un dossier très important.

La seule façon de corriger la situation, si nous n'avons pas la capacité d'augmenter et de diminuer la valeur de notre devise comme nous le voudrions à chaque jour, et nous n'avons pas cette capacité puisque nous faisons partie d'un marché mondial comme tous les autres, la seule façon dis-je consiste à recourir aux leviers fiscaux

appropriés, afin de réduire les impôts des sociétés et des particuliers et, par exemple, d'éliminer l'impôt sur le capital. Si nous prenons ces mesures, nous aurons la capacité de réagir à une hausse rapide de la valeur du dollar, ou du moins aurons-nous une plus grande capacité de le faire que cela n'a été le cas jusqu'à maintenant.

En ne réagissant pas lorsqu'il en avait la possibilité à toutes ces situations dont le gouvernement avait été prévenu depuis nombre d'années, il a mis les emplois et le moyen de subsistance de millions de Canadiens en jeu. Comme résultat de cette inaction, l'ensemble des Canadiens sont plus pauvres.

Nous soutenons que, d'ici la présentation du budget, dans trois semaines, le gouvernement doit tenir compte du message. Je ne demande pas cela uniquement pour ma satisfaction personnelle, même si je serais très heureux que le gouvernement aille de l'avant et adopte les mesures dont je parle, mais ces mesures sont nécessaires pour aider les gens, pour aider les Canadiens, tous ceux qui ont couru aux réunions que nous avons tous organisées dans les arénes, les cafés et les salles municipales en ce très froid mois de janvier que nous venons de passer dans nos circonscriptions.

J'exhorte le gouvernement à faire ce qu'il doit et à faire ce qui est dans l'intérêt du peuple canadien. En passant, ce serait aussi dans l'intérêt du parti de mes vis-à-vis. Les Canadiens le réclament.

• (1255)

Il est très important pour un gouvernement minoritaire de comprendre que, s'il ne fait pas ce qui doit être fait, l'opposition officielle n'aura aucune raison d'appuyer son budget. Il ne m'est pas nécessaire de faire un dessin pour faire comprendre au gouvernement les conséquences de notre refus de l'appuyer. Cela pourrait aboutir à la chute du gouvernement.

Nous exhortons le gouvernement à prendre les préoccupations dont je parle très au sérieux. Je peux affirmer ici que je dirai personnellement à mon caucus que nous devons appuyer le budget si le gouvernement propose de fortes réductions d'impôts et met en oeuvre une stratégie sur le niveau de vie qui garantira à long terme une augmentation des revenus des contribuables et donc des recettes gouvernementales pour soutenir le filet de sécurité sociale du Canada, particulièrement au moment où les baby-boomers arriveront à l'âge de la retraite.

Si la Chambre accepte qu'il y ait une période de questions et observations, je serai heureux de répondre aux questions que les députés pourraient avoir.

L'hon. Roy Cullen: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'aimerais demander un temps pour des questions et observations.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Le secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile demande-t-il une période limitée de 10 minutes, peut-être, pour des questions et observations?

L'hon. Roy Cullen: Madame la Présidente, je demande une période de questions et d'observations de 10 minutes relativement à cette allocation en particulier, puis nous pourrions revenir au cycle normal. Le député a soulevé des questions importantes à propos desquelles, je crois, de nombreux députés voudraient faire des commentaires.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Y a-t-il accord pour réserver 10 minutes à des questions et observations?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Madame la Présidente, je vous remercie, vous et les députés, de me donner cette occasion.

J'ai écouté avec grande attention le discours prononcé par le député de Medicine Hat. J'en accepte certains passages, mais je crois qu'il serait utile de corriger certains des arguments présentés par le député.

Je ne connais pas la représentativité de son échantillon, lorsqu'il s'est promené dans Medicine Hat et les environs. Je sais que le secteur du bétail dans cette région connaît de graves problèmes, mais dans l'ensemble, les économies de l'Alberta en particulier et du Canada en général se portent extrêmement bien. Toutefois, nous pouvons certainement mieux faire et c'est ce à quoi notre gouvernement s'est engagé.

Comme c'est navrant que le député déforme les propos de Don Drummond, de TD Canada Trust. Il connaît Don Drummond aussi bien que moi, et je sais que Don Drummond connaît la différence entre un impôt et un investissement.

Peut-être que là où le député se trompe, c'est au sujet du revenu net. Il nous reste du travail à faire en ce qui concerne le revenu disponible des Canadiens. Il nous reste aussi du travail à faire en ce qui concerne l'écart de productivité. De ce côté-ci de la Chambre, je pense qu'on a bien compris la situation.

Le député a parlé de réductions d'impôt, et du fait que Don Drummond a mentionné l'augmentation des contributions au RPC. Bien évidemment, le RPC a une incidence sur le revenu net, mais il ne faut pas oublier que le RPC est un investissement dans l'avenir. La contribution au RPC n'est pas un impôt. Elle ne s'apparente même pas à un impôt. Elle n'a jamais été considérée comme un impôt. Don Drummond le sait. Si le député de Medicine Hat était un peu plus franc, il le reconnaîtrait aussi.

J'aimerais aussi parler de la diminution des impôts de 100 milliards de dollars. Comme le député l'a indiqué, j'ai eu l'honneur de travailler avec le ministre des Finances d'alors à cette diminution des impôts de 100 milliards de dollars, qui s'est révélée être une réelle diminution des impôts de 100 milliards de dollars. Le problème est que les députés conservateurs ont été si étonnés que le gouvernement s'attaque si vigoureusement à la réduction des impôts qu'ils essayent, depuis des années, de faire valoir qu'il ne s'agissait pas vraiment d'une diminution des impôts.

Permettez-moi de préciser deux points d'importance. Le premier est la prestation fiscale canadienne pour enfants. Les députés du parti d'en face, le Parti conservateur—je ne me souviens pas s'il s'agissait du Parti réformiste ou de l'Alliance canadienne à l'époque—n'estiment pas que la prestation fiscale canadienne pour enfants est une réduction d'impôt. Elle n'est peut-être pas destinée aux grandes entreprises ou aux Canadiens à revenu élevé, mais elle représente une réduction des impôts que les familles canadiennes à faible revenu auraient payé autrement. Il s'agit d'une différence notable, encore plus aujourd'hui qu'en l'an 2000.

Une voix: Dix milliards de dollars par année.

L'hon. Roy Cullen: Si ce n'est pas là une réduction d'impôt, je ne sais pas ce qui en serait une.

Le deuxième aspect concerne l'indexation. Le parti d'en face a soutenu pendant des années que nous devrions réindexer les exemptions et l'ensemble de la fiscalité des revenus. Devinions ce qui s'est passé. C'est ce que nous avons fait. Nous avons rétabli l'indexation de la fiscalité des revenus en fonction du coût de

l'inflation. Ensuite, ces députés ont dit: « Fort bien, mais cela n'est pas une réduction d'impôt. »

Je dirai ceci. Si nous devons verser un certain montant d'impôt plus 10 p.100 et que le gouvernement disait: « En fait, nous allons plutôt rétablir l'indexation », que dirions-nous? Si cela n'est pas une réduction d'impôt, j'ignore ce que c'est.

Permettez-moi de dire au groupe d'en face que nous avons dit que le gouvernement n'a pas fini de réduire les impôts. Je crois que le député a soulevé quelques points importants au sujet du revenu disponible et de la productivité, mais les propos que ce groupe tient depuis des années signifient qu'il ne comprend pas qu'il s'est agi de la plus grande réduction d'impôt de l'histoire du Canada.

Je me demande si le député changera d'avis et admettra qu'il s'est agi de la plus grande réduction d'impôt de l'histoire du Canada. Il faut faire plus, mais lorsqu'il dit que la prestation fiscale pour enfants ou que le rétablissement de l'indexation ne constituaient pas une réduction d'impôt, je me demande s'il se rend compte de l'absurdité de ses arguments.

• (1300)

M. Monte Solberg: Madame la Présidente, je dois dire que l'argument que je viens d'entendre du député d'en face est complètement ridicule.

En fait, dans ce rapport que j'ai en main, Don Drummond a reproché au gouvernement de ne pas avoir permis aux Canadiens de conserver une plus grande part de ce qu'ils gagnent. Il signale une hausse de 3,6 p. 100 des revenus en 15 ans. À la dernière page de son rapport, il mentionne ceci:

Il faut aussi réduire le fardeau fiscal des particuliers. Les taux marginaux d'imposition fédérale-provinciale des particuliers dépassent les 45 p. 100, ce qui équivaut presque à envoyer au gouvernement la moitié du revenu que gagne un travailleur, sans compter que ces taux commencent à s'appliquer à des niveaux de revenu relativement modestes.

Il poursuit en ces termes:

De plus, ceux qui ont des niveaux de revenu plus modestes sont à la fois assujettis à l'impôt et frappés par les dispositions de récupération des prestations qui leur sont versées, ce qui peut porter le taux marginal d'imposition à 80 p. 100.

Si c'est là l'idée que le député se fait d'une baisse d'impôt, j'ai bien peur qu'il ait encore beaucoup de choses à apprendre.

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Madame la Présidente, j'aimerais poser une question à mon éminent collègue du Parti conservateur et député de Medicine Hat avec lequel j'ai toujours du plaisir à travailler.

Ce matin, dans un article de Joël-Denis Bellavance, dans le journal *La Presse*, le leader de son parti affirmait que les conservateurs voteraient contre le gouvernement, mais ne le renverserait pas. Est-ce qu'il peut me dire ce que cela signifie? J'espère que cela ne signifie pas que les conservateurs sont prêts à aller à l'encontre de leurs propres convictions et que pour éviter une élection, ou à cause de la peur d'une élection, ils ont décidé que certains d'entre eux pourraient s'absenter lors du vote sur le budget.

Initiatives ministérielles

● (1305)

[Traduction]

M. Monte Solberg: Madame la Présidente, je ne parlerai pas au nom de mon chef, mais comme je l'ai dit dans mon discours, je suis tout à fait disposé à appuyer le gouvernement s'il accepte nos suggestions énoncées dans la lettre que nous avons envoyée au ministre des Finances et s'il les adopte et qu'il les met en application. Sinon, nous jouerons le rôle traditionnel de l'opposition officielle, celui qui consiste à s'opposer aux initiatives budgétaires du gouvernement.

Je peux dire aux députés qu'à mon avis, la situation est beaucoup plus facile et dynamique que ne le laisse entendre la question du député. Je pense que c'est en voyant le budget que nous saurons exactement comment l'opposition officielle réagira. Je suis certainement tout à fait disposé à dire que nous appuierons le gouvernement s'il présente dans le budget des mesures comme celles que nous pouvons appuyer, mais dans le cas contraire, nous serons très nombreux à voter contre le budget.

M. Gary Carr (Halton, Lib.): Madame la Présidente, le député aimerait-il parler de certaines administrations qui ont réduit les impôts et se sont retrouvées avec d'énormes déficits? C'est notamment le cas aux États-Unis, où George Bush est aux prises avec un déficit de 450 milliards de dollars parce qu'il a trop réduit les impôts. Le député saura aussi que j'étais député provincial en Ontario lorsque le gouvernement a réduit les impôts. La province s'est alors retrouvée avec un déficit de 5,6 milliard de dollars.

Nous devons être très prudents lorsque nous faisons des réductions d'impôts en même temps que nous investissons dans les soins de santé, dans les garderies et aussi dans les villes. Mon ami, qui était président du Parti conservateur à ce moment-là, saura que l'héritage que ce gouvernement a laissé à l'Ontario a été une dette de 5,6 milliards de dollars. En ce qui concerne les investissements dans les soins de santé, je dirai que nous pourrions probablement le faire si nous n'investissons pas déjà 41 milliards de dollars sur dix ans.

Je pose ma question en toute honnêteté sans vouloir être sarcastique. Les quelques administrations qui ont choisi cette voie se sont retrouvées avec des déficits. Nous devons donc très prudents. J'aimerais que le député fasse quelques remarques à ce sujet.

M. Monte Solberg: Madame la Présidente, je crois que c'est là une question juste. Notre plan consiste d'abord et avant tout à réduire les impôts en respectant le cadre fiscal que le gouvernement a lui-même établi pour les six prochaines années, soit 61 milliards de dollars. Ce montant est de 73 milliards si nous tenons compte des réaffectations. Ce que nous ferions, c'est que nous nous servirions de cette enveloppe, qui est exactement la même que celle prévue par le gouvernement, pour réduire les impôts de façon importante, alors que le gouvernement s'en sert principalement pour financer les dépenses.

Je tiens aussi à signaler qu'il y a de nombreux exemples de gouvernements qui réduisent les impôts et qui voient ensuite leurs recettes augmenter, et notre gouvernement est un de ceux-là. Même si, dans le discours que je viens de faire, je me suis plaint que le gouvernement n'avait pas assez réduit les impôts, je mentionnerai aussi que les députés du parti ministériel ont été stupéfaits de voir augmenter les recettes, ce qui est exactement ce que j'aurais prédit. Évidemment, la raison de cela est que des réductions d'impôts laissent plus d'argent entre les mains des gens qui peuvent l'utiliser à des fins productives, par exemple les gens d'affaires qui le réinvestissent. Le gouvernement profite alors des recettes provenant du nombre accru de personnes qui travaillent et de l'expansion des

entreprises. Les réductions d'impôts du gouvernement ont en fait entraîné une augmentation des recettes.

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Madame la Présidente, je remercie le gouvernement de l'occasion qu'il nous donne de pouvoir discuter de nos attentes concernant le prochain budget qui a ceci de très particulier: il se fait dans un environnement de gouvernement minoritaire. Il est donc d'autant plus important, pour le gouvernement, d'ouvrir grand ses oreilles pour écouter ce que la population voudrait voir dans ce budget.

Je ne serai pas sans rappeler qu'au cours de la dernière élection, les Québécois ont élu 72 p. 100 de députés du Bloc québécois. Ce faisant, ce que nous présenterons comme étant nos huit priorités—renouvelées au cours de l'automne dernier, lorsque nous avons fait une consultation prébudgétaire à l'échelle du Québec—, ce sont ce en quoi les Québécoises et les Québécois croient.

Si une question fait consensus au Québec et dans le reste du Canada, c'est bien celle du déséquilibre fiscal. En effet, l'Assemblée nationale, la population du Québec et les premiers ministres de toutes les provinces canadiennes croient qu'il faut régler cette question du déséquilibre fiscal et en arriver à un meilleur partage des champs fiscaux entre les gouvernements fédéral et provinciaux, de façon à ce que ces derniers puissent remplir leur mission fondamentale le plus efficacement possible.

L'Ontario est en déficit. Le Québec est en difficulté financière. Faute de financement pour des besoins fondamentaux comme la santé, l'éducation et l'assistance sociale, plusieurs provinces au Canada se retrouvent dans des situations précaires et ne peuvent offrir à leurs concitoyens et concitoyennes autant de services de première ligne qu'elles le devraient. S'il y avait un meilleur partage de la fiscalité et des champs fiscaux, les provinces seraient davantage en mesure de pouvoir accomplir leur mission.

Je sors tout juste d'une rencontre avec le ministre des Finances qui, à son invitation, m'a demandé de lui exprimer ce que mon parti s'attend de ce budget. J'ai été assez clair. Concernant le déséquilibre fiscal, nous devons sentir une volonté politique de sa part de faire en sorte qu'il y ait à moyen terme des transferts de champs fiscaux. Toutefois, pour l'instant, il faut absolument que le gouvernement fédéral, lors de son prochain budget, pose des gestes concrets. Quant à ces gestes concrets en matière de déséquilibre fiscal, il doit augmenter les transferts en matière d'éducation et d'assistance sociale.

On sait, compte tenu de l'entente sur la santé intervenue en septembre dernier, que d'ici quatre ans, on atteindra une contribution du gouvernement fédéral d'environ 25 p. 100 des coûts de la santé. Lorsqu'on regarde l'éducation et le soutien au revenu des plus démunis, on s'aperçoit que nous sommes encore entre 12 et 13 p. 100 de contribution du gouvernement fédéral au régime d'éducation et à celui qui doit venir en aide aux personnes les plus défavorisées.

Initiatives ministérielles

Au nom de mon parti, le Bloc québécois, j'ai été clair et j'ai demandé au ministre des Finances d'inclure dans son prochain budget une direction, une augmentation des transferts pour l'éducation et l'aide sociale. Il en est de même pour la péréquation. Avant que le Parti libéral ne prenne le pouvoir la première fois en 1993, la péréquation représentait plus de 10 milliards de dollars par année. Or, cette année, nous en sommes à 9,6 milliards de dollars. Même avec les augmentations, nous atteignons 9,6 milliards de dollars de transferts en fonction de la péréquation. Si nous avions conservé, depuis 1994, la même structure et une indexation relative aux paiements de péréquation qui avaient cours alors, nous serions rendus à un montant d'environ 16 milliards de dollars. Cependant, le gouvernement a sabré et ignoré qu'il fallait améliorer la formule de péréquation, entre autres en tenant compte de la norme des dix provinces et des véritables données sur l'impôt foncier.

J'ai répété à qui mieux mieux que, dans le prochain budget, le ministre des Finances doit tenir compte de cette revendication qui fait aussi l'unanimité auprès des provinces qui bénéficient des paiements de péréquation.

Quant à l'assurance-emploi, cela fait des années que nous, tous mes collègues du Bloc québécois dans toutes les régions du Québec, faisons la bataille pour que le gouvernement revienne à de meilleures dispositions et réforme le régime d'assurance-emploi qu'il a lui-même saccagé, il y a quelques années, en imposant des conditions d'accès qui sont tellement restrictives qu'à l'heure actuelle, à peine 40 p. 100 des travailleurs peuvent bénéficier du régime d'assurance-emploi, même si 100 p. 100 de ceux-ci paient des cotisations.

• (1310)

Chez les femmes, qui sont parmi les principales victimes du régime, seulement 33 p. 100 peuvent se qualifier pour recevoir des prestations d'assurance-emploi, tandis que chez les jeunes, c'est 20 p. 100. Les jeunes, les femmes comme les hommes, paient des cotisations à l'assurance-emploi, mais ne peuvent pas bénéficier du régime.

A fortiori, depuis les sept dernières années, le gouvernement a pigé dans le surplus de 45 milliards de dollars de la caisse de l'assurance-emploi, privant ainsi les travailleurs et les travailleuses qui se retrouvent en chômage. Des régions entières où le travail saisonnier est majoritaire ont été affectées par le chômage. On a privé ces gens de deniers qui leur revenaient de droit, puisqu'ils sont issus des contributions des employeurs et des employés.

J'ai dit clairement au ministre des Finances qu'il devait y avoir une réforme du régime d'assurance-emploi afin qu'on en augmente la couverture. Entre autres, le nombre d'heures requises pour pouvoir en bénéficier doit être réduit à 360 heures. Aussi, on doit établir un programme pour les travailleurs âgés de 55 ans et plus victimes de licenciement collectif. Des gens ont été victimes de l'abolition des contingents tarifaires dans le domaine du textile et du vêtement, notamment, pour permettre l'entrée de produits de pays émergents. Parmi ces victimes se trouvent plusieurs travailleurs âgés de 55 ans et plus. Il faut les aider. Il faut augmenter la couverture du régime et augmenter l'accessibilité au régime.

Il faut aussi créer une commission indépendante, puisque le gouvernement est irresponsable face à la caisse de l'assurance-emploi. Cette commission doit être gérée par les employeurs et les employés qui contribuent à la caisse de l'assurance-emploi. J'ai également soulevé ce point auprès du ministre des Finances, en lui disant que si ces deux points ne se retrouvaient pas dans le budget, nous évaluerions la situation en conséquence. Chose certaine, ce sont

des éléments fondamentaux qui doivent apparaître dans le prochain budget.

Au niveau de l'environnement, on fait face à la même problématique. Cela correspond à la vision de la population que nous représentons. Une forte majorité des Québécois, à raison de 72 p. 100, sont sensibles à l'application du Protocole de Kyoto. C'est également le cas dans le reste du Canada. Ainsi, nous voulons que l'application de ce protocole se fasse dans l'équité, selon le principe du pollueur-payeur, et non pas celui du pollueur-payé, principe auquel le gouvernement nous a habitués.

Au cours des 25 ou 30 dernières années, le gouvernement fédéral a investi plus de 60 milliards de dollars dans le secteur pétrolier. Nous lui demandons premièrement de cesser les déductions et programmes de toutes sortes visant à encourager l'utilisation de ressources non renouvelables et polluantes comme celle-là.

Deuxièmement, nous lui demandons d'investir massivement dans des énergies d'avenir, comme l'énergie éolienne, en augmentant les budgets. Aussi, le gouvernement doit avoir l'esprit ouvert lorsqu'on lui présente des projets, comme nous le faisons depuis des années, visant à instaurer des déductions fiscales pour les utilisateurs du transport en commun. En effet, il s'agit d'une mesure fort bénéfique pour la protection de l'environnement.

Dans le prochain budget, il faut revenir à deux principes fondamentaux en matière d'application de politiques environnementales, notamment le Protocole de Kyoto, et ce sont ceux de l'équité et du pollueur-payeur.

Quatrièmement, je le répète publiquement ici, et non pas seulement derrière des portes closes avec le ministre des Finances, le secteur agricole, en particulier au Québec, vit la pire crise de son histoire en raison de la question de la vache folle. Étant donné que le cheptel et les producteurs laitiers se retrouvent principalement au Québec, nous sommes victimes plus qu'ailleurs de cette crise de la vache folle, en particulier en ce qui concerne la vache de réforme. Jusqu'à présent, le gouvernement fédéral n'a pas contribué de façon significative à résoudre cette crise. Nous lui demandons instamment de faire sa part dans ce dossier.

Il est anormal que sur un budget agricole de plus de 6 milliards de dollars dépensés par le gouvernement fédéral l'an passé, seulement 9 p. 100 ait été alloué auprès des producteurs québécois. Aujourd'hui, les producteurs québécois en arrachent et vivent la pire crise. Le gouvernement fédéral dit qu'il en a fait suffisamment. Ce ne sont pas les producteurs agricoles du Québec qui grèvent le budget agricole du gouvernement fédéral. En temps de crise, ce dernier devrait augmenter substantiellement sa contribution. Nous n'en demandons pas beaucoup, mais uniquement un versement qui pourrait aider à compenser les pertes encourues depuis deux ans en raison de la crise de la vache folle. Il faudrait aussi compenser les pertes à venir, étant donné que les frontières américaines ne s'ouvriront pas à 100 p. 100 à l'exportation de boeuf et de vaches de réforme du Québec et du Canada.

• (1315)

Il faut aussi que le gouvernement fédéral respecte l'engagement qu'il a pris d'augmenter les prix laitiers à un niveau qui permettra aux producteurs de couvrir leurs coûts de production. C'est une promesse faite par l'actuel ministre des Finances, il y a quelques années, lorsqu'il était responsable du secteur agricole.

Il faut absolument prendre en compte le secteur agricole. Il faut aussi qu'on dégage des crédits pour aider la relève découragée devant une telle conjoncture; depuis 25 ans, on n'avait pas vu de crise majeure comparable à celle-ci dans le secteur de l'agriculture.

Initiatives ministérielles

Il faut aussi aider les coopératives qui nous ont demandé un régime fiscal privilégié, peu coûteux pour le gouvernement fédéral, mais qui peut aider le secteur coopératif à se financer dans l'avenir et également à affronter la concurrence venant de toutes parts.

En ce qui concerne la Faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe, la seule faculté francophone en Amérique, il faut finaliser ce que le gouvernement fédéral a commencé. Il y a deux ans, on a versé 35 millions de dollars. Il manque 24 millions de dollars pour parfaire le projet de modernisation au niveau des équipements et des immeubles de cette faculté, sinon elle risque de perdre son accréditation qui n'est déjà qu'une accréditation partielle de l'American Veterinary Medical Association. C'est la seule faculté, parmi les quatre du Canada, qui n'a pas son accréditation totale. Perdre cette accréditation, ce serait diminuer la valeur des diplômes de même que la qualité de recherche. C'est tout le secteur agricole qui pourrait s'en ressentir.

J'ai aussi énoncé, auprès du ministre des Finances, l'importance que le gouvernement canadien atteigne, d'ici 2015, 0,7 p. 100 du PIB en matière d'aide internationale. Cela fait longtemps que nous en parlons et le Canada est parmi les pays les plus riches au monde, c'est-à-dire les pays qui contribuent le moins au niveau du développement international. Donc, 0,7 p. 100 du PIB, c'est un objectif que nous avons établi, il y a plusieurs années déjà, auprès des Nations Unies et qu'il nous faut atteindre le plus rapidement possible. Le ministre des Finances a aussi été sensibilisé à ce sujet par le Bloc québécois, ce matin, lors de notre entretien.

En ce qui concerne les garderies, il est important—je l'ai dit et l'ai répété au ministre des Finances—que les compétences du Québec soient respectées et que pour ce programme, il y ait un retrait sans condition du Québec, avec pleine compensation. Nous avons déjà un programme qui fonctionne, que les autres provinces canadiennes envient, qui sert même d'exemple au gouvernement fédéral. Il faut aller plus loin. Il faut respecter ce programme et permettre au Québec de se retirer du programme fédéral avec pleine compensation.

Dans le dossier des congés parentaux, il faut que le gouvernement fédéral respecte les engagements qu'il a pris au cours de la dernière campagne électorale et qu'il verse les montants prévus pour faire en sorte que le gouvernement du Québec puisse mettre en place, le plus rapidement possible, son programme de congés parentaux. En effet, à l'heure actuelle, c'est une génération qui est en train d'être sacrifiée.

Quant aux municipalités, le chef du Bloc québécois l'a répété la semaine dernière, il faut aider les municipalités par l'entremise des programmes d'infrastructures et autres transferts fédéraux. Cependant, il est hors de question pour le Bloc québécois que les fonds soient transférés directement du gouvernement fédéral vers les municipalités. Celles-ci sont de juridiction provinciale. Ce que nous souhaitons ardemment—et nous conseillons au gouvernement de respecter cela aussi—, c'est que les fonds soient transférés auprès du gouvernement du Québec et que des arrangements interviennent entre celui-ci et les municipalités pour les aider, surtout au niveau du transfert de la taxe sur l'essence.

Le logement social est primordial pour nous. Cela fait assez longtemps qu'on en parle, qu'on en débat et que des engagements sont foulés aux pieds, de l'autre côté de la Chambre. Il faut absolument que le gouvernement fédéral investisse jusqu'à 1 p. 100 de l'ensemble de ses dépenses de programmes en construction de logements sociaux ou communautaires.

• (1320)

Depuis 1992, le gouvernement fédéral n'a pas mis un cent au niveau du logement social. Il ne fait qu'entretenir le parc de

logements sociaux existant, mais sans plus. Il faut qu'il investisse, car il y a trop de ménages qui consacrent plus de 50 p. 100 de leurs revenus au paiement du loyer. Lorsque des familles dépassent 30 p. 100 à cette fin, la situation est précaire.

Enfin, comme l'a mentionné le chef du Bloc québécois lors de sa rencontre avec des associations de francophones et d'Acadiens du Canada, il faut absolument—et nous nous sommes engagés à le faire—que le gouvernement fédéral double les montants dévolus aux associations francophones et acadiennes du Canada. C'est une question de survie et de soutien aux francophones et aux Acadiens que nous appuyons depuis notre première élection en 1993, même si nous ne les représentons pas directement à la Chambre des communes.

En conclusion, en ce qui a trait au prochain budget, qu'il me soit permis d'envoyer un message clair au gouvernement. Le Bloc québécois a été clair et, encore la semaine dernière, son chef l'a été tout autant. Le gouvernement doit bouger sur ces priorités ainsi que sur bien d'autres contenues dans notre rapport minoritaire inclus dans les travaux sur les consultations prébudgétaires du Comité permanent des finances. Il s'agit de ces huit secteurs. Le gouvernement se doit de répondre substantiellement à nos attentes. À défaut de répondre aux préoccupations bien précises de la population, qui ont été testées à nouveau à l'automne lors d'une consultation prébudgétaire à la grandeur du Québec ainsi qu'avec le Comité permanent des finances à la grandeur du Canada, nous n'hésiterons pas à voter contre ce budget et à renverser le gouvernement si nous en avons le pouvoir et si nous avons aussi la conviction que le gouvernement ne répond pas à nos attentes. Nous n'hésiterons pas à le faire si le gouvernement va à l'encontre des intérêts du Québec et même du Canada et s'il ne répond pas aux attentes de la population et, parmi celle-là, la population des plus démunis du Québec et du Canada.

La responsabilité repose sur les épaules du premier ministre. Donc, nous espérons que le premier ministre sera aussi responsable que le Bloc québécois dans sa présentation du budget que nous analyserons également de notre côté.

Nous sommes des gens d'honneur. Nous faisons ce que nous disons et ce pour quoi nous nous engageons, contrairement à certains en cette Chambre et à l'extérieur. Nos convictions ne sont pas achetables, pas plus que celles du peuple québécois. Si nous jugeons que ce budget ne contient pas suffisamment de substance par rapport aux priorités que nous vous avons énoncées, je n'hésiterai pas à recommander à mon parti de voter contre ce budget.

• (1325)

[Traduction]

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Madame la Présidente, comme je l'ai fait au cours du débat précédent, je souhaite à mes collègues et à vous-même une bonne année.

Nous sommes rendus à une phase très intéressante dans la vie du Parlement du Canada. Je sais que je parle au nom de mes collègues dans ce coin-ci de la Chambre lorsque j'affirme que nous revenons dans cette enceinte après une période qui nous a permis de réfléchir et de reprendre nos énergies, afin d'effectuer le travail auquel les Canadiens s'attendent de nous dans cette enceinte. Les Canadiens veulent nous voir travailler dans leur intérêt pour veiller à ne pas être tenus pour acquis et à faire en sorte que leurs préoccupations reçoivent toute l'attention voulue.

Initiatives ministérielles

Je lance ce débat sur les consultations prébudgétaires en précisant l'importance de ce moment dans la vie de notre Parlement. La situation actuelle se prête bien à ce que nous agissions dans l'intérêt des Canadiens, à ce que nous penchions une fois pour toutes sur les priorités de tous les Canadiens et cessions de leur refuser les programmes et les services dont ils ont besoin pour être des membres productifs de notre société canadienne et, du même coup, participer à notre croissance économique.

Nous entendons dans le débat d'aujourd'hui de nombreux points de vue contradictoires. Le Parlement doit trouver la voie qui convient pour les Canadiens, parvenir à un équilibre entre des demandes contradictoires et veiller à trouver la façon de corriger les erreurs du passé et à redonner au Canada de solides bases.

En fonction de certains discours entendus jusqu'à maintenant, on pourrait penser que tout est beau, que notre économie a une forte croissance, que la situation est belle, que le gouvernement est sur la bonne voie et qu'il suffit au Parlement de trouver la façon de poursuivre dans cette voie.

J'ai apprécié l'exposé du président du Comité des finances qui a décrit un document qui était le fruit du travail acharné du Comité des finances. Je pense que tous les membres du Comité des finances veulent féliciter les Canadiens qui ont pris la peine de faire connaître leur opinion et remercier toutes les organisations qui ont veillé à ce que nous entendions leurs points de vue sur la situation budgétaire au Canada. Quelque 200 particuliers et organisations ont pris la peine de se présenter devant le comité pour soumettre leurs instances et nous donner des conseils.

Il s'agit aujourd'hui de savoir si ces conseils se retrouvent dans le rapport du comité. Le gouvernement prendra-t-il, une fois pour toutes, ces conseils au sérieux au lieu d'en faire fi, comme cela a été le cas au cours de la dernière décennie où les libéraux ont présenté des budgets?

En dépit du respect que je dois au président du Comité des finances, je signale qu'il est évident que, d'une part, le rapport ne rend pas compte de l'ensemble des présentations faites devant notre comité et, d'autre part, ne reflète pas le point de vue de la majorité des membres du comité.

Il est très intéressant de noter que nous avons joint à ce rapport, non trois opinions divergentes mais bien quatre, dont l'une émane d'un libéral. C'est du jamais vu, ou presque. Il est très rare que des députés libéraux ou des députés du gouvernement estiment devoir présenter un rapport minoritaire parce qu'ils sont en désaccord avec les conclusions générales d'un comité.

• (1330)

Je pense que cette situation révèle surtout un manque d'unité chez les députés libéraux. On reproche également au comité d'avoir accordé davantage d'attention au programme conservateur qu'à la volonté des Canadiens. Dans ce rapport minoritaire, les libéraux qui siègent au comité ont réagi clairement à la trop grande importance accordée aux allègements fiscaux et à la concurrence économique par rapport aux États-Unis ainsi qu'à une uniformisation des règles du jeu qui ne tient pas compte des besoins et des préoccupations des travailleurs canadiens.

Comme il est absolument impossible d'avoir l'assurance que le rapport déposé par le président du Comité des finances illustre bien le point de vue des Canadiens, le Nouveau Parti démocratique a choisi d'exprimer une opinion divergente. Nous avons décidé de faire état de ce que nous estimons être les préoccupations urgentes et pressantes des Canadiens d'un océan à l'autre.

Tout d'abord, nous nous inscrivons en faux contre certaines affirmations contenues dans le rapport semblant dire que tout va bien dans l'économie canadienne, que l'économie canadienne est forte et en plein essor, que les entreprises sont prospères mais ont besoin de plus grandes concessions de la part du gouvernement, que le rapport dette-PIB de 25 p. 100 en moins de dix ans établi par le gouvernement libéral est approprié, que nous acceptons sans discuter la création d'un fonds de prévoyance de 3 milliards de dollars et d'un autre fonds de prudence de 1 milliard de dollars malgré toute la grogne suscitée par les prévisions budgétaires inexacts du gouvernement qui ont entraîné des milliards de dollars d'excédents imprévus qui sont automatiquement utilisés pour le remboursement de la dette sans aucun égard aux priorités des Canadiens et à la volonté du Parlement.

Nous sommes présents ici aujourd'hui pour dresser le portrait des Canadiens tels que nous les voyons et selon ce que nous entendons jour après jour à propos de leurs problèmes et de leurs préoccupations. La vie n'est pas toujours rose dans ce pays. Nous sommes une nation riche et notre économie est aujourd'hui solide, mais cette économie soi-disant vigoureuse ne profite pas à tous les Canadiens.

Certainement, la santé économique d'un pays se mesure par la façon dont ses citoyens sont traités, peu importe leur lieu de résidence, leur sexe ou leur origine ethnique. Certainement, le budget de tout gouvernement se mesure par sa façon d'aider les personnes les plus vulnérables de la société et non pas en faisant fi de la réalité de tant de Canadiens qui sont chaque jour en difficulté, qui n'ont pas de sécurité d'emploi, qui sont incapables de subvenir aux besoins de leurs familles comme ils le voudraient et qui n'ont pas les moyens d'assurer la qualité de leur vie familiale et communautaire. Certainement, il incombe à nous, parlementaires, de faire écho à cette réalité en suggérant des mesures et faisant des recommandations pour répondre à ces préoccupations et régler ces problèmes importants.

Comme je l'ai mentionné d'entrée de jeu, le Parlement est dans une situation inespérée. Le gouvernement a finalement reconnu officiellement l'existence d'importants excédents, contrairement aux dix dernières années où il tentait d'atténuer l'excédent pour éviter de le redistribuer aux Canadiens et de se pencher sur les sujets qui les préoccupent.

Pour une fois, le gouvernement a reconnu qu'il avait un problème et a annoncé un excédent de 8 milliards de dollars pour cette année. Nous entendons maintenant qu'il s'agit d'une estimation prudente de l'excédent réel. L'excédent sera sans aucun doute plutôt dans les environs de 10, 11 ou 12 milliards de dollars. Nous avons un énorme excédent qui nous donne l'occasion d'aborder les priorités des Canadiens de façon ouverte et transparente.

Ce gouvernement minoritaire nous donne aussi la chance d'établir un budget minoritaire. Je n'ai pas à rappeler à la Chambre notre frustration à l'égard des budgets des gouvernements libéraux majoritaires, mais nous pouvons avoir une idée de ce que pensent les Canadiens au sujet des budgets des gouvernements libéraux majoritaires. Les Canadiens en ont assez des promesses brisées des libéraux et sont frustrés et en colère. Ils en ont aussi assez de l'obsession entourant les cibles artificielles de réduction de la dette et les allègements fiscaux accordés au secteur privé et aux riches sans égard aux difficultés que de nombreux Canadiens éprouvent au jour le jour.

Initiatives ministérielles

Nous avons la chance durant cette législature d'établir un budget qui correspond aux besoins des Canadiens. Nous nous attendons à ce qu'un budget d'un gouvernement libéral minoritaire soit différent d'un budget d'un gouvernement libéral majoritaire. Nous nous attendons à ce que la préoccupation absolue entourant la réduction de la dette et les cibles artificielles établies sans tenir compte du déficit humain ainsi créé soit délaissée. Nous croyons fermement que le programme de réduction fiscale qui profite aux riches et aux intérêts commerciaux de notre société soit mis de côté.

Nous voulons que le budget mette fin aux échappatoires fiscales dont profitent les riches et le secteur privé. Nous voulons que les paradis fiscaux soient abolis. Nous voulons que le gouvernement prenne des mesures contre les traitements de faveur accordés au secteur privé et fasse en sorte que les investissements soient canalisés au pays pour créer des emplois et des occasions pour les Canadiens.

Nous nous attendons d'avoir et d'utiliser tout le pouvoir que nous avons dans ce gouvernement minoritaire pour aider à façonner un budget qui correspond aux intérêts des Canadiens.

● (1335)

À partir de maintenant, jusqu'à la présentation du budget au Parlement et à tous les Canadiens, à la fin du mois, nous répéterons le message suivant: Nous ne laisserons pas les libéraux prendre les Canadiens pour acquis. Nous voulons du changement. Nous aurons une amélioration.

Il était intéressant d'écouter à l'instant mon homologue du Parti conservateur qui insistait encore une fois sur les réductions d'impôt. Il disait qu'il suffirait de donner un peu d'argent aux familles canadiennes pour augmenter leur revenu disponible, ce qui leur permettrait par le fait même d'atteindre leurs objectifs et d'assurer leur qualité de vie.

Je tiens à dire que nous sommes déjà passés par là, que nous avons fait tout cela et que nous avons essayé cette solution, mais qu'elle ne marche pas. Elle ne tient pas la route, car nous n'avons pas fait en sorte que les avantages fiscaux accordés aux entreprises et aux mieux nantis se traduisent par des investissements dans ce pays. En effet, elle n'entraîne pas nécessairement une augmentation de la productivité ni, par conséquent, une multiplication des chances dont les Canadiens pourraient profiter. Nous sommes conscients que quelque chose ne tourne pas rond lorsque nous considérons les cadeaux, les subventions et les avantages fiscaux consentis aux entreprises. Nous savons que la grande majorité des Canadiens savent d'expérience que le peu d'argent qu'ils recevront grâce aux réductions d'impôt ne suffira pas pour acheter un centre médical ou pour assurer à coût abordable une place à l'université ou dans une garderie pour leurs enfants. Ils savent que l'investissement dans ces domaines créera de nouvelles occasions pour eux-mêmes et pour leurs enfants de contribuer à l'économie et d'assurer un avenir brillant pour le Canada.

Contrairement à ce qu'affirment les conservateurs, les Canadiens croient que le gouvernement devrait investir dans des programmes, des politiques et des services sociaux qui permettraient à tous de jouir de chances égales et de trouver les moyens de contribuer selon leurs capacités et leurs talents.

Les Canadiens veulent que le gouvernement prenne enfin les mesures nécessaires, après tant d'années de négligence et tant de dommages causés à l'infrastructure du pays, surtout en ce qui a trait aux programmes de santé et à leur universalité, à l'état de nos universités et de l'éducation postsecondaire en général et au niveau de délabrement dans les villes et les municipalités de l'ensemble du

pays. Il ne faut pas oublier, comme en sont conscients les députés, que nous parlons à l'heure actuelle d'un déficit de 60 milliards de dollars en ce qui concerne l'infrastructure.

● (1340)

L'affectation peu judicieuse des ressources et un ensemble injustifié de priorités ne sont nulle part aussi apparents que dans le journal du week-end. Nous lisons que notre propre Office d'investissement du Régime de pensions du Canada est d'avis qu'il doit investir des milliards de dollars dans des projets d'infrastructure en Europe afin d'obtenir un bon taux de rendement pour assurer la sécurité de nos pensions, et qu'il ne peut pas faire la même chose au Canada, car nos marchés, notre système, notre structure ne favorisent pas les investissements au Canada.

Cela ne veut-il pas tout dire sur ce qui ne va pas avec la voie que nous empruntons? Cela ne nous indique-t-il pas la solution pour l'avenir? Cela ne nous donne-t-il pas une formule pour véritablement construire notre pays? Ces fonds de pension appartiennent aux Canadiens qui ont travaillé toute leur vie pour assurer leur sécurité pour les vieux jours. Si nous ne pouvons pas investir ces fonds dans des projets qui construisent l'économie, qui renforcent les collectivités, qui suppriment la pauvreté, qui créent des emplois, il y a alors sûrement quelque chose qui ne va pas. Voilà pourquoi ce budget est si important. Il s'agit de changer les priorités et de commencer à investir au Canada.

Il ne s'agit pas, comme mes collègues conservateurs aiment le dire au sujet de la position des néo-démocrates, de dépenser de gré ou de force, de donner plus d'argent au gouvernement afin d'avoir plus d'argent pour le plaisir d'avoir plus d'argent, et plus de programmes pour le plaisir d'avoir plus de programmes. Jamais de la vie. Il s'agit d'investir de l'argent dans les domaines stratégiques de sorte que nous soyons capables de grandir comme pays et de construire un avenir pour nos jeunes.

Comment est-il possible d'ignorer quelque chose d'aussi fondamental que l'inaccessibilité à l'éducation dans ce document? Il est cité brièvement. Il y a un autre ensemble de recommandations visant ce problème, des pansements sur des jambes de bois, mais il n'y a pas de stratégie globale pour faire face à un problème sérieux et fondamental qui touche notre société aujourd'hui: de nombreuses familles, dont le nombre augmente de jour en jour, n'ont pas les moyens d'envoyer leurs enfants à l'université car les frais de scolarité sont trop élevés et l'endettement des étudiants est trop lourd.

Si nous ne pouvons pas garantir un accès équitable à l'éducation postsecondaire, quelle sorte de pays est le nôtre? Quelle sorte de société civile est la nôtre? Ne sommes-nous pas censés assurer un certain niveau d'accès commun, une certaine égalité des conditions? Ne devons-nous pas nous assurer qu'aucun Canadien luttant de jour en jour pour survivre ne soit laissé pour compte par manque de ressources ou d'héritage? Le rôle du gouvernement est sûrement, par le truchement du budget, de présenter un plan et une vision pour orienter le pays dans cette direction.

Il en va de même de l'environnement. Comment avons-nous pu prendre autant de retard en 2005 quant à nos engagements de Kyoto? Comment se fait-il que, malgré sa richesse, son ingéniosité et son esprit novateur, notre société n'ait pu s'affranchir de sa dépendance envers les combustibles fossiles et se tourner vers des programmes d'énergie de remplacement qui nous auraient permis de créer des emplois, de jouir d'une meilleure qualité de vie et d'assurer la durabilité de notre planète?

Comment se fait-il que, selon les derniers rapports sur les progrès réalisés au chapitre de l'indice de durabilité environnementale, le Canada se classe maintenant tout près des derniers rangs, soit 144^e sur 146 pays? Comment se fait-il qu'un pays aussi riche que le Canada ne puisse progresser dans des domaines aussi fondamentaux que l'assainissement de l'air et de l'eau, la durabilité de l'environnement et l'avenir de notre planète?

• (1345)

Notre tâche aujourd'hui consiste à nous assurer que le présent gouvernement minoritaire travaille pour assurer le bien-être des Canadiens. Cela signifie faire des investissements qui nous permettront non seulement d'assurer une meilleure qualité de vie et de supprimer les inégalités inhérentes à notre société, mais encore de stimuler la croissance et de réduire la dette.

Je voudrais réitérer que nous pouvons réduire de 25 p. 100 le rapport dette/PIB simplement en faisant maintenant des investissements stratégiques et en aidant les Canadiens à s'aider eux-mêmes. Nous pouvons accomplir ce que tous les Canadiens veulent, c'est-à-dire un avenir pour leurs enfants et eux.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais souhaiter une bonne et heureuse année à tous ceux qui sont à la Chambre aujourd'hui.

Malheureusement, la tragédie du tsunami a lancé l'année sur une note désolante pour nous tous. Elle a rappelé à tous ceux ici présents et à tous les Canadiens, très concrètement, qu'il y a des gens qui sont beaucoup plus nécessiteux que nous. Il y a des gens qui sont dans le besoin, non seulement dans les régions touchées par le tsunami mais également en Afrique.

Mon discours d'aujourd'hui va porter sur ce que j'appelle l'économie de l'espoir. Je vais expliquer comment notre budget va tenir compte des personnes qui sont dans le besoin dans les diverses régions du monde aussi bien qu'au Canada.

Je tiens à dresser le portrait des réalisations exceptionnelles de notre premier ministre et de notre gouvernement au cours de la première année du mandat. Il me semble qu'aucun député de l'opposition ou représentant des médias n'a connu de premier ministre qui a tant fait en si peu de temps. Je vais esquisser certaines de ces réalisations et expliquer en quoi elles vont contribuer à de grands objectifs au Canada et dans le monde.

Le gouvernement s'est tout d'abord occupé du problème le plus important au pays, selon les Canadiens, à savoir celui des soins de santé. L'entente historique suivait une autre que notre gouvernement avait conclue. Quelque 41,3 milliards de dollars ont été réservés sur dix ans pour les soins de santé. Combien de fois est-il arrivé dans notre histoire qu'un premier ministre, dès sa première année en fonction, a pu régler ce qui constituait, de l'avis des Canadiens, le problème primordial? En plus des modalités normales, l'entente prévoyait des dispositions additionnelles pour les gens du Nord et les peuples autochtones, en raison de leurs besoins particuliers en matière de soins de santé.

Le deuxième accord historique avait trait à la péréquation. Une toute nouvelle structure a été établie. Elle comporte une enveloppe de 33 milliards de dollars et les accroissements débiteront en 2006. Parmi ce qui distingue le Canada, la péréquation figure en bonne place. Selon ce principe qui forme le pilier du pays, les provinces en difficulté bénéficient du soutien des provinces plus riches.

Au cours de la première année d'exercice du premier ministre, la péréquation a été renouvelée, élargie et augmentée. Les provinces

plus fortunées vont ainsi venir en aide à celles qui sont plus nécessiteuses. L'entente conclue il y a quelques jours au sujet des besoins particuliers de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve illustre bien cette réalité

Les accords sur la santé et la péréquation ont une énorme importance historique. Ils ont pu être conclus en partie grâce à l'esprit d'ouverture qui accepte les différences entre les provinces du Canada. Les provinces ne peuvent pas toujours être traitées de la même manière puisqu'elles ont des besoins particuliers. C'est la philosophie qui sous-tend la péréquation. Les provinces et les territoires sont entrés dans la Confédération avec des pactes différents. Ils ne sont pas identiques. Les Canadiens sont assez ouverts d'esprit pour comprendre cette réalité. Notre fédération est forte de l'apport de régions diverses, aux situations diverses, qui se sont rassemblées pour former le pays formidable qu'est le Canada.

Au départ, il y avait la plateforme électorale du premier ministre et du gouvernement, qui comprenait cinq ou six grandes initiatives fondamentales pour répondre aux besoins du pays. Toutes les promesses faites dans la plateforme ont été tenues. Elles ont été transposées dans le discours du Trône.

Le premier engagement consiste à mettre sur pied un programme national sur les services de garde d'enfants et le développement de la petite enfance, comme le réclament les Canadiens depuis longtemps. Au cours des dernières années, nous avons dépensé des millions de dollars dans ce domaine. Et l'accord qui vient d'être conclu est encore plus complet. Je félicite le ministre fédéral et les ministres des provinces qui ont réussi à s'entendre sur les principes de base de ce programme. Ils se réuniront encore bientôt pour peaufiner l'accord. Et lorsqu'ils auront terminé, le Canada consacra 5 milliards de dollars à ce domaine.

• (1350)

Dans une économie de l'espoir, il faut aussi aider les personnes âgées. Quels membres de la société ont de plus grands besoins qu'elles et sont moins maîtres de leur destinée? Le programme prévoyait une hausse du supplément de revenu garanti pour les personnes âgées à faible revenu et le rétablissement du Programme Nouveaux Horizons, très populaire pour les activités des personnes âgées.

Quant à l'environnement, il a été question dans une autre intervention des gaz à effet de serre. Le Bloc a réclamé une bonification des mesures en faveur de l'énergie éolienne. Comme tous le savent, notre programme prévoit la multiplication par quatre, au prix d'un investissement énorme, de la capacité de production d'énergie éolienne. Ce n'est pas la seule initiative sur le plan énergétique. Il y en a bien d'autres qui portent sur l'éthanol et d'autres énergies renouvelables, comme le solaire et l'énergie nucléaire. Nous investissons dans divers domaines pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les Canadiens ont toujours été très fiers de leur place dans le monde, surtout pour assurer le maintien de la paix, la défense et l'aide humanitaire. Ils seront fiers que nous ajoutions 5 000 personnes aux forces régulières et 3 000 aux réserves pour continuer de jouer ce rôle et d'aider la population d'autres régions du monde. Il existe en effet un certain nombre de problèmes dont je parlerai plus tard.

Article 31 du Règlement

Une autre initiative très importante est prévue dans le programme et le discours du Trône: le nouveau pacte pour les villes. Des éléments de ce pacte ont été mis en oeuvre immédiatement. Il s'agissait dans notre programme de gérer tous les secteurs où il y a des défis à relever au niveau fédéral et dans le monde, puis d'ajouter l'interaction avec un autre ordre de gouvernement, de proposer aux administrations municipales et locales une aide fédérale. Une autre réalisation remarquable, c'est que les finances ont été gérées de façon que nous puissions collaborer avec un niveau de gouvernement avec lequel nous ne le faisons normalement pas.

Depuis 1994, nous avons injecté 12 milliards de dollars dans des municipalités des quatre coins du Canada. Depuis, des routes, des ponts, des réseaux de distribution d'eau ont été construits. Cet apport a stimulé l'emploi dans l'ensemble du Canada et a aidé à améliorer la qualité de vie dans nos collectivités. Le nouveau pacte prévoyait presque immédiatement 7 milliards de dollars en remboursement de TPS. Les villes et localités de ma région ont été enchantées de recevoir cet argent avec lequel elles pouvaient mettre en place l'infrastructure de base pour leurs administrés.

Il y a eu le programme des infrastructures rurales, qui visait à venir en aide aux régions rurales du pays sur dix ans. Nous avons accéléré le programme en ramenant cette période à cinq ans. La somme annuelle investie en sera doublée. Pour ce qui est de la taxe sur l'essence, nous en sommes aux dernières négociations.

Voilà autant de nouvelles mesures et d'investissements extraordinaires de la part du nouveau premier ministre au cours de sa première année en fonction.

La nouvelle entente avec les municipalités a une portée plus grande que l'on aurait pu croire. À la manière dont elle évolue, elle permettra aux très petites municipalités comme aux très grandes ainsi qu'au gouvernement d'adopter une toute nouvelle vision du Canada et du rôle que peut jouer le gouvernement pour la concrétiser.

Comme je l'ai déjà dit, on assiste à un renforcement du rôle du Canada dans le monde. Au cours de sa première année en fonction, le premier ministre a nettement laissé sa marque dans le monde par un nombre sans précédent d'initiatives.

L'un des moments qui m'a le plus rempli de fierté au cours de la période des Fêtes a été une réunion du club Rotary au cours de laquelle un membre s'est levé, comme cela se fait, je pense, dans ce club à travers le pays, et a félicité le gouvernement canadien, le ministre des Finances et la ministre de la Coopération internationale d'avoir investi 42 millions de dollars dans la lutte contre la polio, sauvant ainsi une campagne qui éprouvait de grandes difficultés cette année, campagne lancée par les Nations Unies pour venir en aide à l'Afrique. Le gouvernement a également lancé une autre initiative historique, Solidarité Canada, pour aider les Canadiens à diffuser les valeurs de la bonne gouvernance et de la règle de droit à travers le monde. Il a également accordé une aide de 20 millions de dollars à l'Union africaine et aux habitants du Darfour.

Qui, dans le monde, a davantage besoin de notre économie et de l'espoir que les habitants du Darfour, qui vivent dans la tragédie et dans le meurtre? Au cours de la période des Fêtes, aucun Canadien ne m'a dit qu'il fallait rendre cet argent aux Canadiens, et non pas l'investir dans le Darfour ou dans les victimes du tsunami.

● (1355)

Nous avons investi 100 millions de dollars pour les médicaments contre le sida et accru de 70 millions de dollars notre programme de lutte contre le sida, la tuberculose et la malaria. De plus, nous avons envoyé des casques bleus ou de l'argent en Haïti, en Afghanistan, en

Irak et en Afrique. Nous avons également signé une entente de partenariat entre le Canada et le Mexique. C'est énorme pour la première année d'un gouvernement.

Sur la scène mondiale, nous avons modifié notre façon d'aider les pays et les gens dans le besoin, comme au Darfour par exemple. Il est très rare qu'un nouveau premier ministre ait autant d'influence sur la scène internationale au cours de la première année de son mandat. Il s'est mérité le respect du monde entier pour avoir effectué de tels changements, tout d'abord en proposant le concept de la responsabilité à l'égard de la protection et en l'axant sur un G-20 qui serait en mesure de la faire avancer afin que des situations comme celles du Rwanda et du Darfour ne se répètent jamais. On constate une prise de conscience à l'échelle internationale à l'égard de la protection de ces gens. C'est là une réalisation remarquable de la part de notre nouveau premier ministre.

Il a également aidé le Canada et les Canadiens à prendre leur place au sein de la nouvelle économie. Nous avons accordé un nouveau bon d'études pour les familles à faible revenu. Cette mesure s'inscrit dans la foulée du plus important programme de bourses d'études dans l'histoire de notre pays, le Fonds du millénaire. Nous avons également rehaussé le plafond s'appliquant aux prêts étudiants.

Par suite du programme de 3,5 milliards de dollars, le programme environnemental le plus important de toute l'histoire, nous avons versé un million de dollars de plus pour les nouvelles technologies environnementales, à même les fonds tirés de la vente de Petro-Canada. Nous avons accordé 100 millions de dollars pour l'industrie de l'automobile.

La table ronde sur les peuples autochtones du Canada a également représenté une importante réalisation au cours de la première année de notre mandat. Toute une série de nouvelles mesures de collaboration et d'interaction avec les premières nations ont été adoptées, parmi lesquelles citons la nomination d'un conseiller au cabinet du premier ministre, la création d'un secrétariat au Bureau du Conseil privé et maintenant la mise sur pied de tables rondes dans divers secteurs mis en lumière au cours de cette première rencontre historique. Pensons également au projet de modernisation de la gouvernance des premières nations dans le dossier des revendications territoriales de la première nation tlicho et de celle de Westbank. J'encourage bien sûr le gouvernement à voir à ce que, en plus des nouvelles ententes liées aux revendications territoriales, nous continuions à prévoir le financement adéquat des ententes qui ont déjà été signées, comme celles conclues dans ma région.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

● (1400)

[Traduction]

LAWRENCE O'BRIEN

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, le jeudi 16 décembre 2004, le Labrador a perdu un fils dévoué. Lawrence O'Brien, notre ami et collègue, est décédé après avoir lutté courageusement contre le cancer pendant six ans.

Élu pour la première fois à la Chambre des communes à l'occasion d'une élection complémentaire en mars 1996, Lawrence a été réélu trois fois. Il était un véritable Labradorien, né dans le petit village de pêche de L'Anse-au-Loup, sur la côte sud du Labrador.

Lawrence O'Brien aimait le Labrador et il était attaché à son progrès et à son développement. Un éditorial paru dans *The Telegram* l'a on ne peut mieux exprimé: « Ce qui lui tenait à coeur, en plus de sa famille, c'était le Labrador, la terre ferme au coeur de son âme. » Plus de 1 200 personnes en deuil ont rempli la plus grande église de la municipalité et 500 autres ont suivi les images simultanées transmises à l'église même de Lawrence.

Je demande à tous les députés de se joindre à moi pour transmettre nos condoléances les plus profondes à l'épouse bien-aimée de Lawrence, Alice, et à leurs enfants Michael et Amanda.

* * *

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

M. Jeremy Harrison (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, PCC): Monsieur le Président, le ministère des Pêches et des Océans est hors de contrôle, non pas là où nous nous y attendrions, mais en Saskatchewan, figurez-vous.

La raison d'être de la présence du ministère des pêches et des Océans dans ma province est une question que j'aborderai un autre jour, mais toujours est-il que ce ministère cause d'énormes problèmes aux municipalités rurales, à l'industrie et aux ministères provinciaux aux quatre coins de la Saskatchewan.

Nous venons de découvrir que le ministère des Pêches et des Océans a de nouveaux projets afin d'empoisonner la vie du secteur des pourvoiries dans le nord de la Saskatchewan. Les libéraux exigent que même les guides très expérimentés obtiennent leur permis de capitaine, disponible uniquement à Vancouver ou à Halifax, pour être habilités à piloter n'importe quelle petite embarcation. Ce n'est pas tout: les libéraux exigent maintenant que les habitants des régions nordiques enregistrent leur canot auprès du gouvernement.

Si les Canadiens croyaient que le registre des armes à feu représentait un gaspillage d'argent, ils ont intérêt à s'accrocher, car voici le registre libéral des canots. Le moment est venu que les libéraux retrouvent leurs esprits et mettent fin à la folie du ministère des Pêches et des Océans en Saskatchewan avant que davantage d'emplois et d'argent ne soient perdus.

* * *

[Français]

L'HON. LOUIS J. ROBICHAUD

L'hon. Dominic LeBlanc (Beauséjour, Lib.): Monsieur le Président, il y a presque trois semaines, le Nouveau-Brunswick et le Canada ont dit adieu à l'honorable Louis J. Robichaud.

Le décès de M. Robichaud a provoqué une réaction fort émotive chez ses concitoyens du Nouveau-Brunswick. « P'tit Louis », comme on l'appelait avec affection, a représenté le comté de Kent à l'Assemblée législative, une région que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre. Louis Robichaud a passé sa vie, comme avocat, premier ministre ou sénateur, à lutter pour l'équité sociale et économique, et il a fortement réussi.

[Traduction]

À l'enterrement, Robert Pichette a parlé au nom de tous les Canadiens quand il a dit que Louis Robichaud avait été l'incarnation même de la vision, de la passion et du courage, et ce, tout au long de sa vie. Je suis entièrement d'accord.

Je n'ai aucun doute que tous les députés se joindront à moi pour offrir nos plus sincères condoléances à sa femme Jacqueline, ainsi qu'à tous les membres de sa merveilleuse famille.

Article 31 du Règlement

[Français]

L'AIDE INTERNATIONALE

Mme Francine Lalonde (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, alors que le premier ministre découvrait l'ampleur des dégâts causés par les tsunamis et s'émouvait, le rapport « Investir dans le développement » rendait responsable de l'appauvrissement de la planète les pays riches qui n'avaient pas atteint l'objectif promis de 0,7 p. 100 du PIB.

Or, le Canada fait partie de ces pays, et l'actuel premier ministre, lorsqu'il était ministre des Finances, a été le principal artisan des coupes draconiennes à l'aide internationale du Canada.

Contrairement à plusieurs autres pays, le Canada est encore bien loin de la cible de 0,7 p. 100. Nous avons ainsi un premier ministre qui, depuis les tsunamis, cherche à montrer le sens des responsabilités du Canada pour les populations touchées, alors qu'il a toujours refusé, lui, de prendre des engagements clairs pour l'atteinte des objectifs du Millénaire.

En cette Semaine du développement international, le Canada devrait signifier qu'il va respecter ses engagements pris face aux objectifs du Millénaire et endosser l'idée, lancée par Jacques Chirac, de taxe pouvant être prélevée sur les transactions financières internationales.

* * *

• (1405)

[Traduction]

L'AIDE AUX VICTIMES DU TSUNAMI

M. Mark Holland (Ajax—Pickering, Lib.): Monsieur le Président, le lendemain du tsunami, les Canadiens, solidaires, ont fait preuve d'une générosité inouïe, démontrant ainsi leur véritable caractère et leur compassion sans bornes.

Dans la région de Durham, d'où je viens, les députés de Whitby—Oshawa, d'Ajax—Pickering et de Pickering—Scarborough-Est et moi-même avons eu l'honneur de participer avec d'autres membres de la collectivité à des activités de collecte de fonds d'une ampleur sans précédent. J'aimerais que les efforts de tous soient reconnus.

En un week-end, on a recueilli plus de 200 000 \$. En tout, sur trois semaines environ, on a recueilli plus de 700 000 \$. Je félicite les présidents, Maurice Brenner et Bill McLean, qui sont des conseillers municipaux et d'anciens collègues. Je tiens aussi à féliciter Tony Doyle, qui a joué un rôle important auprès du journal de Metroland, l'association tamoule de Durham et le centre islamique de Pickering.

Il est essentiel que nous maintenions nos efforts, à un moment où les médias s'intéressent de moins en moins à la situation en Asie du Sud-Est. Je félicite le gouvernement de sa promesse d'investir 160 millions de dollars dans la région au cours des cinq prochaines années, et 425 millions de dollars au total.

* * *

L'HONORABLE LOIS HOLE

M. John Williams (Edmonton—St. Albert, PCC): Monsieur le Président, le 6 janvier, les habitants de St. Albert, les Albertains et tous les Canadiens ont perdu une amie sincère en la personne de l'honorable Lois Hole, la quinzième lieutenant-gouverneure de la province de l'Alberta.

Article 31 du Règlement

Lois Hole représentait en Alberta, au Canada et de par le monde ce qu'il y a de meilleur à St. Albert. Nous serons nombreux à garder un souvenir ému de sa capacité légendaire de toucher les autres, notamment à titre de femme d'affaires prospère, d'auteure accomplie, de porte-parole des bibliothèques et des initiatives d'alphabétisation et de protectrice assidue des arts.

Tout en rendant hommage à Lois Hole, nous souhaitons la bienvenue à Norman Kwong, comme nouveau lieutenant-gouverneur. Celui qu'on a surnommé le « China Clipper » s'est distingué à titre de premier canadien d'origine chinoise à jouer dans la Ligue canadienne de football. Il a connu une carrière exceptionnelle au football, après quoi il a continué à se distinguer tout autant dans le monde des affaires et dans son milieu.

Il est très bien préparé à agir comme représentant de Sa Majesté la Reine en Alberta.

* * *

LE PRIX RAYMOND KLIBANSKY

M. Anthony Rota (Nipissing—Timiskaming, Lib.): Monsieur le Président, M. Steven High, professeur d'histoire à l'Université de Nipissing dans ma circonscription, a reçu dernièrement le prix Raymond Klubansky. Ce prix est décerné tous les ans par la Fédération canadienne des sciences humaines et sociales.

Le livre du professeur High intitulé *Industrial Sunset: The Making of North America's Rust Belt, 1969 to 1984* a été considéré comme le meilleur livre de langue anglaise du secteur des sciences humaines. Il s'agit du troisième prix que M. High a raflé avec son livre.

Industrial Sunset explore les différences nationales et la réaction des travailleurs, des syndicats et des collectivités à la suite des fermetures d'usines dans le Midwest des États-Unis et le Sud de l'Ontario. Le professeur High examine les questions sociales, économiques et politiques entourant la désindustrialisation et il compare les réactions des travailleurs et des collectivités à l'aide de différentes sources.

Au nom des habitants de Nipissing et de tous les députés, je tiens à féliciter Steven High de son oeuvre récente et à lui souhaiter tout le succès possible à l'avenir.

* * *

[Français]

AUSCHWITZ

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, BQ): Monsieur le Président, la semaine dernière, le monde entier a commémoré la Shoah, l'un des plus sombres épisodes de l'histoire de l'humanité. Pour la première fois, enfin, après 60 ans, l'ONU a tenu une séance extraordinaire pour rappeler l'horreur et la barbarie dont l'homme est capable et jusqu'où peut mener la haine et l'intolérance.

Le 27 janvier 1945, l'Armée rouge libérait les prisonniers du camp d'extermination d'Auschwitz où les nazis et leurs collaborateurs avaient mis en pratique la « solution finale » à ce qu'ils désignaient comme « le problème juif ».

Peut-on aujourd'hui soutenir que les leçons du passé ont été assimilées? Malheureusement non. L'humanité est restée immobile lors des massacres au Cambodge, lors du génocide rwandais et, aujourd'hui, au Darfour. Et l'antisémitisme est en pleine recrudescence dans le monde.

Le Canada doit, lui aussi, procéder à un examen de conscience. Il avait, à l'époque, sous la gouverne de Mackenzie King, fermé ses

portes à des milliers de réfugiés juifs qui cherchaient asile au Canada. C'est une époque dont le Canada n'a pas à être fier.

Devant ces faits troublants, deux devoirs s'imposent, soit ceux de la mémoire et ceux de l'action.

* * *

● (1410)

[Traduction]

L'HOLOCAUSTE

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour rendre hommage aux survivants de l'Holocauste de partout au Canada.

Il y a une semaine, nous avons souligné le 60^e anniversaire de la libération d'Auschwitz-Birkenau, où plus de deux millions de Juifs ont péri.

La commémoration aux Nations Unies la semaine dernière était une grande première et le Canada a contribué à cet événement. Je remercie le ministre des Affaires étrangères d'avoir représenté le Canada lors de cette importante célébration.

J'aimerais également souligner la Journée Raoul Wallenberg, célébrée solennellement à Winnipeg le 17 janvier. Cette journée, désignée en l'honneur d'un diplomate suédois qui a sauvé 100 000 Juifs de l'extermination, nous rappelle qu'une seule personne peut changer les choses, même dans un monde sous l'emprise de la folie.

Si l'ombre d'Auschwitz témoigne de tout le mal que l'humanité peut engendrer, l'exemple de dévouement de Raoul Wallenberg fait contrepoids à la haine.

Il est important que nous suivions les traces de M. Wallenberg et que nous veillions à ce que les mots « plus jamais » trouvent écho dans le présent, pas seulement dans le passé.

* * *

CAUCUS DE LA FRONTIÈRE

M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir d'annoncer la création d'un nouveau caucus qui regroupe des députés de tous les partis.

Les travaux du caucus parlementaire de la frontière s'ajouteront à ceux du gouvernement portant sur les questions de commerce et de sécurité touchant notre frontière avec les États-Unis.

Cette frontière constitue une ressource précieuse, qui appuie le plus important accord commercial bilatéral au monde. Des milliers d'emplois dans nos circonscriptions dépendent directement de la frontière, tandis que des millions de Canadiens profitent de l'exportation des biens et des services qui la franchissent.

Nous tiendrons notre réunion inaugurale mardi le 8 février, et les députés dont la circonscription compte un poste frontalier sont invités à y assister.

Je suis heureux d'annoncer que notre conférencier invité mardi prochain sera l'ambassadeur des États-Unis, M. Paul Cellucci.

Enfin, je tiens à remercier mes collègues, le député de Saint-Jean, le député de Sarnia—Lambton et le député de Windsor-Ouest pour leurs efforts grâce auxquels est devenu réalité ce caucus regroupant des députés de tous les partis.

*Article 31 du Règlement***JOURNÉE MONDIALE DE LA LÈPRE**

M. Lloyd St. Amand (Brant, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais signaler aujourd'hui à la Chambre qu'hier, le 30 janvier, était la Journée mondiale de la lèpre. Cette maladie, désormais connue sous le nom de maladie de Hansen, afflige environ 500 Canadiens. Une douzaine de nouveaux cas apparaissent chaque année.

Il faut reconnaître que cette maladie n'est pas très répandue dans notre pays, mais vu la participation importante du Canada sur la scène internationale ainsi que sa politique d'ouverture sincère envers les immigrants et les réfugiés, il convient de suivre attentivement l'évolution de cette maladie. Contrairement à la croyance répandue, elle ne se transmet pas par le toucher, et des données nous montrent que nous avons d'autres conceptions erronées à son sujet.

Je voudrais souligner les efforts de la Mission évangélique du Canada contre la lèpre et du Secours aux lépreux du Canada. De plus, il y a des Canadiens à divers endroits au pays et à l'étranger qui s'efforcent de sensibiliser les gens à cette maladie souvent mal comprise.

* * *

LA TRAGÉDIE DES WILDCATS DE WINDSOR

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, c'est avec une profonde tristesse que j'interviens aujourd'hui. Samedi, à Rochester, dans l'État de New York, trois personnes de la région de Windsor, qui voyageaient avec les Wildcats, l'équipe féminine de hockey intermédiaire de Windsor, et le conducteur d'un camion de transport ont perdu la vie dans un tragique accident.

Notre collectivité gardera de Rick Edwards, l'entraîneur des Wildcats, le souvenir d'un leader et d'un grand adepte du hockey. Quant à son fils Brian, il manquera à ses coéquipiers de LaSalle et à tous les membres de la collectivité à laquelle lui et son père appartenaient, que ce soit pendant ou après la saison de hockey. J'offre mes plus sincères condoléances à la famille Edwards et à tous leurs amis.

Sur une note personnelle, j'exprime ma plus profonde sympathie à mon ancien collègue Mike Roach, avec qui j'ai siégé au conseil municipal, à sa fille Erin et à ses deux fils, pour la perte de Cathy, épouse et mère aimante. Je n'oublierai pas Cathy qui est décédée samedi; je sais que son absence se fera amèrement sentir dans la collectivité.

Les gens du comté de Windsor-Essex sont fiers de ces jeunes ambassadrices canadiennes qui pratiquent notre sport national et donnent un exemple de l'excellence canadienne sur la scène internationale. J'ose espérer que la solidarité aidera les membres des Wildcats, leurs familles et leurs amis à traverser cette dure épreuve.

Je transmets à tous ceux qui se rétablissent encore et aux nombreuses familles éprouvées et à leurs amis nos meilleurs vœux et l'assurance de nos prières, en mon nom personnel, en celui de mon collègue, le député de Windsor—Tecumseh, et au nom de tous les collègues de la Chambre des communes. Les Canadiens sont de tout cœur avec eux.

* * *

L'IRAK

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, la démocratie est avant tout un gouvernement fondé sur le consentement des gouvernés.

En tant que conservateurs, nous croyons que les gens du monde entier ont le droit naturel inaliénable de jouir de la démocratie et de la liberté. Nous nous réjouissons des résultats des élections d'hier en Irak, les premières élections tout à fait transparentes, libres et démocratiques dans le monde arabe.

Nous avons tous été touchés de voir de longues files de citoyens du nouvel Irak attendant patiemment et fièrement de voter, défiant courageusement toutes les menaces et tenant la main à leurs enfants pour que ces jeunes yeux se rappellent à jamais du prix que tant de gens étaient prêts à payer pour assurer leur liberté.

Les sceptiques du monde entier, notamment beaucoup de gens parmi nous, ont dit que ces citoyens n'avaient aucun désir de profiter de la démocratie et se fichaient de ses prétendus avantages. Ils ont déclaré que les Irakiens ne seraient pas prêts à défier les kamikazes pour aller voter.

Les Irakiens ont prouvé qu'on avait tort d'avoir une si faible opinion d'eux. Ils ont réveillé la cause de la démocratie et nous ont donné un exemple, alors qu'à peine 60 p. 100 de nos citoyens participent aux élections fédérales.

Nous saluons le sacrifice suprême consenti par les forces irakiennes et les forces de la coalition. Nous remercions les Irakiens de nous avoir rappelé...

● (1415)

Le Président: Le député d'Abitibi—Témiscamingue a la parole.

* * *

[Français]

LA SOIRÉE DES MASQUES

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, hier soir avait lieu la Soirée des Masques qui récompense les artisans du théâtre québécois. Le théâtre, c'est l'incarnation de notre culture, de notre imaginaire, de notre identité et de ce qui nous distingue. Le théâtre est le reflet d'un peuple.

Une vingtaine d'artisans de la scène ont remporté un prix dans différentes catégories et le prix Hommage fut décerné au Théâtre de Quat'Sous, qui célèbre cette année son 50^e anniversaire. Ce fut l'occasion de saluer l'audace et la vision de son fondateur ainsi que de ses directeurs artistiques.

La soirée fut toutefois assombrie par l'annonce du décès de la comédienne Gisèle Schmidt. Cette grande dame à la voix unique a occupé une place de choix sur les planches pendant 60 ans.

Je tiens à souligner particulièrement la performance du Théâtre du Tandem de Rouyn-Noranda et, notamment, le prix de l'interprète de l'année remis à Mme Muriel Dutil. Le Bloc québécois félicite tous les finalistes et récipiendaires de la Soirée des Masques.

* * *

[Traduction]

L'AIDE AUX VICTIMES DU TSUNAMI

M. Gurmant Grewal (Newton—Delta-Nord, PCC): Monsieur le Président, en regardant les scènes de destruction et de désolation découlant du terrible tsunami qui a frappé l'Asie du Sud, nous avons immédiatement ressenti une profonde sympathie pour les victimes, dont le nombre dépasse 220 000, et pour les millions de personnes qui se sont retrouvées alors sans abri. Cette catastrophe nous a amenés à comprendre que malgré tous nos progrès scientifiques et technologiques, nous demeurons à la merci de la nature.

Questions orales

Comme le secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, l'a déclaré, le tsunami était une catastrophe naturelle mondiale sans précédent qui exigeait une réaction mondiale sans précédent.

Les gouvernements, les ONG et les gens ordinaires ont versé des milliards de dollars aux pays dévastés.

Dans ma circonscription, les gens font tout ce qu'ils peuvent pour les victimes. Des musiciens ont organisé des concerts. Des étudiants ont recueilli des milliers de dollars, un dollar à la fois. Maninder Gill de Radio India a recueilli plus de 700 000 \$ pour la Croix-Rouge. Pour ma part, j'ai passé huit heures sur les ondes dans le cadre de son émission visant à recueillir des fonds pour les victimes.

Les gens de la Colombie-Britannique sont vulnérables. Notre gouvernement devrait tirer des leçons de cette catastrophe et notamment améliorer les délais d'intervention de notre Équipe d'intervention en cas de catastrophe et prévoir une meilleure planification d'urgence.

Au nom de mes électeurs, je veux remercier...

Le Président: Le député de Glengarry—Prescott—Russell a la parole.

* * *

[Français]

LE RÉSEAU DE LA RURALITÉ FRANCO-ONTARIENNE

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, vendredi dernier, j'avais l'honneur d'assister au dévoilement du Réseau de la ruralité franco-ontarienne. Ce site Internet regroupe des informations pertinentes sur les événements et réalisations des Franco-Ontariens vivant en milieu rural.

Ce portail contribuera à stimuler la création et la diffusion de contenus en français sur Internet à l'intention des collectivités rurales.

Bravo à l'Union des cultivateurs franco-ontariens, à son président Pierre Bercier et aux autres visionnaires du projet. Merci au ministre de l'Industrie et au ministre du Patrimoine canadien pour leur contribution.

[Traduction]

Le Président: Je demande aux députés d'observer une minute de silence en mémoire des victimes du tsunami.

[La Chambre observe un moment de silence.]

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE PROGRAMME DES COMMANDITES

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, sur une note plus gaie, je suis certain que tous les députés se joindront à nous pour féliciter le brave peuple irakien de ne pas s'être laissé intimider par la tyrannie et le terrorisme et d'avoir fait avancer la cause de la démocratie.

Des voix: Bravo!

L'hon. Stephen Harper: Puisqu'on parle de démocratie, chaque fois qu'une enquête publique se rapproche de la vérité, les libéraux s'empressent d'y mettre fin. C'est ce qu'ils ont fait dans le cas des enquêtes sur la Somalie et sur le sommet de l'APEC, et ils ont essayé de faire de même avec la commission Krever.

Maintenant que l'ancien chef libéral demande la récusation du juge Gomery, le premier ministre est soudainement devenu très silencieux. A-t-il dit de façon claire à M. Chrétien que ses gestes étaient tout à fait inacceptables?

• (1420)

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, sur la question de l'Irak, je veux informer la Chambre que j'ai parlé à M. Kingsley ce matin. Comme nous le savons, il était chargé de surveiller le processus électoral dans ce pays. On peut déjà lire sur son site Web que les élections se sont déroulées dans des circonstances qui nous permettent d'avoir confiance dans les résultats. Je veux, moi aussi, parler au nom des Canadiens pour dire combien nous admirons le courage du peuple irakien et combien nous sommes heureux de voir ce que cela a donné.

Pour ce qui est de la question du député, il devrait savoir que, cet après-midi, peut-être en ce moment-même, l'avocat du gouvernement expose la position du gouvernement devant la commission. Je tiens à rappeler au député que c'est notre gouvernement qui a mis sur pied cette commission, et non l'opposition. Nous l'avons fait parce que nous voulons que les Canadiens aient toutes les réponses. C'était notre position au départ, c'est notre position aujourd'hui, et ce sera encore notre position demain.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, je reconnaitrai volontiers que le gouvernement a mis sur pied cette commission pourvu qu'il reconnaisse qu'il a mis fin à toutes les autres.

Je m'attends à ce que le premier ministre soit plus ferme et fasse preuve de plus de leadership en disant à M. Chrétien que ses gestes sont inacceptables, mais pourrait-il d'abord expliquer pourquoi les avocats du Parti libéral n'ont pas comparu devant la commission aujourd'hui pour défendre cet argument?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est un peu ironique d'entendre le chef de l'opposition essayer aujourd'hui de défendre la commission, quand depuis six mois son parti et lui font tout ce qu'ils peuvent pour miner son travail en citant mal ou en contredisant des témoignages et en faisant des déclarations hors contexte à la Chambre des communes.

Ils ont tout essayé pour mettre des bâtons dans les roues à la commission. Ils n'ont cependant pas réussi et ne réussiront pas.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, ce parti n'a fait qu'exercer sa responsabilité constitutionnelle en tentant d'obtenir des réponses à la Chambre des communes et à la commission.

[Français]

Le 21 janvier, pour la deuxième fois, le juge Gomery a demandé au premier ministre de lui donner accès à certains documents ministériels. Et subitement, l'ancien chef libéral demande que le juge soit remplacé dans ses fonctions.

Au lieu de remplacer le juge Gomery, le premier ministre lui donnera-t-il les documents essentiels qu'il cherche?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux d'informer la Chambre que l'avocat du gouvernement et celui de la commission se sont rencontrés aujourd'hui et ont réglé toutes les questions en suspens à la satisfaction de toutes les parties. En fait, le juge Gomery est très satisfait de la réponse du gouvernement parce qu'il sait que le premier ministre et le gouvernement ont fait preuve de collaboration, d'ouverture et de transparence et l'ont appuyé dans son travail. Nous appuyons et continuerons d'appuyer le travail du juge Gomery.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens devraient répondre « enfin » à cela. L'an dernier, le gouvernement et le ministre ont déclaré à maintes reprises qu'ils donneraient leur entière collaboration au juge Gomery. Et aujourd'hui, soit des mois plus tard, nous les entendons affirmer qu'ils vont enfin collaborer.

Nous savons que le Conseil privé modifiait régulièrement des documents avant de les remettre au juge Gomery. Je demanderai donc au premier ministre pourquoi le gouvernement a empêché le juge Gomery de faire son important travail. Que voulait-il alors cacher et que veut-il maintenant cacher?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le député sera certainement édifié d'apprendre que les renseignements dont le juge Gomery se dit satisfait aujourd'hui sont les mêmes qui lui avaient déjà été fournis. Au cours des discussions de ce matin entre l'avocat du gouvernement et celui qui représente la commission, il a été reconnu que les renseignements correspondaient tout à fait à l'engagement du gouvernement de fournir à la commission Gomery tous les documents confidentiels du Cabinet qui se rapportent au mandat de cette commission.

• (1425)

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, cela ne tient pas debout.

L'ancien premier ministre donne la poignée de main de Shawinigan à la Commission Gomery. Le premier ministre fait un remaniement ministériel à la CSL. M. Chrétien fait tout ce qu'il peut pour faire avorter les travaux de la commission et, pendant longtemps, le premier ministre a déployé de très grands efforts pour limiter les renseignements auxquels la commission pouvait avoir accès.

Le premier ministre se voit maintenant forcé par son ancien patron, M. Chrétien, de défendre l'intégrité du juge Gomery. Il est réconfortant de voir qu'il est enfin prêt à défendre l'intégrité de la commission elle-même.

Pourquoi le premier ministre a-t-il soustrait de l'information à la commission jusqu'à l'entente intervenue aujourd'hui avec le juge Gomery?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je répète que les renseignements dont le juge Gomery se dit aujourd'hui satisfait et reconnaît comme étant la divulgation complète de l'information de la part du gouvernement sont les mêmes renseignements qu'auparavant.

Le gouvernement s'est engagé à fournir tous les renseignements liés au mandat de la Commission Gomery et il a fourni ces renseignements. Le juge Gomery est entièrement satisfait. La question qui se pose, c'est pourquoi l'opposition n'est pas heureuse que le juge Gomery soit satisfait de la réponse du gouvernement et

pourquoi l'opposition interfère avec le travail et les analyses du juge Gomery.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre est intervenu par le biais de son cabinet, quand il était ministre des Finances, afin de partager un contrat de 600 000 \$ pour privilégier l'embauche de la firme EKOS, partenaire d'Earnscliffe, qui, sans être le plus bas soumissionnaire, a obtenu ainsi un contrat de 300 000 \$.

Le premier ministre, qui dénonçait le copinage dans le scandale des commandites, peut-il nous expliquer pourquoi il a lui-même agi de la même façon pour avantager, lui aussi, les petits amis dans le dossier de Earnscliffe?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, si le député possède des renseignements qui concernent le programme de commandites, il devrait les présenter. Le Bloc est en fait un intervenant devant la Commission Gomery. Je l'invite fortement à présenter tout renseignement dont il dispose. Le juge Gomery continuera de travailler fort et de présenter son analyse raisonnable au nom de tous les Canadiens.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, doit-on comprendre de la réponse du ministre que le premier ministre, lors de son témoignage devant la Commission Gomery, sera tout à fait disposé à répondre aux questions qui lui seront posées sur le dossier d'Earnscliffe et que le procureur du gouvernement fédéral ne s'objectera d'aucune façon à ce que l'affaire Earnscliffe soit abordée par la Commission et que cela fasse partie du mandat de la Commission Gomery?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, j'estimais qu'il était déplorable que les députés d'opposition commentent des témoignages qui ont déjà été présentés devant la Commission Gomery, mais maintenant, ils veulent commenter des témoignages qui seront, espèrent-ils, présentés devant la commission.

Que les témoignages aient été présentés ou non, que les députés d'opposition prévoient ou espèrent que ces témoignages seront présentés, il ne convient pas qu'ils fassent de tels commentaires. Nous devrions appuyer la Commission Gomery, comme le gouvernement le fait, et attendre son analyse. Nous sommes impatients, comme tous les Canadiens, de prendre connaissance de son rapport.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, compte tenu que le premier ministre va témoigner à la Commission Gomery, est-ce que le ministre des Travaux publics pourrait nous donner, de façon très claire, la certitude que les procureurs du gouvernement ne s'objecteront pas, d'aucune façon, à ce que le premier ministre soit interrogé sur le scandale Earnscliffe dans lequel il est personnellement impliqué?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, d'abord, le premier ministre a dit depuis le début qu'il serait tout disposé à comparaître et à témoigner devant la Commission Gomery. Il l'a dit depuis le début et c'est exactement ce qu'il fera.

Je ne comprends pas le raisonnement des députés d'opposition, qui se perdent en conjectures sur les témoignages qui pourraient être présentés ou non devant la Commission Gomery. À mon avis, ils devraient attendre, au lieu de faire des suppositions sur les témoignages présentés devant la commission et sur la réaction éventuelle des procureurs à ces témoignages.

• (1430)

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais bien que le ministre soit clair, une fois pour toutes.

Quand on questionne le premier ministre sur ses liens avec Earncliffe et ses interventions ici, en Chambre, on nous dit que c'est à la Commission Gomery. Ce n'est pas spécifiquement dans le mandat immédiat de la Commission Gomery et rien ne nous garantit que les procureurs du gouvernement et du premier ministre ne s'objecteront pas à ce qu'il réponde à ces questions.

Ce que je demande aujourd'hui, ce que nous voulons savoir, c'est si l'on s'objectera, oui ou non, à ce que le premier ministre soit interrogé sur l'affaire...

Le Président: L'honorable ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a la parole.

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, les questions concernant la pertinence des témoignages seront réglées sous les auspices de la Commission Gomery. Cela est tout à fait conforme au caractère indépendant d'une commission d'enquête judiciaire. Nous savons que le Parti conservateur ne comprend pas ce qu'est une commission d'enquête judiciaire indépendante, ni, d'ailleurs, la Constitution ou la Charte des droits et libertés.

Nous savons que les députés du Bloc comprennent quelques-unes de ces questions, mais je suis déçu qu'ils ne comprennent pas l'importance, dans ce cas-ci, de l'indépendance d'une commission d'enquête judiciaire.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, nous tenons notre première période de questions de l'an 2005, l'année où nous étions censés enregistrer une baisse de 20 p. 100 de la pollution, d'après les promesses libérales. Au contraire, la pollution est en hausse de 20 p. 100 et nous nous rapprochons de la queue du peloton à l'échelle mondiale.

Le NPD a présenté un plan permettant d'atteindre à temps les objectifs de Kyoto, dans le respect des règles internationales établies.

Le premier ministre va-t-il se lever aujourd'hui et indiquer que notre pays atteindra les objectifs de Kyoto en respectant le calendrier fixé, ou est-ce que cela constituera une autre promesse libérale non respectée?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement prend l'ensemble du programme d'action

de Kyoto très au sérieux. C'est là un des accords internationaux les plus importants issus de la mondialisation. Du fait de sa ratification par la Russie, la communauté internationale a maintenant pour but un objectif environnemental de première importance et tous les pays doivent tout mettre en oeuvre afin de garantir son succès. Le Canada fera certainement sa part.

M. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Pour le compte rendu officiel, monsieur le Président, qu'il soit dit que le premier ministre a refusé de se lever et d'indiquer que le Canada atteindra les objectifs de Kyoto à temps. Il n'y a là rien d'étonnant. Le gouvernement a refusé de s'en prendre aux plus grands pollueurs. Il a refusé d'établir des normes obligatoires relativement aux émissions. Il aime bien que les Canadiens fassent leur part, mais il n'est pas disposé à faire la sienne.

Le premier ministre va-t-il s'engager à respecter les échéances?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, l'engagement figure dans le discours du Trône et il est très clair. Le gouvernement du Canada respectera son engagement envers le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques d'une manière qui produira des résultats durables, tout en maintenant une économie vigoureuse et en expansion. Tel est l'engagement qui sera tenu.

* * *

LES FINANCES

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, l'automne dernier, le gouvernement minoritaire a accepté de modifier son discours du Trône afin d'y inclure une proposition d'allègement du fardeau fiscal des Canadiens à faible et à moyen revenu, mais aussitôt cet engagement pris, il a commencé à faire marche arrière et à dire que c'était là une très faible priorité.

Comment voulez-vous que le Parlement appuie un budget qui ne respecte pas les promesses de son propre discours du Trône?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, je suis maintenant plongé dans les consultations prébudgétaires. J'ai eu la chance de rencontrer le député de même que les porte-parole du Bloc québécois et du NPD en matière de finances. Leurs idées et observations seront prises en considération, comme en témoignent le débat sur le discours du Trône, le rapport du Comité des finances et le débat qui se déroule à la Chambre aujourd'hui et demain. Tout cela sera soigneusement soupesé et respecté.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, si le ministre des Finances était sincère à ce sujet, le premier ministre et lui ne minimiseraient pas la nécessité d'un allègement du fardeau fiscal actuel des Canadiens.

La vérité, c'est que les Canadiens n'ont pas vu leur salaire net augmenter en 15 ans, et le gouvernement essaie encore de se dérober à son engagement du discours du Trône visant à réduire le fardeau fiscal des Canadiens à faible et à moyen revenu.

Si l'on ne peut faire confiance aux libéraux pour respecter leur engagement envers les Canadiens à faible et à moyen revenu, comment peut-on leur faire confiance pour n'importe quoi d'autre?

Questions orales

●(1435)

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous avons prévu des réductions d'impôt dans tous les budgets depuis 1997. Lors de la dernière campagne électorale, nous avons pris un certain nombre d'engagements envers les Canadiens: des engagements concernant les soins de santé, la péréquation, les garderies, les municipalités, la défense, les affaires étrangères et un certain nombre d'autres questions. Les Canadiens peuvent avoir l'assurance que le gouvernement respectera toutes ses promesses.

* * *

PARTENARIAT TECHNOLOGIQUE CANADA

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, une autre révélation vient d'être faite au sujet de Partenariat technologique Canada, le summum de tous les programmes d'aide aux sociétés parasites.

Nous avons appris aujourd'hui que le gouvernement a récupéré moins du cinquième des remboursements promis, soit neuf ans plus tard, moins de 5 p. 100 des 2 milliards de dollars qu'il avait versés à des sociétés rentables du secteur privé.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas réussi à récupérer ces subventions? Quand le gouvernement cessera-t-il de gaspiller ainsi l'argent des contribuables?

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je pense que toutes les études qui ont été menées par des organismes indépendants révèlent l'existence d'un déficit technologique canadien. Il ne se fait pas assez de recherche et développement au Canada. Partenariat technologique Canada est un outil qui permet d'encourager les petites et moyennes entreprises.

Soit dit en passant, 88 p. 100 des contributions de PTC sont versées à des petites et moyennes entreprises. C'est seulement de cette façon que l'économie canadienne atteindra le maximum de son potentiel.

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, dilapider de la sorte l'argent des contribuables ne réglera en rien le déficit technologique du pays.

En fait, tout ce que le gouvernement a pu dire au sujet de ce programme est faux. Il a d'abord avancé des chiffres bidon sur la création d'emplois pour ensuite se rétracter. Il a dit que ce programme récupérerait davantage que la totalité des sommes versées. En fait, il n'en a récupéré que 5 p. 100 après neuf ans. Trois ministres de l'Industrie, l'un après l'autre, y compris le ministre actuel, ont promis un examen en profondeur, mais cette promesse n'a jamais été tenue.

Quand le gouvernement tiendra-t-il sa promesse d'examiner ce programme? Quand finira-t-il par faire un meilleur usage de l'argent des contribuables, comme il le devrait.

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, nous procédons en ce moment même à cet examen et nous le publierons dès que nous aurons la certitude qu'il a été bien fait.

Nous n'avons pas cessé de dire que le programme de partenariat technologique est basé sur la récupération à long terme, jusqu'à 20 ans, des investissements consacrés à la technologie. Cinq ans, c'est trop court. Nous ne sommes pas une banque. Notre but n'est pas de faire des profits au détriment des petites entreprises, mais bien d'encourager l'adoption de nouvelles technologies.

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, lors de son assermentation, la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences a soutenu qu'il n'était pas question de procéder à une réforme en profondeur de l'assurance-emploi.

Quand on sait que les restrictions apportées au régime d'assurance-emploi font en sorte que seulement 45 p. 100 de ceux qui perdent leur emploi touchent des prestations, la ministre entend-elle profiter du budget pour apporter une réforme en profondeur de l'assurance-emploi et pour ramener ces chiffres à un niveau acceptable?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, au nom du gouvernement, j'entends bien donner suite à l'engagement que nous avons pris dans le discours du Trône, à savoir que le régime d'assurance-emploi doit continuellement s'ajuster au marché du travail et aux besoins de nos travailleurs. C'est ce que nous faisons présentement.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, le Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées a signé un rapport unanime qui dénonce le détournement de la caisse de l'assurance-emploi qui a frappé de plein fouet les travailleurs âgés, les femmes et les jeunes.

La ministre entend-elle se raviser et procéder à la création d'une caisse autonome de l'assurance-emploi, comme le recommande unanimement ce comité?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, nous avons bien reçu ce rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. Je crois qu'il contient huit recommandations concernant le régime d'assurance-emploi. Ces recommandations sont actuellement sous analyse. Nous allons y répondre comme nous devons le faire, selon le Règlement de la Chambre, au moment opportun.

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, les travailleurs se sont vu promettre à plusieurs reprises par l'actuel premier ministre, surtout à la veille des élections, une réforme de l'assurance-emploi. Il s'agit d'une promesse électorale qui n'a jamais été honorée par le gouvernement libéral.

Alors que le Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées est unanime pour recommander la création d'une caisse autonome, la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences entend-elle respecter cette recommandation dans le prochain budget, fidèlement à l'engagement pris dans le discours du Trône?

Questions orales

• (1440)

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, nous entendons donner suite à notre engagement dans le discours du Trône d'évaluer le régime d'assurance-emploi, qui correspond bien aux besoins du marché du travail, donc des employeurs et des employés.

En plus du rapport du comité parlementaire que nous avons reçu, des recommandations nous ont aussi été fournies par plusieurs députés de ce côté-ci de la Chambre, soit de notre caucus. Nous les étudions à l'heure actuelle et nous entendons apporter les ajustements nécessaires à ce régime.

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, je rappelle à la ministre que le vote au comité a été unanime, ce qui veut dire des deux côtés de la Chambre. Pour plusieurs de nos concitoyens, c'est maintenant qu'il faut agir, et ce budget est une chance extraordinaire de corriger les injustices dont ils sont victimes.

La ministre va-t-elle accepter enfin de réduire le seuil d'admissibilité au régime et permettre aux travailleurs des industries saisonnières, aux femmes et aux jeunes d'obtenir une véritable protection du régime d'assurance-emploi?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes en train d'étudier en profondeur chacune des recommandations faites par le comité parlementaire. Si je me rappelle bien, nous avons 150 jours pour répondre à un rapport de comité parlementaire. Or, nous nous pencherons là-dessus.

Toutefois, en même temps, à court terme, nous nous penchons de façon particulière sur les incidences du travail saisonnier dans différentes économies de ce pays et sur les répercussions chez les travailleurs. Cela dit, nous tenterons d'apporter des ajustements.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, on peut résumer Kyoto en ces termes: trop de bureaucratie et incapacité d'atteindre nos objectifs. Ce n'est pas moi qui le dis. C'est ce qu'ont dit le premier ministre et le ministre de l'Environnement récemment. Ils ont été les derniers à apprendre ce que nous savions tous au moment de la signature du Protocole de Kyoto en 1997, mais ils ont quand même gaspillé 3,7 milliards de dollars sans le moindre résultat. Cela suffit.

Quand donc le premier ministre agira-t-il comme un chef doit le faire, c'est-à-dire corriger le tir en ce qui concerne Kyoto et élaborer un vrai plan pour réduire vraiment la pollution au Canada?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement travaille à l'amélioration du plan de 2002. Il s'est engagé à le faire dans le discours du Trône.

Je ne comprends pas pourquoi d'ailleurs le député soulève la question de l'environnement alors qu'en faisant connaître au ministre des Finances du Canada ses exigences en matière budgétaire le porte-parole de son parti pour les finances n'a pas soufflé mot sur l'environnement. C'est une honte.

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, je pense que le député sait très bien comment dépenser inutilement des fonds publics sans que nous n'ayons à lui dire comment faire.

Des documents du Cabinet libéral communiqués aux médias ces dernières semaines témoignent clairement du gaspillage dans le dossier de Kyoto. Les libéraux ont flambé 3,7 milliards de dollars sans obtenir de résultats. Nous savons que les émissions de gaz carbonique ont constamment augmenté. Les libéraux ne réussiront jamais à atteindre leurs cibles.

Le premier ministre était porte-parole de son parti pour l'environnement en 1992 au moment de la conférence de Rio. Maurice Strong et lui ont eu 13 ans pour concevoir un plan. Quand le ministre va-t-il...

Le Président: Le ministre de l'Environnement a la parole.

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Nous avons un plan et nous allons l'améliorer. Nous allons atteindre notre cible de manière très impressionnante en dépit des députés de l'opposition, qui ne nous croient pas et qui sont incapables de dire un mot sur l'environnement quand ils parlent du prochain budget. Cela montre à quel point ils ne se préoccupent pas de la qualité de vie des Canadiens.

* * *

[Français]

LES JEUX AQUATIQUES

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, d'une part, notre ministre du Patrimoine canadien a le goût des voyages. Elle voulait aller à Paris avec le maire de Montréal pour ranimer Serge Savard et Francis Fox. D'autre part, le ministre des Transports veut s'éloigner du poisson pourri. Ces chicanes sont fatales pour les intérêts du Québec.

Qui des deux est celui qui est censé parler pour défendre le Québec ici, au Parlement?

• (1445)

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, je dois dire que nous sommes très fiers de la démarche du maire de Montréal qui a dit lors d'une conférence de presse, hier, qu'il était appuyé par le premier ministre du Canada.

Comme le premier ministre du Canada l'a fait, j'ajoute qu'appuyer Montréal, c'est aussi appuyer le Québec.

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, l'échec de l'organisation des Jeux aquatiques n'est pas dû au manque de savoir-faire des Montréalais, mais à la perte totale de crédibilité et au manque d'intégrité des Serge Savard, Francis Fox et compagnie.

Quel commanditaire honnête voudrait être associé à des conspirateurs au sujet de qui la Commission Gomery nous apprend de nouvelles aventures chaque jour?

Quand le ministre exigera-t-il la démission de ces imposteurs libéraux pour sauver les Jeux aquatiques de Montréal du naufrage?

Questions orales

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, je trouve littéralement scandaleux de clouer au pilori les efforts du maire de Montréal, sachant très bien que la FINA et les Jeux aquatiques vont rapporter à Montréal plus de 70 millions de dollars. Quand on aime le Québec, quand on aime Montréal, on le défend. C'est pour cela que les conservateurs sont complètement absents du Québec.

* * *

[Traduction]

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Ressources naturelles.

Vendredi dernier, les Canadiens se sont réjouis de ce que le gouvernement fédéral et les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador en arrivent à un accord sur les ressources extracôtières, respectant ainsi entièrement l'engagement du premier ministre. Cet accord exige, toutefois, que les ressources soient découvertes.

Or, certains défis se posent. Le ministre joue un rôle clé à la table ronde sur l'énergie de l'Atlantique. Le ministre pourrait-il nous assurer qu'il examinera tous les aspects de notre industrie extracôtière, notamment les protocoles réglementaires et les calendriers, afin de maximiser les retombées économiques pour les citoyens de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador?

L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, pour ce qui est de l'accord signé la semaine dernière, je remercie le premier ministre d'avoir tenu la parole donnée aux citoyens de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse. Je souligne également les efforts inlassables que le ministre des Finances a déployés lors des négociations.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, malgré les démentis des libéraux, les Canadiens savent que Georges Bush, lors de sa visite chez nous, a exercé une forte pression afin que nous souscrivions à la défense antimissile. Pourquoi a-t-il fait cela? Parce que le premier ministre continue de tergiverser. Il voudrait avoir le beurre et l'argent du beurre et le gouvernement n'a pas encore indiqué clairement sa position sur cette question.

À l'occasion de la reprise de la session, le premier ministre va-t-il cesser de tergiverser et va-t-il faire ce que les Canadiens souhaitent, soit tout simplement dire non à la folie de Bush en matière de défense antimissile?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que la question du député sur la défense antimissile est très importante. Nous aurons l'occasion de poursuivre le débat sur cette question à la Chambre.

Les députés le savent, le gouvernement est engagé dans un dialogue à ce sujet avec les États-Unis. Il va poursuivre ce dialogue avec les Américains de manière à bien défendre les intérêts supérieurs du Canada relativement à la défense future du continent nord-américain.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, une conversation unilatérale n'est pas un dialogue. Encore une fois, la réponse n'en est pas une. À nouveau, on tergiverse. En fait,

cela fait un an que le premier ministre évite de répondre à cette question. Ce n'est pas sans raison que les Canadiens l'appellent M. Indécis. De plus, il fait preuve du plus grand mépris à l'égard de l'excellent témoignage rendu devant le Comité des affaires étrangères et qui faisait état des dangers auxquels nous exposerions éventuellement des défaillances de cette défense antimissile.

A-t-il le cran pour dire non à cette folie?

● (1450)

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, la députée vient de rappeler très clairement sa position, connue depuis longtemps.

Notre intérêt est celui du Canada. Nous aurons toujours le souci de défendre notre pays et notre continent, défense à laquelle nous participons depuis de nombreuses années dans le cadre de NORAD. Nous continuerons de le faire. Nous examinons toutes les options.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, à Beijing, j'ai présenté mes condoléances à la famille de Zhao Ziyang, l'ancien dirigeant réformiste chinois tombé en disgrâce après avoir dénoncé le massacre des étudiants sur la place Tiananmen.

J'ai été étonné de voir le premier ministre me critiquer à tort et affirmer que j'avais violé l'intimité de la famille Zhao. Comme les médias l'ont rapporté, on m'a laissé approcher pour présenter mes condoléances, à l'instar de centaines de visiteurs qui ont franchi le cordon de sécurité de la police secrète, et on m'a remercié de l'avoir fait.

Pourquoi le premier ministre a-t-il critiqué ce geste de solidarité avec les victimes de la place Tiananmen plutôt que de l'appuyer? Se pourrait-il qu'il ait craint d'offenser les bouchers de Beijing?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les membres de la famille avaient demandé à l'ambassadeur que leur deuil soit respecté et qu'il ne fasse pas l'objet d'un événement médiatique.

Le député n'a pas bien compris. Alors qu'il souhaitait la présence des médias, des parlementaires canadiens et chinois tenaient ce jour-là des réunions où les questions des droits de la personne ont été abordées, réunions auxquelles le député a refusé de participer. Il ne s'est pas joint aux parlementaires auprès desquels il aurait pu se faire entendre. Il a préféré sauter dans un avion. Il s'est enfui.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre devrait avoir honte. Le compte rendu montrera, comme mon collègue en témoignera, que les parlementaires canadiens n'ont pas soulevé une seule fois la question des droits de la personne auprès de ces parlementaires chinois.

De façon étrange, le premier ministre a assimilé la question de la définition traditionnelle du mariage à la violation systématique des droits de la personne en Chine où des centaines de milliers de personnes sont envoyées dans des camps de travail forcé, et où des gens sont arrêtés et incarcérés parce qu'on ne reconnaît pas leur liberté de religion.

Comment le premier ministre peut-il comparer un point de vue que partagent des millions de Canadiens, y compris lui-même il y a cinq ans, avec la violation des droits de la personne?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la défense des droits de la personne doit se faire à tous les niveaux.

Questions orales

Il y avait une réunion de parlementaires tant chinois que canadiens. Ces réunions ont eu lieu et le député n'y a pas participé.

J'ai été présent à une partie des réunions. En fait, la question des droits de la personne y a été soulevée. Le député n'était pas présent. Au moment où il aurait dû défendre les droits de la personne en Chine, il se trouvait dans le salon Feuille d'érable à l'aéroport de Hong Kong.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Il y a beaucoup de bruit. Je vous demanderais un peu de calme pour que nous puissions poursuivre la période des questions. Je suis persuadé que le député de Calgary-Sud-Est voudra aider la présidence en posant sa question.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, je tiens à préciser que je n'ai jamais été à Hong Kong. Je me suis toutefois rendu à la résidence de Zhao Ziyang et les membres de sa famille m'ont clairement fait part de leur gratitude pour leur avoir exprimé mes condoléances.

Comment peut-on croire le premier ministre alors qu'il a dit en Chine qu'il était heureux de prendre place à côté d'un important dirigeant de l'opposition au sein du parlement chinois? J'ai des nouvelles pour lui. Il n'y a pas d'opposition politique en Chine. Les dirigeants de l'opposition vivent tous dans des camps de travail.

Comment le premier ministre peut-il se placer lui-même et placer notre pays dans une situation aussi embarrassante en laissant croire qu'il pourrait y avoir une opposition parlementaire dans cette société autoritaire?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le député devrait prendre connaissance des changements qui ont été apportés il y a environ six mois et de certaines des nominations qui ont été faites. On ne parle bien sûr pas d'une opposition comme celle qui existe dans notre système parlementaire, mais on y retrouve tout de même le début d'une opposition.

J'aimerais revenir à la question fondamentale. Les parlementaires ont la chance de discuter avec leurs homologues de partout au monde et de faire connaître les opinions des Canadiens. Le député s'est rendu à l'autre bout du monde, mais quand est venu le temps pour lui de se joindre aux autres parlementaires pour défendre les droits de la personne au nom des Canadiens, il a décampé. C'est ce qu'il a fait.

•(1455)

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, c'est complètement absurde. Si le premier ministre m'avait vu au moment où les agents de la police secrète chinoise m'ont bousculé pour m'empêcher d'exprimer mes condoléances à la famille de cet homme qui a défendu les victimes des bouchers de Beijing, il changerait peut-être de discours.

Le premier ministre affirme que la situation s'est améliorée. Le 17 janvier, une femme de 34 ans a été battue à mort. Son seul crime était d'avoir distribué des bibles en Chine. J'aimerais savoir si le premier ministre a soulevé ce cas. A-t-il précisément soulevé la question de la poursuite du génocide culturel au Tibet? A-t-il parlé précisément des centaines de milliers de personnes qui vivent dans les camps de travail? Je ne le crois pas parce qu'il défendait les intérêts de...

Le Président: Le très honorable premier ministre a la parole.

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Oui, monsieur le Président...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Le très honorable premier ministre a la parole. À l'ordre, s'il vous plaît.

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Oui, monsieur le Président, j'ai soulevé la question des droits de la personne. Nous avons soulevé dix cas précis pour lesquels nous avons demandé des explications aux autorités chinoises. J'ai soulevé la question des droits de la personne auprès du président. Je l'ai soulevée auprès du premier ministre. Je l'ai soulevée auprès de tous les membres du gouvernement chinois que j'ai rencontrés. Le fait est que lorsque le député a eu l'occasion d'en faire autant, il s'est sauvé.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, le 13 janvier dernier, le ministre des Transports a confirmé qu'une proposition d'aide avait été présentée à Bombardier pour la construction de son avion de la Série C. Or, M. Laurent Beaudoin, le P.-D. G. de Bombardier, a contredit le ministre en disant qu'il n'avait aucune idée sur la façon dont le fédéral était prêt à aider. Le Nouveau-Mexique s'est dit prêt à recevoir Bombardier, mais le fédéral, de son côté, se traîne les pieds et refuse de dévoiler ses intentions.

Le ministre de l'Industrie entend-il présenter une offre concrète à Bombardier, oui ou non?

[Traduction]

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, j'ai discuté avec le président de Bombardier vendredi dernier. Nous avons envoyé une lettre vendredi. Nous sommes en contact. Nous avons des discussions précises. Nous travaillons à une stratégie aérospatiale pour l'ensemble du Canada, et nous continuerons de le faire en collaboration avec des membres de cette industrie de tous les coins du pays.

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, pendant que le gouvernement fédéral consultait, le Nouveau-Mexique a fait une proposition concrète et M. Beaudoin s'y est rendu.

Selon le ministre de l'Industrie, 54 p. 100 des emplois en aéronautique sont concentrés au Québec. Le ministre peut-il confirmer qu'au moins 54 p. 100 des emplois reliés à la construction des avions de la Série C seront établis au Québec, selon la même logique qui veut que l'industrie aéronautique soit au Québec ce que l'industrie automobile est à l'Ontario?

[Traduction]

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'une économie centralisée. La décision de l'emplacement de ces emplois appartiendra au secteur privé.

*Questions orales***LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION**

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a des explications à nous donner au sujet de M. Ihor Wons, le bras droit de l'ancienne ministre de l'Immigration. Monsieur Wons était censé démissionner lorsqu'on a découvert qu'il s'était occupé de questions d'immigration dans des clubs de danseuses nues et dans le bureau de campagne électorale de la ministre, mais le premier ministre a plutôt dit à M. Wons de prendre un congé payé lié au stress.

Pourquoi le premier ministre a-t-il donné ces ordres et a-t-il ensuite refusé d'assumer ses responsabilités lorsque cela s'est révélé être une très mauvaise décision?

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, notre vis-à-vis me donne l'occasion de commencer à décrire pour la gouverne des députés des deux côtés de la Chambre un plan d'action en six points qui sera mis en oeuvre au ministère de l'Immigration.

Tout d'abord, et la députée sera heureuse de l'apprendre, il s'agit de s'attaquer à la question des travailleurs sans papiers et de régulariser le système. Deuxièmement, nous voudrions voir s'il est possible d'accélérer le traitement des demandes dans le but d'améliorer l'efficacité du service et les délais de prestation. Troisièmement, nous voudrions nous pencher sur l'arriéré des demandes, chose à laquelle, je le sais, la députée attache beaucoup d'importance, surtout en ce qui concerne...

• (1500)

Le Président: La députée de Calgary—Nose Hill a la parole.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, en voici une. On a de plus en plus la preuve que les libéraux utilisent à mauvais escient des permis ministériels pour favoriser leurs campagnes et obtenir l'appui d'électeurs. Il est également de plus en plus clair que le gouvernement octroie un nombre disproportionné de permis à des ministres libéraux et à des partisans du caucus libéral. Bien entendu, c'est tout à fait injuste à l'égard des demandeurs de tout le pays.

Les libéraux essaient de cacher cette mauvaise utilisation honteuse des pouvoirs ministériels en refusant d'être transparents quant à la façon dont ces permis sont accordés. Le nouveau ministre de l'Immigration pourrait-il nous donner aujourd'hui ces chiffres?

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai jamais entendu rien d'aussi scandaleux de ma vie. La députée d'en face sait pertinemment que le rapport a été déposé à la Chambre. Elle peut lire les statistiques. Je n'accepterai pas ces allégations, mais je suis heureux de profiter de l'occasion pour préciser les trois autres éléments de notre programme en six points.

La députée sera heureuse d'apprendre que nous allons examiner la façon de réformer le programme de travailleurs temporaires et d'améliorer le programme touchant les visas d'étudiants et le reste, que nous procéderons ensuite à la régionalisation de l'immigration, chose très importante pour sa province, l'Alberta, et pour d'autres provinces également et qu'enfin...

Le Président: Le député de Madawaska—Restigouche a la parole.

[Français]

L'IRAK

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, au moment où les Canadiennes et les Canadiens et le monde attendent les résultats définitifs de l'élection qui a eu lieu en Irak, dimanche, le ministre des Affaires étrangères pourrait-il faire part à cette Chambre de la réaction du Canada à cette élection historique?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le Canada salue le courage du peuple irakien. Nous le félicitons de s'être rendu aux urnes malgré les conditions difficiles et dangereuses et de s'être exprimé à l'occasion du scrutin historique de dimanche. Les millions d'électeurs irakiens, les employés électoraux, les observateurs internationaux et les candidats méritent notre reconnaissance et notre soutien, car ils ont tous contribué à l'organisation réussie de ce scrutin qui fera date. Leur détermination et leur attachement au processus démocratique représentent une source d'inspiration pour nous.

* * *

[Traduction]

LES CATASTROPHES NATURELLES

M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC): Monsieur le Président, en 1996, le gouvernement libéral déclarait avec fierté que son Équipe d'intervention en cas de catastrophe pouvait se déployer en moins de 48 heures.

Le 26 décembre, l'une des pires catastrophes naturelles de l'histoire a frappé l'Asie du Sud-Est. Une aide humanitaire immédiate s'imposait. Pourtant, le gouvernement libéral a hésité pendant près de deux semaines à déployer l'équipe DART. Il a fini par l'envoyer à bord d'un avion loué.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi le gouvernement a tardé à prendre sa décision alors qu'on avait désespérément besoin d'aide?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je dois d'abord dire clairement à la Chambre que nous sommes tous très fiers du travail que la DART accomplit en ce moment au Sri Lanka. Sa contribution est exceptionnelle.

Le gouvernement n'a pas hésité à envoyer la DART. Il a pris en considération toutes les possibilités dont il devait tenir compte ainsi que les coûts. J'ai travaillé avec mes collègues, la ministre chargée de l'ACDI, le ministre des Affaires étrangères et le premier ministre. Nous avons assuré la coordination. Nous avons conclu qu'il fallait déployer la DART après qu'une équipe de reconnaissance eut rencontré le gouvernement du Sri Lanka et décidé qu'il y avait lieu de le faire. La DART est sur place. Elle fait un excellent travail, et nous devons en être reconnaissants.

M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC): Monsieur le Président, en se comportant comme il l'a fait récemment, le gouvernement a prouvé que nous n'avions pas d'appareils capables de transporter la DART.

Aujourd'hui, nous apprenons que le gouvernement entend établir une équipe DART Plus. Encore les exagérations politiques. Si les Forces canadiennes sont incapables de transporter l'équipe actuelle, elles ne pourront pas transporter non plus la DART Plus. C'est typique des libéraux, qui font toujours des promesses qu'ils ne peuvent tenir.

Le ministre expliquera-t-il comment le gouvernement pourra honorer un engagement humanitaire plus important, alors que les Forces canadiennes sont incapables de transporter l'équipe actuelle?

Hommages

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que, chaque fois que les Forces canadiennes ont eu à transporter des troupes, la DART ou quoi que ce soit d'autre, elles ont pu le faire en retenant les appareils nécessaires, comme la plupart des autres pays le font.

Nous allons examiner la politique de défense. Nous aurons l'occasion de discuter avec l'opposition des moyens à prendre pour assurer le transport stratégique. C'est la façon d'aborder cette discussion très importante.

Toutefois, je peux donner au député l'assurance que nous avons la capacité voulue pour transporter nos troupes et que nous l'avons toujours eue. Nous pouvons mettre sur pied la DART Plus. Nous en avons les moyens, et nous sommes déterminés à le faire.

* * *

● (1505)

LAWRENCE O'BRIEN

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, Lawrence O'Brien était l'époux d'Alice, le père de Michael et d'Amanda. Il avait de nombreux frères et soeurs. Sa famille était le centre de sa vie.

[Français]

Pendant huit ans, Lawrence O'Brien a été député en cette Chambre. Auparavant, il enseignait aux enfants et aux adultes et il avait travaillé comme conseiller municipal.

Dans chacun de ses postes, tout au long de sa vie, Lawrence a servi la population. Il a été celui qui donnait plus qu'il ne prenait, celui qui tenait profondément à aider ses concitoyens du Labrador.

[Traduction]

L'automne dernier, au moment du vote sur le discours du Trône, le résultat s'annonçait serré. Lawrence O'Brien était à l'hôpital au Labrador. Il luttait contre le cancer. Je lui ai parlé au téléphone et il m'a annoncé qu'il rentrait pour le vote. Je lui ai dit de ne pas venir mais, fidèle à lui-même, il a fait à sa tête et il est venu.

Lawrence O'Brien était fougueux et infatigable dans la défense de ses convictions. Ceux qui l'on connu savent à quel point c'est peu dire que de qualifier ses interventions de vigoureuses et animées. Il savait tant convaincre que lorsqu'il vantait la valeur et l'importance de la BFC de Goose Bay, ceux qui l'avaient écouté étaient prêts non seulement à défendre la base au Cabinet mais également à prendre la scie et le marteau pour aller sur place construire la nouvelle salle à manger.

Lawrence O'Brien était un fils du Labrador. Je me souviens de son discours durant le débat sur l'amendement qui allait faire en sorte que sa province s'appelle désormais Terre-Neuve-et-Labrador. Avec votre permission à tous, je voudrais en lire un passage:

Il se trouve encore des gens pour dire que le Labrador n'est qu'une partie de Terre-Neuve, des gens qui refusent de reconnaître notre caractère spécial et notre place unique. Toutefois, lorsqu'on voit s'étirer à l'horizon la vaste étendue d'eau du lac Melville, qui est presque aussi grand à lui seul que l'île-du-Prince-Édouard, lorsqu'on se tient au fond du fjord Saglek dont les falaises ont 3 000 pieds de hauteur, lorsque 25 000 caribous traversent au galop une colline dénudée derrière la formation de Double Mer, lorsqu'on parcourt en voiture les collines ferrugineuses de l'intérieur qui semblent s'étendre à perte de vue, un paysage qui a inspiré le Groupe des Sept, ou qu'on trouve une pointe de flèche ou un éclat laissés là il y a 5 000 ans par nos ancêtres autochtones, il est difficile d'accepter que ce n'est là qu'une autre partie de Terre-Neuve.

Notre territoire et notre peuple font que nous sommes uniques, pas meilleurs, uniques. Notre identité, tout comme celle de Terre-Neuve, du Québec, du Nunavut ou de l'Alberta, vaut la peine d'être célébrée et reconnue.

C'est un changement modeste et simple, mais à compter d'aujourd'hui, il n'y aura plus jamais de raison d'oublier.

Ses paroles étaient si passionnées et son ton si convaincant que lorsque Lawrence eut terminé son discours, le vice-président s'est exclamé: « Pendant un moment, j'ai cru que nous allions aboutir à une modification faisant état de la province de Labrador-et-Terre-Neuve ».

Lawrence O'Brien était un homme d'honneur et de compassion. Il était un homme de principes. Il était profondément intègre. Il incarnait le Labrador. Il manquera beaucoup à la Chambre. Il manquera beaucoup à tous les Labradoriens. Il manquera énormément à sa famille. Il était mon ami et il me manquera beaucoup.

● (1510)

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots en hommage à notre ancien collègue et compatriote de Terre-Neuve-et-Labrador, Lawrence O'Brien.

Je tiens à dire à sa femme, Alice, et à ses enfants, Michael et Amanda, que nos pensées et nos prières continuent de les accompagner en ces moments difficiles.

La première fois que j'ai rencontré Lawrence O'Brien, c'était il y a environ huit ans, en 1997. J'ai immédiatement compris que même si nous étions d'allégeances politiques différentes, Lawrence était plus un ami qu'un adversaire. Je me suis vite aperçu que Lawrence était quelqu'un de très axé sur les résultats. S'il fallait mettre de côté nos divergences politiques dans l'intérêt supérieur de Terre-Neuve-et-Labrador, soit, Lawrence ne demandait pas mieux que de se montrer conciliant.

Terre-Neuve, en général, et le Labrador, en particulier, ont perdu un grand ami, un fervent défenseur, quelqu'un qui a montré un engagement sans précédent envers ses concitoyens.

Quand on lit les intérêts politiques de Lawrence par rapport au travail des comités de la Chambre des communes, on se rend vite compte qu'il était vivement intéressé par le travail de comité susceptible de promouvoir la cause de son cher Labrador. En étant membre du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants, il a pu suivre de près les questions de défense nationale à Goose Bay.

En étant membre du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord, il a su bien représenter les électeurs autochtones de sa circonscription.

Le fait qu'il ait été membre du Comité permanent des pêches et des océans a été grandement bénéfique non seulement pour la pêche du Labrador, mais aussi pour celle de Terre-Neuve en général. Lorsqu'est venu pour Lawrence le moment d'être promu au rang de secrétaire parlementaire, faut-il se surprendre qu'il ait fait pression pour devenir secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et rien d'autre, tâche dont il s'est acquitté avec dignité, engagement et enthousiasme.

Hommages

Sur le plan du leadership, Lawrence O'Brien a laissé un grand vide dans son Labrador chéri, mais son absence sera aussi vivement ressentie à la Chambre des communes. Sa bonne nature, son attitude amicale envers les députés terre-neuviens de toute allégeance politique nous ont donné à tous matière à réflexion sur ce qui importe vraiment dans la vie et qui est très difficile à préserver dans le contexte d'antagonisme où nous évoluons ici, c'est-à-dire les belles relations, le travail dans l'intérêt commun, indépendamment de nos allégeances politiques et, espérons-le, la sensibilité de venir ici pour suivre l'excellent exemple de notre ami et collègue, Lawrence O'Brien, dont la présence nous manque beaucoup.

[Français]

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, je suis très heureux et très honoré de prendre la parole aujourd'hui afin de rendre hommage à Lawrence O'Brien, le député du Labrador.

D'abord, M. O'Brien avait toutes les caractéristiques nécessaires pour être un très grand humaniste de même qu'un très grand député. Quand je dis humaniste, je pense que tout le monde reconnaît qu'il était d'un commerce très agréable. Il avait aussi un remarquable entregent. Il se liait d'amitié rapidement avec tout le monde, pas seulement avec des gens de son parti, mais aussi avec les gens des autres partis.

J'ai eu aussi le grand avantage de le découvrir durant la campagne électorale de 1997. Si je me rappelle bien, je m'occupais du dossier des affaires autochtones à ce moment-là et j'avais fait une tournée au Labrador. Je crois que j'étais allé à Nain, une communauté inuite du Labrador.

C'était incroyable! Ce personnage n'était pas encore député—il allait le devenir—et les Inuits avaient déjà une très grande admiration pour cet homme. En effet, sa feuille de route avait permis de remarquer qu'il avait toujours pris la défense des minorités et toujours apporté une attention spéciale aux gens qui étaient mal pris.

Donc, il me semble que M. O'Brien était un grand député et un grand humaniste. Il avait aussi une écoute attentive. Je l'ai vu souvent rencontrer des autochtones et écouter attentivement ce qu'ils avaient à dire. Il avait également une autre caractéristique, qui était le pendant à son écoute: il avait un franc-parler. Lorsqu'il avait écouté et compris ce que les gens avaient à lui dire, il n'avait pas peur de donner son avis et de passer aux actes. Cela, c'était Lawrence O'Brien avec ses grandes qualités d'humaniste.

Il y avait aussi sa proximité avec les gens. Je pense que j'en ai parlé un peu. J'ai parlé de mon rapport avec lui au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord, mais il s'intéressait également au dossier de la défense nationale. Il était un très grand défenseur de la base militaire du Labrador. Il était dévoué au Parti libéral, bien sûr, mais surtout aux gens et aux électeurs de son comté. Personne ne peut lui enlever cela. Je pense qu'il avait trouvé la recette pour être le plus près possible de ses électeurs.

Maintenant, il était un parlementaire remarquable aussi. Il avait beaucoup de courage et, comme je l'ai dit tantôt, beaucoup de loyauté. Cela prend du courage et de la loyauté pour sortir de l'hôpital et venir voter à la Chambre des communes, aidé d'une infirmière, alors qu'on est presque en phase terminale. Je suis heureux d'apprendre, aujourd'hui, que le premier ministre lui a recommandé de ne pas venir. Cependant, qu'il l'ait fait est une démonstration de son grand courage.

En terminant, je voudrais dire que Lawrence va nous manquer à tous. *Lawrence, we will miss you.*

● (1515)

[Traduction]

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPd): Monsieur le Président, je souhaite aujourd'hui rendre hommage, au nom de notre parti, à une personne qui, selon moi, a été l'un des meilleurs députés que j'aie rencontrés.

Lorsque j'ai fait mon entrée à la Chambre en 1997, l'une des premières personnes à m'y accueillir a été ce grand bonhomme du Labrador. Il voulait s'assurer que j'avais bien saisi. Il n'a pas dit Terre-Neuve. Il a dit « Labrador et puis aussi Terre-Neuve ».

Il était vraiment fier du drapeau blanc, vert et bleu du Labrador. Il le portait tout le temps. En fait, c'est lui qui m'a offert la première épingle à boutonnière de ma petite collection. C'était un petit drapeau. Il m'a demandé de la porter fièrement chaque fois que j'irais au Labrador.

L'un des honneurs qui m'ont été faits m'est arrivé lorsque je faisais partie du Comité permanent des pêches et des océans et que celui-ci a tenu ses audiences à Richmond, en Colombie-Britannique. Ma mère habitait à un pâté de maisons de la salle et elle nous avait invités à déjeuner un matin. M. O'Brien ne pouvait pas refuser un bon déjeuner d'oeufs et de bacon. Nous sommes arrivés près d'une heure en retard aux audiences parce qu'il avait entrepris une conversation avec ma mère. Il lui avait parlé de sa venue au Canada, de la côte ouest, de la vie dans un foyer de groupe, et ainsi de suite. Il s'intéressait à ma mère et se faisait du souci pour elle. Et il manifestait le même intérêt pour ses électeurs. Il voyait le Parlement comme on devrait le voir, c'est-à-dire comme un ensemble représentatif où il était le représentant des gens de son coin de pays.

De tous ceux qui ont eu le privilège de travailler au sein du Comité des pêches, personne ne discutait avec les ministres et leur personnel avec autant d'énergie et de rigueur que Lawrence O'Brien, même s'il était du même parti qu'eux. Parfois, j'ai même été un peu nerveux pour Lawrence parce qu'il les affrontait avec férocité, mais il restait toujours respectueux et connaissait très bien le domaine dont il parlait. Cela nous manquera à tous à la Chambre.

Je tiens à remercier la population du Labrador, la femme et les enfants de Lawrence O'Brien ainsi que son personnel de l'avoir partagé avec tous les députés, voire avec tous les Canadiens.

Il nous manquera cruellement. Il est maintenant entre les mains de Dieu et je suis convaincu qu'il lui raconte à quel point c'est beau au Labrador. Comme Lawrence m'a déjà dit, lorsque Dieu a créé la terre, il a d'abord créé le Labrador et ensuite le reste de la planète.

Au nom du chef de mon parti, des néo-démocrates de tout le Canada et au nom de tous les amis de M. O'Brien et de tous ceux qui l'ont connu, je dirai qu'il nous manquera, mais il est entre les mains de Dieu. Que Dieu bénisse le souvenir de Lawrence O'Brien ainsi que tous ses amis et sa famille.

Le Président: Au nom de tous les députés, je tiens à remercier les députés qui ont rendu hommage à notre regretté collègue et ami. Les députés voudront peut-être se lever et observer un moment de silence en l'honneur de Lawrence O'Brien.

[La Chambre observe un moment de silence.]

Affaires courantes

● (1520)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, durant la période des questions d'aujourd'hui, en réponse aux questions de l'opposition officielle, un député ministériel a dit qu'en vertu d'une entente conclue entre les avocats du gouvernement et M. le juge Gomery, tous les documents seraient déposés tels que demandés.

Le gouvernement accepte-t-il de déposer cette entente à la Chambre?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, l'entente a été conclue il y a quelques minutes. Le juge Gomery a convenu avec l'avocat du gouvernement, après discussion avec notre avocat ce matin, que l'information fournie dans les documents précédents était pertinente. Le juge Gomery est satisfait de l'information complète fournie par le gouvernement.

Le juge Gomery est satisfait. L'opposition ne l'est toujours pas, mais nous ne pouvons pas nous attendre à ce qu'elle le soit.

M. Peter MacKay: Monsieur le Président, comme d'habitude, le gouvernement ne répond pas à la question. Ce n'est pas cela que j'ai demandé. J'ai demandé au gouvernement d'accepter de déposer l'entente à laquelle le ministre a fait allusion, d'accepter de fournir l'information à la Chambre. Il est question de documents complets, non de documents caviardés ou tronqués. C'est une tactique qui a été employée dans le passé.

Nous demandons au gouvernement de déposer cette entente à la Chambre des communes pour que tous les faits soient devant nous. Tous les Canadiens pourraient ainsi témoigner du fait que le gouvernement a fait preuve de toute la transparence voulue dans ce dossier.

L'hon. Scott Brison: Monsieur le Président, je le répète, le juge Gomery a dit que, pour lui, la question était réglée. De toute évidence, dans le cas d'une commission d'enquête, les discussions et les ententes entre avocats se font entre avocats, à la satisfaction des responsables de l'enquête et dans le cadre de l'enquête. Je m'étonne que le député, qui est lui-même avocat, ne saisisse pas ce principe fondamental.

Nous savions que les députés de l'opposition ne comprennent pas la Charte des droits et libertés. Nous savions qu'ils ne comprennent pas la Constitution. Nous apprenons maintenant qu'ils ne comprennent pas la notion d'indépendance d'une commission d'enquête. Il n'est pas étonnant qu'ils ne soient pas capables de diriger le gouvernement s'ils ne connaissent pas les lois du pays.

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, pendant la période des questions, j'ai interrogé le ministre de l'Industrie au sujet de l'examen de Partenariat technologique Canada qu'il a promis et que son prédécesseur a aussi promis. Il a répondu que le rapport final n'était pas terminé, mais que, sauf erreur, nous avons les résultats. Par souci d'ouverture, de transparence, de respect pour le contribuable, je lui demande de déposer ces résultats à la Chambre pour que tous les parlementaires et les contribuables puissent en prendre connaissance.

Deuxièmement, le ministre aurait-il l'obligeance de déposer le rapport dont il est question dans l'article que Jack Aubry a fait paraître dans *Ottawa Citizen* d'aujourd'hui? D'après les sources d'information, une grande partie du texte a été masquée. Toujours par souci d'ouverture, de transparence et de respect envers le contribuable, je prie le gouvernement de déposer ce rapport également, mais sans rien masquer, pour que tous les contribuables et les parlementaires puissent voir comment on dépense leur argent.

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de l'Industrie a expliqué très clairement dans sa réponse que, une fois l'examen terminé, il était disposé à lui donner les suites qui lui sembleront judicieuses. Je tiens à rassurer le député: je suis sûr que le ministre de l'Industrie fait preuve d'une grande transparence et d'une grande efficacité dans tout ce qu'il fait, et il abordera ce rapport de la même façon.

* * *

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE

Le Président: Conformément au paragraphe 15(3) du Code régissant les conflits d'intérêts des députés, il est de mon devoir de déposer sur le Bureau la liste de tous les déplacements parrainés effectués par des députés pour la période allant du 4 octobre au 31 décembre 2004, fournie par le commissaire à l'éthique.

AFFAIRES COURANTES

● (1525)

[Français]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 52 pétitions.

[Note de la rédaction: Suite des délibérations au fascicule B.]

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 31 janvier 2005

Vacance de siège			
Labrador			
Le Président	2819		
INITIATIVES PARLEMENTAIRES			
La Loi sur la taxe d'accise			
Projet de loi C-259. Deuxième lecture	2819		
M. Crête	2819		
Mme Yelich	2820		
M. Szabo	2821		
Mme Wasylcyia-Leis	2822		
M. Duncan	2824		
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité	2824		
Suspension de la séance			
Suspension de la séance à 11 h 50	2825		
Reprise de la séance			
Reprise de la séance à 12 h 00	2825		
INITIATIVES MINISTÉRIELLES			
Les finances			
Mme Bennett	2825		
Motion n° 8	2825		
M. Pacetti	2825		
M. Solberg	2828		
M. Cullen (Etobicoke-Nord)	2833		
M. Loubier	2833		
M. Carr	2834		
M. Loubier	2834		
Mme Wasylcyia-Leis	2836		
M. Bagnell	2839		
DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS			
Lawrence O'Brien			
Mme Redman	2840		
Les pêches et les océans			
M. Harrison	2841		
L'hon. Louis J. Robichaud			
M. LeBlanc	2841		
L'aide internationale			
Mme Lalonde	2841		
L'aide aux victimes du tsunami			
M. Holland	2841		
L'honorable Lois Hole			
M. Williams	2841		
Le prix Raymond Klibansky			
M. Rota	2842		
Auschwitz			
M. Marceau	2842		
L'Holocauste			
Mme Neville	2842		
		Caucus de la frontière	
		M. Hiebert	2842
		Journée mondiale de la lèpre	
		M. St. Amand	2843
		La tragédie des Wildcats de Windsor	
		M. Masse	2843
		L'Irak	
		M. Day	2843
		La Soirée des Masques	
		M. Lemay	2843
		L'aide aux victimes du tsunami	
		M. Grewal (Newton—Delta-Nord)	2843
		Le Réseau de la ruralité franco-ontarienne	
		M. Boudria	2844
QUESTIONS ORALES			
		Le programme des commandites	
		M. Harper	2844
		M. Martin (LaSalle—Émard)	2844
		M. Harper	2844
		M. Martin (LaSalle—Émard)	2844
		M. Harper	2844
		M. Brison	2845
		M. MacKay	2845
		M. Brison	2845
		M. MacKay	2845
		M. Brison	2845
		M. Duceppe	2845
		M. Brison	2845
		M. Duceppe	2845
		M. Brison	2845
		M. Gauthier	2845
		M. Brison	2846
		M. Gauthier	2846
		M. Brison	2846
		L'environnement	
		M. Layton	2846
		M. Martin (LaSalle—Émard)	2846
		M. Layton	2846
		M. Dion	2846
		Les finances	
		M. Solberg	2846
		M. Goodale	2846
		M. Solberg	2846
		M. Goodale	2847
		Partenariat technologique Canada	
		M. Rajotte	2847
		M. Emerson	2847
		M. Rajotte	2847
		M. Emerson	2847
		L'assurance-emploi	
		Mme Gagnon (Québec)	2847

Mme Robillard	2847	L'industrie aéronautique	
Mme Gagnon (Québec)	2847	M. Crête	2850
Mme Robillard	2847	M. Emerson	2850
M. Guimond	2847	M. Crête	2850
Mme Robillard	2848	M. Emerson	2850
M. Guimond	2848	La citoyenneté et l'immigration	
Mme Robillard	2848	Mme Ablonczy	2851
L'environnement		M. Volpe	2851
M. Mills	2848	Mme Ablonczy	2851
M. Dion	2848	M. Volpe	2851
M. Mills	2848	L'Irak	
M. Dion	2848	M. D'Amours	2851
Les Jeux aquatiques		M. Pettigrew	2851
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	2848	Les catastrophes naturelles	
Mme Frulla	2848	M. O'Connor	2851
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	2848	M. Graham (Toronto-Centre)	2851
Mme Frulla	2849	M. O'Connor	2851
Les ressources naturelles		M. Graham (Toronto-Centre)	2852
M. Savage	2849	Lawrence O'Brien	
M. Efford (Avalon)	2849	M. Martin (LaSalle—Émard)	2852
La défense nationale		M. Doyle	2852
Mme McDonough	2849	M. Bachand	2853
M. Pettigrew	2849	M. Stoffer	2853
Mme McDonough	2849	Recours au Règlement	
M. Pettigrew	2849	La période des questions orales	
Les affaires étrangères		M. MacKay	2854
M. Kenney	2849	M. Brison	2854
M. Martin (LaSalle—Émard)	2849	M. Rajotte	2854
M. Kenney	2849	M. Valeri	2854
M. Martin (LaSalle—Émard)	2849	Le rapport du commissaire à l'éthique	
M. Kenney	2850	Le Président	2854
M. Martin (LaSalle—Émard)	2850		
M. Kenney	2850	AFFAIRES COURANTES	
M. Martin (LaSalle—Émard)	2850	Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Martin (LaSalle—Émard)	2850	M. LeBlanc	2854

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 046 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

**Le lundi 31 janvier 2005
(Partie B)**

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 31 janvier 2005

[Note de la rédaction: Reprise des délibérations consignées au fascicule A.]

PÉTITIONS

LES ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, c'est avec une grande joie aujourd'hui que je dépose une pétition comportant des milliers de signatures. Il s'agit d'une pétition signée par des milliers de Québécois et de Québécoises qui demandent au gouvernement fédéral d'interdire la production, l'utilisation, la commercialisation et l'importation d'OGM agroalimentaires et de produits contenant des OGM.

J'espère que le dépôt de cette pétition convaincra rapidement le gouvernement d'interdire la production et l'utilisation d'OGM dans les plus brefs délais.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 11, 29, 30, 31, 32, 38, 41, 43, 44, 45, 46, 48, 49, 50, 51, 54, 55, 56, 57 et 59.

[Texte]

Question n^o 11—**M. Brian Pallister:**

Quelles dépenses, incluant une liste complète et détaillée, la Société canadienne des postes a engagées au titre des activités de promotion, de marketing et de publicité de 1996 à 2003?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, Postes Canada a dépensé en moyenne 32 millions de dollars par année en activités de publicité et de marketing pendant la période de 1996 à 2004. Ce montant est composé d'environ 9 000 transactions par année, y compris différents genres de dépenses tel que des annonces dans les journaux, de la publicité à la télévision et à la radio, du matériel de promotion, etc. Bien que les systèmes de comptabilité et de gestion de l'information financière de Postes Canada puissent donner des listes de ces transactions individuelles, les données qu'elles contiennent sont une série de codes financiers qui par eux-mêmes ne veulent rien dire.

Pour produire une liste détaillée des transactions qui sont pertinentes, Postes Canada serait obligé d'examiner chaque transaction, de consulter le document original et convertir manuellement les « données comptables » en information lisible et compréhensible. Ceci représente un effort colossal et coûteux. Pour chacune des transactions, Postes Canada estime qu'il faudrait

l'équivalent de trente minutes-personne pour identifier les documents d'origine, obtenir la documentation et ajouter les détails dans la liste. Pour les 80 000 transactions, cela prendrait plus de 5 300 journées de travail et coûterait environ 1,4 million de dollars.

Question n^o 29—**M. Greg Thompson:**

Concernant le programme de rachat de permis de pêche, dans le cadre duquel le ministère des Pêches et des Océans rachète des permis de pêche, des embarcations, de l'équipement et de la formation auprès de non autochtones de la région du Fundy, pour les années 2001, 2002, 2003 et 2004, jusqu'au 30 septembre inclusivement: a) le gouvernement a-t-il engagé des experts-conseils pour administrer le programme; b) quels sont les noms des experts-conseils, les noms de leurs firmes et les montants qu'ils ont reçus?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, les réponses sont les suivantes: (a) Dans le secteur de la baie de Fundy, le gouvernement a eu recours aux services d'une entreprise chargée de faciliter, dans la Région des Maritimes, l'attribution de permis, de bateaux et d'engins à des collectivités autochtones. (b) M. Bruce Churchill, de la East Coast Marine Brokers, a obtenu un contrat après avoir été sélectionné dans le cadre du processus d'appel d'offres du gouvernement. Le tableau qui suit indique, par année financière (de 2000-2001 à 2004-2005), les montants alloués à la East Coast Marine Brokers pour les services fournis à Pêches et Océans Canada.

SOMMES ALLOUÉES PAR ANNÉE FINANCIÈRE

ENTREPRISE	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05*	TOTAL
East Coast Marine Brokers	74 410,85	158 773,51	132 690,43	108 322,81	29 583,23	503 780,83

* jusqu'au 30 septembre 2004

Question n^o 30—**M. Greg Thompson:**

En ce qui a trait à la structure en bois située au nord de l'édifice de la Justice: a) s'agit-il du dernier des « baraquements provisoires » construits durant la Seconde Guerre mondiale; b) le gouvernement considère-t-il qu'elle a une importance architecturale ou historique; c) le gouvernement a-t-il l'intention de la préserver et, si oui, quelles mesures entend-t-il prendre?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le président, a) l'annexe de l'édifice de la Cour fédérale, construite en 1942-1943, a été conçue différemment des immeubles types conçus par le bureau de l'architecte principal du ministère des Travaux publics, D.C. Sutherland. Elle a été construite pour permettre à la Gendarmerie royale du Canada d'avoir accès à davantage de locaux en temps de guerre. Elle est maintenant sous la garde de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. L'annexe est un bâtiment parmi d'autres qui a été conçu et construit rapidement pour répondre aux besoins en locaux du gouvernement en temps de guerre. Il s'agit d'un des derniers bâtiments temporaires construits par Travaux publics, et le seul qui tient encore debout à Ottawa. L'annexe rappelle le rôle qu'a joué le ministère des Travaux publics en vue de résoudre le problème criant du manque de locaux en temps de guerre.

b) En 1994, le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP) a désigné l'annexe de l'édifice de la Cour fédérale " Reconnue " (le deuxième plus haut niveau de désignation), et ce, en raison de son importance architecturale, environnementale et historique.

c) Il faut enlever l'annexe afin de mettre en œuvre la vision et le plan à long terme pour la cité parlementaire comme actuellement défini.

Conformément à la politique du Conseil du Trésor sur les édifices à valeur patrimoniale, TPSGC a pris toutes les mesures possibles pour protéger le caractère patrimonial de l'annexe et trouver un autre endroit pour le bâtiment, mais en vain. Voici en quoi consistait ces mesures: Demander à d'autres ministères s'ils avaient un intérêt pour l'annexe; Établir des rapports directs avec des responsables du ministère de la Défense nationale et du Musée canadien de la guerre; Examiner la possibilité de déménager l'annexe au Cumberland Heritage Village Museum, y compris rédiger: une lettre du ministre, datée du 22 juillet 2002, dans laquelle il indique que l'État assumerait les frais de déménagement (environ 3,1 millions de dollars, le montant exact de la contribution n'étant pas précisé); Tenir des discussions avec la Ville de Gatineau.

Aucune offre n'a été faite pour prendre possession de l'annexe à la suite de ces mesures. Le 28 janvier 2004, le BEEFP a convenu que TPSGC avait pris, conformément à la politique du Conseil du Trésor sur les édifices à valeur patrimoniale, toutes les mesures possibles pour protéger le caractère patrimonial de l'annexe, et ce, même si le BEEFP ne peut pas consentir à la démolition d'un édifice à valeur patrimoniale désigné « Reconnu ».

L'annexe sert actuellement à entreposer des meubles; on n'a pas établi de calendrier pour l'enlever de l'endroit où elle est située. Conformément aux bonnes pratiques en matière de conservation du patrimoine, un immeuble dont le déménagement est prévu doit rester là où il est jusqu'à ce qu'il y ait un besoin immédiat de l'enlever. Entre-temps, l'annexe est entretenue au minimum pour éviter qu'elle soit endommagée par négligence.

Question n° 31—M. Peter MacKay:

Le gouvernement a-t-il une politique ou des lignes directrices concernant les cotes de sécurité des entrepreneurs et des entreprises qui travaillent dans les édifices du gouvernement ou dans le cadre des accords commerciaux de l'ALENA et, si oui: a) qui effectue et approuve les cotes de sécurité; b) quel est le délai moyen qu'il faut prévoir pour ces cotes; c) la cote de sécurité est-elle valide pour tous les ministères et tous les locaux occupés par le gouvernement et, dans la négative, pourquoi; d) la cote est-elle valide pour un certain nombre d'années?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le président, le

gouvernement du Canada dispose de politiques et de normes opérationnelles qui régissent le traitement des autorisations de sécurité des entrepreneurs et des compagnies effectuant des travaux dans les immeubles du gouvernement ou en vertu de l'ALENA. Elles sont contenues dans la Politique du gouvernement sur la sécurité, promulguée par le Conseil du Trésor, et les normes sur la sécurité du personnel et de la gestion des marchés. Leur application pratique est traitée plus en détail dans le Manuel de la sécurité industrielle, produit et mis à jour par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Ces documents sont disponibles en version électronique sur les sites suivants: http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/gospubs/TBM_12A/gsp-psg_e.asp et <http://www.ciisd.gc.ca/ism/text/prefac-e.asp>

a) Pour les marchés attribués par TPSGC et qui présentent des considérations de sécurité, les demandes d'autorisation de sécurité sont traitées et approuvées par TPSGC.

b) Depuis avril 2004, les délais moyens enregistrés sont les suivants: Cote de fiabilité (simple)—2 jours; Cote de fiabilité (complexe)—21 jours; si des empreintes digitales sont requises—80 jours; si des vérifications à l'extérieur du pays sont requises—1 an; Confidentiel et Secret—50 jours; Très secret—140 jours

c) Toutes les autorisations de sécurité accordées aux entrepreneurs par TPSGC sont valides pour les locaux de tous les ministères et de l'ensemble du gouvernement, selon le principe du besoin de connaître et du besoin d'accéder.

d) Les autorisations pour la cote de fiabilité, la cote Confidentiel et la cote Secret sont valides pour dix ans. L'autorisation pour la cote Très secret est valide pour cinq ans.

Question n° 32—M. Peter MacKay:

En ce qui a trait aux poursuites déposées contre le gouvernement pour ne pas avoir respecté les règles relatives aux cotes de sécurité dans un délai raisonnable: a) combien de poursuites ont été déposées; b) combien ont été réglées; c) quel a été le coût total; d) quel a été le coût de règlement moyen?

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):

Monsieur le Président, on m'informe comme suit: Justice Canada. Il n'y a aucune poursuite déposée contre le gouvernement pour ne pas avoir respecté les règles relatives aux cotes de sécurité dans un délai raisonnable

- a) Aucune
- b) Sans objet
- c) Sans objet
- d) Sans objet.

Travaux publics et services gouvernementaux Canada néant.

Question n° 38—Mme Cheryl Gallant:

En ce qui a trait au Plan d'action sur les substances chlorées du gouvernement, quelle mesure le gouvernement a-t-il prise ou prévoit-il prendre à la lumière de la décision du gouvernement de l'Ontario d'élargir l'utilisation de ces substances en vertu de son règlement 170/03, Règlement sur les réseaux d'eau potable?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui a trait aux techniques de traitement de l'eau potable, c'est l'Ontario qui a l'autorité de prendre des décisions sur l'utilisation des techniques de traitement de l'eau potable à l'aide de chlore.

Dans le contexte du Plan d'action sur les substances chlorées, Environnement Canada continue d'évaluer et de gérer les risques liés aux substances chlorées conformément à la Politique de gestion des substances toxiques du gouvernement fédéral et à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE 1999).

Le Plan d'action sur les substances chlorées fait partie d'une stratégie fédérale globale visant à protéger la vie humaine et l'environnement des effets des substances toxiques. Ce plan d'action scientifique comprend des mesures réglementaires et non réglementaires visant les substances chlorées préoccupantes. Il est un élément important des efforts déployés par le Canada au pays et à l'étranger pour lutter contre des substances qui menacent notre santé et l'environnement.

Question n° 41—**Mme Jean Crowder:**

Dans le cadre de l'Initiative d'adaptation économique de l'industrie et des collectivités touchées par le différend sur le bois d'œuvre administrée par Diversification de l'économie de l'Ouest Canada: a) combien de projets ont été subventionnés en Colombie-Britannique; b) combien de ces projets ont perdu leur subvention et pour quelles raisons; c) à quels projets l'argent a-t-il été réaffecté?

L'hon. Stephen Owen (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport), Lib.): Monsieur le Président, les réponses sont les suivantes:

a) Il y a 146 projets actifs aux termes de l'Initiative d'adaptation économique de l'industrie et des collectivités touchées par le différend sur le bois d'œuvre dans lesquels des fonds fédéraux sont toujours engagés.

b) Il y a cinq (5) projets supplémentaires en application de l'Initiative sur le bois d'œuvre en C.-B. pour lesquels des fonds fédéraux ont été retirés ou désengagés. Les cinq projets auxquels on a mis fin et les raisons: i) Village de Port Clements—(centre touristique) incapable de rassembler les autres sources de financement requises pour compléter le projet; ii) Diversified Concrete Products Ltd —(fabrication de coffrages pour béton) incapable de répondre à toutes les questions liées à l'environnement en application de l'examen environnemental préalable suivant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale; iii) Ville de Nanaimo—(centre des congrès) incapable de réaliser le projet avant la date limite d'achèvement de l'Initiative, soit le 31 mars 2005; iv) La Chambre de commerce de Merritt et de son district (dessin de l'Ouest en façade)—incapable de réaliser le projet avant la date limite d'achèvement de l'Initiative, soit le 31 mars 2005; v) Sliammon First Nation—(Centre didactique et culturel) l'ordre de priorité des projets de la Bande a changé et elle ne désire plus concrétiser cet investissement.

c) Les fonds de l'Initiative qui ont été retirés ou désengagés ont été réaffectés aux projets suivants: i) Nexbuild Manufacturing—un projet mis en oeuvre par les Autochtones visant à établir une entreprise de construction de maisons industrialisées; ii) Midway Development Authority—mise en chantier d'un parc commercial de l'aéronautique à Midway; iii) Central BC Railway & Forest Industry Museum Society—création d'un mini chemin de fer comme attraction touristique à Prince George; iv) Prince Rupert Port Authority—conception technique en vue de l'agrandissement du terminal portuaire à conteneurs Fairview à Prince Rupert

Remarque: Diversification de l'économie de l'Ouest Canada applique l'Initiative d'adaptation économique de l'industrie et des collectivités touchées par le différend sur le bois d'œuvre au nom d'Industrie Canada.

Question n° 43—**M. Gordon O'Connor:**

Pour faire suite à la correspondance échangée le 31 août 2004 avec le ministre de la Défense au sujet de la propriété de M. Ronald Mayhew, qui se trouve juste à côté du Centre d'entraînement de Dwyer Hill: a) le ministère de la Défense nationale (MDN) a-t-il l'intention d'acquiescer ce terrain et, dans la négative, compte-t-il le remettre dans son état initial et indemniser M. Mayhew pour les pertes de revenus subies; ou b) si le MDN veut acheter le terrain, offrira-t-il à M. Mayhew un terrain d'une superficie équivalente dans la même région ou s'il lui achètera le terrain à sa juste valeur marchande et l'indemnifiera pour les pertes de revenus subies?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, les réponses sont les suivantes:

Partie (a) À l'heure actuelle, le ministère de la Défense nationale examine et met à jour son Plan directeur de développement de l'infrastructure pour le Centre d'entraînement de Dwyer Hill. L'examen devrait être terminé d'ici la fin de l'hiver 2005. Le Ministère n'est pas en mesure de se prononcer sur la possibilité d'acquiescer le terrain appartenant à M. Mayhew en vue d'agrandir le Centre d'entraînement de Dwyer Hill avant d'avoir en main la version finale du Plan.

Le Ministère a entamé des discussions avec M. Mayhew afin de régler ses plaintes. Lors des négociations, le Ministère a proposé de dédommager M. Mayhew pour ses pertes, y compris son entreprise, et d'acheter son terrain. Les négociations ont été menées de bonne foi, et on a offert à M. Mayhew de lui payer la juste valeur marchande du terrain en question. L'avancement du dossier dépend de la décision de la Cour et du consentement de M. Mayhew à reprendre les discussions.

Partie (b) Si M. Mayhew accepte de vendre son terrain au ministère de la Défense nationale, il recevra la juste valeur marchande pour le terrain. Il revient à M. Mayhew de prendre la décision d'utiliser l'argent pour acheter une autre propriété.

Question n° 44—**M. David Chatters:**

Depuis 1963, avec ventilation pour chaque année, combien de blessures et de décès sont-ils survenus en rapport avec les hélicoptères Sea King, pour cause de mauvais fonctionnement ou d'accident?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le tableau ci-dessous comprend les données des 38 dernières années.

La plupart des blessures légères n'étaient pas liées à un fonctionnement défectueux du matériel, mais elles étaient plutôt attribuables à des glissades ou à des chutes.

ANNÉE	LÉGÈ- RES	GRAVES	DÉCÈS	ANNÉE	LÉGÈRES	GRAVES	DÉCÈS
1967		2	3	1986	1		
1968	2			1987	1		
1969	3			1988	1		
1970	2			1989	5		
1971	4	1	3	1990			
1972		3		1991	3	3	
1973	4			1992	4		
1974	1			1993	6		
1975				1994	5	2	2
1976	7			1995	6		
1977	2			1996	10		
1978	3			1997	6		
1979	1			1998	3		
1980				1999	5		
1981	2			2000	2	1	
1982	1			2001	7		
1983	5			2002	6	1	
1984	6			2003	9		
1985	3			2004	7		

Nota: La base de données de la sécurité des vols ne comprend pas l'information demandée pour la période de 1963 à 1967. Le Ministère a donc effectué des recherches additionnelles pour ces années. Elles ont révélé qu'aucun accident impliquant des Sea King ne s'était produit (à cette époque, seules les blessures survenant lors d'accidents étaient con.signées

Question n° 45—Mme Carolyn Parrish:

Au sujet des permis qui ont été accordés par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration au cours des 12 derniers mois, quel a été: a) le nombre total de permis délivrés au cours des 12 derniers mois; b) la répartition de ces permis dans les 308 circonscriptions; c) le nombre de permis accordés par l'intermédiaire d'avocats et de consultants spécialisés en droit de l'immigration qui facturent leurs services?

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), le 1^{er} novembre de chaque année civile, le ministre présente au Parlement son rapport annuel. Dans celui-ci figure le nombre total de permis de séjour temporaire (PST) délivrés au Canada, dans les points d'entrée et les bureaux des visas à l'étranger par tous les agents délégués.

Du 12 décembre 2003 au 11 décembre 2004, le ministre de Citoyenneté et Immigration a donné 690 directives au total concernant la délivrance de PST, ce qui comprend 902 personnes. Une directive peut concerner une famille ou un couple.

Le ministère ne conserve pas de statistiques sur la délivrance de permis par circonscription électorale.

Par ailleurs, CIC ne conserve pas non plus de statistiques sur le nombre de clients qui décident de se faire représenter par un avocat ou un consultant en immigration dans leurs rapports avec lui, que ce soit pour des questions se rattachant au PST ou à d'autres questions.

Question n° 46—M. Scott Reid:

En ce qui concerne les nominations, les contrats et les engagements offerts par le gouvernement, depuis 1992, quels membres actuels ou anciens de la Tribune de la presse ont été payés par le gouvernement et, pour chacun: a) quels types de services ont été fournis et à quels ministères, organismes ou sociétés d'État; b) quel était le coût de ces services; c) combien de temps s'était-il écoulé entre leurs engagements à titre de journaliste et ceux pour le compte du gouvernement?

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, l'information demandée par le député ne peut être récupérée directement à partir des systèmes d'information du gouvernement. Bien que ce dernier ait réussi à compiler une liste

d'environ 850 noms de membres de la Tribune de la presse depuis 1992 à partir d'une analyse des guides parlementaires canadiens pertinents, ces renseignements ne sont pas suffisants pour extraire des systèmes d'information du gouvernement, des renseignements permettant de donner une réponse précise et complète à la question du député, car on ne peut être certains que les personnes identifiées sont les mêmes que celles qui sont/étaient membres de la Tribune de la presse. La réponse que pourrait fournir le gouvernement à partir des renseignements qu'il peut obtenir actuellement ne serait donc pas complète ou précise.

Nous aurions besoin de renseignements additionnels, par exemple la date de naissance ou une confirmation d'appartenance à la Tribune de la presse, pour être en mesure d'identifier précisément les personnes visées par la question du député. Aucune source d'information publique connue ne peut nous fournir cette information.

Le gouvernement n'a pas le pouvoir requis, en raison de la protection des renseignements personnels, pour forcer les personnes à lui fournir l'information qui lui serait nécessaire pour corroborer les renseignements qu'il a et donner une réponse appropriée à la question du membre.

Question n° 48—M. Jim Prentice:

En ce qui concerne les mesures issues des recommandations de l'examen ministériel relativement au temps que met le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à répondre aux demandes d'inscription comme Indien inscrit et à les traiter et que la Direction de l'inscription et des listes des bandes va mettre en place: a) quelles sont précisément les mesures qui ont été ou qui vont être mises en place; b) ces mesures vont-elles véritablement adresser la question de la durée moyenne de traitement des demandes; c) si les nouvelles mesures ne remédient pas à la question de la durée moyenne de traitement des demandes, le Ministre a-t-il l'intention de demander une vérification au Bureau du vérificateur général du Canada et de mettre en œuvre les recommandations qui en découleront?

L'hon. Andy Scott (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, les réponses sont les suivantes: a) En 2003, la Direction générale de l'évaluation et de la vérification interne (DGEVI) a effectué un examen du processus d'inscription des Indiens, qui a permis de constater un arriéré dans cette fonction. Cet arriéré est attribué au volume important de transactions complexes d'inscription, et également à la difficulté d'obtenir une documentation complète pour appuyer le travail d'inscription. Au 1^{er} janvier 2005, on comptait 8 605 demandes.

Affaires indiennes et du Nord Canada est vraiment résolu à mettre en œuvre les recommandations de vérification, afin d'améliorer les services d'inscription des indiens et de gestion des listes des bandes pour les Premières nations.

En outre, nous avons retenu les services d'un expert-conseil de l'extérieur afin d'effectuer un examen complet du Registre des Indiens, dans le cadre d'un projet de diagnostique et d'analyse organisationnelle.

Les principaux résultats de l'examen entrent dans deux catégories: L'examen opérationnel a porté principalement sur l'arriéré dans le travail d'inscription. Les principales causes constatées étaient reliées au traitement, aux ressources humaines, aux systèmes de gestion et à la capacité de gestion; La nécessité de préciser le rôle et le pouvoir de la registraire relativement à la politique sur l'inscription, aux litiges et à la relation avec le Ministère.

b) En plus de cet examen complet, on a alloué une augmentation du personnel temporaire jusqu'au 31 mars 2005, pour aider à résorber l'arriéré dans l'inscription.

L'approche intégrée et globale adoptée par le Ministère vise à assurer des améliorations durables et permanentes qui entrent dans quatre catégories: Solution concernant l'organisation—établir une structure de reddition de comptes; Solution concernant les ressources humaines—analyse détaillée des besoins et examens des postes; Solution concernant l'information de gestion et l'objectif de rendement—établissement d'un schéma du processus et simplification de celui-ci afin d'améliorer le rendement et la productivité; Solution concernant la capacité de gestion - constituer l'équipe de gestion nécessaire et la doter des compétences requises.

Au niveau de la gestion, nous nous efforcerons principalement de renforcer la gestion et la mesure du rendement, le cadre de reddition de comptes, la planification et l'établissement des priorités, et les stratégies d'évaluation et de gestion des risques.

c) Une fois que le processus d'inscription restructuré sera approuvé et qu'il aura été mis en oeuvre intégralement au cours de l'exercice 2005-2006, une de nos principales priorités sera l'exécution d'évaluations et (ou) vérifications des projets et initiatives du Registre des Indiens, selon le cas.

Pour le moment, nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de demander à la vérificatrice générale d'effectuer une vérification au sujet de cette question. Nous continuons à suivre le processus et à l'améliorer. Par ailleurs, nous sommes heureux de constater que les délais de réponse aux demandes d'inscription s'améliorent et que nous faisons des progrès.

Question n° 49—M. Jim Prentice:

Relativement à la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) qui aide les étudiants à payer leurs études postsecondaires dans des établissements agréés de l'extérieur du pays: a) pourquoi le gouvernement retire-t-il tout à coup l'agrément à des établissements d'enseignement de l'étranger; b) quel effet ce retrait va-t-il avoir sur l'admissibilité à la SCEE des étudiants qui en bénéficient déjà?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, les conditions touchant le paiement d'aide aux études d'un régime enregistré d'épargnes-études (REEE) (qui comprend la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)) sont régies par la Loi de l'impôt sur le revenu et administrées par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Une des conditions pour le paiement d'aide aux études stipule que l'établissement postsecondaire doit être « reconnu ». Les listes des établissements canadiens reconnus sont fournies par les provinces et maintenues par le programme canadien de prêts aux étudiants aux fins des prêts aux étudiants. Les listes sont envoyées à l'ARC dans le but d'administrer les sections 118.5 (crédit pour frais de scolarité) et 146.1 (REEE) de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les établissements étrangers donnant aux crédits d'impôt sont reconnus par le bureau d'impôt international de l'ARC.

L'ARC et le programme canadien aux étudiants ne sont pas au courant que certains établissements scolaires étrangers pourraient ne plus être reconnus. En général, les établissements étrangers sont retirés des listes d'établissements agréés lorsque aucun étudiant canadien n'a fréquenté cet établissement depuis un certain nombre d'années. Bien que le fait de ne plus reconnaître un établissement étranger comme étant agréé puisse toucher le droit aux crédits d'impôt (selon la section 118.5 de la LIR), en général, cela ne change pas l'admissibilité aux paiements d'aide aux études, puisque les règles régissant les PAE sont différentes.

Dans le cas où un établissement scolaire n'est plus reconnu, l'étudiant ne peut plus retirer de fonds de ses REEE pour payer les coûts reliés à ses études, et ce, durant la période pendant laquelle l'établissement demeure non reconnu. Cependant, l'étudiant peut faire la demande que l'on ajoute l'établissement sur la suite d'établissements reconnus aux fins de PAE.

Question n° 50—M. Jim Prentice:

En ce qui a trait à la réduction de la contribution gouvernementale aux honoraires de pharmacies pour les services de santé non assurés offerts aux Premières nations et aux Inuits de la Colombie-Britannique: a) pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de réduire sa contribution aux honoraires en Colombie-Britannique; b) pourquoi cette réduction de contribution s'est-elle produite en Colombie-Britannique uniquement; c) le gouvernement a-t-il l'intention de procéder aux mêmes réductions ailleurs au Canada?

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le programme des services de santé non assurés (SSNA) de Santé Canada paie les médicaments des clients admissibles des premières nations et des Inuits qui ont obtenu une ordonnance valable d'un professionnel de la santé lorsqu'elle a été exécutée par un pharmacien inscrit. Le barème des droits des pharmaciens diffère d'une province à l'autre puisque les responsables du Programme des SSNA négocient régulièrement les droits avec les pharmaciens de chaque région, selon les points de référence provinciaux et régionaux qui s'appliquent.

Les rapports du vérificateur général de 1997 et de 2004 indiquent que le Programme pourrait faire davantage d'économies, surtout en négociant les frais d'ordonnance et soulèvent des préoccupations à propos des situations dans lesquelles le Programme paie des frais d'ordonnance plus élevés que les autres régimes. Dans l'ensemble, Santé Canada s'efforce de compenser les pharmaciens qui servent les clients du Programme des SSNA de manière juste et responsable en veillant à ce que les frais des SSNA soient comparables aux frais provinciaux.

En Colombie-Britannique, Santé Canada avait décidé de payer aux pharmaciens une majoration de 10% sur les médicaments délivrés, en plus de leurs honoraires professionnels pour l'exécution des ordonnances. On n'appliquait pas cette majoration à d'autres régimes de la Colombie-Britannique, y compris le régime d'assurance-médicaments de la Colombie-Britannique.

En tant que gestionnaire prudent des fonds publics, Santé Canada s'efforce de s'assurer que les ressources du Programme sont consacrées à offrir des avantages à la clientèle et à améliorer l'accès aux services. À cette fin, Santé Canada a entrepris de longues négociations avec les représentants des pharmaciens de la Colombie-Britannique afin de déterminer un niveau de compensation juste et raisonnable pour les pharmaciens, sans avoir recours à la majoration des coûts des médicaments. Malgré ces efforts, une entente sur les frais d'ordonnance payés aux pharmaciens de la Colombie-Britannique et sur l'élimination de la majoration sur le coût des médicaments n'a pu être atteinte. À la suite de la mise en oeuvre de cette nouvelle formule d'honoraires, les SSNA continuent de mieux payer les pharmaciens que le régime d'assurance-médicaments de la Colombie-Britannique. Santé Canada est convaincu que les pharmaciens de la Colombie-Britannique reçoivent un dédommagement raisonnable pour les importants services qu'ils offrent aux clients du Programme de SSNA et que les pharmaciens reconnaîtront qu'il s'agit d'une entente raisonnable.

Question n° 51—M. Garry Breitkreuz:

En ce qui a trait à la déclaration présentée dans une mise à jour du 30 octobre 2004 du site Web du Centre des armes à feu Canada, selon laquelle « depuis le 1er décembre 1998, le RCAFED a reçu 3,4 millions de demandes de renseignements de policiers et d'autres représentants d'organismes d'application de la loi »: a) à combien de demandes présentées par la police a-t-il été possible de répondre; b) combien de demandes ont été présentées par du personnel de la police; c) combien de demandes proviennent d'autres représentants d'organismes d'application de la loi et quels sont ces organismes; d) combien de demandes proviennent du personnel d'organismes ne s'occupant pas de l'application de la loi, par exemple des employés du Centre des armes à feu Canada; e) combien de demandes ont été présentées par des fonctionnaires d'autres ministères fédéraux, de gouvernement provinciaux et d'administrations régionales et municipales; f) combien de demandes résultent d'une fonction de recherche automatique dans le site Web du Centre d'information de la police canadienne; g) dans le cas des demandes qui ont porté fruit, en combien de temps en moyenne les résultats ont-ils été communiqués aux policiers?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, le service du Registre canadien des armes à feu en direct (RCAFED) fournit aux policiers un accès aux renseignements sur les permis d'armes à feu et l'enregistrement dans le Système canadien d'information relativement aux armes à feu (SCIRAF). Ces données, entre autres, aident les policiers à intervenir et à répondre aux appels de façon efficace en vue de prévenir les blessures et la criminalité, apportent un soutien aux enquêtes sur les crimes liés aux armes à feu, et aident les policiers à identifier et retourner les biens perdus et volés au propriétaire légitime.

(a) Le système du RCAFED fournit des renseignements aux policiers sur l'existence ou non d'un permis d'armes à feu et d'un certificat d'enregistrement pour chaque interrogation du système.

(b) Les services de police et de nombreuses directions d'enquête et d'exécution de la loi d'autres ministères fédéraux et provinciaux ont accès au RCAFED seulement s'ils ont accès au Centre d'information de la police canadienne (CIPC). Le CIPC fait partie des Services nationaux de police (SNP), qui sont administrés par la GRC. Les SNP fournissent des services de soutien de première ligne essentiels à la collectivité policière au Canada et à l'étranger.

(c) Les services de police et de nombreuses directions d'enquête et d'exécution de la loi d'autres ministères fédéraux et provinciaux ont accès au RCAFED seulement s'ils ont accès au Centre d'information de la police canadienne (CIPC). Le CIPC fait partie des Services nationaux de police (SNP), qui sont administrés par la GRC. Les SNP fournissent des services de soutien de première ligne essentiels à la collectivité policière au Canada et à l'étranger.

(d) En règle générale, le personnel du Centre des armes à feu Canada (CAFC) n'a pas accès au RCAFED, car ils ont un accès direct au SCIRAF. Le personnel de CAFC accéderait seulement au RCAFED pour effectuer des tests ou pour des raisons de diagnostic de pannes.

(e) Les services de police et de nombreuses directions d'enquête et d'exécution de la loi d'autres ministères fédéraux et provinciaux ont accès au RCAFED seulement s'ils ont accès au Centre d'information de la police canadienne (CIPC). Le CIPC fait partie des Services nationaux de police (SNP), qui sont administrés par la GRC. Les SNP fournissent des services de soutien de première ligne essentiels à la collectivité policière au Canada et à l'étranger.

(f) Le système n'est pas en mesure de déterminer les circonstances dans lesquelles une interrogation est faite.

(g) Le temps de réponse moyen pour que le SERVEUR du RCAFED affiche les renseignements voulus par l'interrogation est 1,4 seconde. Le temps de réponse pour traiter l'interrogation se rapporte uniquement au SERVEUR du RCAFED et ne tient pas

compte d'autres facteurs qui pourraient ralentir le temps de réponse. Le ralentissement peut être causé par les systèmes interfaces utilisés par les différents départements de police (problème technique).

Question n° 54—M. Garry Breitkreuz:

Au sujet de l'exercice de « nivellement de la charge » auquel a procédé récemment le Centre canadien des armes à feu en envoyant par la poste des avis de renouvellement à quelque 770 000 titulaires de permis de possession simple, pourriez-vous préciser, le cas échéant, pour chaque province et territoire: a) combien d'enveloppes ont été envoyées; b) combien d'enveloppes ont été retournées avec l'une ou l'autre des inscriptions suivantes: « non réclamé », « adresse inexistant », « adresse incomplète », « parti sans laisser d'adresse », « bureau de poste inexistant », « refusé par le destinataire », « destinataire décédé » et « destinataire inconnu » en indiquant dans chaque cas le nombre exact?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, les réponses sont les suivantes:

(a) Le nombre d'enveloppes envoyées aux titulaires de permis de possession seulement par province et territoire sont les suivantes:

Nouveau-Brunswick	44 700
Terre-Neuve et Labrador	28 870
Nouvelle-Écosse	44 565
Île-du-Prince-Édouard	4 332
Saskatchewan/Manitoba/Nunavut	84 799
Alberta/Territoires du Nord-Ouest	89 812
Colombie-Britannique/Yukon	93 048
Québec	173 089
Ontario	210 003
Total:	773 218

(b) En date du lundi 13 décembre 2004, un total de 46 509 enveloppes ont été retournées par la Société canadienne des postes (SCP) avec l'inscription « non livré ». Les raisons des retours n'ont pas été catégorisées.

Question n° 55—M. Nathan Cullen:

En ce qui concerne le nettoyage des mares de goudron de Sydney, quelles technologies Environnement Canada a-t-il examinées et lesquelles, s'il y a lieu, ont été approuvées?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, durant sept années d'étroite collaboration avec la collectivité dans tous les aspects du projet d'assainissement des étangs de goudron de Sydney, par l'entremise du Groupe d'action conjointe, on a procédé à l'examen de technologies éprouvées, notamment la biorestoration, la stabilisation et la solidification, le lavage des sols, la désorption thermique, la pyrolyse, la réduction par l'hydrogène, l'incinération, la co-combustion et le recouvrement ainsi que le confinement. Après cet examen, le gouvernement du Canada a offert son appui à la province de la Nouvelle-Écosse pour établir une liste restreinte d'options d'assainissement. Six options ont été retenues pour les étangs de goudron et quatre pour les fours à coke. Les options combinaient les technologies suivantes: le confinement, le lavage des sols, la biorestoration, la co-combustion, l'incinération et la pyrolyse. Ces options tenaient compte de la volonté de la collectivité, qui désirait que l'on procède à une remise en état définitive à l'aide de technologies éprouvées.

En mai 2004, le gouvernement a signé un Protocole d'entente (PE) avec la province de la Nouvelle-Écosse. Ce PE vise à coordonner la dernière étape du processus d'assainissement des lieux. La province a soumis les détails du projet à notre gouvernement vers la fin de décembre 2004. Cette description de projet détaillée fera l'objet d'un processus d'examen et d'approbation approfondi en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Le ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada assurera l'appui continu du gouvernement du Canada à la province.

Question n° 56—M. Pierre Poilievre:

En ce qui a trait au déménagement éventuel du quartier général de la Défense nationale: a) le gouvernement envisage-t-il de déplacer le quartier général et, le cas échéant, quels sont les endroits envisagés; b) le gouvernement a-t-il entamé des négociations en ce sens et, le cas échéant, à quelle étape sont-elles rendues; c) quel est le calendrier prévu par le gouvernement pour le déménagement?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, les réponses sont les suivantes: (a) TPSGC n'est pas actuellement impliqué dans aucune activité reliée à la relocalisation des fonctions des Bureaux centraux de la défense nationale, présentement situés au 101 promenade Colonel By, et à ce titre aucun autre site n'est actuellement à l'étude. (b) TPSGC n'est pas en pourparlers avec une tierce partie pour la relocalisation des opérations du BCDN présentement situés au 101 promenade Colonel By. (c) Comte tenu des affirmations ci haut mentionnées, TPSGC ne gère pas de calendrier des activités pour ladite relocalisation à ce moment-ci.

Question n° 57—M. Pierre Poilievre:

En ce qui concerne l'éventuelle réinstallation du quartier général de la Défense nationale: a) le gouvernement a-t-il terminé un plan d'activités pour l'achat ou la location de l'immeuble de JDS Uniphase dans le sud de Nepean; b) si tel est le cas, pour quels ministères; c) quelles sont les modalités de ce plan?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, les réponses sont les suivantes: a) non; b) et c) non applicable.

Question n° 59—M. John Williams:

En ce qui concerne les demandes de commandite de projet reçues par le Bureau du Canada pour le millénaire dans le cadre du Programme des partenariats du millénaire du Canada: a) comment procédait-on pour solliciter, recevoir, consigner et évaluer les demandes de financement (y compris pour les faire approuver par le ministre ou le personnel du ministre); b) selon quel critère chaque demande était-elle évaluée; c) combien de demandes ont été reçues par province; d) combien de demandes ont été approuvées, et pour quel montant chacune, par province?

L'hon. Claude Drouin (secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales), Lib.): Monsieur le Président, voici les réponses du Bureau du Conseil privé aux parties a, b, c et d.

a) Sollicitation, réception, consignation et évaluation des demandes

La justification du Programme des partenariats du millénaire du Canada a été exposés dans le discours du Trône de 1997, où il était dit que le gouvernement aiderait à former des partenariats en vue de souligner le nouveau millénaire.

La stratégie de communication du Bureau pour le millénaire comprenait un site Web sur lequel était affiché le Guide de présentation de demandes au programme, le numéro sans frais 1-800 pour les demandes de renseignements au gouvernement du Canada, des dépliants envoyés par la poste, des annonces télévisées en partenariat avec des chaînes comme le Weather Network, et un numéro sans frais pour communiquer avec le Bureau pour le millénaire (1-888-774-9999). De plus, on a livré de l'information aux

bureaux des députés pour les aider à promouvoir le programme dans leurs circonscriptions. Le Guide de demande et le dépliant promotionnel ont été largement diffusés. Les demandes ont été reçues par le Bureau pour le millénaire par la poste, par télécopieur, par messageries, ou par porteur.

À leur arrivée, les demandes de financement étaient:

reçues par le Dépôt des dossiers du Bureau, estampillées et placées dans un dossier de projet;

le cachet du bureau de poste était vérifié pour déterminer si la demande avait été envoyée dans le délai imparti. Sinon, on rédigeait une « réponse aux retardataires ». Si la demande avait été envoyée par télécopieur, on vérifiait de même la date d'envoi, pour la même raison;

la demande était stockée dans la base de données de gestion de projets du Bureau conçue expressément pour gérer un programme de contributions;

un accusé de réception était envoyé;

un numéro était attribué à chaque dossier à des fins de repérage et de gestion.

Toutes les demandes étaient évaluées en fonction de leur thème et réparties entre les agents de projet. Les évaluations initiales se faisaient par rapport aux critères d'admissibilité de base, après quoi les demandes étaient soit rejetées, soit soumises à une évaluation plus poussée. Dans le cas des projets locaux, on sollicitait les avis du député de l'endroit, de l'administration fédérale/provinciale/territoriale/municipale et des chefs de file communautaires.

Les propositions pouvaient être rejetées pour plusieurs raisons (voir la question 59, partie B). Les propositions non rejetées étaient finalement acheminées au Comité du programme, au Comité exécutif du Bureau, puis au ministre. Les projets pouvaient être rejetés à l'une ou l'autre de ces étapes.

Si un projet était jugé admissible, un agent de projet présentait un formulaire de recommandation rempli en vue de le faire examiner plus à fond. Une équipe d'évaluation l'examinait ensuite pour s'assurer qu'il était admissible en tenant dûment compte de l'équilibre régional, des langues officielles et des incidences environnementales possibles. Les projets de moins de 25 000 \$ pouvaient être approuvés par le directeur général des programmes et ceux de 25 000 \$ à 49 999 \$, par le sous-ministre. Les projets d'une valeur supérieure à 50 000 \$ devaient être approuvés par le ministre. Une fois la décision prise, les demandeurs en étaient informés.

b) Critères d'évaluation

La première évaluation visait à écarter les projets manifestement rejetés. Les motifs de rejet pouvaient être les suivants:

la demande n'avait pas été reçu dans le délai imparti;

la demande ne provenait pas d'une organisation admissible;

la proposition suggérait la création d'une nouvelle infrastructure (ou l'achat d'une terre);

la proposition consistait en un projet de nature commerciale;

les activités allaient se dérouler en 1999, et non en 2000;

il manquait de l'information au sujet du projet;

les fonds demandés visaient la création d'une structure organisationnelle;

les fonds demandés visaient la rénovation d'immeubles, sauf si ceux-ci étaient considérés comme lieux du patrimoine par les autorités municipales, provinciales ou fédérales, ou par un autre corps autorisé;

les fonds demandés devaient servir à financer des festivités, ou un fonds de dotation/bourses d'études;

les fonds demandés visaient l'acquisition de biens en capital.

Les projets non rejetés devaient correspondre à l'un ou plusieurs des thèmes du programme, comme suit:

célébrer des réalisations de manière à inciter les Canadiens à connaître et à apprécier notre passé, et à envisager avec enthousiasme les défis et les possibilités de l'avenir;

encourager les Canadiens et les autres habitants du monde à visiter notre vaste pays et à découvrir sa diversité naturelle et culturelle;

échanger des idées et des approches susceptibles de renforcer le Canada et sa position dans le monde;

soutenir un environnement durable et de nouvelles façons de manifester notre respect pour la nature tout en progressant en tant qu'économie majeure;

stimuler l'intérêt dans les petites et grandes collectivités, et rassembler nos jeunes pour qu'ils soutiennent l'évolution de celles-ci;

faire progresser l'innovation canadienne qui profitera aux individus et aux collectivités et contribuera à notre bien-être collectif;

montrer, par l'expression artistique et culturelle, notre patrimoine, notre mode de vie, et nos aspirations pour l'avenir;

souligner les activités devant avoir lieu à l'appui de l'objectif du programme;

fournir une estimation des dépenses devant être engagées, y compris la part devant être supportée par des partenaires;

décrire les résultats visés et comment ils allaient être mesurés;

souligner les avantages durables du projet pour la collectivité. Dans le cas des projets qui devaient se traduire par des activités permanentes, il était essentiel de montrer comment celles-ci allaient être soutenues et appuyées;

prouver que les promoteurs avaient trouvé les deux tiers du financement auprès de sources extérieures au gouvernement fédéral;

montrer comment le projet était compatible avec les buts et objectifs de l'organisation;

si le projet était admissible à un autre financement fédéral, comment la contribution du Programme des partenariats du millénaire allait compléter les autres sources de fonds;

les projets devaient être exécutés en 2000 ou entrepris avant le 31 décembre 2000;

Ils ne devaient pas être de nature commerciale.

c) Nombre de demandes reçues, par province: Le dernier Rapport sur le rendement du Bureau pour le millénaire indiquait ce qui suit:

Nombre total de demandes reçues, par région

1,206	2,612	3,404	1,825	1,372
Colombie-Britannique/Yukon	Prairies/TNO/Nunavut	Ontario	Québec	Atlantique

Source: Bureau pour le millénaire, Rapport sur le rendement, 2000-2001.

Il faudrait procéder à des recherches plus poussées pour fournir des détails sur les demande reçues de chacune des provinces de l'Atlantique et des Prairies, ainsi que de chacun des territoires.

Partie d: i. Combien de demandes ont été approuvées (par province) ii. et pour quel montant chacune, par province?

Voir le tableau ci-joint.

La réponse fournie à la question 58, parties a) à e), énumère les projets financés, et non pas ceux qui ont été approuvés. Un petit nombre de projets ont été approuvés, mais non financés, parce qu'ils ont été retirés ou parce que d'autre fonds n'étaient pas disponibles, ou en raison d'autres circonstances qui ne leur ont pas permis de satisfaire à toutes les conditions du programme.

Le tableau ci-après fournit certains des renseignements demandés, mais il faudrait procéder à des recherches plus poussées pour

préciser le nombre total de projets approuvés pour les provinces de l'Atlantique et celles des Prairies ainsi que pour les territoires. De plus, le Bureau était organisé selon les divisions géographiques ci-dessous, et non par province, de sorte qu'il faudrait faire d'autres recherches pour fournir le montant correspondant aux demandes approuvées par province.

Nombre total de projets approuvés, par région				
179	430	600	301	234
Colombie-Britannique/Yukon	Prairies/TNO/Nunavut	Ontario	Québec	Atlantique
Total = 1 744				

Source: Bureau pour le millénaire, Rapport sur le rendement, 2000-2001.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si les questions n^{os} 6, 28, 33, 34, 35, 36, 37, 40, 42, 52, 53 et 58 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n° 6—M. Cummins (Delta—Richmond-Est) :

Concernant l'entente exclusive entre le Service hydrographique du Canada et Nautical Data International (NDI) à l'égard des cartes marines électroniques protégées par le droit d'auteur de la Couronne et la résistance de Navionics et de C-Map au paiement des nouvelles redevances et des autres frais exigés par NDI: *a)* au moment du renouvellement de l'entente exclusive avec NDI, a-t-on fait un appel d'offres concurrentielles et, si non, pourquoi pas; *b)* au moment du renouvellement de l'entente, le Service hydrographique du Canada a-t-il demandé le feu vert d'une organisation de la concurrence au Canada, si non, pourquoi pas, et si oui, quelle a été la réponse; *c)* quelle est la nature de l'entente exclusive avec NDI à l'égard des cartes marines électroniques protégées par le droit d'auteur de la Couronne; *d)* cette entente exclusive autorise-t-elle NDI à interdire aux revendeurs de cartes marines électroniques protégées par le droit d'auteur de la Couronne de divulguer ou de critiquer la redevance ou les autres frais exigés par NDI; *e)* en réponse à la nouvelle redevance de 50% et aux divers frais d'accès et frais de renouvellement annuels imposés récemment par NDI au titre des cartes marines électroniques, le Service hydrographique du Canada a-t-il demandé le feu vert du Bureau de la concurrence du Canada, si non, pourquoi pas, et si oui, quelle a été la réponse; *f)* le Service hydrographique du Canada a-t-il approuvé la redevance de 50% exigée par NDI; *g)* le Service hydrographique du Canada a-t-il cédé intégralement à NDI le droit de fixer sans appel les redevances et les autres frais exigés pour les cartes marines protégées par le droit d'auteur de la Couronne; *h)* quel est le pouvoir ou le rôle du Service hydrographique du Canada en matière de fixation des redevances et des divers frais applicables aux cartes marines électroniques protégées par le droit d'auteur de la Couronne; *i)* quel est l'objectif et la valeur des «frais d'accès» exigés des revendeurs et des frais de renouvellement annuels exigés des acheteurs de cartes marines électroniques protégées par le droit d'auteur de la Couronne; *j)* le Service hydrographique du Canada a-t-il approuvé les «frais d'accès» et les frais de renouvellement applicables aux cartes marines électroniques protégées par le droit d'auteur de la Couronne; *k)* le Service hydrographique du Canada a-t-il cédé intégralement à NDI le droit de fixer sans appel les «frais d'accès» et les frais de renouvellement annuels applicables aux cartes marines électroniques protégées par le droit d'auteur de la Couronne; *l)* dans quelle mesure l'entente exclusive renouvelée en 2003 avec NDI permet-elle au Service hydrographique du Canada de veiller à ce que les navigateurs et les pêcheurs continuent d'avoir accès en temps utile à des cartes marines électroniques de manière à ne pas compromettre la sécurité maritime; *m)* quelle rémunération le Service hydrographique du Canada a-t-il reçu de NDI dans chacune des années suivantes, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003, et jusqu'ici en 2004; *n)* quelle est la rémunération que NDI a reçue en vertu de cette entente exclusive dans chaque année depuis 1993; *o)* quels subventions, contributions ou prêts a-t-on accordés à NDI ou à d'autres sociétés possédées et contrôlées par Mohammed Al Zaidak depuis 1993 et quel a été l'objectif et la date de chacun; *p)* quels contrats a-t-on passés avec NDI ou avec d'autres sociétés possédées et contrôlées par Mohammed Al Zaidak depuis 1993 et quel a été l'objectif et la date de chacun; *q)* quels membres du personnel du Service hydrographique du Canada sont passés à NDI comme employés, agents, consultants ou à quelque autre titre; *r)* NDI fournit-elle à l'égard des données utilisées par Navionics et C-Map et d'autres revendeurs de cartes marines électroniques semblables un service à valeur ajoutée unique impossible à obtenir ailleurs et si oui, lequel; *s)* le Service hydrographique du Canada a-t-elle tenté de faire des comparaisons avec d'autres organismes gouvernementaux semblables aux États-Unis en ce qui concerne son entente exclusive avec NDI ainsi que les redevances et les autres frais d'accès applicables aux cartes marines électroniques protégées par le droit d'auteur de la Couronne et, si oui, quelles ont été ses constatations?

(Le document est déposé)

Question n° 28—M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest) :

A-t-on demandé au gouvernement de permettre le passage de navires transportant du gaz naturel liquéfié dans les eaux du passage Head Harbour et, si oui: *a)* quand et quelle(s) société(s) l'a ou l'ont demandé; *b)* quelle a été la réponse du gouvernement?

(Le document est déposé)

Question n° 33—M. Rajotte (Edmonton—Leduc) :

Quels subventions, contributions, marchés ou garanties de prêt ont été consentis, depuis le 1er mars 2004, à Canada Steamship Lines ou à ses sociétés de portefeuille par une société d'État, un ministère ou un organisme du gouvernement du Canada et, dans chaque cas, quel est le montant, la date, les raisons et le statut de l'octroi (remboursé intégralement ou partiellement ou non remboursé du tout), quel est l'énoncé des travaux réalisés ou, dans le cas des marchés, le marché a-t-il été rempli et suivant quel processus a-t-il été attribué?

(Le document est déposé)

Question n° 34—M. Rajotte (Edmonton—Leduc) :

S'agissant des organismes de développement économique régional (c'est-à-dire Diversification de l'économie de l'Ouest, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et le Programme de développement des collectivités), depuis le 1er mars 2003: *a)* quel est le budget annuel de chaque organisme; *b)* quelle portion du budget annuel (en valeur absolue et en pourcentage) a été consacrée à des subventions, prêts et contributions; *c)* quelle est la distribution de ces subventions, prêts et contributions par province et territoire; *d)* quel pourcentage de ces subventions, prêts et contributions a été remboursé sur une base annuelle; *e)* quel pourcentage de ces subventions, prêts et contributions a été radié sur une base annuelle; *f)* quels ont été les dix montants les plus importants radiés par organisme/programme durant la période observée?

(Le document est déposé)

Question n° 35—M. Rajotte (Edmonton—Leduc) :

En ce qui concerne le programme Partenariat technologique Canada depuis sa création: *a)* combien d'argent le programme a-t-il dépensé en subventions, contributions et investissements et combien d'argent a été consacré à l'administration du programme; *b)* combien de demandes de financement ont été reçues et combien ont été agréées; *c)* pour chaque année, quelles entreprises ont touché des fonds; *d)* quelles sommes ont été remboursées; *e)* quelles étaient les remboursements prévus pour chaque année; *f)* combien d'argent a été remboursé au total par chaque entreprise?

(Le document est déposé)

Question n° 36—M^{me} Ambrose (Edmonton—Spruce Grove) :

Depuis le 1er avril 1999: *a)* combien d'argent le gouvernement a-t-il consacré aux programmes d'éducation de la petite enfance; *b)* comment ces programmes ont-ils été offerts; *c)* combien d'argent a été versé en prestations de congé parental; *d)* combien de Canadiens ont touché des prestations de congé parental; *e)* combien d'enfants sont nés; *f)* quelles sommes ont été versées en vue d'autres programmes et services à l'intention des enfants?

(Le document est déposé)

Question n° 37—M. Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl) :

En ce qui concerne les quotas de captures inclusifs de la crevette du Nord: *a)* quelles sont les catégories d'attribution; *b)* combien d'attributions fait-on par catégorie; *c)* les Inuits du Labrador reçoivent-ils un quota particulier et, dans l'affirmatif, de quelle quantité; *d)* quelles sont les critères d'attribution des quotas pour les groupes et les particuliers; *e)* comment un groupe ou un particulier se qualifie-t-il pour l'attribution d'un quota; *f)* qui détermine les groupes et les particuliers qui recevront un quota?

(Le document est déposé)

Question n° 40—M. Anders (Calgary-Ouest) :

Pour chaque année depuis 1995: *a)* combien d'argent a-t-on donné au « Liu Centre for the Study of Global Issues » de « l'University of British Columbia »; *b)* quels sont les ministères, organismes et sociétés d'État ayant fourni les fonds; *c)* qui a demandé les subventions et signé au nom du « Liu Centre »; *d)* le nom de Lloyd Axworthy apparaît-il sur l'une ou l'autre des demandes de subvention ou de prêt?

(Le document est déposé)

Question n° 42—M. Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington) :

Pour chacune des années de 1990 à aujourd'hui, quel a été le taux de réussite et d'échec au test d'évaluation de la langue seconde, et ce, pour chaque niveau de compétence (A, B, C) et pour chaque type de capacité langagière (lecture, oral, écrit, interaction, etc.), des personnes qui ont reçu de Formation linguistique Canada une formation en langue française ou anglaise destinée aux gens dont la langue maternelle n'est pas une langue officielle, et dans quelle mesure ce taux d'échec est-il plus élevé ou moins élevé que le taux d'échec des personnes dont la langue maternelle est l'une des deux langues officielles (en d'autres mots, dont la langue maternelle est le français ou l'anglais)?

(Le document est déposé)

Initiatives ministérielles

Question n° 52—**M. Breitreux (Yorkton—Melville)** :

En ce qui concerne les litiges relatifs à la Loi sur les armes à feu, les litiges relatifs au Code criminel portant sur les armes à feu et les contestations judiciaires et contestations fondées sur la Charte de lois et de règlements portant sur les armes à feu, et chacune comme un catégorie de litige, et pour chaque province et territoire depuis le 1er décembre 1995: a) à combien de litiges le ministère de la Justice a-t-il pris part; b) à combien de litiges le Ministère prend-il part en ce moment; c) certains de ces litiges sont-ils considérés comme ayant un impact élevé et, dans l'affirmative, combien y en a-t-il et quel impact risquent-ils d'avoir sur les dépenses et la réglementation du gouvernement; d) combien de temps et d'argent le gouvernement a-t-il consacrés à ces litiges?

(Le document est déposé)

Question n° 53—**M. Breitreux (Yorkton—Melville)** :

En ce qui a trait aux cas d'analyse génétique en traitement aux laboratoires judiciaires et à la banque de données génétiques de la GRC, y a-t-il en ce moment ou y a-t-il eu, pour chacune des trois dernières années, un arriéré de cas et, le cas échéant, a) combien de cas d'analyse génétique urgents et de routine ont été reçus; b) combien de cas d'analyse génétique urgents et de routine ont été traités; c) combien de cas d'analyse génétique urgents et de routine sont restés non traités à la fin de chaque année; d) quelle a été la durée moyenne du traitement des cas d'analyse génétique urgents et de routine; e) d'après le taux de succès du jumelage des cas d'analyse génétique avec des contrevenants fichés dans la banque de données génétiques, quel a été, pour les cas urgents et de routine, le nombre moyen de récidivistes qui étaient en liberté et pendant combien de temps sont-ils restés en liberté avant que l'analyse génétique ait lieu; et f) comment nous comparons-nous aux autres pays en ce qui a trait aux analyses génétiques et plus particulièrement aux arriérés de cas, au temps moyen de traitement des cas urgents et de routine, à la différence de définition des cas urgents et de routine, et au taux de succès du jumelage avec des récidivistes fichés dans leurs banques de données génétiques?

(Le document est déposé)

Question n° 58—**M. Williams (Edmonton—St. Albert)** :

Pour chacun des projets financés par le Bureau du Canada pour le millénaire et le Programme des partenariats du millénaire du Canada (PPMC) durant leur existence: a) quel était le nom du projet financé; b) quel était le nom de l'organisme récipiendaire; c) où cet organisme était-il situé et le projet était-il réalisé; d) à quelle date le projet a-t-il été approuvé et au cours de quel exercice a-t-il été financé; e) quel a été le montant total de la subvention ou de la contribution; f) est-ce que le Bureau ou le PPMC a versé la subvention ou la contribution directement à l'organisme récipiendaire; g) est-ce que la subvention ou la contribution a été versée par un tiers; h) une ou plusieurs évaluations ou vérifications internes ont-elles été menées sur tout aspect du travail du Bureau ou du PPMC; i) si oui, quel était le titre de ces évaluations ou vérifications, qui les a réalisées, en quelle année, et combien ont-elles coûté?

(Le document est déposé)

[Traduction]

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[Français]

Le Président: Conformément à l'article 39(5) du Règlement, il est de mon devoir d'informer la Chambre que l'absence de réponse du gouvernement à la question n° 39, inscrite au *Feuilleton* au nom de l'honorable député d'Edmonton—St. Albert, est réputée renvoyée au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, juste avant la période des questions, j'ai signalé les réalisations remarquables du premier ministre au cours de son premier mandat. J'ai entre autres mentionné l'accord historique sur les soins de santé et la nouvelle entente sur la péréquation; l'appui aux programmes de garderies et aux aînés; l'envoi de 5 000 Casques bleus supplémentaires; le nouveau pacte avec les municipalités; le milliard de dollars pour les nouvelles technologies environnementales; la toute nouvelle initiative Corps Canada; notre travail au Darfour; nos missions de maintien de la paix en Haïti, en Afghanistan et en Afrique; l'entente entre le Canada et le Mexique; notre contribution à la solution des problèmes liés au sida, à la malaria, à la tuberculose et à la polio; la remarquable intervention du premier ministre pour la protection des citoyens attaqués par leur propre gouvernement; ses efforts pour mettre sur pied le G-20 dans le but de résoudre des problèmes internationaux; le bon d'études; la hausse du plafond pour les prêts étudiants; la nouvelle relation historique avec les peuples autochtones, la Table ronde Canada-Autochtones, la signature de nouveaux règlements en matière de revendications territoriales et la perspective d'autres à venir.

Je disais également au ministre des Finances à quel point il est important non seulement de financer et de signer de nouvelles ententes sur les revendications territoriales mais aussi de s'assurer de la disponibilité des fonds nécessaires pour mettre en oeuvre celles qui existent au Yukon et ailleurs.

Il s'agit déjà d'une liste sans précédent pour tout premier ministre dans la première année de son mandat, mais j'aimerais aborder maintenant la réforme démocratique réalisée par le premier ministre. Les changements apportés à la Chambre depuis que le premier ministre a permis aux députés ministériels de voter librement sur la plupart des questions sont phénoménaux. Les députés qui étaient ici pendant la dernière législature se souviendront que tout le monde parlait de réforme. Maintenant, il n'en est plus question du tout.

La société d'Ottawa doit se faire à l'idée qu'il importe peu que le gouvernement perde des votes; c'est la nature même de la démocratie. Les députés ministériels peuvent maintenant voter librement. Cela a créé un tout nouveau climat démocratique à la Chambre.

Le nouveau plan de développement économique du Nord et la nouvelle stratégie du Nord annoncés juste avant Noël sont d'autres initiatives sans précédent qui distinguent notre gouvernement de tous les autres. De nombreux ministres jettent un regard nouveau sur le Nord et son rôle au Canada.

Malgré toutes les dépenses qui visent à aider les gens dans le besoin et qui donnent espoir à des millions de Canadiens, nous faisons preuve de suffisamment de vigilance et d'organisation sur le plan fiscal pour offrir les réductions d'impôt les plus importantes jamais offertes, de l'ordre de 100 milliards de dollars. Ces baisses sont particulièrement importantes pour les gens à faible revenu puisque bon nombre de ces réductions d'impôt visent précisément ces personnes.

Hier soir, en compagnie d'autres députés, j'ai assisté à la pièce de théâtre *Danny, King of the Basement*. Je félicite les acteurs, les auteurs et l'Organisation nationale anti-pauvreté d'avoir mis ce projet sur pied et de braquer les projecteurs sur le problème de la pauvreté des enfants au Canada, problème auquel nous devons nous attaquer.

Initiatives ministérielles

Les familles avec des enfants profiteront de réductions d'impôt de 27 p. 100, ce qui permettra à bien des enfants de sortir du cercle de la pauvreté.

Le gouvernement a également établi l'un des programmes sociaux les plus importants dans l'histoire du Canada depuis l'assurance-maladie: la Prestation nationale pour enfants. Le gouvernement accroît sans cesse ce programme, de telle sorte que son financement atteindra, en 2007, 10 milliards de dollars. Cette économie de l'espoir pour les gens dans le besoin compte de nombreuses autres initiatives: des programmes pour les handicapés, des investissements d'un milliard de dollars dans les logements abordables, le Programme Nouveaux Horizons pour les personnes âgées et l'amélioration des programmes d'aide aux sans-abri. Ces dépenses aident des millions de Canadiens de toutes les couches de la société à surmonter les problèmes d'aujourd'hui.

• (1530)

Avons-nous réussi à maintenir l'équilibre fiscal au Canada et être responsables économiquement sans pour autant acculer le pays à la faillite? Oui, bien sûr, grâce à une gestion financière prudente. Bien évidemment, cela ne laisse plus beaucoup de marge de manoeuvre pour réduire davantage les impôts ou augmenter les dépenses; au moins, les mesures sont prises dans un cadre fiscal solide et responsable.

En dix ans, depuis le début de la nouvelle économie de l'espoir du premier ministre, nous avons créé trois millions d'emplois supplémentaires au Canada. Depuis 1997, nous sommes au premier rang des pays du G7 pour ce qui est de l'accroissement du niveau de vie. Les faibles taux d'intérêt ont entraîné un essor du secteur de la construction domiciliaire. Nous n'avons pas connu de déficit et nous n'en connaissons pas.

Nous avons enregistré sept surplus budgétaires consécutifs. Le Canada est l'envie de tous les pays prospères du monde. Ni les membres de l'opposition ni les médias ne peuvent nier ces exploits sans précédent, réalisés seulement un an après le début du mandat d'un nouveau premier ministre.

Cependant, à cause du peu de marge de manoeuvre, nous ne pouvons pas réduire les impôts de manière significative. Le surplus n'est pas assez important pour faire ce que les gens proposent. Il ne faut pas oublier que nous avons une dette publique importante de l'ordre de 500 milliards de dollars, et nous devons la réduire. C'est d'ailleurs ce qui a entraîné le succès de tous ces programmes. Grâce à la réduction des taux d'intérêt nous avons des milliards de dollars à consacrer aux Canadiens démunis.

En conclusion, je reviens au début de mon discours: un matin, nous avons appris la nouvelle tragique du tsunami. Tous les Canadiens ont reconnu que d'autres étaient beaucoup plus démunis qu'eux. C'est là l'économie de l'espoir. Il s'agit d'un programme permettant d'aider les gens dans le monde entier et au Canada qui ont besoin d'aide.

Je suis fier d'être libéral. Notre philosophie consiste à construire une économie solide afin que nous puissions aider les plus démunis. Je suis fier du premier ministre et du gouvernement à qui l'on doit ce retentissant succès un an après notre accession au pouvoir.

• (1535)

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir faire quelques remarques dans le cadre du débat prébudgétaire.

L'autre jour, j'ai appris que le poisson rouge serait incapable d'enregistrer de nouveaux souvenirs. Cela est intéressant. J'imagine

que, chaque fois qu'il fait le tour de son bocal, le petit château en plastique est pour lui une nouveauté, une nouveauté fantastique.

C'est drôle lorsqu'il s'agit de poissons rouges, mais, pour un gouvernement, ce n'est pas une qualité enviable que d'être incapable d'apprendre de ses erreurs ou de tirer des leçons du passé. Malheureusement, en réalité, c'est ce qui se passe dans ce pays.

Les Canadiens méritent mieux. Malheureusement, je ne crois pas qu'il arriveront à apprendre de nouveaux tours à ce vieux cabot de gouvernement qui est maintenant âgé d'une douzaine d'années. Les vieux tours ont peut-être aidé le gouvernement à rester au pouvoir, mais ils ont aussi contribué à ternir l'image du Canada, ici et à l'étranger.

Au cours des derniers mois, les Canadiens ont appris jusqu'à quel point le pouvoir a corrompu ce groupe: l'adage de circonstance semble être que ce qui est bon pour le Parti libéral doit être bon pour le Canada. Il y a de nombreux, de trop nombreux exemples de cette corruption, en l'occurrence la manipulation politique abusive et manifeste du système d'immigration, le favoritisme politique lors de l'octroi de contrats gouvernementaux, y compris la participation directe du cabinet du premier ministre, et le blanchiment de millions de dollars sous forme de paiements versés aux entreprises sympathiques aux libéraux dans le cadre du programme de commandites, en échange de menus travaux ou pour rien, du moins aux yeux des contribuables du Canada.

Ce gouvernement est fatigué et complaisant. Il ne veut pas reconnaître ses propres lacunes. Il agit comme un poisson rouge en refusant de tirer des leçons de ses erreurs. Il est dirigé par un leader hésitant dont les voyages internationaux constituent un exercice pathétique de relations publiques et aussi une conséquence tacite de l'absence d'un programme national. Le gouvernement fait du sur place et réagit, mais il n'a pas de plan.

Après avoir voulu le pouvoir si longtemps, le premier ministre ne semble pas savoir quoi en faire maintenant. Le gouvernement réagit. Il réagit au rapport de la vérificatrice générale en attaquant cette dernière. Il réagit à la commission Gomery en tardant à divulguer de l'information, en la divulguant partiellement ou, pire encore, en s'en prenant au juge lui-même. Il réagit aux questions concernant le fiasco de la strip-teaseuse et du livreur de pizza en critiquant l'opposition ou en faisant des affirmations globales, erronées et fausses bien sûr, au sujet des politiques d'immigration de l'opposition.

Il est très difficile de ne pas devenir cynique lorsqu'on sait que ce gouvernement a englouti, par suite des sondages sur la tuerie de Montréal, des milliards de dollars dans un registre d'armes à feu qui s'est avéré un échec, qu'il a perdu des millions de dollars dans le cafouillis à DRHC pour ensuite diviser le ministère en deux afin de se débarrasser du sigle, qu'il a délibérément gardé les primes d'assurance-emploi à un niveau élevé et surtaxé les travailleurs Canadiens tout en prétendant avoir de la compassion pour les personnes à faible revenu, qui sont disproportionnellement pénalisées par les cotisations élevées d'assurance-emploi.

Il y a eu des paiements en trop de 45 milliards et ce n'est pas fini. Cela représente 6 000 \$ par ménage. Les travailleurs auraient dû garder cet argent pour décider quoi en faire. Le pire pour les personnes à faible revenu, c'est que cet argent ne se trouve pas dans une réserve quelque part. Cet argent a été dépensé et ne leur sera pas remis.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement continue de permettre le détournement de profits de notre pays vers des paradis fiscaux à l'étranger grâce à la création de tactiques de réduction des dettes autorisées ici, notamment l'utilisation de biens canadiens pour emprunter en vue d'investir à l'étranger, ce qui permet de déplacer les profits et réduire les obligations fiscales des entreprises canadiennes dans cette situation, comme c'est le cas de la Canada Steamship Lines International.

Surtout, il est difficile de croire que ce débat et les centaines d'heures de consultations prébudgétaires auprès des Canadiens ne sont rien d'autre qu'un cinéma cynique lorsque l'on se rend compte que, apparemment, le gouvernement n'a pas la capacité de concevoir ou d'élaborer ses propres chiffres pour le budget.

L'an dernier, on projetait un excédent de 1,9 milliards de dollars et le ministre des Finances a fait des pieds et des mains au cours de la campagne électorale pour nier toute validité aux propositions de dépenses du Parti conservateur dans de nombreux domaines, disant qu'elles nous mèneraient au déficit. Puis, nous apprenons à peine quelques semaines plus tard que le véritable excédent ne s'élevait pas à 1,9 milliards, mais bien à 9,1 milliards de dollars; un décalage de 7 milliards. Les années précédentes avaient été presque aussi mauvaises.

Cette inexactitude, combinée aux cotisations d'assurance-emploi payées en trop, a accéléré le remboursement de la dette par défaut, mais cela s'est fait au prix de la transparence et en l'absence d'une saine discussion sur ce que doivent être les priorités nationales en matière d'investissement.

L'approche libérale ne rend pas service au processus budgétaire. Plus grave encore, il porte atteinte à la crédibilité du processus budgétaire.

• (1540)

Le Parti conservateur croit en la suppression des dépenses qui constituent un gaspillage. Nous croyons en une fiscalité moins lourde, notamment en des cotisations d'assurance-emploi moins lourdes, en des exemptions de base plus élevées et en des taux marginaux réduits.

Aujourd'hui, je tiens à mettre l'accent en particulier sur la nécessité d'élever l'exemption à vie pour gains en capital pour les petites entreprises et les agriculteurs. Il n'y a eu aucune augmentation de ce montant depuis 1987.

Je voudrais aussi insister sur le fait que nous devons, surtout à la suite de la crise de l'EBS au pays, prendre des mesures d'étalement du revenu sur plusieurs années pour les familles d'agriculteurs.

De même, en raison des conséquences de l'abolition du tarif du Nid-de-Corbeau par le gouvernement actuel, l'utilisation des routes a changé de manière radicale, surtout dans l'Ouest canadien rural. Par conséquent, les routes secondaires se détériorent rapidement en raison de l'utilisation qu'en font les camions lourds qui n'avait pas été prévue lorsque les routes ont été conçues.

Voilà qui impose aux provinces et aux municipalités un fardeau incroyable atteignant des milliards de dollars en termes d'investissements. Nous avons besoin d'un plan, d'une stratégie d'infrastructure pour le renouvellement des routes au pays, et il y a urgence.

De même, lorsque l'on considère tous les aspects du régime fiscal des sociétés, pas seulement le taux d'imposition mais l'amortissement, la taxe de vente sur achats de biens d'équipement, les déductions relatives aux stocks, que sais-je, le Canada a l'un des taux d'imposition du capital les plus élevés au monde, ce qui explique la popularité des paradis fiscaux en Barbade.

Contrairement à la Barbade, toutefois, le Canada n'est pas une île. Nous devons être concurrentiels. Nous exportons 80 p. 100 de nos produits. Nous ne saurions laisser un régime fiscal non compétitif réduire notre productivité et nous ne saurions relâcher notre vigilance sur le front de la création d'emplois.

J'aimerais aussi aborder la question de la politique autochtone. En tant que député du Manitoba, je trouve cela particulièrement important, même s'il s'agit d'une question d'envergure nationale. Au Manitoba, par rapport aux autres provinces, nous avons le taux de population autochtone le plus élevé. Ce taux est de 13 p. 100 et il augmentera.

Nous éprouvons le malaise social qui caractérise trop souvent la vie tant dans les réserves autochtones qu'à l'extérieur de celles-ci, mais comme c'est le cas dans nombre d'autres dossiers, le premier ministre semble incapable de s'attaquer aux problèmes touchant les autochtones au Canada, si ce n'est pour dire « nous comprenons votre souffrance ».

L'autre jour, j'ai lu une citation qui m'a frappé. Permettez-moi de rapporter les propos qu'a tenus Frank Scott au sujet d'un ancien premier ministre, William Lyon Mackenzie King. Il a dit ceci:

Il semblait au centre
Parce que nous n'avions pas de centre,
Pas de vision
Pour percer l'écran de fumée de sa politique.

Nous n'avions pas de forme
Parce qu'il n'a jamais pris de positions,
Pas de positions
Parce qu'il n'a jamais fait en sorte qu'elles puissent prendre forme.

Ce sont des mots qui pourraient s'appliquer à notre dirigeant actuel. Je devrais plutôt dire notre premier ministre puisque j'hésite à utiliser le mot dirigeant.

Il a réduit à néant les initiatives de responsabilisation du gouvernement antérieur concernant la gouvernance autochtone et il a promis des changements sans que rien ne se produise dans les années subséquentes. À son assermentation, on a eu droit à une cérémonie du foin d'odeur présidée par un vénérable autochtone de ma province, mais ce n'était que du paraître. Rien de substantiel depuis ce moment-là. Le premier ministre n'a rien soulevé d'autre, jusqu'à maintenant, que des faux espoirs. Pendant qu'il tergiverse, les gens souffrent et on tente de résoudre le problème à coups de milliards de dollars sans en venir à bout. Le Canada a besoin d'un plan.

J'ai un plan en six points, élaboré avec la participation d'autochtones de partout au pays et appuyé par le Parti conservateur. Aucune des propositions qu'il contient n'est coûteuse. Elles vont certainement toutes se rentabiliser à brève échéance, contrairement à l'aboutissement néfaste des deux milliard de dollars par année en versements de bien-être social qui vont être distribués aux autochtones cette année. Cet argent, qui va essentiellement à des jeunes autochtones en parfaite santé, a fini par entraîner une accoutumance au « bien-être », selon les chefs du Manitoba, par constituer un rite de passage à 18 ans pour la jeunesse autochtone.

Il s'agit de propositions qui n'auront pas l'heur de plaire à des chefs assoiffés de pouvoir. Elles vont plutôt accroître le pouvoir de leurs administrés.

En premier lieu, nous devons élargir la portée de la Loi canadienne sur les droits de la personne pour assurer la protection des résidents des réserves, les seuls Canadiens à ne pas en bénéficier.

Initiatives ministérielles

Deuxièmement, nous devons supprimer la disposition de la Loi sur les Indiens qui interdit la reprise de possession de biens personnels vendus sur une réserve. Il s'agit d'un obstacle inutile pour les autochtones qui souhaitent avoir accès au crédit.

Troisièmement, nous devons établir des programmes d'accès à la propriété résidentielle, comme cela s'est fait déjà sur plusieurs dizaines de réserves, de manière à ce que les familles autochtones bénéficient des mêmes droits et assument les mêmes responsabilités en matière de propriété que l'ensemble des Canadiens, qui les prennent pour acquis. Ainsi les chefs et les conseils ne pourront plus évincer des familles de leurs maisons.

• (1545)

Quatrièmement, nous devons mettre en place des programmes assurant le choix de l'école, de manière à ce que les familles puissent exercer une influence sur l'éducation, qui a été restreinte par certains chefs et, historiquement, par des gouvernements non autochtones.

Cinquièmement, il faut que nous réformions la prestation de l'aide sociale afin qu'elle rehausse l'acquisition des connaissances et l'estime de soi, au lieu de les diminuer toutes les deux.

Sixièmement, nous devons établir des lois sur le patrimoine conjugal qui soient conformes aux législations provinciales, de telle sorte que les femmes autochtones ne soient plus contraintes de demeurer dans des relations de violence.

Ces changements s'attaqueront aux causes profondes d'une grande partie du malaise social que vivent les autochtones. Ils ne constituent pas une panacée, mais c'est beaucoup mieux que de verser 10 milliards de dollars par l'entremise de 20 ministères fédéraux différents.

Ces changements et d'autres encore renforceront l'obligation de rendre des comptes de l'intérieur, beaucoup mieux que ce que peuvent faire 5 000 bureaucrates fédéraux de l'extérieur.

Hélas! Je parierais que le gouvernement libéral va commander un sondage et découvrir que le maintien du statu quo est plus facile. Les gens n'aiment pas le changement. N'importe quel sondage nous le montrera. C'est particulièrement le cas des gens au pouvoir. Ils ne font que s'accrocher au pouvoir. C'est tout ce que le gouvernement actuel semble capable de faire ou ce qui l'intéresse.

Nous pouvons former un gouvernement plus efficace, une gestion plus honnête et plus transparente, une charge fiscale moins lourde et plus équitable, et un meilleur avenir pour les Canadiens à faible revenu et les populations autochtones.

Voilà exactement l'action que notre parti d'opposition propose de mener.

[Français]

M. Christian Simard (Beauport—Limoilou, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours du député conservateur. On parle sérieusement de budget après des heures et des heures de consultations budgétaires. Le discours sur le budget est peut-être le discours le plus important d'un gouvernement, parce que les vrais principes y sont inscrits ou n'y sont pas. Au-delà, c'est de la rhétorique. J'ai senti beaucoup de rhétorique dans le discours conservateur. Concernant le discours sur le budget ou la préparation du budget—nous en sommes à cette étape—, j'aimerais connaître la base de négociations ou le minimum que demandent les conservateurs pour appuyer ou ne pas appuyer le budget qui sera présenté.

Il est important de savoir concrètement ce que les conservateurs proposent en matière de réduction du déséquilibre fiscal. Que réclament-ils comme baisse d'impôt? C'est leur programme.

Il y a beaucoup d'autres éléments. Entre autres, que doit-on trouver dans le budget pour qu'ils l'appuyent? Il est très important de dire ce que l'on fait et de faire ce que l'on dit.

J'aimerais donc connaître très concrètement la base de négociations de ce parti quant à la réduction du déséquilibre fiscal et à d'autres éléments du discours du député. Quel est le minimum requis pour que ce parti s'oppose ou ne s'oppose pas au budget qu'il parle clairement à la population?

[Traduction]

M. Brian Pallister: Monsieur le Président, certes, je remercie le député de ses éloquentes interventions, mais je l'invite à lire les recommandations minoritaires que le Parti conservateur a préparées et transmises au ministre des Finances. Elles traitent avec force détails certaines des questions qu'il vient de soulever.

Je veux aussi qu'il soit au courant des faits lorsqu'il fait allusion au déséquilibre fiscal. Contrairement au gouvernement en face, nous ne nions pas l'existence de ce déséquilibre. Le fait est, évidemment, qu'avec le soutien du Parti conservateur, le porte-parole du Bloc en matière de finances a réussi à présenter une résolution qui a constitué un sous-comité précisément pour étudier cette question.

J'ai fait allusion dans mes propos à des exemples précis concernant ce déséquilibre dans ma région. Je crois, notamment, que les allusions aux infrastructures que j'ai faites, et les allusions à la politique autochtone assorties d'interventions précises et d'idées précises en vue d'une initiative stratégique, étaient deux exemples de situation où, à notre avis, le manque de politiques du gouvernement, son manque d'orientation et son flou au sujet de ces politiques et d'autres provoquent une inquiétude profonde et un problème majeur en train de s'aggraver, d'un bout à l'autre du Canada.

Cela étant dit, j'invite à nouveau le député à consulter ses propres collègues et à mieux maîtriser les tenants et les aboutissants de cette question, en mettant à profit les ressources dont il dispose.

• (1550)

M. Rick Casson (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté les observations de mon collègue sur le débat concernant le budget. Il a parlé un peu des infrastructures dans les provinces et municipalités; je sais qu'au niveau provincial, il a une expérience dans ce domaine.

Notre parti et d'autres se sont interrogés sur la façon d'aider à financer les infrastructures municipales et provinciales. La question qui revient sans cesse, c'est celle de la remise d'une partie de la taxe sur l'essence ou le carburant, quelle que soit la formulation retenue aujourd'hui. Nous avons vu très peu de mesures proposées par le gouvernement. J'aimerais que le député nous explique plus en profondeur comment cela devrait être structuré et de quelle manière les fonds devraient être remis aux municipalités et provinces qui en ont besoin.

M. Brian Pallister: Monsieur le Président, nos collègues des autres régions ne sont peut-être pas au courant des changements dans le tarif du Nid-de-Corbeau, par lequel on subventionnait auparavant le transport de matières premières en provenance de l'Ouest canadien vers des usines situées ailleurs, notamment dans l'Est du Canada. Je suppose qu'à titre d'exemple, on pourrait parler de l'association avec la Commission canadienne du blé, qui est en fait plutôt un monopole de mise en marché du blé de l'Ouest canadien. Certaines conceptions erronées à ce sujet subsistent peut-être parmi nombre de nos collègues de la Chambre.

Initiatives ministérielles

Avec l'abolition du tarif du Nid-de-Corbeau, les frais d'expédition pour les producteurs agricoles ont considérablement augmenté, ce qui a changé les pratiques agricoles sur une bonne partie des terres de l'Ouest canadien. Par exemple, le Manitoba vient tout juste de dépasser l'Île-du-Prince-Édouard comme premier producteur de pommes de terre au pays. Il y a deux grandes entreprises qui font la transformation des pommes de terre dans ma circonscription, Simplot et McCain, ce qui a eu pour effet d'augmenter la superficie consacrée à la culture des pommes de terre.

Les pommes de terre doivent être transportées par de gros camions, ce qui a un effet important sur nos routes, qui se détériorent beaucoup plus. Mais la méthode employée pour financer la construction, la réparation et l'entretien des routes, elle, n'a pas changé beaucoup. Les administrations locales et les gouvernements des provinces doivent donc supporter un important fardeau additionnel, qui leur coûte cher.

Par exemple, la route transcanadienne, qui fait partie du réseau routier national, a été conçue dans la majeure partie de l'Ouest canadien pour que des viaducs enjambent les routes transversales. Les routes sont très rapprochées à de nombreux endroits, mais les viaducs n'ont jamais été construits. Aujourd'hui, les grands trains routiers doubles de type B, qui transportent des pommes de terre et du grain, sortent dans les intersections et bloquent la route transcanadienne, ce qui nuit à la circulation et constitue un danger et pour les voyageurs qui empruntent la transcanadienne, et pour les camionneurs.

Nous devons investir dans un programme national d'amélioration du réseau routier. Nous avons besoin de remettre la taxe sur l'essence aux autorités locales pour qu'elles puissent faire de toute urgence les investissements nécessaires dans l'intérêt de la population locale et des voyageurs qui traversent le Canada, qui ont besoin d'être protégés.

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, à titre de porte-parole principal en matière d'environnement, nul doute, c'est un privilège pour moi que d'évoquer dans ce débat prébudgétaire ce que nous aimerions voir inclure dans le budget au chapitre de l'environnement.

J'ai une expérience de biologiste. Mon engagement dans ce domaine remonte aux années 70, à des allocutions que j'ai prononcées sur la Société de conservation et sur ce que nous devrions faire au sujet de l'enfouissement des déchets, des rivières, des cours d'eau, du sol et des diverses questions en gestion de l'environnement.

Lorsque j'ai réfléchi aux sujets que je voulais aborder relativement au prochain budget gouvernemental, j'ai songé à en faire une sorte de conte de fées, mais j'ai estimé que ce serait peut-être trop en réduire l'importance. Il était une fois, en 1992, pourrais-je dire, la convention de Rio, dans laquelle on a évoqué pour la première fois les changements climatiques; l'actuel premier ministre et son principal porte-parole en matière d'environnement ainsi que sa suite et le chevalier blanc Maurice Strong ont assisté au sommet de Rio; ils ont signé la convention tout comme ils ont signé une centaine d'autres conventions internationales dans ce domaine. La commissaire à l'environnement nous a affirmé que le Canada n'avait pas respecté un grand nombre d'entre elles. Cela s'explique en bonne partie par le fait que nous disposons rarement, voire jamais, d'un plan pour les questions environnementales.

Il en a été pratiquement de même en 1997. Nous avons rencontré les premiers ministres des provinces à Regina, puis nous nous sommes précipités à Kyoto. Notre principal objectif était de signer

une convention quelconque et de mieux paraître que les Américains. Ceux-ci se sont dits favorables à des taux inférieurs de 5 p. 100 à ceux de 1990, alors nous avons renchéri à 6 p. 100. Nous n'avons dressé aucun plan. Nous n'avons tenu aucun compte que notre pays est très vaste, qu'il est très froid, qu'il est peu peuplé comparativement à beaucoup d'autres et qu'il possède une infrastructure de transport très légère en regard de certaines des économies que nous pourrions souhaiter faire. Visiblement, les États-Unis sont parvenus aux mêmes conclusions et ont décidé qu'ils ne pourraient pas respecter leur engagement, en particulier sans la participation de pays comme la Chine, l'Inde, le Mexique, le Brésil et d'autres pays en voie de développement. Là encore, le gouvernement ne disposait d'aucun plan.

Entre 1997 et 2002, le gouvernement n'avait toujours pas de plan. Il y a maintenant dix ans que nous avons reconnu l'importance du problème des changements climatiques. Des consultations ont eu lieu à huis clos. Le gouvernement parle de consultations prébudgétaires. J'espère qu'elles ne ressembleront pas à celles qui ont entouré le Protocole de Kyoto. Quatorze rencontres ont eu lieu dans 14 villes différentes. On a préparé une liste d'invités. Les médias n'y ont pas été conviés. Les députés de l'opposition non plus. Nous avons littéralement dû forcer la porte à chaque fois. Personne n'a eu le droit de parler, à moins bien sûr d'appuyer la position du gouvernement. Si c'est ce que les libéraux appellent de la consultation, je comprends qu'il n'y ait toujours pas de plan.

À Johannesburg en 2002, notre premier ministre était encore une fois présent. J'y étais aussi. Je me suis entretenu avec lui avant qu'il annonce qu'il était disposé à ratifier le protocole. Je lui ai dit « Monsieur le premier ministre, où est le plan? » Il m'a répondu « Cela viendra. » Nous attendons toujours. Il reste à peine deux semaines avant la mise en oeuvre du protocole et nous croyons savoir que le prochain budget pourrait prévoir des dépenses supplémentaires pouvant atteindre les 3 milliards de dollars, mais où est le plan? Je crois qu'il est facile de comprendre le degré de frustration de tous ceux d'entre nous qui tiennent vraiment à ce qu'il se passe quelque chose.

En 2004, nous avons déjà dépassé de 25 p. 100 nos résultats de 1990. Les responsables ont fait savoir que nous les aurons dépassés de 30 p. 100 au cours des deux ou trois prochaines années. Nous allons à contre-courant. Nous avons prévu un investissement de 3,7 milliards de dollars. Si l'on en croit des documents qui ont fait l'objet de fuites, il semble que le prochain budget consacrerait une somme supplémentaire de 3 milliards de dollars à ce programme. Cela fera 6,7 milliards de dollars en tout. C'est au moins trois fois le budget du registre des armes à feu. Le gouvernement nous prépare-t-il un autre programme de ce genre qui donnera des résultats similaires?

• (1555)

À bord de l'avion, hier soir, je lisais le commentaire de Rex Murphy au sujet du défi d'une tonne et du battage publicitaire que fait actuellement Rick Mercer. Il a dit: « À mon avis, Rick a autant de crédibilité en ce qui concerne le défi d'une tonne que Céline Dion en a lorsqu'elle vante les mérites d'Air Canada. » L'article d'hier nous en dit long. Voilà où en est le gouvernement. Curieusement, un comédien a été embauché pour faire la promotion des plans du gouvernement.

Initiatives ministérielles

Nous savons depuis longtemps que les gros émetteurs ne pourraient pas atteindre l'objectif de 55 mégatonnes. Nous croyons savoir qu'il se situera à 37 mégatonnes. Si nous réduisons tous notre utilisation de carbone, cela ne représenterait que 20 mégatonnes par rapport à l'engagement actuel de 300 mégatonnes. Si les gros émetteurs réduisent leurs émissions de 37 mégatonnes et qu'on prévoit que les Canadiens réduisent les leurs d'au plus 20 mégatonnes, d'où viendront les autres réductions? De toute évidence, nous espérons le savoir en prenant connaissance du budget, mais je doute fort que ce soit le cas.

Au lieu de cela, le gouvernement affectera des fonds supplémentaires de 3 milliards de dollars à une foule de programmes. C'est justement ce dont nous n'avons pas besoin. Nous devons nous engager directement envers les Canadiens à leur offrir les encouragements voulus pour réduire les émissions de carbone. Nous n'avons pas besoin d'un tas de programmes. Nous n'avons pas besoin d'une bureaucratie plus lourde. Ce qui a nui constamment au Protocole de Kyoto, ce sont ces tas de programmes.

Les Européens font la même chose. Nous l'avons appris à Buenos Aires en décembre. Ils mettent des programmes sur pied. Leur grande stratégie est l'échange de droits d'émission de carbone. Si cela n'est pas une des plus grandes farces et un des meilleurs moyens non écologiques pour s'attaquer au problème, j'ignore ce que c'est.

Le gouvernement n'a pas de plan, mais nous en avons un. Nous avons un plan à long terme, qui porte sur l'air et la séquestration du CO₂. Il porte sur l'élimination de l'anhydride sulfureux, de l'oxyde d'azote, des particules, des substances qui polluent vraiment. Le Parti conservateur a un plan qui vise à assainir l'eau, à cartographier nos aquifères et à comprendre la charge positive et négative de ces aquifères. Le Parti conservateur a un plan pour les sols, pour les friches industrielles, pour l'assainissement, pour toutes les questions qui touchent chacune des municipalités de tout le pays.

Nous avons un plan énergétique axé sur la conservation. Ce plan offre énormément de possibilités. Le gouvernement a certaines bonnes idées, mais, à mon avis, sa façon de les mettre en oeuvre ne fonctionnera pas.

Nous voulons également parler des carburants de transition, d'énergies de remplacement et des nombreuses façons de contribuer au développement de nouvelles technologies. Le marché offre énormément de nouvelles technologies applicables aux problèmes environnementaux.

Le gouvernement n'a pas de vision, pas de plan. Il veut simplement investir de l'argent en espérant que le problème disparaîtra. Ce n'est pas ainsi qu'on s'attaque aux questions environnementales. Il faut les régler en collaboration avec les municipalités et les provinces, et donner aux Canadiens une idée de notre orientation en matière d'environnement.

Il faut récompenser l'industrie pour les nouvelles technologies. Il faut développer les nouvelles technologies de façon à les transférer à l'étranger pour aider notamment l'Inde et la Chine et les pays en développement qui ne participent pas au Protocole de Kyoto.

Il faut offrir des incitatifs aux consommateurs. Il faut offrir des incitatifs notamment pour l'énergie éolienne, solaire et marémotrice, pour l'énergie tirée de la biomasse et l'énergie géothermique.

Comme l'a déclaré le commissaire à l'environnement, on parle beaucoup en haut-lieu, mais bien peu de mesures ont été prises au cours des onze dernières années, sous le règne des libéraux. Le Parti conservateur s'engage à passer à l'action avec un plan solide, et non avec un pseudo-plan comme celui des libéraux, qui ressemble davantage à un conte de fée.

● (1600)

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir aujourd'hui dans le débat sur les consultations prébudgétaires. Il serait juste de dire que nous avons entendu beaucoup de commentaires et de belles paroles à la Chambre aujourd'hui. Au bout du compte, quelle est la responsabilité du gouvernement à l'égard des budgets? C'est de faire en sorte que nous vivons selon nos moyens et que nous ne dépensons pas plus que ce que les contribuables nous donnent.

Certains seraient tentés de croire que nous finançons sans compter beaucoup de beaux projets et que nous dépensons pour toutes sortes de choses, mais aucun gouvernement ne peut faire cela. Si nous le faisons, nous retournerions aux jours sombres où le gouvernement dépensait plus que ce qu'il recueillait, ce qui compromettrait l'existence des programmes sociaux, la stabilité économique et les fondements de notre pays.

Nous voyons que, dans les pays où les gouvernements dépensent plus qu'ils ne recueillent, ils attaquent le tissu même de ces pays et frappent tous les habitants, tout particulièrement ceux des classes socio-économiques inférieures, qui sont les plus vulnérables.

Où cela mène-t-il? Si nous faisons des déficits et accumulons une dette, nous enlevons l'argent aux contribuables pour payer l'intérêt sur la dette. Cela réduit d'autant les sommes que nous pouvons consacrer aux programmes sociaux. Cela impose aussi un fardeau au secteur privé parce que le gouvernement se voit souvent contraint d'augmenter les impôts en ayant ainsi l'illusion de générer plus de recettes à court et à long termes pour pouvoir payer ce que les gens réclament.

En fait, augmenter les impôts et hausser constamment le taux d'imposition a un effet déprimant sur le secteur privé. Ce faisant, on chasse les entreprises privées du pays, réduisant ainsi le nombre d'emplois. Augmenter les impôts et créer des déficits nuit à l'économie et entraîne une contraction de l'assiette fiscale. Il reste donc moins d'argent pour les programmes sociaux dont nous avons besoin et que nous voulons pour aider les membres les plus vulnérables de notre société.

En bref, notre gouvernement a toujours eu pour principe qu'il fallait mettre les finances publiques en ordre, et c'est ce qu'il fait depuis sept ans. En sept ans, nous avons réussi à renverser la tendance à faire des déficits qui auraient fini par porter des coups critiques à notre pays et par créer le chaos au Canada.

Lorsque j'ai été élu pour la première fois, en 1993, il s'agissait d'un grave problème. C'est l'une des raisons pour laquelle bon nombre d'entre nous se sont portés candidats, pour changer les choses. Au cours des sept dernières années, le budget du Canada a été excédentaire, situation unique dans les pays du G-7. Le Canada présente le meilleur rendement économique de toutes les nations du G-7.

Cela signifie davantage d'emplois, et c'est ce qui compte réellement pour les Canadiens. Comme notre collègue le mentionnait, il s'est créé trois millions d'emplois au Canada. Un budget excédentaire nous donne les ressources nécessaires pour soutenir les programmes de soins de santé, la principale préoccupation des Canadiens. Il nous fournit les fonds nécessaires pour un large éventail de programmes sociaux qui aideront les personnes les plus vulnérables de notre société.

Initiatives ministérielles

Voilà l'équilibre que nous avons tenté de créer et qui a été maintenu au cours des sept dernières années. D'un côté, vivre selon ses moyens et faire des choix difficiles; de l'autre, établir les fondations économiques permettant au secteur privé de prospérer et nous donnant des ressources à investir dans les programmes sociaux chers aux Canadiens.

Il est important de comprendre et de ne pas minimiser cet accomplissement. Aucun autre pays du G-7 n'est parvenu à accomplir ce que nous avons réalisé. Certaines personnes, en particulier des députés d'opposition, critiquent les décisions que nous avons prises. Gouverner signifie prendre des décisions difficiles. Il est facile de s'asseoir et de critiquer; il est beaucoup plus difficile de prendre des décisions et de trouver des solutions appropriées, efficaces, équitables et responsables sur le plan fiscal. C'est ce que nous avons voulu faire, c'est ce que nous avons fait et c'est ce que nous continuerons de faire.

● (1605)

Tout d'abord, du point de vue financier, notre objectif est de continuer dans la lignée des budgets excédentaires. Notre deuxième objectif est de fournir les fonds nécessaires pour la recherche et le développement, que nous entreprendrons avec le secteur privé. Il nous incombe de financer suffisamment le secteur privé afin qu'il puisse investir dans les nouvelles technologies, ce qui permettra à nos entreprises d'être en tête de file mondiale dans leur domaine respectif.

Ensuite nous avons l'allègement fiscal. Effectivement, nous avons réduit les impôts de 100 milliards de dollars. Nous avons rayé un million de contribuables les plus pauvres du rôle d'imposition. Est-ce que tout cela est suffisant? Non. Nous pouvons faire davantage et nous le ferons.

L'un de mes objectifs personnels est de rayer du rôle d'imposition tout ceux qui gagnent moins de 20 000 dollars par an. Si nous réussissons à atteindre cet objectif et ainsi permettre aux gens, surtout aux plus démunis, de garder une plus grande part de leurs revenus, nous aurons vraiment accompli quelque chose. Plutôt que de prélever des impôts pour ensuite rendre l'argent aux Canadiens les plus pauvres, pourquoi ne pas permettre à ces derniers de garder leur argent? Ça serait là un effort louable.

Du point de vue social, le gouvernement a investi dans l'apprentissage précoce. Pourquoi est-ce important? À une époque, je travaillais dans une prison. Penchons-nous un instant sur une gamme de problèmes sociaux, de la criminalité juvénile à la grossesse chez les adolescentes et à la pauvreté. Il suffit de se pencher sur le passé des personnes incarcérées pour constater que leur petite enfance s'est déroulée dans un environnement qu'on pourrait qualifier d'inacceptable. Beaucoup ont été victimes de sévices sexuels, de violence et de malnutrition. Beaucoup ont été négligées. En d'autres mots, elles n'ont pas été élevées dans la sécurité et l'amour. Elles ont manqué de soin de la part de leurs parents. Regardons les études réalisées par des pédiatres. Regardons ensuite ce segment de la population et demandons-nous comment modifier cet environnement afin d'avoir une incidence positive sur l'avenir? Nous l'avons fait.

Ma collègue du Nouveau-Brunswick, avec son époux, était un chef de file du programme d'aide préscolaire au début des années 70. Les programmes comme le programme d'aide préscolaire de Ypsilanti, au Michigan, existent depuis plus de 25 ans. Qu'ont fait ces programmes? Ils ont tenté de faire en sorte que les parents aient les compétences nécessaires pour être de bons parents et que les enfants vivent dans un environnement où on les aime, où on s'occupe

d'eux et où leurs besoins fondamentaux sont comblés. Ces programmes n'étaient pas en fonction du revenu. Ils transcendaient le contexte socioéconomique. Certains enfants de milieux socioéconomiques défavorisés n'avaient pas de mauvais parents et certains enfants de familles très riches n'avaient pas de mauvais parents. Les programmes montrent toutefois aux parents à élever leurs enfants dans un milieu où on les aime et où on s'occupe d'eux. Il est très important de faire la lecture aux enfants. Il est aussi important de passer du temps de qualité avec eux plutôt que de les installer devant un ordinateur ou un téléviseur. Il est important de les stimuler intellectuellement. Durant les premières années, les cerveaux des enfants sont comme des éponges et les connexions neurologiques qui se forment leur feront prendre une voie qui sera irréversible dans une large mesure.

Que se passe-t-il quand la relation parent-enfant est améliorée? La vie de l'enfant peut être très différente. En fait, le programme d'aide préscolaire a réduit de moitié la criminalité chez les jeunes. Il a réduit les grossesses chez les adolescentes de 80 p. 100, a gardé les jeunes à l'école plus longtemps, a réduit les demandes de prestations sociales et a produit une économie de 7 à 8 \$ pour chaque dollar investi. Je pense que c'était un excellent investissement.

Voilà ce que fait le ministre maintenant. Notre gouvernement s'est engagé et s'engagera avec les provinces à mettre en place un programme d'apprentissage précoce qui renforcera le lien parent-enfant et aura une incidence profonde sur les paramètres pouvant déterminer l'avenir d'un enfant.

Pour ce qui est de l'obligation de rendre compte, notre gouvernement a introduit un système de contrôle qui améliorera la façon dont nous dépensons l'argent des contribuables. Il est très important, et nous avons été nombreux à le répéter, qu'une de nos principales responsabilités consiste à assurer que l'argent des contribuables est dépensé de façon judicieuse, efficace et responsable. Voilà pourquoi le premier ministre a lancé le processus visant à introduire un système de contrôle qui, espérons-le, nous permettra de garantir que l'argent que nous confient les Canadiens sera dépensé de façon responsable.

● (1610)

En ce qui concerne la question du Canada et du monde, le moment est propice. Le monde fait face à un nombre de défis que nous n'aurions jamais pu prévoir il y a 10 ans. Le monde a changé depuis le 11 septembre, comme nous le savons tous. Il cherche une véritable autorité capable de relever les défis auxquels nous faisons face.

Le terrorisme est un monstre tentaculaire. Il faut avoir recours à l'option militaire dans certains cas, mais ce n'est pas tout. Je suis très heureux de féliciter le général Hillier qui va devenir chef d'état-major de la défense. C'est une personne qui comprend les choses. Il comprend très clairement ce dont nous avons besoin pour relever ces défis, aussi bien des compétences générales—celles des Forces canadiennes sont indéniables—que des compétences spécialisées, mordantes et léthales propres à toute force militaire. Il comprend que, au regard des défis posés par le monde d'aujourd'hui, nous devons disposer de tout la gamme de ces compétences; à cet égard les Forces canadiennes sont magnifiques et très efficaces.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement a pour objectif de donner aux Forces canadiennes les outils, le personnel, l'équipement et la formation pour faire leur travail. Le premier ministre a dit que nous augmenterons les effectifs nombre de notre force régulière de 5 000 personnes et de notre réserve de 3 000. C'est une bonne nouvelle. Les membres des Forces canadiennes ont travaillé très dur. Leur cycle opérationnel est très élevé. Nous devons leur donner, ainsi qu'à leur famille, un répit. Avec des effectifs supplémentaires, nous serons en mesure de remplir nos obligations à l'étranger. Nous pourrions aussi éviter que nos militaires ne soient victimes d'épuisement. Nous avons besoin de nouvelles ressources pour ce faire et le ministre des Finances oeuvre de concert avec un bon nombre d'entre nous pour y parvenir.

Quand on regarde le monde, que de grands défis. Pour instaurer l'émancipation politique, économique et sociale des populations, il faut avoir recours à l'éducation, au commerce et à la diplomatie. Telle est la voie qui mène à la paix. Si nous nous servons de notre panoplie d'outils, nous pouvons commencer à nous pencher sur les causes premières des problèmes sous-jacents qui existent. Je vais vous donner un exemple.

Il est merveilleux, voire extraordinaire, que les Canadiens d'un océan à l'autre aient fait autant de dons aux sinistrés de l'Asie du Sud-Est. Toutefois, n'oublions pas d'autres régions du monde. Par exemple, dans l'est du Congo seulement, 31 000 civils innocents meurent tous les mois à cause des conflits. Au mois de janvier, j'étais en Afrique du Sud. Jour après jour, c'est l'équivalent de deux 747 remplis à capacité de voyageurs qui s'écrasent: 670 personnes meurent tous les jours du VIH-sida. J'en ai déjà parlé à la Chambre. Aucune menace pour la survie de notre espèce n'est plus grande que cette maladie. Nous avons certes consacré beaucoup d'argent à la lutte contre cette maladie à l'échelle internationale, mais cela n'est rien comparativement au défi plus colossal auquel nous sommes confrontés.

Toutefois, il ne s'agit pas seulement de savoir combien nous dépensons, mais encore comment nous le faisons. Prenons le cas de l'Afrique, notamment de l'Afrique subsaharienne où la majorité des États n'ont pas réussi à faire sortir leur population de la pauvreté. Pourtant, l'Afrique subsaharienne compte 40 p. 100 des ressources naturelles du monde: pétrole, or, diamants, minerais, matières semi-précieuses, bois d'oeuvre, ressources hydro-électriques. La liste est sans fin, mais, curieusement, ces pays, qui disposent des ressources les plus abondantes, sont aussi les plus pauvres. Le Soudan dispose de riches gisements pétroliers, mais deux millions de ses habitants ont péri et quatre millions d'entre eux sont sans abri. Des gens sont abattus en ce moment même. Des gens vivent dans la pauvreté la plus abjecte. Je suis allé dans des camps de réfugiés, et j'y ai vu des horreurs à peine croyables.

• (1615)

Dans tout cela, le noeud du problème n'est pas que les pays du monde sont ignorants ou qu'ils refusent de s'engager et de fournir leur aide. C'est l'absence d'engagement du monde face aux dirigeants de certains pays qui veulent abuser de leur position, massacrer des civils et anéantir des dizaines d'années d'efforts investis dans le domaine du développement social par leurs pays et la communauté internationale, et cela parce qu'ils sont des dictateurs corrompus et vénaux. On n'a qu'à penser, à l'heure actuelle, au Zimbabwe, un ancien grenier du monde, qui fournissait de la nourriture au Programme alimentaire mondial, et où deux millions de personnes risquent en ce moment de mourir de faim. Pourquoi? Parce que le dirigeant du pays, Robert Mugabe, assassine les citoyens de son pays pour conserver le pouvoir.

Ce que j'essaie de démontrer, c'est que le problème n'est pas le manque d'aide financière aux pays. C'est plutôt le manque d'intérêt et d'engagement de la part de la communauté internationale lorsqu'il s'agit de confronter ces dirigeants.

La nouvelle initiative du premier ministre, le L-20, représente un espoir pour le monde. Grâce à ces 20 dirigeants, qui représentent l'est, l'ouest, le nord et le sud, nous pouvons rassembler une masse critique de dirigeants prêts à dire non au passé, oui à l'avenir et oui à la volonté de réanimer toute une série de traités que nous avons déjà ratifiés, pour sauver les enfants, prévenir le génocide, faire cesser la torture et ainsi de suite.

La semaine dernière, c'était la commémoration du 60^e anniversaire de la libération d'Auschwitz, où ont perdu la vie plus de six millions de Juifs et de membres d'autres minorités d'Europe occidentale. Encore une fois, le monde a dit qu'on ne permettrait plus qu'une telle chose se produise. Cependant, périodiquement, jour après jour, chaque année, des génocides se produisent encore. Pourquoi? C'est parce que nous n'avons tiré aucune leçon du passé. Nous n'avons pas créé le cadre multilatéral qui permettrait de prévenir ces catastrophes éminemment évitables. Il ne s'agit pas de désastres naturels. Ce sont des désastres causés par un petit nombre d'individus vénaux, corrompus, impitoyables et sanguinaires qui sont au pouvoir dans certains pays et qui sont prêts à exercer ce pouvoir au détriment de leur population civile et en causant l'élimination massive d'innocents.

Le L-20 est une nouvelle façon de collaborer avec la communauté internationale pour concevoir, adopter et mettre en oeuvre de telles solutions.

L'autre solution, c'est Solidarité Canada, la proposition fort intelligente de notre premier ministre et de notre gouvernement d'envoyer à l'étranger ce que le Canada a de meilleur à offrir. L'idée est en gestation mais quel en sera l'aboutissement? Nous avons déjà une organisation, le Service administratif canadien outre-mer, qui envoie des personnes à la retraite dans des pays où on peut bénéficier de leurs compétences. Et si nous demandions aux Canadiens qui ont une certaine compétence à offrir, agronomes, hydrologues, ingénieurs, médecins, infirmières ou enseignants, de nous dire s'ils souhaitent se rendre dans un pays en développement. Nous déboursierions pour qu'ils aillent dans ces pays transmettre leurs connaissances et favoriser le développement autonome. Nous pourrions aider ces pays à reconstruire leurs infrastructures sociales et économiques en leur exportant ce que nous avons de meilleur.

Imaginez si Solidarité Canada était constitué de ce genre de personnes, disposées à servir, non seulement au Canada mais à l'étranger. Une telle aide serait très appréciée et très utile pour ces pays qui ont beaucoup de gens compétents et ne demandent pas mieux que d'avoir un coup de main. Une telle démarche peut nous mener très loin.

Nous pourrions notamment transmettre des connaissances en matière d'économie et de fiscalité. Pour bon nombre de pays en développement qui souhaitent agir et disposent de ressources, le fait de pouvoir faire intervenir de bons instruments de gouvernance et une structure fiscale appropriée constitue un atout très considérable.

Initiatives ministérielles

●(1620)

Notre gouvernement a préconisé diverses solutions novatrices qui permettront à des Canadiens d'un océan à l'autre de régler des problèmes bien concrets comme le fait de nourrir sa famille, d'obtenir un emploi, des soins de santé et d'autres types d'avantages sociaux. Nous souhaitons continuer sur cette voie, sous le signe de la responsabilité et en proposant sur le plan économique des mesures qui nous garantiront des excédents budgétaires à l'avenir.

Notre gouvernement préconise une saine gestion économique et un développement social responsable. Il continuera de le faire.

●(1625)

[Français]

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, en juin dernier, dans le cadre de la campagne électorale, le Bloc québécois a fait une tournée au Québec en promettant aux Québécoises et aux Québécois un certain nombre d'éléments. Le Bloc québécois est un parti qui, contrairement aux députés qui siègent en face de nous, a la volonté de maintenir ces promesses-là. Le 28 juin dernier, les engagements du Bloc québécois ont été endossés massivement par les Québécois.

Depuis septembre, j'ai eu le privilège de siéger au Comité permanent des finances. De septembre à décembre, nous avons entendu bon nombre d'intervenants, de représentants d'organismes économiques, sociaux et communautaires. Ils nous ont fait part de ce qu'ils croyaient être la marche à suivre pour le budget que le ministre des Finances va bientôt déposer.

Suite à cette consultation, le comité a effectivement fait des propositions en déposant le rapport du Comité permanent des finances. Le Bloc québécois a émis un rapport complémentaire afin de préciser ses demandes et ses orientations.

Ces orientations ont aussi été validées par la population québécoise. Effectivement, en compagnie de mon collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot, nous avons fait une tournée du Québec afin de rencontrer, plus spécifiquement, les représentants de groupes et d'organismes du milieu québécois, afin de s'assurer que ce que nous allions proposer au ministre des Finances représentait bel et bien les intérêts du Québec.

En effet, ne nous y trompons pas, le dépôt d'un budget est un moment intense d'une législature, d'autant plus que le gouvernement est minoritaire. Contrairement aux députés qui siègent en face, nous prévoyons voter en fonction de ce que nous avons promis à nos électeurs et non pas faire des promesses pour les changer par la suite. Nous avons donc pris des engagements fermes durant la dernière campagne électorale et il n'est pas question pour nous de renier ces principes.

Cela étant dit, si le prochain budget ne contient pas un certain nombre d'éléments qui rejoignent les préoccupations des Québécoises et des Québécois, nous nous verrons dans l'obligation de voter contre ce budget. La balle est donc dans le camp du parti ministériel et, plus spécifiquement, du ministre des Finances.

Comment le ministre des Finances peut-il s'assurer que le Bloc québécois votera en faveur de son budget? Il y a un certain nombre d'éléments qui le guideront dans cette réflexion et il les connaît déjà puisque mon collègue, le député de Saint-Hyacinthe—Bagot, l'a rencontré ce matin à ce sujet. Par contre, vous me permettrez de rappeler l'ensemble de ces sujets.

Dans un premier temps, on parle d'un sujet qui a été bien expliqué aux Québécois au cours des derniers mois, c'est le déséquilibre fiscal. Encore aujourd'hui, on parlait d'un dossier très chaud, très

important avec le printemps qui arrive, soit celui de l'assurance-emploi. L'environnement et le Protocole de Kyoto sont des dossiers qui devront se régler ou il devra y avoir des mesures réelles pour les faire avancer.

Il y a le domaine de l'agriculture. Il s'agit d'un secteur crucial pour le Québec. On en a même fait le sujet d'une journée d'opposition. Le ministre des Finances devra bouger à ce sujet.

La période des Fêtes nous a mis face à des événements très malheureux, tels que les tsunamis qui ont déferlé dans certaines régions du monde. L'aide internationale du Canada devra augmenter de façon significative.

Le gouvernement a trop souvent le réflexe d'empiéter dans les compétences des provinces et du Québec. Ce budget devra agir tout en respectant les compétences du gouvernement du Québec.

Concernant le logement social, la situation est catastrophique. Depuis une dizaine d'années, il y a eu un désengagement quasi complet de ce gouvernement. Il devra y avoir, encore une fois, des moyens pour améliorer le sort des gens qui ont besoin de logements sociaux. Naturellement, et le Bloc québécois en a parlé régulièrement, il devra y avoir de l'aide supplémentaire pour les communautés francophones et acadiennes.

Nous sommes ouverts aux discussions sur l'ensemble de ces sujets. Toutefois, ne nous méprenons pas, le jour du budget, l'ensemble de la députation du Bloc québécois sera présente en Chambre.

●(1630)

Nous ne renierons pas nos engagements électoraux; les Québécoises et les Québécois ne nous le pardonneraient pas.

Si le gouvernement ne pose aucun geste concret pour corriger le déséquilibre fiscal, pour bonifier l'assurance-emploi, pour créer une caisse autonome et pour favoriser l'ensemble des autres mesures dont j'ai parlé, nous devons voter contre le budget. À ce moment-là, il appartiendra au premier ministre d'expliquer à la population son refus d'avoir à coeur les intérêts de ses concitoyens.

Qui plus est, nous assistons à un gouvernement qui, année après année, non seulement cumule les surplus, mais dit ne pas avoir prévu ces surplus. On parle d'un montant de 60 milliards de dollars depuis 1997. J'espère que le premier ministre et le ministre des Finances ne tenteront pas de nous faire avaler le poisson à l'effet qu'ils n'ont pas les moyens d'aider leurs concitoyens.

Le déséquilibre fiscal constitue un enjeu majeur pour l'ensemble des gouvernements provinciaux et pour le Québec. Bien sûr, le gouvernement libéral a admis du bout des lèvres que le Québec comme les provinces subissaient des pressions financières. Nous n'avons pas peur d'appeler un chat un chat. Nous avons fait adopter par la Chambre des communes une motion représentant un pas de plus vers l'identification et la présentation au fédéral de solutions concrètes pour régler ce déséquilibre fiscal. Je parle ici de la création du Sous-comité sur le déséquilibre fiscal, auquel je siégerai à titre de représentant du Bloc québécois. Notre rapport sera d'ailleurs déposé en Chambre au plus tard le 2 juin 2005.

Initiatives ministérielles

Entre-temps, des gestes concrets et significatifs devront être posés dans le cadre du budget de février 2005. Ce déséquilibre fiscal a des incidences sur la gestion des autres gouvernements, particulièrement celui du Québec. Ce dernier n'a d'autre choix que d'augmenter le financement dans le réseau de la santé au détriment de ses autres missions, entre autres relativement à l'éducation.

Bien sûr, la conférence de septembre dernier a permis d'arracher au gouvernement fédéral une contribution se rapprochant de 25 p. 100 des coûts assumés par la province. Cependant, il ne faut pas oublier que pendant ce temps, les transferts destinés spécifiquement à l'éducation ont continué de diminuer. On parle maintenant d'une contribution du gouvernement fédéral à hauteur de 12 p. 100. Cela représente 9 milliards de dollars par année à l'échelle du Canada.

Un tel sous-financement dans le domaine de l'éducation comporte un ensemble d'effets qu'on ne voit peut-être pas à court terme, mais très sûrement à moyen et long terme. On aura notamment une main-d'oeuvre moins qualifiée, donc moins apte à répondre aux besoins d'un marché en constante évolution.

Un autre effet du déséquilibre fiscal consiste en la gestion de la péréquation par ce gouvernement. Encore une fois, on a vu un gouvernement imposer sa solution aux différentes provinces, qui n'ont eu d'autre choix que de l'accepter. Pourtant, il existe un certain nombre de façons d'améliorer le programme de péréquation. Le Bloc en a proposé plusieurs, par exemple la prise en compte de la capacité fiscale des dix provinces, ce qu'on appelle la norme des dix, plutôt que celle pour seulement cinq provinces, comme c'est le cas actuellement. De plus, il faut éliminer les dispositions plafond et plancher et respecter intégralement l'approche du régime fiscal représentatif. Ainsi, la mesure de la capacité fiscale doit être fondée sur la réalité, et non pas sur des chiffres déterminés à l'avance.

Plus important encore pour les gouvernements et pour le Québec, le calcul de la péréquation ne doit pas être modifié de façon unilatérale par Ottawa. S'il doit y avoir des modifications, ce sera à la suite de discussions, mais elles ne pourront être apportées que sur une période quinquennale, afin d'assurer la stabilité.

La gestion de ce gouvernement au niveau de l'assurance-emploi est scandaleuse. Plutôt que de venir en aide aux gens qui en ont véritablement besoin, qui sont démunis et qui vivent des crises familiales, l'assurance-emploi est devenue une taxe à l'emploi. C'est une taxe pour les employeurs qui doivent payer les cotisations; c'est aussi une taxe pour les employés qui doivent, à même leur paie, financer ce programme. Il est normal qu'ils le financent, dans la mesure où ils reçoivent les services pour lesquels ils contribuent de façon monétaire.

• (1635)

On a souvent parlé en cette Chambre des 46 milliards de dollars qui ont été pris à même les cotisations de ces employés et employeurs. Il faut absolument que le gouvernement rembourse ces sommes. C'est scandaleux.

En 2001, il y a eu un rapport unanime. En 2004, il y a encore eu un rapport unanime. Une caisse autonome doit être créée, de sorte que le gouvernement ne puisse pas aller y piger allègrement. Des mesures particulières doivent être prises en matière d'assurance-emploi pour les travailleurs de l'industrie saisonnière. Le travail saisonnier est fréquent dans les régions, mais aussi dans les grands centres.

Il existe ce qu'on appelle un trou noir. Le gouvernement a beau le nier, la réalité est qu'il existe ce trou noir. En effet, trop souvent les prestataires se rendent à la limite de leurs prestations et se retrouvent, pendant une période plus ou moins longue, à ne plus avoir accès à

cette mesure de soutien du revenu. Puisque 35 p. 100 des travailleurs se rendent à la limite de leurs prestations, il faut donc qu'il y ait un statut particulier pour les travailleurs de l'industrie saisonnière et qu'il y ait un seuil unique d'admissibilité de 420 heures. Il faut que le gouvernement augmente de cinq semaines la période maximale de prestations, passant ainsi de 45 à 50 semaines.

C'est un programme qui, par sa gestion, est devenu discriminatoire pour les jeunes et pour les femmes. La personne qui fait une première demande est souvent une personne jeune ou une personne qui retourne sur le marché du travail, et qui n'a pas fait de demande de prestations d'assurance-emploi depuis deux ans. Ces personnes doivent avoir accumulé 910 heures de travail afin de pouvoir bénéficier desdites prestations. Cela pénalise beaucoup les jeunes et les femmes. C'est vraiment ce que l'on peut appeler une mesure discriminatoire.

C'est une gestion qui a aussi mis de côté les travailleurs âgés. Jusqu'en 1997, il y avait un programme d'adaptation pour les travailleurs âgés qui, malheureusement, peuvent avoir de la difficulté à retrouver un travail à la suite de mises à pied. Nous avons un gouvernement où le premier ministre actuel, alors qu'il était ministre des Finances, a eu le culot d'abolir ce programme malgré son efficacité. C'est un programme qui devrait reconnaître les nouvelles réalités du marché de l'emploi. Il y a 30, 40 ou 50 ans, le phénomène des travailleurs autonomes était quasi inexistant. Aujourd'hui, 16 p. 100 de la main-d'oeuvre se classe dans la catégorie des travailleurs autonomes. Il faudrait un régime de participation volontaire à l'assurance-emploi pour que ces travailleurs autonomes bénéficient d'une certaine couverture.

Le prochain budget est aussi l'occasion pour ce gouvernement de démontrer qu'il a vraiment une volonté politique et un plan quant à l'environnement et à la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto. Ce plan devrait favoriser le long terme, mais agirait à court terme. Il ne devrait pas exister strictement pour satisfaire le secteur pétrolier. Il faut que ce gouvernement, dans le prochain budget, investisse massivement dans l'énergie éolienne. Il faut absolument qu'il mette de l'avant l'importance d'encourager le développement de l'énergie éolienne et qu'il augmente ses investissements dans le programme d'encouragement.

Dans le budget de 2001, le gouvernement annonçait l'allocation de sommes. Il se doit d'aller beaucoup plus loin. Nous n'accepterons pas que le gouvernement revienne sur sa promesse et offre une somme inférieure à un milliard de dollars réparti sur 15 ans.

Il faut encourager aussi—cela touche l'environnement—certaines technologies nouvelles notamment pour l'achat de véhicules hybrides. Pourquoi le gouvernement ne pourrait-il pas mettre en place un crédit d'impôt pour l'achat de véhicules hybrides, par exemple, à hauteur de 4 000 \$ par consommateur, selon un certain nombre de normes devant être respectées? Ces mesures toucheraient immédiatement le consommateur et favoriseraient un environnement plus sain.

• (1640)

La gestion de l'agriculture par ce gouvernement est désastreuse. Peu de pays ont délaissé le secteur agricole autant que le Canada l'a fait. Les producteurs agricoles du Québec, spécifiquement, sont victimes de ce gouvernement dans ce champ de compétence. On parle de la non-réouverture de la frontière américaine, du contrôle douteux de l'interdiction des farines animales, de la non-régionalisation des pratiques sanitaires. Dans le cadre de ce budget, le gouvernement pourrait mettre en place des mesures favorisant ce secteur.

Initiatives ministérielles

De plus, le gouvernement du Québec doit compenser pour les injustices fédérales. Les subventions fédérales pour l'agriculture se sont élevées à 6,7 milliards de dollars en 2003-2004. De cette somme, les producteurs québécois n'ont reçu que 600 millions de dollars, soit 9,8 p. 100 de toutes les subventions.

Les programmes d'aide du gouvernement fédéral ne tiennent pas compte du problème particulier de la vache de réforme au Québec. Encore une fois, le présent gouvernement ne tient pas compte des revendications du Québec. Malheureusement, j'ai souvent l'impression de me répéter à ce chapitre. Cependant, peut-être qu'un jour, le gouvernement va-t-il finir par comprendre.

C'est pourquoi le Bloc québécois a plusieurs attentes face à ce budget. Pourquoi le gouvernement n'en profiterait-il pas pour venir en aide au gouvernement du Québec, afin de faciliter l'installation du prix plancher de 42¢ la livre? Cela serait une aide transitoire qui représenterait environ 11 millions de dollars pour le gouvernement fédéral. Il faut absolument que le gouvernement fédéral réinvestisse dans l'agriculture au Québec, tout en respectant les différentes juridictions.

Concernant l'aide internationale, le gouvernement, à maintes reprises, s'est engagé à augmenter son aide de 0,7 p. 100 du PIB. Il l'a dit plusieurs fois, mais il a agi très rarement. Au rythme où vont les choses, cette cible serait atteinte en 2032. C'est loin 2032. Il faut absolument que le gouvernement accélère l'augmentation de son budget à l'aide internationale afin d'atteindre la cible d'ici 2015.

La plus grande difficulté de ce gouvernement consiste à respecter les compétences des provinces. On entendait le premier ministre et les différents membres de son cabinet, lors du discours du Trône, annoncer fièrement que leurs priorités allaient aux municipalités, à la santé, aux garderies, à l'éducation.

Or, j'aimerais bien que quelqu'un dise au premier ministre qu'il s'est trompé de palier de gouvernement et qu'il aurait eu intérêt à se présenter dans une législature provinciale ou encore au Québec. Ce gouvernement a le réflexe, encore et encore, de procéder à des intrusions massives dans les compétences des provinces et du Québec. Il peut malheureusement se permettre de faire cela à cause du déséquilibre fiscal et des surplus massifs qu'il cache à ce Parlement.

Parfois, le gouvernement investit les compétences du Québec. En effet, il nuit aux compétences du Québec, entre autres, en matière de congés parentaux, par exemple. Il s'agit d'un litige qui dure depuis 1996. En mai 2004, on nous annonçait, comme par hasard, deux jours avant le déclenchement de la campagne électorale, qu'il y avait une entente de principe. Or, aujourd'hui, on n'a toujours pas vu le résultat de cette entente de principe.

Le gouvernement fédéral n'a pas retiré son appel à la Cour suprême. Qu'attend-il pour agir? Encore une fois, le Québec est perdant. Le gouvernement québécois voudrait mettre en place un régime plus avantageux pour les parents québécois et le gouvernement fédéral refuse de remettre les fonds qui lui reviennent pour le concrétiser. Le gouvernement ne doit pas prendre en otage les parents du Québec, uniquement par souci d'électorisme. Cela est odieux.

S'il y a un programme qui fait l'envie de plusieurs, c'est bel et bien le programme des garderies. Pour avoir siégé durant sept ans au sein du conseil d'administration d'un Centre de la petite enfance au Québec, je peux dire que c'est un programme exemplaire. Les gouvernements des provinces, tout comme le gouvernement fédéral, font bien d'en prendre exemple. Toutefois, il est important que le fédéral transfère les sommes aux provinces et n'impose pas des

normes nationales qui pourraient aller à l'encontre de ce qui existe déjà. D'autant plus que d'après le dernier rapport de l'OCDE, le Québec possède le meilleur système de garderies au Canada.

En conclusion, je rappellerais donc au ministre des Finances que nous appuierons son budget s'il est à l'écoute des demandes des Québécoises et des Québécois. Sinon, nous voterons contre.

[Traduction]

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, mon collègue du Bloc n'a pas souligné que son parti tenait à ce que l'on se penche sur l'importance des améliorations que le gouvernement a apportées au programme d'assurance-emploi dans le budget à venir. Le Nouveau Parti démocratique tient très certainement à ce que l'on traite de cette question dans le cadre du budget.

J'aimerais souligner qu'au fil des ans, le gouvernement libéral a retiré quelque 46 milliards de dollars du fonds d'assurance-emploi qu'il a versés dans les recettes générales et inclus dans l'excédent. Par ailleurs, il a réduit les prestations versées aux travailleurs en chômage. À l'heure actuelle, environ 40 p. cent des chômeurs ne sont plus couverts par l'assurance-emploi.

Cela ressemble énormément aux nombreux programmes qui ont été mis sur pied pour aider les agriculteurs aux prises avec la crise de la vache folle et à tous ces autres programmes relatifs à l'assurance-récolte. Le gouvernement établit ses programmes de telle façon que personne ne peut en bénéficier. Le gouvernement peut alors conserver l'argent prévu et même en disposer à sa guise dans le cadre d'une gabegie quelconque.

Il est certainement inadmissible d'utiliser les fonds de la caisse de l'assurance-emploi pour alimenter l'excédent budgétaire ou pour toute autre raison plutôt que de s'en servir pour aider les travailleurs sans emploi.

Mon collègue du Bloc serait-il intéressé à faire quelques commentaires supplémentaires sur l'utilisation que le gouvernement fait des fonds destinés à l'assurance-emploi?

• (1645)

[Français]

M. Guy Côté: Monsieur le Président, je remercie la députée pour sa question. Elle comprendra que 20 minutes pour expliquer l'ensemble des incuries de ce gouvernement est une période très courte. En effet, j'ai fait allusion à la gestion de l'assurance-emploi par ce gouvernement, gestion qui est odieuse. Effectivement, au moment où nous nous parlons, la gestion de ce programme a eu pour effet que bon nombre de prestataires de l'assurance-emploi n'ont plus accès aux prestations.

Tout le monde le sait, on l'a répété à plusieurs reprises au sein de cette Chambre, c'est 46 milliards de dollars qui ont été pigés à même la caisse et qui sont allés dans les revenus généraux du gouvernement pour financer un ensemble de mesures, entre autres le paiement de la dette. Il est incroyable que le programme d'assurance-emploi soit devenu une taxe à l'emploi. On parle parfois de diminuer le niveau de taxation de l'ensemble des Canadiens et des Québécois. Diminuer ces montants-là aurait été, entre autres, une façon d'y arriver.

Le trou noir dont on parle au niveau de l'industrie saisonnière est quelque chose qui est vécu dans nos régions. Parce que les mesures ne sont pas adéquates à cette réalité, des gens se retrouvent à n'avoir plus de revenus durant certaines périodes.

Initiatives ministérielles

Dans des rapports unanimes nous avons fait des recommandations très précises au niveau de l'assurance-emploi, des congés parentaux, de l'accessibilité pour les jeunes, pour les femmes et pour les travailleurs saisonniers et le gouvernement a choisi de faire la sourde oreille. Cela est vraiment malheureux. En effet, les propositions entendues lors des comparutions au Comité permanent des finances rejoignent les conclusions du rapport unanime qui avait été déposé en mai 2001 par le Comité permanent du développement des ressources humaines.

Ce gouvernement se devra d'écouter les gens dans les villes ou dans les régions, qui ont parfois besoin, malheureusement, de toucher des prestations d'assurance-emploi.

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, dans un premier temps, je voudrais féliciter mon collègue de Portneuf—Jacques-Cartier qui nous a dressé un tableau très exhaustif des lacunes de ce gouvernement en matière de fiscalité.

J'entendais mon collègue parler des agriculteurs. Je peux vous dire que je me souviens que mon grand-père se chicanait contre ce gouvernement qui ne savait pas répondre aux besoins des agriculteurs québécois. Il n'était pas un souverainiste. À cette époque, on ne parlait pas de souveraineté, on ne parlait pas de l'indépendance du Québec.

Au cours des dernières semaines, j'ai rencontré beaucoup de groupes de ma circonscription qui sont en train de travailler sur des documents afin de demander à ce gouvernement ce qu'il entend faire en matière de logement social.

J'écoutais les nouvelles en ce sens-là ce matin, en Outaouais. Je pense qu'il y a un organisme, Logemen'occupe, qui décrit les logements insalubres dans lesquels certains de nos concitoyens québécois vivent. Je pense que c'est à Hull notamment. Il n'y a pas de déblocage dans ce dossier-là.

Je voudrais demander à mon collègue de nous expliquer ce qui se passe en matière de logement social avec ce gouvernement?

• (1650)

M. Guy Côté: Monsieur le Président, l'action de ce gouvernement face au logement social est simple: il ne se passe rien. C'est aussi simple que cela.

Lors de la dernière campagne électorale fédérale, l'engagement du gouvernement se chiffrait entre 1 et 1,5 milliard de dollars par année pendant cinq ans. Par contre, on oublie qu'entre 1993 et 2001, le gouvernement s'est complètement retiré du financement de nouveaux logements sociaux au Canada. Ce désengagement du fédéral a privé les mal-logés et les sans-abri d'environ 160 000 logements sociaux, dont plus de 40 000 en territoire québécois.

Présentement, la Société canadienne d'hypothèques et de logement dispose d'un surplus cumulé de 2,4 milliards de dollars, lequel devrait atteindre 6 milliards en 2008, si la tendance se maintient. Ces surplus sont principalement dus au fait que depuis 1998, la presque totalité, et même la totalité lors de certaines années, des bénéfices non répartis découlant des activités d'assurance ont été affectés à la capitalisation, et non pas à la création de nouveaux logements sociaux.

En 2001, 17,6 p. 100 des locataires allouaient 50 p. 100 de leurs revenus à leur logement. Selon le FRAPRU, présentement, 111 000 ménages québécois allouent plus de 80 p. 100 de leurs revenus à leur logement. Malgré, ne serait-ce que la dernière année financière qui vient de se terminer, un surplus de 9,1 milliards de dollars, le gouvernement n'agit pas dans le dossier du logement social. Telle est la situation.

Mme Françoise Boivin (Gatineau, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais répliquer à la collègue qui faisait état de certains logements sociaux dans l'Outaouais. Je suis quand même fière d'annoncer que j'ai eu le grand honneur de rencontrer des représentants de Logemen'occupe il n'y a pas plus tard qu'une semaine. Nous, du côté du gouvernement, sommes très conscients des besoins en logements sociaux. Nous tentons assurément de faire du travail en ce sens. D'ailleurs, le ministre encourage des consultations au Québec à ce niveau.

Il ne faut pas confondre la question des logements insalubres avec le problème de logements sociaux. Cela étant dit, nous, les députés de l'Outaouais, sommes très conscients des problèmes à cet égard. Nous travaillons très fort à ce que le budget fasse état de ces besoins.

Ma question s'adresse à l'honorable député venu nous parler de grandes généralités très fidèles aux prétentions du Bloc, qui commence l'année 2005 de la même façon qu'il a terminé 2004. On nous demande d'arriver avec des mesures réelles, de bouger au sujet de l'agriculture, d'augmenter de façon significative l'aide internationale. Toutefois, j'aimerais connaître plus exactement quelles sont ces mesures concrètes. Quand on demande au chef du Bloc ce qu'il faudrait inclure dans le budget pour que ses députés soient heureux, il répond que ce n'est pas à eux de le faire, mais au gouvernement.

Il est facile de dire au gouvernement qu'il ferait mieux d'inclure telle ou telle chose dans le budget. J'aimerais obtenir des réponses concrètes à savoir quelles mesures réelles en environnement mes chers collègues suggèrent-ils et quelles mesures en agriculture encouragent-ils le ministre des Finances à inclure dans son budget.

M. Guy Côté: Monsieur le Président, puisque la députée semble manquer d'idées et de solutions, nous allons lui en proposer.

Dans le domaine de l'agriculture, nous participions récemment à un colloque avec l'UPA. Une des propositions serait que le montant admissible à la déduction du gain en capital pour les biens agricoles soit accru de 500 000 à 1 million de dollars, et ce, seulement pour les transactions à la suite desquelles il y aura un maintien de l'exploitation. Voilà une première mesure.

Nous proposons également qu'Ottawa étende la règle du roulement des transferts à tous les membres de la famille immédiate âgés de moins de 40 ans. Voilà une deuxième mesure.

Une autre proposition est à l'effet que l'on constitue un régime d'épargnes-transfert agricole permettant aux producteurs d'accumuler un fonds de retraite à l'abri de l'impôt. Le gouvernement pourrait y apporter une contribution, comme pour le régime d'épargnes-études. Cette contribution serait conditionnelle au maintien de la ferme lors du transfert. Voilà une autre mesure.

Il est proposé que les règles du régime d'accession à la propriété soient assouplies, afin de permettre aux jeunes producteurs d'obtenir une plus grande part d'une résidence détenue par une société, de même que d'utiliser leur REER pour faire l'acquisition d'une entreprise agricole. Voilà une autre mesure.

Nous proposons aussi que le gouvernement fédéral transfère une enveloppe récurrente au gouvernement du Québec pour favoriser la relève agricole. En voilà des mesures proposées.

Initiatives ministérielles

Ce gouvernement manque d'idées. Il ne sait pas quoi faire de son argent.

• (1655)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À l'ordre, s'il vous plaît. Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable députée de Nanaimo—Cowichan, Les pêches et les océans; l'honorable député de Regina—Qu'Appelle, La citoyenneté et l'immigration.

[Traduction]

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ces consultations prébudgétaires. Comme tous les députés le savent, le Comité des finances a terminé ses consultations annuelles exhaustives auprès des Canadiens et il a présenté un rapport renfermant quelque 33 recommandations dont le coût de mise en oeuvre dépasserait, selon moi, de quelque sept milliards de dollars à dix milliards de dollars les sommes que le gouvernement peut dépenser.

C'est un point qu'il est important de signaler, car nous ne devrions pas examiner un budget isolément. Nous devrions nous pencher sur les budgets dans le cadre d'une série de budgets pour voir la situation où nous étions, le bilan que nous avons obtenu, les lacunes qu'il reste à combler et les domaines où nous devons repenser nos dépenses, notamment pour répondre à des situations d'urgence.

Cependant, il y a eu une certaine cohérence dans la préparation des budgets depuis 1993. C'est lié à un principe voulant qu'on doit avoir des budgets équilibrés au Canada. C'est ce que les Canadiens souhaitent. Nous ne voulons pas de déficit.

Je ne veux pas faire un historique, mais nous avons eu la chance, grâce à la prudence financière et à une approche équilibrée, d'être en mesure d'équilibrer le budget et de continuer à rembourser la dette, de financer les dépenses de programmes et de poursuivre la réalisation de ces objectifs prioritaires.

L'autre cohérence dans les budgets présentés depuis 1993, c'est notre engagement à l'égard du système de soins de santé. Il est très clair que c'est la principale priorité des Canadiens et, je crois, de notre institution et je ne vais donc pas m'attarder très longuement là-dessus.

De plus, il y a un certain nombre d'autres domaines comme le programme touchant les villes, l'infrastructure et le reste ainsi que les types de besoins de nos villes. On entend beaucoup parler de problèmes d'infrastructure dans nos villes. Il doit y avoir à cet égard un effort concerté de la part de tous les ordres de gouvernement. Le gouvernement fédéral n'est pas le seul responsable des routes, des ponts et des égouts au niveau municipal, mais il y a eu quand même depuis 1994 un programme d'infrastructure tous les ans dans l'intérêt de nos municipalités.

Je ne parlerai pas beaucoup de Kyoto ou de notre portefeuille environnemental. Il en sera question dans le budget. Il y a un engagement à cet égard et le premier ministre a réaffirmé aujourd'hui notre engagement à l'égard des objectifs du Protocole de Kyoto.

Les enfants font également partie du discours du Trône du gouvernement dans le cadre de son engagement à l'égard des Canadiens de continuer à répondre aux besoins des enfants. Dans le passé, nous nous sommes penchés sur la Prestation fiscale canadienne pour enfants et la Prestation nationale pour enfants. Nous nous occupons maintenant des questions de garde d'enfants. Il y aura davantage de places dans les garderies, car nous comprenons

la nécessité pour les familles, et plus particulièrement les enfants, de pouvoir compter sur des services de garde de qualité.

Je suis heureux que nous ayons pu régler les questions relatives à la péréquation et que, grâce aux négociations, le gouvernement fédéral et les provinces aient pu s'entendre au sujet des redevances sur l'exploitation du pétrole et du gaz en mer. Nous avons ainsi franchi une étape importante.

Nous avons débattu ici même du déséquilibre fiscal et des moyens par lesquels le gouvernement fédéral et les provinces peuvent trouver les recettes dont ils ont besoin. Il est apparu clairement au cours du débat que les gouvernements ont tous amplement les moyens d'augmenter leurs recettes fiscales. Ils disposent des outils nécessaires.

Cependant, en faisant d'importantes réductions d'impôts, certaines provinces se sont trouvées à réduire leur recettes à un point tel qu'elles n'arrivent plus à s'acquitter de leurs obligations constitutionnelles, y compris notamment dans le domaine des soins de santé. Ces provinces ne réduiront pas beaucoup le fardeau fiscal de leurs contribuables à l'avenir. J'en suis bien certain.

Il y a deux autres sujets dont j'aurais aimé parler si j'avais le temps. J'aimerais dire un mot sur l'économie souterraine et sur le principe voulant que si nous payions tous notre juste part de taxes et d'impôts, nous en paierions tous un peu moins. C'est un domaine où il y a beaucoup de travail à faire. J'espère que le gouvernement poursuivra ses efforts pour que nous puissions colmater cette importante fuite de recettes fiscales pour l'État canadien que subit en fait l'ensemble de la population canadienne.

• (1700)

Mais le sujet dont j'aimerais vraiment parler est celui de la pauvreté. J'ai consacré à la pauvreté, et plus particulièrement à la pauvreté infantile, une grande partie de mon temps, au cours de mes 11 années comme député. J'ai déjà écrit une monographie dans laquelle je décris la pauvreté infantile comme un état qui fait qu'on ne peut passer inaperçu dans son milieu. Je pense que cette façon de présenter les choses donne matière à réflexion.

La pauvreté n'est pas seulement le manque de nourriture, de vêtements et de logement. C'est aussi un obstacle qui empêche une personne de vivre pleinement dans son milieu, de prendre part aux activités qui s'y déroulent et d'interagir avec les gens qui y vivent sans être remarquée. La pauvreté, ce sont les enfants qui vont à l'école avec des chaussures pleines de trous et qui, de ce fait, font l'objet de railleries de la part de leurs camarades de classe.

Cela m'a amené à penser et à réfléchir à la pauvreté comme étant une question de dimension nationale, mais dans un contexte plus large. La pauvreté chez les enfants est, en réalité, la pauvreté des familles. Si des enfants vivent dans de mauvaises conditions, il est évident que leurs familles ne peuvent subvenir à leurs besoins dans la mesure que nous souhaiterions.

Il y a beaucoup de choses que les familles peuvent faire. Nous savons que l'éclatement de la famille a des répercussions très profondes sur la probabilité de la pauvreté. En fait, 15 p. 100 de toutes les familles au Canada sont monoparentales, mais elles représentent environ 54 p. 100 de tous les enfants qui vivent dans la pauvreté. Il s'ensuit donc que si nous voulons nous attaquer à la pauvreté infantile, il nous faut vraiment commencer à nous attaquer à l'éclatement social de la famille canadienne. C'est vraiment un aspect important. Nous ne pouvons tout simplement pas attendre des gouvernements qu'ils s'occupent des enfants. Tout le monde a un choix.

Initiatives ministérielles

Il y a un autre aspect, à savoir celui du décrochage au niveau secondaire, et c'est une situation terrible au Canada. Il a fallu beaucoup de temps aux gens oeuvrant dans le domaine de l'éducation pour reconnaître le pourcentage de décrocheurs au niveau secondaire. Je me souviens qu'en ma qualité de membre du Comité des finances, il m'est arrivé une fois, au cours d'une réunion, de décrire ces décrocheurs comme étant des gens qui choisissent de s'asseoir sur le bord du trottoir et de regarder passer le défilé. Ils sont les futurs pauvres du Canada. Dans la grande majorité des cas, nous ne pouvons pas ne pas avoir terminé nos études secondaires et nous attendre à pouvoir subvenir à nos besoins et à devenir des citoyens qui font un apport à la société.

C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons pris par le passé des mesures pour favoriser les études supérieures. Par exemple, les bourses d'études du millénaire. Nous avons pris des mesures portant sur les dettes d'études en cours de remboursement, le remboursement axé sur le revenu et la radiation des dettes.

Les universités nous disent maintenant que les étudiants ne manquent pas et même que nous devons accroître la capacité d'accueil. Il est rassurant aussi que 95 p. 100 des étudiants remboursent leur dette dans les délais. C'est un élément important.

Il est toujours possible de faire plus. Pouvons-nous faire plus dans le prochain budget? Cela reste à voir.

Ce sont des éléments qui jouent dans le phénomène de la pauvreté des familles, mais je voudrais axer davantage le débat sur la pauvreté sur ceux qui sont probablement les oubliés de la famille canadienne, les membres de notre société qui peuvent le moins se débrouiller seuls, les personnes âgées.

Je voudrais en fait exprimer la préoccupation que m'inspire le fait que nous n'avons pas pour les personnes âgées une stratégie qui convient. Il nous faut pour elles une stratégie à long terme qui les aidera à faire face à certaines difficultés. Nous avons tous entendu parler du problème des revenus fixes, lorsqu'il faut payer des traitements médicaux ou des médicaments non assurés qui coûtent plus cher que la normale. Nous avons entendu parler du problème des soins à domicile, des foyers et de leurs coûts, des exigences pour la famille.

Nous avons entendu parler de travailleurs forcés à quitter leur emploi à 65 ans. Si, pour une raison ou une autre, une personne n'a pu se préparer convenablement pour la retraite, du jour au lendemain, ses compétences et ses connaissances ne sont plus disponibles dans son milieu de travail, et elle se retrouve seule et doit essayer de se trouver un autre emploi. C'est absurde.

Je voudrais soumettre à la Chambre et au gouvernement quelques réflexions sur la pauvreté, surtout la pauvreté des personnes âgées. D'abord, j'estime que nous devons établir des seuils de pauvreté selon la province, le territoire et la région. Au Canada, il n'y a pas de seuils de pauvreté établis.

• (1705)

Il est temps que les Canadiens se demandent quel niveau de pauvreté ils sont disposés à tolérer au Canada. Cette question est importante. Nous ne pouvons pas élever tous les Canadiens à un niveau arbitraire, car cela coûterait probablement des centaines de milliards de dollars. Notre société est composée d'un vaste groupe de gens, dont bon nombre sont des aînés, qui ont un niveau de revenu tellement bas que c'en est gênant. Ce devrait être gênant. C'est une tragédie. Nous devons réagir.

Nous devrions être disposés à établir un revenu annuel garanti à l'intention des aînés. Il faudrait les respecter pour la contribution

qu'ils ont apportée au Canada. Il faudrait les respecter et leur donner la dignité qu'ils méritent. Nous les tenons en haute estime. Beaucoup de personnes âgées ont des revenus très faibles. J'estime qu'elles ont droit à un revenu annuel garanti.

Nous devons prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer l'âge de la retraite obligatoire, 65 ans, dans tout le pays. L'âge de la retraite obligatoire a été établi à l'époque de Bismarck. On considérait alors les personnes âgées de 65 ans comme des bouches à nourrir inutiles. Aujourd'hui, les gens vivent beaucoup plus longtemps. Ils ont des vies plus productives et plus heureuses s'ils peuvent prendre leur destin en main et poursuivre leurs objectifs. Il est temps d'éliminer cette discrimination. Nous parlons abondamment de la charte ces temps-ci. Parlons de la discrimination qui est permise contre ceux qui atteignent l'âge de 65 ans. Nous devons leur permettre d'apporter leur contribution à la société aussi longtemps qu'ils le désirent.

Il faut revoir le crédit d'impôt pour aidants. Je suis fier de rappeler qu'il résulte de la motion n° M-30 que j'ai présentée à la Chambre en 1997. Il s'agit d'une somme très modeste. Les personnes âgées dépendent dans une grande mesure des aidants au sein de leur famille, qui, dans notre société, sont la plupart du temps des femmes. Celles-ci sont plus près de leurs enfants, davantage de leurs filles que de leurs fils. C'est pourquoi beaucoup de femmes doivent se retirer du marché du travail pour prendre soin d'un parent âgé. Nous voulons veiller à ce que les soins appropriés soient procurés. Nous devrions aider les membres d'une famille disposés à sacrifier leur salaire pour donner des soins à un être aimé.

Ces aidants devraient toucher des prestations d'AE lorsqu'ils se retirent du marché du travail. Ils rendent un service important. Leur cas est identique à celui de la personne qui perd son emploi puisqu'ils ne reçoivent plus de chèque de paie. Ils renoncent d'ailleurs à davantage qu'un chèque de paie. Ils renoncent à accumuler des droits à pension en vue de leur propre avenir.

Le Régime de pensions du Canada comporte une clause d'exclusion pour élever des enfants; c'est là l'expression la plus odieuse que j'aie jamais entendue. Lorsqu'une personne renonce à un salaire pour élever un enfant, on dit qu'elle est exclue. Il ne s'agit pas là d'exclusion. En réalité, on rajuste le calcul de sa pension du Canada de sorte qu'un revenu nul ne la pénalise pas pour les années durant lesquelles elle prend soin de ses enfants. Les aidants qui renoncent à un salaire pour venir prendre soin d'un membre de leur famille dans le besoin ne devraient pas être pénalisés par le régime pour avoir fait cette contribution.

Nous adoptons certaines mesures en ce qui concerne les soins à domicile, mais elles sont insuffisantes. Quiconque connaît les soins à domicile sait que si un malade chronique nécessite des soins urgents deux heures par jour, cela signifie que quelqu'un doit venir chez lui les lui donner. Nous aurons de plus en plus besoin de soins à domicile au Canada. Notre gouvernement doit jouer un plus grand rôle à ce chapitre.

Initiatives ministérielles

Sur la somme des dépenses de santé des Canadiens, les montants consacrés aux médicaments sont aussi élevés que ceux consacrés à la rémunération des médecins. Je peux vous fournir un tas d'exemples d'ainés atteints de maladies potentiellement mortelles nécessitant des médicaments non couverts par les régimes d'assurance-médicaments publics. La situation varie selon les provinces. Dans les Maritimes, je crois que les gens ne sont couverts que s'ils sont bénéficiaires de l'aide sociale.

• (1710)

Pourquoi demande-t-on aux aînés qui ont un revenu fixe de porter un fardeau plus lourd des dépenses d'assurance-médicaments, alors qu'il est naturel que 75 p. 100 des coûts des soins de santé visent la dernière année ou les deux dernières années de vie? L'assurance-médicaments coûte maintenant extrêmement cher. Nous devons aider les aînés à absorber les coûts de médicaments.

Il a été question plus tôt du logement abordable. Toutes les autorités intervenant dans le domaine du logement abordable diront que la moitié des logements sont destinés aux aînés et qu'il faudrait deux fois plus de ces logements pour répondre à la demande. Pour que les aînés puissent continuer de vivre dans la dignité, la dignité qu'ils méritent et à laquelle ils ont droit, nous devons faire davantage sur le front du logement abordable.

Les aînés comptent parmi les personnes les plus vulnérables dans notre société. Ils sont peut-être les moins aptes à bien comprendre et ils sont les plus faciles à exploiter. On devrait envisager de mettre sur pied une stratégie, non pas dans le cadre budgétaire, mais on devrait envisager de modifier le Code criminel de manière à assortir de sanctions plus sévères l'exploitation des aînés. La vulnérabilité des personnes incapables de subvenir à leurs propres besoins est un facteur aggravant. On pourrait prévoir des sanctions plus sévères de manière à refléter les préoccupations que suscite l'exploitation des aînés.

Une des premières choses que j'ai faites a été d'alourdir les peines prévues dans le Code criminel pour les individus reconnus coupables de violence conjugale. On devrait faire la même chose à l'égard des auteurs de mauvais traitements contre les personnes âgées.

Nous devrions aussi prévoir dans le Code criminel des peines plus sévères contre ceux qui abusent financièrement des personnes âgées, ou qui les fraudent carrément. Ces crimes sont répandus. Des individus volent les personnes âgées parce qu'elles ne peuvent pas comprendre ou n'ont personne pour les aider à prendre leurs décisions.

Il est important d'agir contre ce type d'abus contre les personnes âgées.

La stratégie devrait inclure la création du poste de médecin général du Canada. Je sais que nous avons créé un tel poste, mais il s'applique surtout aux situations d'urgence. Je pense ici à un poste de médecin général comme celui qui existe aux États-Unis. Il y aurait un site Web et des documents d'information destinés à aider les citoyens canadiens, dont les personnes âgées, à mieux comprendre comment vivre des vies plus saines. Santé Canada ne peut plus faire ce travail. Je dois malheureusement dire que le ministère est devenu très politisé et n'aide pas les personnes âgées à obtenir de l'information. C'est une situation qui me préoccupe beaucoup.

Il devrait y avoir, au sein du Cabinet, un poste à plein temps de ministre responsable des aînés. Il devrait y avoir quelqu'un qui défend les intérêts des personnes âgées à la table où sont prises les décisions. Il ne suffit pas de dissimuler cette responsabilité parmi tant d'autres. Il nous faut un ministre responsable des questions concernant les aînés.

Nous devrions lancer une campagne de sensibilisation publique afin d'informer les Canadiens du nombre de plus en plus grand de cas de discrimination fondée sur l'âge. Cela s'appelle l'âgisme. L'âgisme est un problème qui s'est lentement immiscé dans les institutions canadiennes. Il est arrivé que des médecins refusent d'accepter de nouveaux patients de plus de 60 ans parce qu'ils requièrent plus de temps. Cela doit être une infraction à la Loi canadienne sur la santé.

Nous devons encourager le gouvernement à dire que le concept de l'âgisme est maintenant une réalité. Il est très facile de dire que nous devrions limiter les dépenses concernant les aînés, mais ces derniers ont payé des impôts toute leur vie. Leurs impôts ont contribué à l'édification de notre pays. Si nous croyons sincèrement que les personnes âgées devraient vivre dans la dignité et le respect, nous devrions veiller à ce que leur âge ne joue pas contre elles dans leur interaction avec la collectivité.

Nous devrions rédiger une déclaration des droits des aînés qui n'aurait pas préséance sur la charte. Cette déclaration énoncerait les principes en fonction desquels nous nous sommes employés à évaluer les programmes actuels par rapport aux aînés et elle constituerait un filtre grâce auquel nous pourrions évaluer la pertinence et l'efficacité des nouveaux programmes à l'endroit des aînés.

J'espère avoir donné aux députés quelques pistes de réflexion. Même si elles sont les plus vulnérables de notre société, les personnes âgées méritent de vivre dans la dignité et le respect. Je pense que la plupart des députés seront de cet avis.

• (1715)

[Français]

M. Yvon Lévesque (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'intervention du collègue du comté de Mississauga-Sud qui, je crois, est un comté très développé industriellement. Sa sollicitude pour la pauvreté l'honore. Malheureusement, force est de constater que son parti ne l'a certainement pas écouté jusqu'à maintenant.

Parlons de pauvreté. Le Bloc québécois a soulevé à maintes reprises le problème des retraités. Notre confrère, représentant les intérêts des retraités, demandait à ce gouvernement de rembourser tout simplement les sommes dues. Il ne demandait pas de les augmenter. Il demandait qu'on leur donne leur bien, ce qui leur revenait. On attend toujours après cela.

Quand on parle de pauvreté, on parle aussi des personnes qui sont sans travail et de l'assurance-emploi. À ce sujet, il y a des pertes et des manques à gagner pour les commerçants dans certaines régions. Sachez qu'il y a des pertes de 66 millions par année compte tenu de la réduction de l'assurance-emploi. Imaginez la famille qui n'a même pas assez d'argent pour payer son loyer et qui doit s'endetter jusqu'à la prochaine période de travail. Le soutien de cette famille travaille juste assez pour payer sa dette. Telle est la pauvreté. Telle est la pauvreté pour la famille. Telle est la pauvreté pour les enfants. Telle est la pauvreté pour les personnes qui vivent dans ces familles.

J'arrive d'une tournée dans l'Extrême-Nord du Québec. Par le biais d'une entente, ce gouvernement s'est engagé à bâtir des maisons et à les y envoyer par l'entremise du Québec. Depuis quatre ans, la plupart de ces villages n'ont reçu aucune maison. Dans des maisons unifamiliales, on retrouve parfois jusqu'à 14 personnes. On appelle cela de la promiscuité. En outre, le tuberculose s'y développe. Combien cela coûtera-t-il à ce gouvernement pour traiter ces gens par la suite?

Depuis 1993, dans les discours du Trône, on parle chaque fois de régler le problème des autochtones, des Inuits et des premières nations. C'est dans cet état que ces gens vivent aujourd'hui. À ce sujet, je demande à mon collègue de Mississauga-Sud jusqu'à quel point il a le pouvoir d'amener son gouvernement à inclure cela dans son budget.

[Traduction]

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, j'ai l'impression que le député partage nos valeurs en ce qui concerne la pauvreté et aussi les personnes âgées.

En ce qui concerne la grande question de l'influence qu'on peut exercer sur le gouvernement, c'est avec plaisir que j'annonce le résultat des consultations entreprises au sein du caucus libéral, assorties de votes à toutes les étapes: la semaine dernière, la question des personnes âgées a été adoptée comme la priorité de notre caucus.

M. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC): Monsieur le Président, les personnes âgées aimeraient savoir quelles sont les intentions du gouvernement et, dans ma circonscription, c'est aussi le cas des jeunes familles. Je veux attirer l'attention de la Chambre sur les difficultés qu'éprouvent les jeunes familles.

Prenons une famille typique à York—Simcoe: un mari, une femme et des enfants. Les deux parents travaillent fort, et font de leur mieux pour rehausser le niveau de vie de leur famille afin que leurs enfants puissent participer à des activités comme le hockey, prendre des leçons de danse ou jouer au soccer pendant l'été. Mais ils ont de plus en plus de mal à atteindre cet idéal. Le taux d'impôt punitif imposé aux parents qui travaillent est l'une des principales raisons pour lesquelles ils ont tant de mal à atteindre leurs objectifs.

Il est important de noter que, ces dernières années, en Ontario, des centaines de milliers de familles à revenu faible ont été rayées du rôle d'imposition par le gouvernement conservateur provincial. L'objectif était de faire en sorte que ces parents qui travaillent n'aient plus à payer d'impôt, mais ces centaines de milliers de familles payent toujours l'impôt fédéral sur le revenu.

Le libéraux se disent préoccupés par le sort des gens qui sont confrontés à des difficultés économiques. Pourtant, il est évident que, contrairement au Parti conservateur, le gouvernement libéral n'hésite pas à imposer les familles à faible revenu qui se tuent à la tâche.

Les personnes âgées forment un autre groupe qui a été négligé. Je pense en particulier aux personnes âgées dont les revenus sont fixes. Depuis un ou deux ans, leurs prestations n'ont presque pas changé—malgré les investissements effectués pendant des années et des générations dans ce pays—mais les coûts de l'électricité, du gaz naturel et de l'assurance, qui sont tous des coûts fixes incontournables, ont tous augmenté, de sorte qu'il est plus difficile pour eux de survivre, de vivre avec dignité et de vivre la vie qu'ils méritent après avoir contribué pendant tant d'années.

Je veux que dans le prochain budget le gouvernement prenne des mesures à l'intention des familles de travailleurs et des personnes âgées. Pour y arriver, je crois qu'il faudrait prendre des mesures visant à mettre fin au gaspillage incroyable, à la mauvaise gestion et à la croissance du gouvernement. Le gouvernement croît à un rythme d'environ 10 p. 100 par année. Je veux savoir s'il existe une volonté d'arrêter ce gaspillage, car la plupart des familles qui ont de la difficulté à s'en sortir ne voient pas leur budget croître de 10 p. 100 par année.

Le gouvernement mettra-t-il en place des allègements fiscaux à l'intention des familles de travailleurs? Adoptera-t-il les mesures

Initiatives ministérielles

dont les personnes âgées ont besoin? Aura-t-il la volonté de ne plus augmenter la taille du gouvernement et de mettre fin au gaspillage au niveau de la gestion qui consiste à prendre l'argent des familles qui travaillent fort et le dépenser pour des choses qui ne sont pas prioritaires pour ces familles?

● (1720)

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné d'entrée de jeu, il ne faut pas étudier les budgets indépendamment les uns des autres. Il ne s'agit pas que d'un budget, mais bien d'une série de budgets. Les réductions d'impôt de 100 milliards de dollars ont été complètement mises en pratique. Nous offrirons davantage de réductions d'impôt, mais pas au point de courir le risque de retomber dans une situation déficitaire où nous ne serions pas en mesure de continuer de rembourser une partie de la dette, et pas au point de courir le risque de sacrifier d'autres priorités comme notre système de santé, par exemple.

Les baisses d'impôt sont dangereuses. Lorsqu'elles sont mises en oeuvre, elles sont irrévocables. Nous n'avons pas connu de période de récession depuis le début des années 90. Cela reviendra éventuellement et, lorsqu'on tient compte du fait qu'un profond creux de vague pourrait nous priver de 15 milliards de dollars par année en raison du chômage, une nouvelle récession pourrait certainement effacer tout l'excédent dont nous avons profité au cours des dernières années.

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, depuis quelques années j'écoute parler mon collègue de Mississauga-Sud et je ne peux m'empêcher de me demander pourquoi toutes ces extraordinaires mesures que le gouvernement devrait, à son avis, prendre pour appuyer les personnes âgées et combattre la pauvreté ne se sont jamais concrétisées.

Depuis 1993, le gouvernement a pris 46 milliards de dollars du fonds de l'assurance-emploi et l'a transféré dans ses revenus généraux. Pourquoi ne s'est-il pas servi de cet argent pour réaliser tous ces projets grandioses au lieu de s'en servir en majeure partie pour rembourser la dette? Ce n'est pas une mauvaise chose en soi que de rembourser la dette, mais je crois, comme la plupart des Canadiens, qu'il devrait y avoir un équilibre. On ne prend pas l'argent des plus démunis pour rembourser la dette et ensuite dire qu'on améliore leur qualité de vie.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas utilisé les 46 milliards de dollars qu'il a pris aux travailleurs et aux employeurs de notre pays pour réaliser tous les beaux programmes décrits par le député pour les personnes âgées?

● (1725)

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, je supposerai que la députée appuie la notion d'une stratégie pour les personnes âgées, mais elle a soulevé la question de l'assurance-emploi à une ou deux reprises.

Premièrement, elle n'a pas admis à la Chambre que les revenus de l'assurance-emploi ont été inclus dans le fonds consolidé du gouvernement fédéral conformément aux exigences de la vérificatrice générale.

Initiatives ministérielles

L'autre chose est que l'excédent théorique de quelques 46 milliards de dollars est moindre que le montant de la dette qui a été remboursé. Par conséquent, si la députée veut catégoriser tous ces dollars, en effet, des quelques 50 milliards de dollars qui ont été remboursés sur la dette nationale, on pourrait dire qu'il y en a 46 milliards qui l'ont été grâce à l'excédent de la caisse de l'assurance-emploi, mais le corollaire est que l'on économise pour de bon quelques 3 milliards de dollars par année, une somme qui est disponible aux fins d'investissement dans des programmes permanents, ce qui est impossible tant que l'on ne contrôle pas son endettement. C'est ce qui s'est produit.

Notre pays a, en effet, une loi qui encadre la caisse de l'assurance-emploi. Elle dit que les 46 milliards de dollars qui y sont doivent revenir aux Canadiens sous la forme d'une réduction des cotisations d'assurance-emploi, ou d'une augmentation des dépenses consacrées aux programmes ou du paiement de prestations en vertu du régime d'assurance-emploi. Cet argent n'est pas perdu. Cette obligation ne disparaît pas.

La députée doit comprendre que le gouvernement ne prend pas de l'argent sans rien faire avec. Il le détient et s'en sert dans l'intervalle pour rembourser la dette et économiser sur les intérêts, et pour assurer la sécurité des Canadiens si nous devons subir une grave récession et un fort taux de chômage.

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec la députée d'Edmonton—Spruce Grove.

Quel plaisir d'écouter le député de Mississauga-Sud qui a fait état de certains problèmes sociaux vraiment inquiétants et qui a parlé de la nécessité de se pencher entre autres sur les préoccupations des aînés, notamment en ce qui concerne les soins à domicile.

Avant de présenter mes propres observations, je relève un commentaire du député. Ce dernier a dit que les membres de la famille sont les personnes les mieux en mesure de fournir des soins à domicile ou des soins, mais que n'importe qui, sauf un membre de la famille, peut être embauché pour s'occuper d'une personne. Le député a souligné comment les proches savent s'y prendre et, sans aucun doute, prodiguent les soins de la façon la plus aimante et la plus attentive qui soit. Il y a des soignants remarquables, mais personne ne peut remplacer un membre de la famille, particulièrement lorsqu'il s'agit de s'occuper d'un aîné. J'estime qu'il faut revoir toute cette question.

Le député a soulevé nombre d'autres questions sociales. D'autres intervenants ont parlé d'une liste de besoins à combler.

Je me suis rappelé de ce qui s'est passé tout récemment lorsque notre premier ministre est rentré en nous apprenant qu'il avait finalement réussi à conclure une entente avec le gouvernement fédéral grâce à l'aide de nombreuses personnes de ce côté-ci et à l'obstruction de certains éléments d'en face. Quoi qu'il en soit, nous avons obtenu une fort bonne entente et les Terre-Neuviens doivent être fiers des gens qui ont travaillé pour eux. Lorsque nous sommes rentrés en annonçant la conclusion d'un bon accord et que nous avons ajouté que, dès le départ, nous recevrons 2 milliard de dollars, tout le monde avait une suggestion sur la façon de dépenser l'argent. Chaque secteur de la société voulait avoir sa part. Toutefois, il faut se rappeler que si on pense uniquement à dépenser, une fois l'argent englouti, on se retrouve dans une situation pire qu'auparavant.

Je viens d'entendre le député de Mississauga-Sud parler de réduire la dette. Non seulement le gouvernement fédéral a-t-il une dette, mais un grand nombre de provinces ont aussi une dette énorme. Nous consacrons parfois jusqu'au tiers de notre revenu potentiel total

à la réduction de la dette. Il est difficile d'aller de l'avant. C'est comme avoir une carte de crédit. Au lieu de pouvoir faire ce que l'on veut avec nos chèques de paie, il faut consacrer la plus grande partie de notre revenu au remboursement des cartes de crédit ou des emprunts bancaires. Notre argent disparaît tout simplement et nous ne pouvons absolument pas en profiter. Par contre, si nous pouvions réduire cette dette, les économies annuelles qui en découleraient nous procureraient un peu de liquidités et, après un certain temps, tout notre argent resterait dans nos poches.

C'est dans cette veine que je veux poursuivre au cours des prochaines minutes. Si l'on veut pouvoir dépenser et s'occuper des besoins criants des personnes âgées dans notre société, si l'on veut pouvoir faire en sorte que les travailleurs âgés puissent prendre leur retraite et profiter des années qui leur restent, si l'on veut pouvoir s'occuper de ceux qui ne peuvent se débrouiller eux-mêmes, si l'on veut pouvoir construire des infrastructures, des routes, des systèmes de distribution d'eau et des égouts, et si l'on veut prendre soin des autochtones au pays, on doit se concentrer sur les rentrées d'argent parce que toutes ces initiatives coûtent de l'argent.

Depuis une semaine, les négociations entre Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral ont beaucoup attiré l'attention. Quand le premier ministre est venu chez nous, dans nos provinces, il était en mauvaise posture en raison de pressions exercées par des gens de son camp qui ne pensaient pas être réélus et d'un précédent créé ici lorsqu'on s'est engagé envers ces mêmes provinces à leur permettre de conserver, sinon la totalité des recettes tirées des richesses extracôtières, au moins leur part de ces recettes jusqu'à ce que leur situation financière se soit rétablie au point d'en faire des provinces contributrices. Il a fini par se laisser amadouer et par prendre un engagement. Malgré tout, il a tenté de se défilier après les élections.

● (1730)

J'ai assisté l'autre soir à un échange en règle de baisers, de poignées de main et d'accolades lors duquel les uns reconnaissent le mérite des autres et vice versa. Appelons un chat un chat. Si le premier ministre et son gouvernement ont tenu parole dans le cas de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse, c'est en raison des pressions exercées ici. L'engagement pris par notre chef et les pressions exercées à la Chambre depuis quelques mois, sans compter les pressions exercées sans relâche par les premiers ministres Hamm et Williams et leurs équipes, avaient préparé la voie. Autrement, nous n'aurions jamais réussi à obtenir ce que nous avons obtenu. Il serait ridicule de penser qu'il faut reconnaître le mérite de qui que ce soit en face, car tous ont systématiquement fait de l'obstruction et respecté la discipline de parti, mais je suppose que c'est ça la politique.

On a peine à le croire quand on lit dans le journal que l'entente prévoyait notamment que les premiers ministres provinciaux expriment leur reconnaissance à l'égard des ministres de la région pour que ceux-ci soient réélus. En fait de mesquinerie politique, cela bat tous les records.

Cela étant dit, Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse reçoivent dorénavant et pour un certain temps un pourcentage élevé, en fait leur part, des recettes provenant de l'exploitation des ressources extracôtières. Cela permettra à ces deux provinces de faire enfin des choses qui devaient être faites depuis fort longtemps.

Initiatives ministérielles

En plus du développement extracôtier, nous avons une autre ressource extracôtière. Il s'agit de la pêche. Encore une fois, le gouvernement n'a tenu aucun compte des pêches. De la côte ouest de l'Île de Vancouver à Cape Spear, à Terre-Neuve-et-Labrador, tous s'entendent pour dire que cette grande ressource a été très mal gérée.

Il faut espérer que le prochain budget consacrerait de l'argent aux sciences, de façon à ce que nous puissions apprendre quelque chose au sujet de cette grande ressource afin de commencer à la reconstituer. C'est une ressource renouvelable. Certains petits groupes, de leur propre initiative, ont décidé de protéger eux-mêmes leurs ressources locales. Le résultat? La régénération des ressources et l'augmentation du nombre d'emplois. C'est du développement de nos ressources que proviennent nos revenus.

La pêche est l'une des principales ressources de ce pays. Avec un peu d'attention, une gestion adéquate et l'application pertinente des lois locales et des lois relatives à la surpêche étrangère, nous pourrions protéger nos ressources et les voir croître à nouveau. Au lieu de cela, nous voyons le gouvernement prendre les pêcheurs de l'ensemble du pays et en réduire le nombre pour l'ajuster aux possibilités de la pêche. Des usines de transformation du poisson ont été fermées, éliminant des centaines d'emplois. Des permis ont été retirés, ce qui a forcé des gens à se retirer de ce secteur. Le gouvernement a tout fait pour acheter les gens, en disant qu'il y avait trop de pêcheurs pour trop peu de poissons. C'est ce que le gouvernement a fait. Il a géré les pêcheurs.

Le rôle du ministère des Pêches et des Océans n'est pas de gérer les pêcheurs. Il doit gérer le poisson. S'il s'était limité à ce rôle, nous ne serions pas dans un tel pétrin aujourd'hui. Si nous avions seulement été capables de nous accrocher à ce que nous avions il y a 30 ans, la pêche de fond seulement, à Terre-Neuve-et-Labrador, qui n'a presque plus de valeur, vaudrait aujourd'hui 3,6 milliards de dollars. Les 2 milliards de dollars sur huit ans pour l'exploitation pétrolière et gazière extracôtière perdraient de leur importance en comparaison de la valeur des ressources halieutiques.

• (1735)

Il faut espérer que les mécanismes mis en place dans le budget permettront à la population de développer toutes les ressources, en l'occurrence les ressources touristiques, les ressources halieutiques, les ressources pétrolières et les ressources minérales. Il faut espérer que le budget offrira un encouragement aux entreprises et à la population pour qu'elles développent ces ressources car c'est ainsi que nous créerons la richesse qui nous permettra de faire ce que tous attendent de nous.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos tenus par le député de Terre-Neuve dans le cadre du présent débat prébudgétaire.

J'ai été frappé de voir que, bien au-delà de la onzième heure, voire à minuit sonné, le premier ministre ait décidé de cesser de tergiverser, qu'il se soit assis avec les premiers ministres de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse pour négocier une entente. Il veut maintenant qu'on l'applaudisse et qu'on lui attribue le mérite de la conclusion de cette entente à rabais dont il veut parler.

Il me semble, et je pense que mon collègue l'a souligné, que deux choses sont tout à fait claires. La première, c'est qu'une situation de crise aurait pu être évitée si, l'automne dernier, le premier ministre avait simplement respecté l'engagement qu'il avait pris en juin et dit: « J'ai pris un engagement envers Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse, et je vais respecter cet engagement en faisant ceci. » Mais il ne l'a pas fait. Ensuite, il est clair que si le

gouvernement n'avait pas été minoritaire, je ne pense pas que nous aurions pu forcer le premier ministre à tenir sa promesse.

Le député de Terre-Neuve-et-Labrador a-t-il entendu des propos semblables de la part d'habitants de cette grande province? Reconnaissent-ils que c'est grâce à ses efforts ainsi qu'à ceux de nombreux autres collègues et de notre chef que nous avons réussi à forcer le gouvernement et le premier ministre à remplir leur engagement et à passer aux actes?

M. Loyola Hearn: Monsieur le Président, mon collègue a parfaitement raison. À l'approche de la rentrée parlementaire, nous avons été témoins d'une activité frénétique. La dernière chose que le premier ministre voulait, c'était arriver à la Chambre aujourd'hui sans un accord, parce qu'il savait ce à quoi il ferait alors face. Il était déjà en difficulté dans le Canada atlantique. Partout au Canada, on a complètement réprouvé la façon dont il a traité les provinces, peu importe lesquelles.

Si le premier ministre n'était pas parvenu à un accord vendredi, comme mon collègue l'a mentionné, à la onzième heure, en raison de la tenue prochaine d'élections partielles au Labrador, des pressions incessantes qui s'exercent ici et de la rentrée parlementaire, il n'obtiendrait pas un siège dans le Canada atlantique. À mon avis, cela lui aurait été extrêmement préjudiciable d'un océan à l'autre.

• (1740)

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue de St. John's South—Mount Pearl du travail incroyable qu'il a fait dans l'intérêt de ses électeurs et de toute la province.

J'abonde dans le sens de mon collègue de Prince George—Peace River qui nous dit que le premier ministre a bien été obligé de reconnaître, à son corps défendant, qu'il aurait à rendre des comptes non seulement au sujet des ressources extracôtières mais sur d'autres questions également. Nous avons vu le même genre de comportement aujourd'hui lorsqu'il est apparu que la non-divulgation de documents par son gouvernement devant la commission Gomery allait lui poser problème. Ainsi, au premier jour de la rentrée parlementaire, à la onzième heure, on a pu assister à une capitulation et il y a eu entente pour que les documents soient rendus disponibles. Cela fait penser au pyromane qui revient sur les lieux de l'incendie demander aux pompiers s'il peut aider à éteindre le feu.

J'aimerais aborder un autre aspect dans le cadre des consultations prébudgétaires, soit le besoin d'accroître la sécurité côtière. Mon collègue préconise depuis fort longtemps la nécessité de renforcer la Garde côtière canadienne, qui a été charcutée par le gouvernement libéral actuel. En s'efforçant de faire appliquer les règles de l'ALENA et respecter la souveraineté canadienne sur le nez et la queue du Grand banc, le gouvernement canadien a tout simplement émasculé la Garde côtière. Nous avons pu constater le dépérissement des stocks de morue et d'autres espèces dans nos eaux, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone des 200 milles.

Initiatives ministérielles

Mon collègue souhaite-t-il commenter et nous faire bénéficier de sa compétence en la matière? Peut-il expliquer à la Chambre comment les consultations prébudgétaires pourraient faire accroître les ressources disponibles pour la Garde côtière et la sécurité le long de nos côtes? Le vice premier-ministre a dit constater qu'un besoin existait, mais il reste à savoir si le gouvernement sera disposé à concrétiser des engagements sous forme de dépenses.

M. Loyola Hearn: Monsieur le Président, comme nous tous, mon collègue a travaillé sans relâche pour sa province, particulièrement dans le dossier des ressources pétrolières et gazières en mer. Ce fut un effort collectif. Les gens de la Nouvelle-Écosse ont travaillé avec nous, mais nous avons été aussi épaulés unanimement par nos collègues de partout au pays. L'appui des autres partis, en particulier du NPD, nous a aidés à conclure cet accord. Il y a d'autres questions, dont la sécurité, qui vient sans doute en tête de liste.

Il y a un an environ, le Comité permanent des pêches et des océans a déposé un solide rapport qui a fait l'unanimité parmi les gens de la Garde côtière, des premiers échelons de la pyramide jusqu'aux dirigeants. Le gouvernement devrait prendre acte des recommandations faites dans ce rapport et entreprendre de rebâtir la Garde côtière, qui occupe une place importante dans l'histoire du Canada.

Nous disposons d'un actif formidable. Au lieu de tolérer le double emploi dont nous sommes témoins actuellement, tâchons de bâtir un organisme solide qui veillera sur la sécurité de nos côtes, qu'il s'agisse de transport de pétrole, d'immigrants illégaux, de trafic de drogue ou de protection de nos citoyens qui doivent naviguer en mer.

Si le gouvernement écoutait ceux qui font des recommandations, comme c'est le cas dans ce rapport unanime d'un comité permanent, nous verrions peut-être se réaliser certains de nos souhaits les plus chers.

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, en ma qualité de membre du Comité permanent des finances, j'ai eu l'occasion et le privilège, ces derniers mois, d'entendre beaucoup de Canadiens bien informés représentant diverses organisations, des associations, des organismes et des particuliers pendant les audiences prébudgétaires. J'ai le plaisir d'intégrer dans mes propos certaines questions importantes que ces intervenants ont pu porter à notre attention.

Je me sens chanceuse d'avoir eu l'occasion, aussi, d'être le porte-voix d'autres Canadiens qui n'ont pas forcément eu le même type d'accès au Comité des finances que nos intervenants, mais qui, en revanche, ont communiqué avec mon bureau au sujet des priorités qui, à leur avis, devraient être au coeur du budget de 2005.

Il n'est sans doute jamais arrivé que tous les partis, y compris le parti ministériel, souscrivent au rapport final du Comité des finances. C'est justement pour cette raison que le processus du rapport sur le budget est important. Il donne à chaque parti l'occasion de soumettre les questions qui l'intéressent dans le cadre du débat sur le budget, ce qui donne une représentation à des points de vue différents. Les participants espèrent que chacune des opinions sera soigneusement prise en compte par le ministre des Finances.

La réponse à ce rapport et à ses opinions supplémentaires et dissidentes en dira long aussi sur le gouvernement, et, en particulier, sur le ministre des Finances et le premier ministre. Sauront-ils saisir au bond les idées précieuses présentées et déposer un budget qui correspond à ce que les Canadiens veulent et, ce faisant, mobiliser le potentiel de notre pays?

J'espère que le gouvernement écoutera les Canadiens comme ceux qui ont comparu devant notre Comité des finances, qui travaillent dans le système public de santé et pour des groupes de défense de

causes, et qui ont achevé des années de recherches sur la fiscalité et ses répercussions dans tous les domaines des politiques publiques.

Le gouvernement fera-t-il fi de ces très bonnes idées avancées par des Canadiens remarquables et déposera-t-il un budget pris en otage par les résultats des sondages et orienté par des considérations politiques plutôt que par des politiques? En dernière analyse, ce sont les actes du ministre des Finances qui orienteront les intérêts économiques et sociaux de notre pays.

Étant une Canadienne d'une génération plus récente, je ne vois pas de plus grand cadeau que l'actuel gouvernement minoritaire puisse faire à la prochaine génération qu'un budget qui l'appuie au moment où elle se prépare à affronter la concurrence sur le marché mondial et à construire de solides familles et collectivités dans notre pays.

Comme d'autres députés de l'opposition officielle l'ont dit, il est temps de renoncer à la médiocrité. Il est temps de laisser tomber des mythes politiques qui permettent de faire des gains électoraux immédiats, mais sacrifient les besoins à long terme des Canadiens. Il est temps de présenter un budget qui mettra le Canada en valeur au yeux du monde, un budget qui montre que nous prenons enfin au sérieux le renforcement de notre économie et la responsabilité financière.

Nombre de mes collègues ont décrit ce que le Canada deviendrait, mettant l'accent sur l'innovation, la productivité, la qualité de vie, des impôts moins lourds, une meilleure conjoncture dans l'ensemble du Canada, une saine politique en matière d'environnement. Ils ont dit ce que signifieraient des relations financières améliorées pour les ruraux et pour les habitants de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse.

Ces idées se retrouvent toutes dans l'opinion complémentaire du Parti conservateur. J'espère que le ministre des Finances prendra le temps de réfléchir à nos propositions et de les étudier attentivement.

Aujourd'hui, je vais limiter mes observations à deux questions: un effort pour corriger le déséquilibre fiscal et trouver un équilibre des dépenses qui tient compte des priorités réelles du gouvernement fédéral, et un effort sincère pour rembourser la dette de façon mesurée.

La sixième recommandation du Comité témoigne de l'engagement à poursuivre les échanges en vue de rectifier le déséquilibre fiscal. Il s'agit d'une position de compromis, mais les entretiens en cours n'ont rien fait pour régler le problème. En fait, ces discussions l'ont même exacerbé en en niant l'existence.

Toutes les provinces reconnaissent que le gouvernement fédéral occupe une trop grande partie de l'espace fiscal et prélève plus d'impôts qu'il ne lui en faut pour s'acquitter de ses obligations constitutionnelles. Il utilise ce qu'il perçoit en trop pour intervenir dans les compétences des provinces et établir leurs priorités.

Initiatives ministérielles

Le problème est confirmé par le fait que les gouvernements de l'Alberta et de Terre-Neuve et le Parti libéral du Québec, inquiets devant la perte de pouvoir financier et constitutionnel subie par les provinces, ont tous trois rédigé des rapports sur la manière d'assurer une plus grande autonomie au sein de la Confédération et un meilleur équilibre de la fédération.

Le déséquilibre fiscal est précisément la raison qui a poussé les premiers ministres des provinces à mettre sur pied le Conseil de la fédération, et c'est la raison pour laquelle ils ont uni leurs forces pour faire avorter le programme du premier ministre à la conférence sur la santé de septembre et à la conférence sur la rééquation.

● (1745)

Alors que le gouvernement libéral néglige de reconnaître le déséquilibre fiscal, paradoxalement, ce sont les députés libéraux du Comité des finances qui l'ont reconnu indirectement dans les recommandations qu'ils ont faites dans leur rapport minoritaire.

Par exemple, examinons le projet des libéraux de mettre sur pied un programme national de garderies. Les députés laissent entendre que nous devons lancer ce système pour enrayer la pauvreté chez les enfants.

Tous les députés savent qu'un programme national de garderies n'enrayera pas la pauvreté chez les enfants. Tant que la productivité sera faible, que le chômage sera en hausse, que les impôts seront élevés et qu'il y aura une pénurie de logements à coût abordable, des enfants seront pauvres dans notre pays.

Ensuite, nous constatons que les députés libéraux voudraient une hausse des fonds accordés aux maisons d'hébergement pour les femmes et les enfants victimes de violence familiale.

Tous les députés voudraient que ces fonds soient accordés, mais là encore, tous auraient voulu que cela se fasse dès 1995, lorsque le premier ministre a réduit à leur plus simple expression les transferts sociaux aux provinces, lesquelles, à leur tour, ont dû réduire le financement de programmes comme celui-là ou refiler cette responsabilité aux municipalités.

Comme j'ai passé beaucoup de temps à aider les victimes de violence familiale en faisant du bénévolat ou en recueillant des fonds, je peux dire aux députés que les centres d'hébergement pour femmes ont désespérément besoin de fonds.

Or, rares sont les députés qui font confiance au gouvernement ou au premier ministre pour qu'ils respectent ces priorités. À la suite des réductions que le premier ministre a faites dans les transferts, ce sont des programmes de ce genre qui ont souffert. Il doit donc être un peu difficile pour le premier ministre de constater que ses propres députés qui siègent au Comité des finances désavouent ses efforts d'il y a dix ans.

Effectivement, il y a un déséquilibre fiscal, et le Parti libéral le reconnaît chaque fois qu'il tente de corriger le bilan financier du premier ministre auprès des provinces, en intervenant dans leurs sphères de compétence et en établissant de nouveaux programmes pour résoudre de vieux problèmes.

Je voudrais également parler un peu de la réduction de la dette. En tant que Canadienne assez jeune, je crois aborder cette question d'une manière différente de certains autres députés. Nous savons que la dette est trop élevée. Nous savons que nous devons l'éliminer. En fin de compte, une dette élevée ne fait pas que nuire à la capacité de notre génération d'assurer des réductions d'impôt, des programmes sociaux, des forces armées puissantes et, ce qui est le plus important, un climat propice au commerce et à l'investissement; elle nuit aussi à la capacité des générations de demain.

J'ai reçu des lettres de bon nombre de jeunes Canadiens qui s'inquiètent de l'importance de la dette accumulée au pays et des problèmes que cela pose pour les Canadiens de moins de 40 ans et je sais que le premier ministre en a reçu également. Nous comblons actuellement les déficits accumulés au cours des années 1970, 1980 et 1990. Si nous ne faisons rien pour nous débarrasser de la dette dès maintenant et au cours des 10 ou 20 prochaines années, nous continuerons de verser des intérêts tout en devant assumer l'augmentation prévue des dépenses sociales et la réduction de notre assiette fiscale qui se produiront lorsque les baby-boomers se retireront du marché du travail.

Cela dit, nous n'avons toujours pas de plan visant à mettre de l'ordre dans les finances publiques. Nous devons mettre au point une méthode systématique et rationnelle qui assurera le remboursement de la dette. Jusqu'à présent, nous avons plutôt constaté une tendance intermittente visant la réduction de la dette lorsque cela sert les intérêts politiques du gouvernement.

Le gouvernement publie des prévisions de surplus inexacts et affiche chaque année des surplus qui dépassent de loin les prévisions en faisant payer des impôts excessifs aux Canadiens. Un surplus de 9,1 milliards de dollars a été enregistré l'an dernier, et cette année il pourrait bien dépasser les 11 milliards. C'est inacceptable et cela impose des défis insurmontables aux provinces qui doivent tenter de jongler avec leurs propres budgets et établir des plans à long terme.

J'ai entrepris cette session parlementaire en soulignant que nous avions affaire à un gouvernement qui n'était pas en mesure de tirer profit du potentiel économique et social de notre pays. Au cours des quatre derniers mois, j'ai eu le privilège d'entendre des Canadiens de partout au pays dans le cadre des consultations prébudgétaires et j'ai également travaillé en collaboration avec mes distingués collègues du Comité des finances qui ont une grande expérience à apporter à ce débat.

L'actuel gouvernement minoritaire a un choix à faire. Nous pouvons donner aux Canadiens un budget représentant l'amorce d'un plan spécifique et passionnant pour notre pays, qui serait basé sur l'établissement de politiques plutôt que sur les manigances politiques. Le Canada peut faire mieux. Les Canadiens méritent mieux. J'exhorte le gouvernement et le ministre des Finances à tenir compte des suggestions des Canadiens de partout au pays qui lui ont été présentées par le Parti conservateur.

● (1750)

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de ses commentaires. Je suis un peu perdu, moi qui aborde la question en tant que jeune Canadien qui se préoccupe de la dette et du déficit. Il me semblait que c'était là le point central du discours de la députée.

J'ai en ma possession un rapport de la Coalition pour l'air pur et l'énergie renouvelable, dont les membres se caractérisent eux-mêmes comme un drôle d'assemblage. La coalition comprend des organismes comme Pollution Probe, le Pembina Institute, Shell Canada, Suncor, la Fédération canadienne des municipalités et les Amis de la Terre, qui tous demandent au gouvernement de présenter un plan réfléchi et viable pour la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto, qui entraînera la création de milliers d'emplois, dont 26 000 dans le seul secteur de l'énergie éolienne.

Initiatives ministérielles

Si la députée s'intéresse à la viabilité économique et, je l'espère, à un environnement sain pour les générations à venir, pourquoi son parti n'a-t-il rien fait dans le dossier de Kyoto, surtout étant donné les occasions d'affaire qui se présentent et qui sont appuyées par des gens qui ont vu la lumière, si vous me permettez l'expression? Une organisation comme Shell, qui à un moment donné aurait pu s'opposer à Kyoto, envisage aujourd'hui des options économiques et environnementales viables. Pourquoi le parti de la députée ne fait-il rien pour encourager le gouvernement à s'atteler à la tâche et à présenter un programme concret dans le prochain budget?

J'ai assisté aux audiences prébudgétaires où les associations environnementales ont présenté des idées concrètes, chiffres à l'appui; pourtant, le rapport qui a suivi ne contient que deux lignes sur les concepts environnementaux qui produiraient des résultats économiques vigoureux.

Pourquoi tant d'opposition? Pourquoi ne pas investir dans l'avenir? Pourquoi ne pas investir dans l'énergie renouvelable de façon sérieuse tout en respectant les obligations internationales que nous avons contractées?

Mme Rona Ambrose: En fait, monsieur le Président, notre parti a une politique très complète en matière d'environnement.

Comme le député le sait fort bien, un des problèmes de l'accord de Kyoto vient du fait qu'il ne règle pas les problèmes de pollution. Au cours de la dernière campagne électorale, le Parti conservateur a proposé l'adoption d'une loi sur la pureté de l'air. Cette mesure de lutte contre la pollution envisageait directement des mesures pour contrer la pollution de l'air, de l'eau et le smog. L'accord de Kyoto ne s'attaque pas à ces problèmes particuliers, j'estime donc que le député a tort.

L'environnement est une priorité de premier plan pour le Parti conservateur. En ce qui concerne l'accord de Kyoto, nous estimons que les sources d'énergie renouvelable et les politiques qui vont dans ce sens doivent être examinées, mais nous estimons également qu'il faut un effort très concerté pour assurer la viabilité de l'industrie et la durabilité d'un environnement sain.

• (1755)

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, je félicite ma collègue pour son discours éclairé et très informatif. Je trouve rafraîchissant d'entendre, comme elle l'a dit, que des jeunes sont préoccupés par le remboursement de la dette et les problèmes qui découlent de l'endettement.

Je suis entièrement d'accord avec elle et j'ai trouvé intéressante la question du député du NPD. Nous pouvons nous concentrer sur les investissements, surtout les investissements stratégiques au plan environnemental, mais une façon de continuer de favoriser cette croissance au Canada, sujet sur lequel porte notre discussion, est de créer un climat propice aux investissements de manière à ce que ces entreprises puissent continuer d'améliorer leurs résultats au chapitre des normes sur l'environnement, idée que le NPD refuse même d'envisager. Si ce parti prenait un moment pour examiner notre plan, il en apprendrait pas mal. Il devrait s'y mettre.

Ma collègue a beaucoup parlé des jeunes. Elle en a parlé sur un ton passionné. Il y a une chose que nous refusons toujours de voir, et je sais qu'il en a été souvent question dans le passé, c'est que nos jeunes recherchent des occasions plus prometteuses ailleurs et que, malheureusement, nombre d'entre eux aux quatre coins du pays lorgnent même du côté des États-Unis. Je trouve très triste que l'on ne réussisse pas à créer un environnement concurrentiel qui permettrait de retenir ici des talents qui ont été développés ici.

J'aimerais que la députée élabore sur ce sujet. Elle a effleuré la question, mais pourrait-elle préciser comment nous pourrions nous y prendre pour encourager nos jeunes à développer leur créativité ici plutôt que de choisir l'exil?

Mme Rona Ambrose: Monsieur le Président, il est vrai qu'il y a un grave problème, surtout dans notre groupe d'âge. Les gens dans la vingtaine et la trentaine quittent l'université après avoir obtenu leur diplôme pour se trouver un emploi ailleurs, notamment aux États-Unis. C'est une réalité.

Je sais que le gouvernement affirme qu'il n'y a aucun exode des cerveaux. Cependant, parmi mes propres collègues, des huit médecins spécialistes que je connais, sept sont partis tenter leur chance aux États-Unis, surtout en raison du taux d'imposition au Canada. La situation est grave.

L'autre aspect dont nous devons tenir compte pour les générations qui suivront est le remboursement de la dette. Nous devons trouver un moyen de rembourser la dette qui soit prescrit par la loi. Je crois que c'est important pour les générations futures. L'Alberta, qui possède un système de remboursement de la dette prescrit par la loi, a connu certaines difficultés, mais aussi des gains appréciables. On peut s'en rendre compte avec le recul.

Après des années de remboursement de la dette prescrit par la loi, nous avons maintenant la possibilité d'améliorer le système d'éducation de l'Alberta. Le système de soins de santé de cette province est sans doute le meilleur au pays. Nous avons la possibilité de diminuer les frais de scolarité. Tous ces avantages ne viennent certes pas sans peine, mais les retombées bénéfiques sont exceptionnelles. Tout cela grâce à la planification à long terme et à un système de remboursement de la dette prescrit par la loi.

[Français]

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre d'entretenir les députés de cette Chambre de la stratégie sur la dette nationale du Canada et de ses avantages pour les Canadiennes et les Canadiens.

Comme le savent les députés, le gouvernement du Canada a enregistré un excédent de 9,1 milliards de dollars pour l'exercice financier 2003-2004. Conformément aux principes comptables généralement reconnus, ces 9,1 milliards de dollars ont servi à réduire la dette fédérale du Canada. Il s'agissait d'un septième excédent annuel consécutif, ce qui ne s'était jamais vu dans l'histoire du Canada.

En 1998, le gouvernement du Canada a mis fin à 27 déficits annuels consécutifs. Les sept excédents budgétaires annuels consécutifs, jumelés à une croissance économique soutenue, ont permis de réduire considérablement le ratio de la dette fédérale au produit intérieur brut, qui est passé d'un sommet de l'après-Deuxième Guerre-mondiale de 68,4 p. 100, en 1995-1996, à 41,1 p. 100, en 2003-2004. Ce ratio représente l'indicateur le plus pertinent du fardeau de la dette, car il mesure la dette fédérale par rapport à la capacité des contribuables canadiens de la financer.

Néanmoins, le ratio de la dette fédérale au produit intérieur brut reste bien supérieur à la moyenne observée dans les années 1970. Comme les honorables députés peuvent l'imaginer, un lourd fardeau d'endettement expose davantage n'importe quel pays aux fluctuations des taux d'intérêt mondiaux.

Initiatives ministérielles

Il importe de noter que les frais de la dette publique fédérale représentaient près de 19¢ sur chaque dollar de revenu en 2003-2004, contre 11¢ il y a 30 ans. Ce ratio devrait baisser pour s'établir à 18¢ environ, en 2005-2006.

Il faut souligner que ces revenus, qui sont consacrés au service de la dette, ne peuvent servir à financer les priorités des Canadiennes et des Canadiens, qu'il s'agisse de soins de santé ou de l'éducation postsecondaire.

Il devient de plus en plus nécessaire de réduire le fardeau de la dette et, partant, celui des frais d'intérêt sur la dette publique, compte tenu des pressions économiques et budgétaires qui découleront du vieillissement de la population.

Le vieillissement de la population se traduira par une réduction du ratio de l'emploi par rapport à la population au cours des prochaines décennies, laquelle freinera la croissance des revenus de l'État.

Parallèlement, la proportion croissante de personnes âgées pèsera sur les programmes gouvernementaux dans des domaines comme les soins de santé et les prestations de retraite.

Le gouvernement est catégorique: le ratio de la dette fédérale doit continuer de baisser. C'est pourquoi le budget de 2004 a fixé l'objectif de ramener le ratio de la dette au produit intérieur brut à 25 p. 100 d'ici 10 ans, un objectif qui a été réitéré dans le discours du Trône du 5 octobre 2004.

Ainsi, le ratio de la dette fédérale au produit intérieur brut reviendra au même niveau qu'au milieu des années 1970. De même, le ratio des frais de la dette publique aux revenus sera réduit pour s'établir à 12 p. 100 d'ici 10 ans, ce qui dégagera des ressources pour d'autres priorités.

Parlons maintenant de la réserve pour éventualités. Pour garantir la réalisation des objectifs du gouvernement, le plan budgétaire englobe une réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars par année. Si ces fonds ne sont pas utilisés, ils serviront à rembourser la dette.

● (1800)

La réserve pour éventualités reflète l'engagement du gouvernement d'exercer une gestion financière prudente, et elle a jeté les bases des succès économiques et stratégiques récents du Canada. Elle nous a également permis de composer avec certains chocs imprévus ces dernières années.

Ce sont justement les imprévus qui montrent clairement pourquoi il convient de mettre de l'argent de côté pour les éventualités. C'est ce qui nous a permis de nous attaquer à certains des graves problèmes financiers attribuables au syndrome respiratoire aigu sévère et à la maladie de la vache folle, en plus d'affecter 1 milliard de dollars en soutien direct aux producteurs agricoles pour les aider à surmonter les conséquences désastreuses de la maladie de la vache folle et les baisses soudaines de leurs revenus.

En plus de la réserve pour éventualités, le budget de 2004 rétablit une marge de prudence économique supplémentaire de 1 milliard de dollars, montant qui augmentera au cours des prochaines années. Si cette marge supplémentaire n'est pas nécessaire au cours d'une année donnée, elle servira à financer les priorités des Canadiens.

La situation économique et financière du pays s'est nettement assainie au cours des sept dernières années. Le Canada compte maintenant sur des taux d'intérêt et d'inflation faibles et stables, sur une forte croissance de l'emploi, de même que sur une dette étrangère moins élevée et un compte courant excédentaire.

La dette fédérale a chuté de 61,4 milliards de dollars; de plus, en proportion de la taille de l'économie, elle se situe à son point le plus bas en deux décennies. Durant cette période, la dette contractée sur les marchés a diminué de 38,5 milliards de dollars.

Cette réduction de la dette a procuré au gouvernement du Canada une stabilité financière accrue, a réduit sa vulnérabilité aux chocs intérieurs et a aidé le pays à retrouver une cote de crédit AAA.

J'aimerais souligner que, si l'on considère l'ensemble des administrations publiques, soit celles fédérale, provinciales et municipales, le Canada est le seul pays du G-7 à avoir enregistré un excédent en 2003. Selon l'Organisation de coopération et de développement économique, c'est-à-dire l'OCDE, le Canada devrait répéter l'exploit en 2004 et en 2005.

Le Canada est en effet le pays du G-7 ayant réalisé le plus important redressement budgétaire depuis 1992, notamment celui qui a le plus allégé le fardeau de sa dette.

Le fardeau d'endettement de l'ensemble des administrations publiques du Canada est tombé, en 2003, à un niveau estimé à 35 p. 100 du PIB, et selon l'OCDE, il devrait être le plus faible de tous les pays du G-7 en 2004.

Les avantages à tirer des efforts que nous avons déployés ces sept dernières années pour réduire la dette de 61 milliards de dollars sont des plus clairs et des plus convaincants. Nous consacrons maintenant 3 milliards de dollars de moins par année au paiement de l'intérêt sur notre dette.

Année après année, nous pourrions affecter cette somme aux priorités des Canadiens, comme les soins de santé et l'éducation, au lieu de garnir les poches des détenteurs d'obligations du monde entier.

Nous devons continuer de réduire notre dette pour faire en sorte que l'argent des contribuables serve de plus en plus à améliorer la vie des Canadiennes et des Canadiens, ce qui nous évitera d'hypothéquer davantage l'avenir de nos enfants.

● (1805)

L'équilibre budgétaire n'est toutefois pas une fin en soi. C'est une façon de bâtir un Canada meilleur pour tous et chacun. Une situation financière solide est une condition préalable pour une croissance économique robuste et soutenue. Une croissance économique vigoureuse se traduit par plus d'emplois pour plus de gens. Elle fait grimper les revenus de l'État, ce qui nous permet d'investir davantage dans les priorités sociales qui nous ont aidés à définir le Canada comme une nation d'écoute et de compassion.

En terminant, j'affirme que la détermination du gouvernement du Canada à assurer des budgets équilibrés ou excédentaires continue de profiter à tous les Canadiens. Tout en continuant de réduire le fardeau de la dette, nous pouvons investir dans des priorités nationales comme l'accord sur les soins de santé que nous venons de conclure avec les provinces et les territoires, et dans d'autres priorités, au pays comme à l'étranger.

● (1810)

[Traduction]

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. Cela dit, je suis toujours étonné lorsque des députés libéraux se lèvent pour dire comment ils ont réduit la dette. Ils ne nous expliquent jamais vraiment comment ils s'y sont pris.

Initiatives ministérielles

Je veux rappeler au député deux mesures qui ont choqué un grand nombre de Canadiens. La première a trait à l'excédent dans la caisse d'assurance-emploi. La vérificatrice générale elle-même a dit que cet excédent était de l'ordre de 44 milliards de dollars, mais qu'il n'y avait pas lieu de se demander comment utiliser cet argent, puisque celui-ci n'était déjà plus là. La réduction de la dette s'est faite, pour au moins les deux tiers, aux dépens des travailleurs et de leurs employeurs.

La deuxième mesure visait l'excédent dans la caisse de retraite des fonctionnaires, des anciens combattants et du personnel des forces armées, bref de tous ceux et celles qui ont travaillé dans l'administration publique. En 2000, il y avait un excédent dans ce fonds. Les libéraux ont pris approximativement entre 10 et 12 milliards de dollars dans ce compte et ils ont utilisé ce montant pour réduire la dette.

Toutes ces ponctions représentent une somme de 54 milliards de dollars. Le député a fait état d'une réduction de 61 milliards de dollars. Si seulement les libéraux étaient honnêtes et nous disaient vraiment de quelle façon la dette a été réduite. Je n'ai rien contre le fait que le gouvernement ait un plan pour réduire la dette, pour remettre les finances de l'État sur pied. C'est incontestablement un objectif louable.

Les libéraux devraient être un peu moins hypocrites. Ils devraient nous dire exactement ce qu'ils ont fait de l'excédent de 44 milliards de dollars dans la caisse d'assurance-emploi et aussi de l'excédent dans la caisse de retraite. J'aimerais entendre le député relativement à cette question.

M. Mario Silva: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Tout d'abord, je tiens à le féliciter d'avoir reconnu que l'élimination du déficit était une bonne chose. Lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir, en 1993, il était confronté à un très lourd déficit et il payait chaque année 3 milliards de dollars en intérêt sur la dette, ce qui était gaspiller l'argent des contribuables. Il fallait des mesures énergiques. C'est une bonne chose que notre premier ministre actuel, alors ministre des Finances, ait pris sans tarder des mesures pour remédier à la situation.

De toute évidence, notre économie va très bien depuis trois ans. C'est en bonne partie attribuable au fait que nous avons une bonne cote de crédit. Le gouvernement a agi pour éliminer le déficit et les paiements qui constituaient chaque année un lourd fardeau pour les contribuables. Sans cela, nous n'aurions pas eu les moyens de conclure l'accord que nous avons signé avec les provinces sur la péréquation et la santé. Nous n'aurions pas pu mettre de l'avant les services de garde des enfants si le ministre des Finances n'avait pas pris les mesures qu'il a prises il y a 11 ans.

Pour mettre de l'ordre dans nos finances, il fallait agir. Aujourd'hui, nous pouvons parler de respecter le Protocole de Kyoto, nous pouvons parler de ce que nous souhaitons en matière de garde d'enfants, nous pouvons parler de ce que nous voulons faire au sujet de l'assurance-emploi. Nous ne pouvions pas faire cela il y a 11 ans. Il fallait faire ce qui a été fait.

Il faut accorder au premier ministre, alors ministre des Finances, le crédit d'avoir pris des mesures très sages qui ont placé le Canada en très bonne position parmi les pays du G-7.

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, j'ai apprécié les observations du député d'en face, mais je veux revenir sur la question posée par le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore au sujet de l'équilibre budgétaire.

Le député reconnaît certains mérites au premier ministre, l'ancien ministre des Finances. Il y a toutefois trois mesures principales qui ont mené à l'équilibre budgétaire. Je vais mentionner deux mesures récentes dont le député a parlé et qui ont certainement joué un rôle à ce chapitre, soit l'excédent au titre de l'assurance-emploi auquel s'est ajouté l'excédent général. Pour créer l'excédent général, trois mesures principales ont été mises en place depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral. Ce dernier dit qu'il a hérité d'un important déficit dont, soit dit en passant, les conservateurs avaient eux-mêmes hérité du gouvernement libéral précédent.

L'hon. Shawn Murphy: Non.

M. Loyola Hearn: Une forte proportion.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement a hérité d'un énorme déficit. Trois principaux facteurs ont contribué à enrayer ce déficit, l'un d'eux étant la TPS. La TPS a été instaurée par le gouvernement conservateur précédent et, pendant la campagne électorale, elle a été dénoncée par le gouvernement actuel qui l'a toutefois maintenue une fois porté au pouvoir. Le deuxième facteur, c'est le libre-échange, la principale raison pour laquelle nous avons aujourd'hui un budget équilibré. Le troisième facteur concerne les énormes compressions des dix dernières années dans les programmes sociaux.

Selon le député, duquel de ces facteurs le premier ministre actuel, qui était alors ministre des Finances, peut-il s'attribuer le mérite?

• (1815)

M. Mario Silva: Monsieur le Président, comme la plupart des députés le savent, lorsque les libéraux ont pris le pouvoir en 1993, notre pays était plongé dans une véritable crise économique, liée non seulement à la caisse de l'assurance-emploi, mais aussi au Régime de pensions du Canada.

De nombreux Canadiens, dont moi-même, croyaient qu'au moment de leur retraite, ils n'auraient pas de fonds de pension. Aujourd'hui, nous avons l'assurance qu'il existe un fonds planifié pour de nombreuses années à venir et très bien financé. Ce sont les mesures prises par le gouvernement qui ont permis cela.

Nous avons investi dans de nombreux projets. Nous avons investi dans des programmes sociaux, dans le logement et dans l'environnement. En fait, nous avons été des chefs de file plus que n'importe qui ailleurs dans le monde. Je pense que nous devrions féliciter le gouvernement des mesures qu'il a prises au fil des ans au lieu de le critiquer.

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, j'approuve entièrement les propos de mon collègue, en particulier au sujet de la dette. Non seulement avons-nous maîtrisé le déficit et bénéficions-nous aujourd'hui d'excédents au Canada, mais nous contribuons maintenant à réduire la dette des provinces.

Le docteur Hamm a annoncé en Nouvelle-Écosse que les 830 millions de dollars qu'il vient de recevoir en vertu de l'entente sur les ressources extracôtières serviront à réduire la dette de sa province, accumulée entre 1978 et 1993 au fil de 15 exercices budgétaires déficitaires consécutifs sous un gouvernement conservateur, auxquels se sont ajoutés 8 exercices budgétaires sous le règne des libéraux.

C'est une excellente chose, à mes yeux, que nous ayons commencé à maîtriser la dette et que nous soyons en mesure de dégager certains fonds de fonctionnement.

Initiatives ministérielles

Je le sais, le député est un grand défenseur de l'environnement depuis l'époque où il siégeait au conseil municipal de Toronto. A-t-il quelques mesures à suggérer dans ce domaine que le gouvernement pourrait adopter dans les années à venir?

M. Mario Silva: Monsieur le Président, à mon avis, nous devons faire preuve de leadership dans l'ensemble du secteur de l'énergie renouvelable. La question du député me fournit l'occasion d'évoquer le projet expérimental d'une turbine éolienne, réalisé à Toronto il y a environ un an. Une année plus tard, cette turbine a entièrement fait ses frais. Voilà le genre de mesures qu'il faut adopter, selon moi.

Je sais que le gouvernement libéral de l'Ontario fait de l'excellent travail au chapitre de l'énergie renouvelable, notamment éolienne. Voilà l'avenue que notre pays doit emprunter.

Nous devons en partie recourir à l'énergie renouvelable pour remplir nos engagements relatifs à l'accord de Kyoto et, d'après moi, l'énergie éolienne est très prometteuse. Notre gouvernement prône l'énergie renouvelable. Nous l'avons évoqué dans le discours du Trône ainsi que dans notre programme électoral. Je suis persuadé que, dans son budget, le gouvernement tiendra les engagements qu'il a pris dans le discours du Trône.

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec notre collègue de Burnaby—New Westminster.

Au NPD, nous avons beaucoup de préoccupations face à l'avenir avec un gouvernement qui nous cache l'importance réelle du surplus budgétaire.

Pendant des années, nous avons entendu les gouvernements dire à divers groupes et associations, surtout nos aînés et nos enfants, qu'il n'y avait pas d'argent, qu'on n'avait absolument pas l'argent pour les aider cette année. Nous avons ensuite eu tout à coup la surprise de pouvoir compter sur un très gros surplus. Cela s'est produit plusieurs années de suite. C'était simplement inacceptable que les libéraux cachent ainsi aux Canadiens la véritable situation financière. C'est tout simplement malhonnête. Le gouvernement devrait nous dire exactement, du moins à peu de choses près, en quoi consistera le budget.

Il y a des gens intelligents au ministère des Finances. Nous pensons qu'ils ont délibérément caché cette information afin de bien paraître à la fin de l'année au lieu de pouvoir aider les gens et de leur donner les chiffres véritables.

Sur une note personnelle, je tiens à dire qu'il y a quelques petites choses que je voudrais voir dans le budget qui sera présenté le 22 février. Une fois pour toutes, je souhaiterais y voir une stratégie sur la construction navale. Le précédent ministre des Finances, M. Manley, a déclaré que la construction navale était un secteur en déclin. Je sais que le député de Dartmouth ne croit pas cela, car autrement il ne serait pas ici aujourd'hui.

L'ancien ministre de l'Industrie, M. Tobin, a formé un groupe de travail composé de représentants de l'industrie, de leaders communautaires et de représentants des travailleurs pour qu'il lui présente un rapport. Ce dernier n'était pas très gros, mais il renfermait de solides recommandations pour remettre sur pied notre secteur de la construction navale et pour engager des milliers de gens dans tout le pays, pas simplement dans l'Atlantique, mais au Québec, en Ontario et, en fait, en Colombie-Britannique. Nous en sommes à la quatrième année après la publication de ce rapport et le gouvernement n'a absolument rien fait. Fondamentalement, il dit au Canada atlantique que si nous voulons remplacer nos navires militaires, les navires de la Garde côtière, d'autres traversiers et le reste, il n'a pas l'intention de le faire. Il va acheter tous ces navires à l'étranger.

Un exemple typique s'est produit dans la circonscription du ministre de l'Industrie. La British Columbia Ferry Corporation et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont adjugé à une compagnie allemande un projet de construction de trois traversiers d'une valeur de 580 millions de dollars. Pas un seul sou de ces 580 millions de dollars aidera à créer des emplois en Colombie-Britannique. Nous avons pourtant l'industrie et les travailleurs. Tout se trouve déjà en Colombie-Britannique et le gouvernement touche automatiquement un retour de 40¢ pour chaque dollar investi. De plus, il y a la théorie des effets de retombée selon laquelle les personnes qui gagnent de 18 à 22 \$ de l'heure dépenseront leur salaire dans leur propre collectivité. Mais non, le marché a été adjugé à une compagnie allemande.

Nos militaires doivent maintenant remplacer leurs navires AOR. Quand seront-ils remplacés? Le gouvernement ne nous a encore rien dit. Les navires de la Garde côtière doivent être remplacés. De nombreux intervenants de l'industrie, y compris notre propre Comité permanent des pêches et des océans, ont réclamé un investissement de 360 millions de dollars sur trois ans pour les immobilisations de la Garde côtière et un investissement de 160 millions de dollars par année pour l'exploitation de ces immobilisations. Nous avons demandé au gouvernement quand et où cela pourrait être fait. Le gouvernement n'a encore rien dit, ce qui nous donne un message confus.

Un ministre, John Manley, nous a dit d'oublier l'industrie, qu'elle était en déclin et que nous devrions passer à autre chose. Un autre ministre, M. Tobin, nous a dit qu'il ferait un rapport et il a appuyé ce rapport. Quel message nous transmet le gouvernement libéral?

● (1820)

Ce n'est qu'un élément parmi d'autres. Sur une tournure plus personnelle, voyons voir comment le gouvernement traite les personnes les plus vulnérables dans notre société, nos aînés. Je parle au nom de Brenda Anderson de Eastern Passage, en Nouvelle-Écosse. Monsieur le Président, attendez avant de bondir de votre fauteuil pour dire à cette personne à quel point vous êtes heureux pour elle. Il y a quelques mois, ses prestations de la Sécurité de la vieillesse ont été majorées de 11¢, pas de 11 p. 100, mais bien de 11¢. Formidable. Comme il fallait s'y attendre, que s'est-il produit? Les coûts des combustibles ont augmenté. Les coûts des médicaments ont augmenté. Les évaluations foncières ont augmenté. Les coûts de la nourriture ont augmenté.

Tout a augmenté, mais elle a eu une augmentation de 11¢. Nous avons donc posé une question très sérieuse au ministre des Finances. Nous lui avons demandé à quoi cette femme devrait consacrer son augmentation de 11¢. Aux médicaments d'ordonnance, au chauffage ou à la nourriture? Il n'a pas répondu. Il a esquivé la question et il a dit, sans fournir de précisions, que le prochain budget prévoirait une augmentation. Pour ma part, je ne peux toujours pas dire à cette dame, qui est de plus en plus endettée, à quoi consacrer cette augmentation de 11¢.

Un million d'aînés au Canada sont sur le point de l'extrême pauvreté. Depuis 1989, voire bien longtemps avant, mon collègue d'Ottawa-Centre est au front dans la lutte contre la pauvreté des enfants au Canada. Tous les députés de la Chambre ont appuyé la motion qu'il a présentée en 1989 engageant le Canada à éliminer la pauvreté des enfants pour l'an 2000. Que s'est-il passé? Le taux de pauvreté des enfants a quadruplé.

Ajournement

Que font les libéraux? Reconnaissons un peu leurs efforts. Ils ont créé le crédit d'impôt pour enfants. Cela est bien en théorie, mais ils permettent à la Nouvelle-Écosse d'en récupérer la totalité. Ils remettent 100 \$ à une famille en difficulté et la province récupère ce montant. Pourquoi le gouvernement fédéral conclurait-il une entente avec une province qui peut récupérer un crédit essentiel comme le crédit d'impôt pour enfants?

Les libéraux sont passés maîtres dans l'art de jeter de la poudre aux yeux. La réalité est que le gouvernement, depuis 1993, a fait courir à plus de gens que jamais le risque de tout perdre en raison de leurs problèmes financiers, et tout ce qu'il trouve à dire est que ses ressources financières sont limitées. Cependant, chose stupéfiante, en 2000, il a accordé une déduction fiscale de 100 milliards de dollars aux personnes très riches et aux grandes entreprises.

En fait, très récemment, les libéraux ont accordé des allègements fiscaux supplémentaires aux compagnies pétrolières et gazières exploitant des gisements extra-côtières. Ils peuvent accorder des allègements fiscaux aux entreprises les plus rentables de notre société, les compagnies pétrolières et gazières, mais ne fût-ce qu'une fois, ne pourraient-ils pas sonder leur cœur de pierre et songer qu'ils pourraient peut-être commencer à abolir la taxe frappant le mazout domestique dans notre pays?

J'ai tout récemment reçu ma facture de mazout, comprenant une somme supplémentaire de 62 \$ à titre de taxe. Je peux la payer, mais de nombreuses personnes dans ma circonscription n'ont pas les moyens de payer cette taxe. Que dit la province? Elle ne peut rien faire tant que le gouvernement fédéral ne s'exprime pas. Le gouvernement fédéral renvoie la balle et dit qu'il ne peut rien faire tant que la province ne fait rien. Qui dirige dans notre pays? Comment peuvent-ils se vanter à la Chambre que tout va très bien alors que les citoyens ordinaires, les plus vulnérables de notre société, les enfants et les personnes âgées, éprouvent de plus en plus de difficultés?

Nous devons déjà composer avec la multiplication des banques alimentaires. Voici que sont créées des banques scolaires. Durant l'année scolaire, au mois de septembre, des sortes de dépôts ont été créés où les parents pouvaient acheter des crayons et du papier supplémentaires pour que leurs enfants aient des fournitures pour aller à l'école. Comment les députés d'en face peuvent-ils se vanter de dégager des surplus toujours croissants pendant que des parents doivent acheter des crayons et du papier supplémentaires pour que leurs enfants puissent aller à l'école? Si j'étais libéral, j'aurais profondément honte. Si nous ne venons pas en aides aux plus vulnérables de notre société, nous échouons en tant que députés. Nous échouons sur toute la ligne.

• (1825)

Je voudrais en outre parler des préoccupations de nos forces armées. Nos forces armées servent admirablement bien leur pays. Leurs efforts sont admirables. Nous devons leur donner les outils dont elles ont besoin pour faire leur travail.

Depuis l'époque de Brian Mulroney, de M. Chrétien et d'autres, les budgets militaires ont été sans cesse comprimés. Nous devons réinvestir dans nos forces armées. Nous devons les équiper convenablement. Nous ne devrions pas fermer des bases. Je vais me porter à la défense de ma base favorite, Shearwater. J'espère que le gouvernement prendra une décision très bientôt.

Je demande aux députés de Kings—Hants et de Dartmouth ainsi qu'au secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale de faire pression sur le ministre pour que la décision relative à la base aérienne Shearwater soit annulée. Nous devons apporter des

améliorations à cette base, pas l'inverse. Nous devons dire à nos forces armées que nous leur fournirons le matériel et les outils dont elles ont besoin pour bien faire leur travail et remplir efficacement les missions que nous leur confions au nom des Canadiens. Leur tâche consiste à protéger les Canadiens, et la nôtre, à répondre à leurs besoins.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

• (1830)

[Traduction]

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, je souhaite revenir à une question que j'ai posée le 27 octobre de l'an dernier. Depuis que j'ai posé ma question concernant la viabilité des stocks de saumon et le rapport de la commissaire à l'environnement sur le sujet, le gouvernement a publié sa politique du saumon tant attendue, et ce depuis fort longtemps.

Bon nombre des pêches de la côte Pacifique connaissent des difficultés. Le principal problème a trait à la pression à la privatisation qu'exerce sur la ressource le système gouvernemental de permis et de contingents.

Dans bien des cas, les collectivités côtières ont vu la richesse de la pêche leur filer entre les doigts au profit de pêcheurs à cols blancs, des investisseurs qui peuvent se permettre d'acheter des permis à fort prix pour les louer ensuite à de vrais pêcheurs locaux.

Il en est découlé une situation que la Native Brotherhood of B.C et le United Fishers and Allied Workers' Union—TCA ont décrite dans leur rapport intitulé *A Rich Fishery or A Fishery for the Rich?*. Permettez-moi d'en citer un extrait.

On impose de façon dictatoriale la transformation d'une pêche riche au départ en une pêche pour les riches, et ce à l'encontre des intérêts des collectivités, de l'intérêt national par rapport à une ressource importante et ancestrale, sur une côte que les pêcheurs ont aidé à bâtir.

Les systèmes de permis et de contingents ont également pour effet de priver de leur pouvoir décisionnel concernant la ressource les collectivités qui dépendent d'une pêche viable.

La politique concernant le saumon sauvage parle des avantages socio-économiques et dit que les premières nations, les pêcheries et les collectivités doivent prendre part à la gestion de la ressource. Toutefois, il n'y a aucun engagement à faire cesser les transferts de la propriété des quotas et des licences pour permettre aux collectivités de reprendre leurs droits sur les stocks de poissons.

Tant que les collectivités concernées ne seront pas associées à la gestion des stocks de poisson, le plan du ministère des Pêches et des Océans visant à augmenter la recherche et la surveillance sera voué à l'échec, car son exécution dépend des partenariats locaux qui permettront de collecter l'information, au lieu de faire appel à du personnel spécialement formé à cette fin et envoyé dans les collectivités. Cette dernière façon de faire est déjà à l'origine du manque de données scientifiques sur la migration des saumons. On est ainsi incapable de planifier adéquatement et de faire le suivi. La migration des saumons sockeye dans le Fraser en 2004 illustre bien ce problème.

Ajournement

Les fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans ont été très surpris de la quantité de saumons qui sont retournés à l'embouchure du Fraser, puis ils ont été surpris par la petite quantité de saumons ayant atteint les frayères.

Comme le dit le rapport du commissaire, les pêcheurs se sont plaints en 2002 du manque de données pour gérer la pêche au saumon sockeye dans le Fraser cette année-là. Selon eux, les estimations de la quantité de saumon, du moment et du parcours de la migration, de la composition des stocks et de la récolte étaient inadéquates, imprécises et produites dans des délais insatisfaisants.

Pour que la politique sur le saumon sauvage puisse être appliquée, il faut accroître le contrôle. Malheureusement, depuis le milieu des années 90, on a réduit considérablement les sommes affectées aux agents chargés de l'application de la loi sur les pêches. Actuellement, on trouve seulement 170 agents pour l'ensemble de la Colombie-Britannique et du Yukon. Les effectifs sont dans un état lamentable. Pendant ce temps, le Comité permanent des pêches et des océans ici, à Ottawa, et les collectivités de la Colombie-Britannique réclament davantage de personnel sur les côtes, là où se trouve la ressource. Je crois que quelqu'un a fini par demander quelle quantité de saumon sauvage on pouvait trouver à Ottawa.

Le NPD ne laissera pas l'insouciance s'installer à propos de la pêche dans la région du Pacifique. Le ministre peut-il nous expliquer comment il compte augmenter les effectifs pour que nous disposions de données fiables sur les stocks de saumons, leurs habitats et la récolte? S'engagera-t-il à augmenter le nombre d'agents des pêches sur la côte pour que les gens de l'endroit bénéficient d'information fiable, précise et adéquate sur la migration des saumons de l'embouchure des cours d'eau jusqu'aux frayères?

• (1835)

L'hon. Shawn Murphy (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir parler ce soir du saumon du Pacifique et des pêches en Colombie-Britannique en général, et de répondre à la question de la députée.

Au début de décembre, j'ai eu l'occasion de me rendre en Colombie-Britannique, où j'ai participé aux audiences portant sur les problèmes liés à la montaison de 2004 dans le Fraser. Je ne suis pas d'accord sur l'entrée en matière de la députée, mais je partage assurément son inquiétude au sujet du saumon sauvage du Pacifique. Après tout, cette espèce est précieuse pour l'économie, la culture et le patrimoine du Canada, notamment dans cette province. Je crois que cela va même plus loin. La valeur réelle a été de 630 millions de dollars, ce qui représente près du quart du total national.

Je tiens d'abord à rappeler que, dans toutes ses décisions, le gouvernement se demande où se situent les intérêts supérieurs des Canadiens. Il n'en va pas autrement dans le dossier du saumon. La situation s'est présentée en Colombie-Britannique à propos de l'avis du ministre recommandant de ne pas inscrire le saumon sockeye des lacs Cultus et Sakinaw sur la liste aux termes de la Loi sur les espèces en péril. La décision a été mûrement réfléchie.

Une inscription sur la liste des espèces en péril se traduirait par des pertes de revenus de plus de 125 millions de dollars d'ici 2008 pour les pêcheurs de sockeye, sans compter la fermeture de pratiquement toutes les pêcheries de saumon sockeye commerciales du sud de la Colombie-Britannique, ce qui serait un dur choc pour des collectivités côtières telles que Nanaimo.

Le ministère des Pêches et des Océans se consacre plutôt à la protection de ces stocks et à la reconstruction de ces populations. Le ministère a déjà investi environ un million de dollars pour protéger

ces populations et il continuera d'adopter des mesures de conservation énergiques pour mettre le plan d'action en oeuvre. Les mesures protectrices en place prévoient d'importantes réductions au chapitre de la pêche commerciale du saumon sockeye aux termes de la Loi sur les pêches.

J'aimerais également profiter de l'occasion pour dire quelques mots sur l'aquaculture puisque la question a été soulevée dans la première question du ministre. C'est également une industrie très importante sur la côte ouest. La production aquacole annuelle totale a atteint les 322 millions de dollars au pays. Ce sont là les statistiques pour 2002. C'est devenu une activité économique importante, mais nous devons surveiller la situation de très près.

Pour ce qui est de certaines questions d'ordre environnemental, avant d'obtenir l'approbation du MPO, les sites doivent subir un examen des facteurs ambiants aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Cela fait partie d'un processus d'examen approfondi qui est régi à la fois par des lois fédérales et provinciales en matière d'environnement.

Il y a quelques autres initiatives sur lesquelles j'aimerais attirer l'attention. La première a déjà été soulevée par mon honorable collègue et elle porte sur la politique du saumon sauvage qui a été annoncée il y a environ un mois. Cette initiative fournit un cadre clair et conséquent pour la conservation du saumon sauvage en Colombie-Britannique. Elle est également conforme aux dispositions de la Loi sur les espèces en péril et en appuiera la mise en oeuvre. Ce fut l'une des principales questions soulevées par la Commissaire à l'environnement dans son rapport.

Enfin, M. Bryan Williams, ancien juge en chef de la province de la Colombie-Britannique, a été chargé de la tenue d'un examen de la situation de la pêche au saumon dans le sud de la Colombie-Britannique, y compris le saumon des lacs Cultus et Sakinaw. Il s'agit d'un examen ouvert et indépendant qui fournira des conseils pertinents sur la gestion des pêches.

Je suis heureux d'avoir eu la chance de participer à cet important débat sur l'industrie du saumon sur la côte ouest.

Mme Jean Crowder: Monsieur le Président, je me serais réjouie d'obtenir une réponse à ma question, qui est la suivante: où sont les ressources pour les collectivités de la Colombie-Britannique? Nous savons pertinemment bien qu'une politique sur le saumon sauvage a été publiée. Où est l'argent? Sans cadre financier, ce type de politique sur le saumon sauvage est pratiquement inutile. C'est plutôt un mirage.

L'aquaculture constitue réellement un bon exemple et je remercie le député d'avoir soulevé cette question. En fait, le rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable a fait remarquer que le problème que pose l'aquaculture, c'est qu'il n'existe pas d'évaluation environnementale de ses répercussions. Elle a peut-être des retombées économiques dans la collectivité, mais nous voulons connaître ses effets sur nos stocks de saumon sauvage. Cette information manque.

Je veux revenir encore une fois aux ressources affectées aux pêches. Il y a eu un rapport canadien sur les droits de la personne qui a fait état de l'attitude choquante du ministère des Pêches et des Océans à l'égard des femmes, alors nous serions reconnaissantes...

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans a la parole.

Ajournement

• (1840)

L'hon. Shawn Murphy: Monsieur le Président, cette question a constamment été soulevée. L'administration centrale du ministère des Pêches et des Océans est située à Ottawa. Mes collègues de la côte est proposent qu'elle soit installée sur la côte est, tandis que mes collègues de la côte ouest laissent entendre qu'elle devrait l'être sur la côte ouest. Je souligne à la députée que seulement environ 10 ou 11 p. 100 des employés du ministère des Pêches et des Océans travaillent ici, à Ottawa. Les autres travaillent dans toutes les collectivités côtières de l'Est, de l'Ouest, et je le souligne, de l'Arctique, dans les territoires.

Je sais qu'on se préoccupe de l'application de la loi, des travaux scientifiques et de la gestion de la pêche. Cette industrie est énorme. La députée a probablement raison; cette industrie pourrait obtenir des ressources supplémentaires. J'ose espérer qu'elle en obtiendra davantage dans le budget prochain.

Le ministère assure une saine gestion de la pêche.

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Monsieur le Président, des nombreux scandales qui ont affligé le gouvernement libéral depuis son arrivée au pouvoir en 1993, un des pires est celui qui est survenu en novembre et décembre derniers et qui met en cause une effeuilleuse. Depuis cette affaire, la ministre de l'Immigration a démissionné, non par respect pour sa responsabilité ministérielle, mais pour essayer de sauver sa carrière politique.

Nous avons entendu de nombreuses contradictions de la part de la ministre de l'Immigration de l'époque et de la part de nombreux hauts fonctionnaires du gouvernement. Nous avons été témoins des habitudes répugnantes de certains éléments du personnel ministériel qui se rendaient dans des boîtes d'effeuilleuses pour faire des démarches en vue d'accorder des permis à ces danseuses.

Les Canadiens doivent avoir confiance dans tous les ministères de leur gouvernement. Le gouvernement permet que des immigrants légitimes attendent pendant des périodes indûment longues alors qu'on accélère l'entrée au Canada de danseuses érotiques.

En novembre, l'ancienne ministre de l'Immigration a déclaré à la Chambre: « J'allais apporter avec moi une reliure qui est remplie de toutes les demandes présentées par les députés » pour que j'intervienne dans des affaires d'immigration.

En décembre, j'ai demandé à l'ancienne ministre de bien vouloir déposer le livre en question, ainsi qu'une liste de toutes les interventions ministérielles, par circonscription ou code postal. J'attends toujours. Même si l'ancienne ministre a été contrainte de démissionner dans la honte, cela ne signifie pas pour autant que la Chambre ne doive pas voir ce soit-disant livre ou une liste des permis ministériels délivrés.

J'aimerais savoir si le nouveau ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration est en possession du livre ou si celui-ci est mystérieusement disparu. Les Canadiens ont le droit de savoir combien de permis ministériels ont été délivrés, particulièrement au cours de la campagne électorale, et dans quelles circonscriptions. Est-ce qu'un nombre disproportionné de permis ont été délivrés à des immigrants dans des circonscriptions représentées par des députés libéraux? Je pense que cette question a été soulevée. La confiance des Canadiens a été très fortement ébranlée par suite du scandale. Il n'est pas impossible qu'une telle situation ait eu cours au sein du gouvernement.

J'aimerais obtenir une réponse du nouveau ministre. Va-t-il informer la Chambre? Va-t-il déposer un tel rapport sur les permis

ministériels délivrés, par circonscription, afin que tous les Canadiens puissent savoir ce qui se passait au ministère de l'Immigration?

L'hon. Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je m'en tiendrai à la question fondamentale posée par le député, en le remerciant de me fournir l'occasion de jeter de la lumière à ce sujet. Il est également utile de souligner l'utilité des permis de séjour temporaire, si le Canada veut continuer d'être la société ouverte et accueillante qu'elle a été dans le passé.

En tant que députés, nous savons bien les nombreuses requêtes qui nous sont soumises afin que nous intervenions dans des cas particuliers et qui semblent toutes mériter notre attention. Toutefois, le ministre délivre un permis uniquement lorsqu'une raison impérieuse l'exige et lorsque le risque pour la sécurité du Canada est extrêmement faible.

Le nombre de permis de séjour temporaire délivrés varie d'une année à l'autre. Au cours des 12 mois écoulés du 12 décembre 2003 au 11 décembre 2004, l'ex-ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a autorisé l'émission d'un total de 690 instructions relatives à la délivrance de permis de séjour temporaire visant 902 personnes. Ces 690 permis sur un total de 12 037 permis de séjour temporaires délivrés en 2004 représentent environ 5 p. 100 de l'ensemble de tels permis délivrés par le ministère.

Le ministère ne tient aucune statistique sur la délivrance de permis par circonscription électorale, pas plus qu'il ne comptabilise le nombre de clients se faisant représenter auprès de lui par des avocats et des consultants spécialisés en droit de l'immigration.

En réponse à la question posée par le député, les députés doivent savoir que la Loi sur la protection des renseignements personnels interdit au ministère de divulguer toute information relative aux demandes et aux permis sans le consentement des intéressés. Les députés doivent également savoir que les données sont conservées uniquement en fonction du fondé de pouvoir délivrant un permis de séjour temporaire et en fonction de la grande région géographique.

En fait, plus de 90 p. 100 des permis sont délivrés par des agents aux points d'entrée ou à l'étranger. Cela s'effectue au cas par cas. Il est donc impossible d'en connaître la répartition par circonscription.

Je remercie le député d'avoir posé cette question et de m'avoir ainsi permis d'éclaircir cette conception fautive et d'aborder cet important sujet à la Chambre.

• (1845)

M. Andrew Scheer: Monsieur le Président, je tiens à souligner que cette affaire n'a rien à voir avec les immigrants légitimes. Cela n'a rien à voir avec la tradition canadienne d'accueil des nouveaux citoyens. Il s'agit du cas d'une ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration qui a décidé d'accorder un traitement accéléré aux dossiers de stripteaseuses après que le personnel de cette ministre ait visité des bars de danseuses nues. Cela renvoie aussi à toutes les allégations qui ont suivi.

La députée nous a expliqué quelles sont les pratiques du ministère en fait de tenue de dossiers. Je suis convaincu que, au moment même où je vous parle, il nous serait possible de savoir que ces demandes portent une adresse au Canada, ou sont associées à quelqu'un qui avait une adresse au Canada et qui a fait les démarches, qu'elles comportent donc un code postal et qu'il serait donc très simple de faire une répartition par circonscription.

Ajournement

Je ne crois pas que cela ait quoi que ce soit à voir avec de l'information personnelle. Il ne s'agit que d'avoir des données statistiques sur chaque circonscription, qui ne révèlent absolument rien sur les auteurs des demandes eux-mêmes.

L'hon. Hedy Fry: Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a le devoir et l'obligation d'agir de manière responsable et transparente. C'est pourquoi nous avons fait en sorte qu'il soit impossible d'identifier les personnes à partir de leur circonscription. Voilà ce que nous avons fait en l'occurrence.

Citoyenneté et Immigration Canada tient un compte du nombre de permis de résident temporaire délivrés chaque année en fonction des

autorisations. Tous les députés, comme le public, peuvent en prendre connaissance en consultant le plan annuel du gouvernement du Canada en matière d'immigration. C'est là que le député trouvera les renseignements qu'il cherche.

[Français]

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 47.)

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**